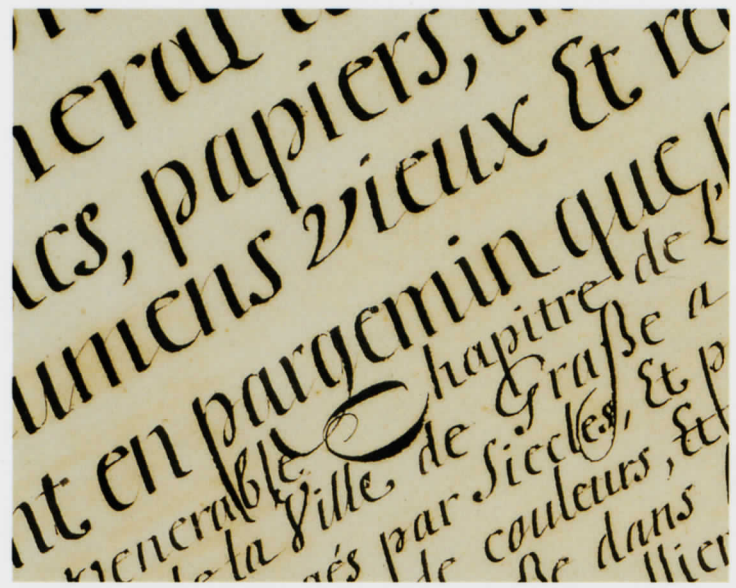


WPERA-7



2007 - N°185

RECHERCHES
ALPES-MARITIMES
ET CONTRÉES LIMITROPHES
RÉGIONALES



SOMMAIRE

Michel Derlange par Ralph Schor	p. 1
Naissance et affirmation du consulat de Nice (vers 1144 – vers 1195) par Alain Venturini	p. 5
La dot en Corse aux XVIIe et XVIIIe siècles : frein économique ou instrument de promotion sociale ? par Antoine-Laurent Serpentine	p. 21
Les origines de la noblesse de la sénéchaussée de Grasse par Valérie Piétri	p. 33
L'idée de nation chez les peuples balkaniques à la fin du XVIIIe siècle par Georges Castellan	p. 45
Flandres-Italie (1420-1570). Dévotion moderne et renaissances des arts par Christian Loubet	p. 51
« L'Assomption » de Ludovic-Abraham Van Loo pour les pénitents blancs : sources et influences par Luc Thevenon	p. 59

RECHERCHES REGIONALES

**Alpes-Maritimes
et**

Contrées limitrophes

48e année

janvier-mars 2007

N° 185

La difficile mise en place du système métrique dans le département du Rhône par Jean-Pierre Gutton	p. 71
A propos du retrait de Nice des troupes piémontaises en septembre 1792 par Alain Ruggiero	p. 77
De « l'itinéraire de Buonaparte » à la « Route Napoléon » : mémoire écrite et monuments commémoratifs par Régis Bertrand	p. 83
L'image des Allemands dans la France de l'entre-deux-guerres par Ralph Schor	p. 91
Vence dans la tourmente (1939-1945) par Jean-Louis Panicacci	p. 103
Prélude au conseil de l'Europe : la déclaration de Georges Bidault à la Haye (19 juillet 1948) par Jean-Rémy Bézias	p. 115
D'une nécessaire interaction entre écriture et création, création et interprétation par Alain Fourchette	p. 127

Michel DERLANGE

Michel Derlange, né à Nancy en 1929, s'établit à Nice avec sa famille dès l'âge de huit ans et effectue ses études secondaires au lycée du Parc Impérial, puis à l'Institut d'études littéraires de Nice, ancêtre de la Faculté des Lettres, Arts et sciences humaines. Titulaire de la licence en 1950, il obtient le diplôme d'études supérieures en 1951 sous la direction de Pierre Guiral. Ayant préparé seul le CAPES d'histoire et géographie, l'Institut de Nice n'assurant pas cette tâche, Michel Derlange est reçu premier en 1953. Il effectue ensuite son service militaire, de 1954 à 1957, et quitte l'armée avec le grade de lieutenant. Affecté au lycée d'Alès en 1958, il réussit l'agrégation d'histoire la même année. Il est maintenu à Alès, puis il rejoint Cannes en 1959 et le lycée Masséna de Nice en 1960.

Michel Derlange est recruté à la Faculté des Lettres de Nice comme assistant en 1969 et soutient en 1970, sous la direction de Maurice Bordes, une thèse de 3^e cycle consacrée à des « Recherches sur les institutions communales de Provence sous l'Ancien Régime ». Il devient maître-assistant en 1971 et, toujours sous la direction de Maurice Bordes, soutient en 1979 une thèse d'Etat sur « Les communautés d'habitants en Provence au dernier siècle de l'Ancien Régime ». Michel Derlange est élu professeur d'histoire moderne en 1983 et prend sa retraite en 1996.

Michel Derlange s'investit très activement dans les charges collectives. Au sein du département d'histoire, dirigé pendant des lustres par le professeur Bordes, il seconde son maître, puis lui succède de 1975 à 1985. De 1985 à 1989, il est premier assesseur du doyen Raymondis, puis, celui-ci ayant pris un congé de longue durée, Michel Derlange est nommé administrateur provisoire faisant fonction de doyen en 1989-1990. Dans ces fonctions, l'administrateur est amené à régler avec rigueur et doigté de délicats problèmes affectant la Faculté des Lettres. Michel Derlange ne sollicite pas la prolongation de son mandat et est alors chargé de diverses missions par la présidence de l'Université : la pédagogie, la présidence du conseil de discipline, la culture. A ce titre, il fonde à la Faculté des Lettres le département des Arts et dirige celui-ci de 1989 à 1996. Toujours dévoué et soucieux de maintenir la recherche en histoire moderne, Michel Derlange assure plusieurs années après son départ à la retraite un enseignement bénévole au sien du DEA.

Ses nombreuses activités pédagogiques et administratives ne détournent par Michel Derlange de la recherche qu'il poursuit dans le cadre du Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine. Il travaille d'abord sur les communautés puis il élargit son investigation à toute la société et aux rapports de celle-ci avec le pouvoir, l'économique et le religieux. Par ses livres, ses articles et communications de colloques, il compte parmi les meilleurs connaisseurs de la Provence et du comté de Nice du XVIII^e siècle à la chute du Premier Empire.

Tous ceux qui ont approché Michel Derlange ont été sensibles à ses rares qualités humaines. Très modeste, il ne s'est jamais mis en avant et n'a pas recherché les honneurs. Mais, fonctionnaire modèle ayant un sens aigu du service public, il a toujours pris ses responsabilités au moment opportun, notamment en acceptant de lourdes fonctions collectives, et il a servi la communauté universitaire sans compter son temps et ses efforts. Attentif à autrui et délicat, il n'a cependant pas hésité à trancher dans le vif et à prendre les décisions qui s'imposaient. Ainsi, nommé administrateur provisoire d'une Faculté des Lettres en crise à la fin des années 1980, il sut, par son énergie et sa probité, effectuer les réformes nécessaires, apaiser les passions et redonner à l'établissement sa sérénité et son lustre. Souriant, disponible, proche des étudiants, pédagogue et chercheur infatigable, Michel Derlange est, c'est sans doute le compliment qu'il appréciera le plus, un grand professeur.

Ralph Schor

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DE MICHEL DERLANGE

Ouvrages

Les Communautés d'habitants en Provence au dernier siècle de l'Ancien Régime, Toulouse-Le Mirail, 1987

Les Niçois dans l'histoire (dir.), Privat, Toulouse, 1988

Les Vençois dans l'Ancien Régime, Nice, 2001

en collaboration :

Histoire de Nice et du Pays niçois (M. Bordes) ; *Le Consulat et l'Empire*, Privat, Toulouse, 1976

Nouvelle histoire de Nice (A. Ruggiero), Privat, Toulouse, 2006

Histoire de Vence (G. Castellan) ; *Les Temps modernes*, Edisud, Aix-en-Provence, 1992

Draguignan et sa région (Y. Rinaudo) ; *Approche socio-économique*, 1982

introductions :

Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Grasse, numéro spécial de *Recherches régionales Parmentier et le Mémoire sur les avantages que la province du Languedoc peut retirer de ses grains*, Phénix Editions, Paris, 2002

participations :

Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice (R. Schor), Serre, Nice, 2002

Mélanges M. Péronnet : Relance catholique et permanence de la foi dans l'ancien comté de Nice sous le Premier Empire, Montpellier, 2005

Mélanges Bordes, Nouschi, Sainte-Marie

Le Patrimoine des communes de France. *Les Alpes-Maritimes : le canton de Vence-Tourrette-sur-Loup*, Flohic éditions, 2000

Histoire de Roquebrune-sur-Argens : pouvoir et société sous l'Ancien régime

Villeneuve-Loubet de l'Antiquité à l'an 2000 : la population de Villeneuve à la fin de l'Ancien Régime

Actes de colloques :

Internationaux :

Flaran, 1982, Communautés villageoises en Europe occidentale ; 1991, Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne

Turin, 1990, Al'ombra dell'aquila imperiale

Nice, 1991, Le comté de Nice, terre de rencontre du notariat

Fréjus, 2003, le cardinal de Fleury, évêque de Fréjus

Régionaux :

Congrès de la Fédération historique de Provence

Antibes, 1972, Communautés de Provence orientale

Grasse, 1980, L'olivier et l'huile

Grasse, 2001, Cités provençales

Université de Nice

1996, Destins niçois

1999, Paysages urbains (CMMC)

Articles de revues

Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution, 1971

Annales du Midi, 1974, 1980

Provence Historique, 1974, 1982

Nice Historique, 1990 : Bicentenaire de la création du corps préfectoral (Dubouchage) ; 1992 : Le comté de Nice et la Révolution (l'émigration)

Annales de la Faculté des Lettres et sciences humaines, 1975, 1979, 1984

Cahiers de la Méditerranée (8)

Recherches Régionales (3)

Journées d'histoire locale de Mouans-Sartoux (6)

Annales historiques du Pays de Saint-Paul (2)

**NAISSANCE ET AFFIRMATION
DU CONSULAT DE NICE
(vers 1144 – vers 1195)**

Alain VENTURINI

Pour rendre hommage à un spécialiste reconnu de l'histoire des communautés provençales des temps modernes, un médiéviste pouvait bien sûr envisager de traiter du même objet à son époque et dans sa zone de recherches de prédilection. Mais, pour la Provence orientale des médiévistes - qui ne coïncide pas avec celle des modernistes puisqu'elle englobe les terres passées sous la domination savoyarde en 1388 - le sujet avait déjà été largement abordé, en ce qui concerne les communautés rurales, soit par l'auteur de ces lignes en collaboration avec Jean-Paul Boyer¹, soit par ce dernier seul². Par chance, je n'avais encore exposé jusqu'à ce jour que le résultat de mes recherches sur l'histoire de Nice après sa soumission par Raimond-Bérenger V en 1229-1230³. Je pouvais donc envisager de remonter plus haut dans le temps. Dans les limites matérielles imposées, il n'était cependant pas question d'englober toute l'histoire du consulat de Nice. C'est donc assez logiquement que j'ai choisi de m'intéresser à ses débuts.

• Avant le consulat : des « vicomtes » à la seigneurie des évêques (972 – 1152).

Quand, à la fin de l'année 972, une expédition commandée par les comtes de Provence Guillaume et Roubaud, aidés d'Ardouin comte de Turin, permit la destruction de la base sarrasine du Freinet, le pays de Nice, à l'instar de l'ensemble de la Provence orientale, apparaissait comme une terre *nullius*. Terre de conquête donc, où le comte Guillaume allait tailler des alleux dont il gratifia les gens de son entourage, grands et petits. Mais c'est surtout Annon de Reillane puis ses descendants qui reçurent de lui des droits et possessions importants dans l'évêché de Vence et, ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, dans la partie méridionale de l'évêché de Nice⁴.

Sur les terres niçoises précisément, le comte n'a pas renoncé à tout droit. Il y exerçait peut-être une co-seigneurie au moyen, comme pour l'évêché voisin d'Antibes, du contrat de complant⁵. Plus sûrement, le comte conserva le château de Nice, dont les petits-fils d'Annon, fils de sa fille Odile et de son second époux Laugier, n'eurent que la *castellania*, comme il ressort d'actes du début du XII^e siècle⁶. En outre, le comte tint longtemps l'évêché⁷. D'ailleurs les descendants d'Odile figurent régulièrement dans l'entourage des comtes⁸. Jusqu'à la fin du XI^e siècle, on peut sans doute parler d'un réel pouvoir comtal, comme en témoignerait le testament d'Ermengaud d'Urgel du 29 avril 1090⁹.

¹ Jean-Paul Boyer et A. Venturini, « Les consulats ruraux dans le ressort de l'évêché de Nice (circa 1150 – 1326) », dans *Actes des Journées d'histoire régionale. Le village. Mouans-Sartoux 1984*, Mouans-Sartoux, 1985, p. 17-46.

² J.-P. Boyer, *Hommes et communautés du Haut Pays Niçois médiéval. La Vésubie (XIII^e-XV^e siècles)*, Nice, 1990.

³ A. Venturini, « Pouvoir comtal et libertés urbaines à Nice (1229/1230 – 1384)... », dans *Razo*, n° 9, 1989, p. 127-147.

⁴ Je me permets de renvoyer aux lignes que j'ai consacrées à la famille de Reillane, et plus particulièrement à sa branche de Vence, dans : Georges Castellan (sous la direction de), *Histoire de Vence et du Pays Vençois*, Aix-en-Provence, 1992, p. 41 et suiv.

⁵ Cf. Jean-Pierre Poly, *Catalogue des actes des comtes de Provence*, n°s 41 et 42, accompagnant la version originale de sa thèse, dont on trouvera à la note suivante les références de la version publiée.

⁶ J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, 1976, p. 93, note 116 et *Catalogue des actes* cité, n°s 243 et 244.

⁷ Au moins jusque vers 1050, grâce aux évêques successifs de fidèles : Bertrand, Pons, fils d'Odile et Miron, et Raimond de Moustiers-Gaubert.

⁸ Ainsi, Pierre, évêque de Vaison, et Raimbaud de Nice sont-ils auprès des comtes Joufré et Bertran en 1044 (Poly, *La Provence et la société féodale...*, p. 205, avec renvoi au n° 139 du *Catalogue*).

⁹ Ermengaud y donne comme tuteurs à son fils Guillaume Archimbaud, évêque de Nice, et Pierre, évêque de Vaison. Il lègue surtout à son fils « tous les comtés, évêchés, cités et châteaux qu'il avait eus au-delà du Rhône, de la meilleure manière qu'un comte de Nice ait pu les posséder » : Fray Francisco Diago, *Historia de los*

Toutefois, devoir compter avec l'autorité comtale n'empêcha sans doute pas Odile et ses descendants d'exercer les attributions de la puissance publique et surtout d'en percevoir les revenus. Mieux même, Raimbaud de Nice put mettre la main sur l'abbaye Saint-Pons, que le comte semblait contrôler en 1004¹⁰.

La famille vicomtale¹¹ jouissait donc, tant dans la cité qu'au dehors¹², de droits et possessions importants. Or, dès le premier quart du XII^e siècle, et en dépit de résistances ultérieures, cet ensemble allait se trouver grandement amputé, tout spécialement dans la cité de Nice.

Ce ne sont pas leurs donations/restitutions à l'Eglise qui ont définitivement affaibli les Orange-Gréolières¹³. Bien que celles-ci aient porté au total sur une dizaine de *castra* et *villae*, le coup fatal est venu des règles successorales alors en vigueur en Provence, c'est-à-dire du partage égalitaire des biens (suivant les règles romaines de dévolution), circonstance aggravée par leur prolificité. Le morcellement des biens niçois, limité au partage entre deux des fils d'Odile et Laugier, s'accrut dès la génération suivante, les deux frères Raimbaud et Rostang ayant laissé dix fils et un nombre inconnu de filles.

Les morcellements successifs durent rendre les possessions des divers Orange-Gréolières de plus en plus négligeables, surtout quand ils avaient ailleurs de plus riches domaines : ainsi, des fils de Raimbaud, Rostang-Raimbaud avait-il acquis par son mariage avec Accelena de Fréjus des biens importants dans cet évêché tandis que son demi-frère Bertrand-Raimbaud était seigneur d'Orange¹⁴. Aussi sont-ce les descendants de Raimbaud de Nice (exclus des droits de la *castellania*) qui, en autorisant les chanoines de Nice à acquérir par don ou par achat les *honores* de leurs hommes, préparent dès 1108 leur éviction de la cité¹⁵. L'autre branche de la famille, issue de Rostang de Gréolières, ne tarde pas à suivre leur exemple : en 1117, en présence du comte Raimond-Bérenger I^{er} et de l'évêque d'Antibes Matfré (ou Mainfroi), Jausserand-Laugier donne à l'église de Nice, à l'évêque Pierre et à ses successeurs, et aux chanoines la moitié de tout ce qui lui appartient à Nice « *ex hereditate patris [sui]* » et reçoit en contrepartie 550 sous. Il engage à l'évêque l'autre moitié de ses biens jusqu'à ce qu'il puisse le mettre en possession de la première moitié « *integram et liberam ab omni inquietudine* », l'ensemble de ses biens devant aller à l'évêque après sa mort¹⁶. A lire cet acte de cession, on peut sans doute deviner que des difficultés pécuniaires

victoriosissimos antiquos condes de Barceloña, 1603, fol. 137 r°-138 r°, traduit par Georges de Manteyer, dans *La Provence du premier au douzième siècle* (Paris, 1908), p. 318-319 (c'est moi qui ai souligné la fin de cet extrait).

¹⁰ Cf. Bernard et Bruel (éd.), *Recueil des chartes de Cluny*, n° 3009 (vers 1061) : Raimbaud se dessaisit de Saint-Pons au profit de Cluny.

¹¹ En fait, seul Rostang de Gréolières porte le titre de *vicecomes*. Laugier, second mari d'Odile, ou Raimbaud de Nice ne portent aucun qualificatif. Cependant, si l'on peut encore donner au mot *potestas*, appliqué en 1108 aux petits-fils de Raimbaud (*C.C.N.*, ch. 48), le sens de « vicomte » que ce dernier avait en Languedoc à la fin du X^e siècle, nous pourrions, sans trop d'inexactitude, parler de « famille vicomtale » et de « vicomte[s] de Nice ». L'acte de 1108 a été édité par le comte Eugène Caïs De Pierlas dans le *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice* (Turin, 1889), charte 48 [je le citerai désormais *C.C.N.* suivi de ch. XX ; l'original du cartulaire est conservé aux Archives diocésaines de Nice].

¹² Les descendants d'Odile de Reillane-Vence et de Laugier d'Orange-Mévouillon ont tenu dans le sud de l'évêché de Nice plus d'une douzaine de *castra* et *villae*.

¹³ Expression commode pour désigner les deux branches issues d'Odile et Laugier.

¹⁴ E. Caïs De Pierlas, *Le XI^e siècle dans les Alpes-Maritimes*, p. 87 et 48-51 (publié dans les *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, serie II, t. XXIX, 1889).

¹⁵ *C.C.N.*, ch. 48, déjà citée.

¹⁶ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 G 70, pièce 5 ; *ibid.*, pièce 10, qui présente une version analogue mais non pas identique. La pièce 10 a été publiée par Caïs, *C.C.N.*, ch. 94, mais le cartulaire nous a aussi conservé la trace de l'original disparu de cette pièce 10 (*C.C.N.*, ch. 29).

assaillaient Jausserand ; c'était d'ailleurs aussi le cas de ses cousins : ainsi Guillaume Assalit avait-il dû engager certains de ses biens¹⁷.

A partir de 1117 donc, l'évêque de Nice est le premier personnage de la cité. C'est ce qui m'incite à dater (compte tenu des autres éléments à prendre en considération) des années 1117-1119 la lettre adressée par l'archevêque et les consuls de Pise à l'évêque et aux *boni homines* de Nice¹⁸. Certes, le fils et héritier de Jausserand, Laugier de Gréolières ; mettant à profit la fin difficile de l'épiscopat de Pierre I^{er}, sans doute diminué par la maladie, contesta les droits de l'église de Nice¹⁹ : il n'en dut pas moins, à la fin de 1152, conclure un accord avec le nouvel évêque, Arnaud. En présence des évêques d'Antibes et de Vence, Laugier remit à Arnaud « *totum illum honorem* » que son père avait soit vendu soit engagé à Pierre ; l'évêque le lui concéda alors « *ad servitium et fidelitatem* » : Laugier prêta serment et fit hommage, jurant la vie et les membres de l'évêque et l'*honor* de l'église²⁰.

En un peu moins d'un demi-siècle, les évêques Pierre et Arnaud ont donc réussi à éliminer de leur cité les descendants d'Odile ou, tout au moins, à les soumettre à leur autorité. Il est vrai que les évêques appuient le comte²¹ et que celui-ci en retour les soutient²². Cet appui réciproque aura, comme nous le verrons, des répercussions importantes sur l'évolution du consulat de Nice. En effet, alors même que l'évêque semble triompher, ce nouveau partenaire du jeu politique va lui arracher le pouvoir et le conserver pendant plus de soixante-dix ans, jusqu'à ce que le comte de Provence soit en mesure de le réduire. Mais nous nous bornerons ici à en suivre la genèse et la période de pleine réussite.

• Naissance et affirmation du consulat : les événements.

Les efforts de l'évêque Pierre I^{er} pour enlever peu à peu aux descendants d'Odile leurs possessions dans sa cité ne sont pas sans rappeler les efforts contemporains de l'évêque d'Antibes Matfré (ou Mainfroi) pour amenuiser la puissance de la famille de Grasse. Or, l'un des moyens d'action des évêques d'Antibes aurait été de favoriser l'éclosion du consulat de Grasse²³. Etant donné la similitude de vues de Pierre de Nice et Matfré d'Antibes, tous deux prélats réformateurs, nous pourrions *a priori* avancer que l'évêque de Nice a dû avoir, comme son voisin, une attitude favorable à la formation d'un consulat. Nous en aurions d'ailleurs un indice supplémentaire dans l'existence, en 1164 au plus tard, d'un consulat à Drap, possession de l'évêque de Nice²⁴. Comme bien d'autres consulats, celui de Nice surgit brusquement au

¹⁷ C.C.N., ch. 65 (1136) : Raimond Ausan donne à l'hôpital des pauvres, construit près du chevet de la cathédrale, tous les droits qu'il possède sur Pierre Gausmar et ses hoirs, qu'il avait reçus en gage de messire Assalit pour une somme de 8 livres de melgoriens.

¹⁸ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 G 24. Ce document, publié jadis par Gioffredo et Papon, a été plus récemment édité et commenté par Ernest Hildesheimer, « Un document sur les rapports entre Pise et Nice au début du XII^e siècle », dans le *Recueil de travaux offerts à Clovis Brunel*, Paris, 1955, t. I, p. 584-590. L'édition est à la p. 584, note 1.

¹⁹ Voir C.C.N., ch. 4 (1148) : l'évêque Pierre, malade, remet aux chanoines l'église Notre-Dame de Villevieille, qu'il leur avait donnée auparavant, mais qu'il avait jusqu'alors conservée. De plus, le siège de Nice demeura vacant assez longtemps à la mort de Pierre pour que les chanoines aient pu agir seuls (et *contra canones*) : C.C.N., ch. 41 (1152), acte cassant une vente irrégulière datant de la vacance du siège.

²⁰ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 G 70, pièce 6. Des copies en existent dans le *Liber Niger*, fol. 191 (*ibid.*, 2 G 2) et dans le cartulaire (cf. C.C.N., ch. 30).

²¹ Pierre de Nice, avec ses confrères d'Antibes et de Fréjus, accompagna en 1116 la comtesse Douce et son époux, Raimond-Bérenger I^{er}, qui se rendaient en Italie pour obtenir la protection du pape.

²² C.C.N., ch. 45 (vers 1125) : Bertrand Laugier avait enlevé [à nouveau] par force les dîmes de Levens. L'évêque, le prévôt et les chanoines voulant se plaindre au comte, Bertrand vient à résipiscence.

²³ Gilette Gauthier-Ziegler, *Histoire de Grasse, depuis les origines du consulat jusqu'à la réunion de la Provence à la Couronne (1155-1482)*, Paris, 1935, p. 6-7.

²⁴ Voir Boyer et Venturini, « Les évêchés ruraux... » (article cité ci-dessus), p. 18-19.

détour d'un texte, en 1144, avec la mention d'un consul²⁵. Mais à quand peut-il bien remonter ? Il est vraisemblablement postérieur à la lettre déjà citée de l'archevêque et des consuls de Pise de 1117-1119, lesquels n'auraient sans doute pas manqué de s'adresser à des consuls de Nice s'ils avaient existé. Caïs de Pierlas datait sa création de 1143, en arguant de la variation du nombre des consuls, indice de jeunesse de l'institution, et des troubles politiques que connaissait alors la Provence²⁶. Or, si aucun de ses deux arguments ne tient vraiment²⁷, il n'avait peut-être pas tort de dater la création effective du consulat des dernières années de l'épiscopat de Pierre. Mais j'attribue celle-ci à des causes en apparence plus locales.

Comme je le disais ci-dessus, l'évêque Pierre, affaibli par la maladie, eut une fin d'épiscopat traversée de nombreuses difficultés, dont une lettre du pape Innocent II, datée jusqu'ici des années 1138-1143, se fait l'écho²⁸. Or, l'on peut resserrer d'un an la fourchette de datation de cette lettre, car, d'après le chartrier de Saint-Pons, l'un des problèmes en suspens était réglé dès le 15 juin 1142²⁹ : Innocent II aurait donc écrit *clero et populo Niciensis* entre le 10 mai 1138 et le 10 mai 1142. Deux conflits principaux sont mentionnés par le pape : les usurpations commises par les *milites* de Lantosque et par d'autres personnes qui perçoivent indûment les dîmes³⁰ ; surtout, le conflit qui oppose l'évêque au prieur de Saint-Pons, Pierre, et à ses moines ainsi sans doute qu'à une partie des Niçois³¹. A première vue, cette grave querelle était purement ecclésiastique : Pierre, prieur de Saint-Pons, bien que soumis à l'autorité épiscopale, faisait fi des volontés de l'évêque en célébrant l'office divin même pour des gens excommuniés par celui-ci et en ensevelissant chrétiennement ceux de ces gens qui mouraient. Or, de quels gens s'agissait-il ? En rapprochant la lettre d'Innocent II de la charte de Saint-Pons du 15 juin 1142, nous pouvons déduire que ce sont les habitants du nouveau faubourg de Saint-Pons et *dels Matz* qui étaient en cause : appuyés par les moines de Saint-Pons, ils revendiquaient le droit d'être enterrés « *apud ecclesiam Sancti Poncii* », imités peut-être par des habitants du noyau initial de la ville³². Or, à en juger par son nom, ce nouveau faubourg (né vers 1125, puisque dit nouveau ?) rassemblait les populations des

²⁵ C.C.N., ch. 47.

²⁶ Caïs, *Le XI^e siècle...*, p. 88-90.

²⁷ L'argument tiré du nombre des consuls n'est pas absolument fiable. Certes, après les six consuls de 1146, nous en trouvons régulièrement quatre seulement. Mais nous retrouvons six consuls en 1189, dans une circonstance exceptionnelle il est vrai, puisqu'il s'agit du second traité conclu avec le roi Alphonse II. Les lacunes de la liste des consuls sont telles que ce passage de quatre à six et inversement a bien pu se reproduire diverses fois. Quant à l'argument tiré des troubles politiques marquant la fin du règne du comte Bérenger-Raimond (mort en 1144 et non pas en 1143, comme l'écrivait Caïs), ceux-ci ne semblent pas avoir atteint la Provence orientale et donc le pays niçois (cf. J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale...*, p. 334-339, notamment la carte des opérations militaires de Raimond-Bérenger II en 1147, p. 337).

²⁸ E. Caïs De Pierlas, « Une lettre inédite du pape Innocent II », dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LI, 1890, p. 207-208. Cette lettre est citée dans Jaffe, *Regesta Pontificum romanorum*, n° 8309.

²⁹ E. Caïs De Pierlas et Gustave Saige, *Chartier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice...*, Monaco, 1903 [désormais cité C.S.P.], charte XVII, que je vais examiner plus en détail. La date de la charte est 1143, mais selon le style pisan (*ibid.*, p. 28, note 1), car l'accord qui y est consigné est confirmé par un document daté du 9 novembre 1142 [n.s.] (C.S.P., ch. XVIII). Caïs corrigeait ainsi la datation précédemment attribuée à cette charte dans le C.C.N., ch. 53, où il n'avait pas disposé de point de comparaison.

³⁰ Nous trouvons dans le C.C.N. d'autres exemples de dîmes usurpées du temps de l'évêque : ch. 58 (1151, 4 avril), 27 (1151, 1^{er} août), 28 (1152) et 42 (1156).

³¹ Les passages majeurs de la lettre d'Innocent II sont les suivants : « [...] *veniens ad nos venerabilis frater noster Petrus, episcopus vester, questus est quod tam clerici quam laici sibi inobedientes existitis [...]* Inter quos precipue est queritus de Petro monacho, qui contra interdictum nostrum, sicut ipse asserit, divina officia celebrat et excommunicatos suos vivos et mortuos suscipere et etiam sepelire minime formidat [...] ».

³² C.S.P., ch. XVII. Le compromis prévoit en effet que les Niçois, autres que les gens du faubourg, qui auront pu gagner, *sani vel infirmi*, Saint-Pons pour y mourir, pourront y être enterrés, la cathédrale conservant le mortalage ; ceux qui mourront à Nice seront ensevelis « *apud ecclesiam Niciensem* ».

anciennes *villae* homonymes qui faisaient partie du domaine de l'abbaye de Saint-Pons³³. Sans doute est-ce l'évêque Pierre qui, après avoir acquis les droits de Jausserand-Laugier en 1117, a poussé au rassemblement sur la colline du Château des populations encore éparées à travers le territoire niçois, *villas circa civitatem restringens*³⁴. L'opération a dû se faire avec l'accord de Saint-Pons jusqu'à ce que les prétentions de l'évêque amènent des dissensions³⁵. Sans trop solliciter les textes, nous pouvons penser que, si ce brusque accroissement de la population niçoise agglomérée a eu des répercussions dans le domaine religieux, il n'a pas moins dû poser des problèmes sur le plan politique : l'organisation d'un consulat répondrait aux besoins nouveaux d'une cité agrandie, pour laquelle un conseil de *boni homines* entourant l'évêque n'était plus un organe d'administration suffisant. Mais on pourrait aussi avancer que, à une époque où les Gréolières n'avaient pas encore renoncé à toute prétention, l'évêque Pierre pouvait difficilement se passer de l'aide des Niçois et ne pas leur accorder plus de liberté d'action³⁶. D'ailleurs, les deux causes peuvent avoir joué simultanément. Dans tous les cas, l'acceptation initiale du consulat par l'évêque semble bien confirmée par la collaboration qui s'établit entre l'évêque Arnaud et les chanoines d'une part et les consuls de l'autre pour faire rendre des comptes à ceux qui méprisaient les droits de l'église de Nice ou détenaient injustement ses terres. Le consulat est alors, comme à Arles, le bras séculier de l'évêque³⁷.

Mais, alors même que l'évêque Arnaud traite encore avantageusement avec les Gréolières³⁸, un grave conflit l'oppose aux consuls dès 1153. Ceux-ci en effet voulaient attribuer à leur juridiction la connaissance des causes concernant les hommes tenanciers de l'église de Nice et surtout des causes relatives à des biens disputés entre l'église et des laïcs. Peut-être même avaient-ils manifesté la volonté de faire contribuer l'église de Nice aux dépenses communes, tant pour l'albergue (*hospicium*) comtale que pour toute autre dépense nécessaire. L'évêque Arnaud s'était alors tourné vers le comte Raimond-Bérenger II³⁹. Celui-ci, prenant l'église de Nice sous sa protection, avait confirmé la pleine juridiction de l'évêque dans les matières ecclésiastiques (sans que les comtes, ses successeurs, et le consulat pussent y redire), mais aussi sur les tenanciers de son église. Quant aux querelles de propriété entre

³³ C.S.P., ch. XII.- « *de honorem Sancti Poncii ipsius monasterii et ville prope presentis, et de villa de Matos...* ».

³⁴ Pour paraphraser le titre d'un article d'Aldo Settia (« *Villam circa castrum restringere : migrazioni e accentramento di abitati sulla collina torinese nel basso medioevo* », dans les *Quaderni storici*, n° 24, 1973, p. 905-944).

³⁵ Le terrain où a été bâti le nouveau faubourg appartenait peut-être déjà à Saint-Pons (qui possédait en contrebas les deux Condamines de Sainte-Réparate), à moins qu'il n'ait été cédé à l'abbaye par l'évêque au moment de sa création. Saint-Pons y conservera son *majus dominium* jusqu'à l'abandon de la ville haute au XVI^e siècle (E. Caïs De Pierlas, *La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie*, Turin, 1898, p.j. n° 42, p. 512).

³⁶ Cf. la ch. 25 du C.C.N. citée ci-dessus.

³⁷ C.C.N., ch. 26 (1151, 5 septembre) : cités devant les consuls, Pierre Porcel, Pierre Giraut et Adia, femme d'Uc Galina doivent abandonner aux chanoines une terre que la défunte femme de Pierre Porcel avait léguée à ceux-ci par son testament ; *ibid.*, ch. 59 (1151, 20 septembre) : Pierre Gaufré et Pierre Fabre ayant essayé de se soustraire au paiement de la tasque et du quarton dus par leurs terres, les chanoines les citent devant les consuls, qui rendent une sentence favorable au chapitre.

Pour le cas du consulat d'Arles, voir Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 313 et p. 303, note 85.

³⁸ C.C.N., ch. 32 : le 17 août 1154, Laugier de Gréolières renonce à tous ses droits sur les biens qu'a acquis l'hôpital fondé par le chapitre.

³⁹ Arnaud s'est sans doute tourné vers le comte après une intervention infructueuse de son métropolitain, l'archevêque d'Embrun Guillaume de Champsaur. On trouve en effet dans le C.C.N., ch. 80, une lettre par laquelle ce dernier exhorte les Niçois, « *consulibus et toti populo Niciensi a majore usque ad minorem* », à se montrer des fils respectueux de l'Église. L'archevêque y engage également les créanciers de l'église de Nice à ne pas grever d'usure les dettes de celle-ci. Enfin, il interdit que l'évêque ou les clercs soient traînés en justice « *per manum consulum* » ou par d'autres laïcs : leurs causes doivent être soumises à des arbitres. Caïs de Pierlas la datait avec raison de 1152 environ. En effet, ce sont ces dernières prescriptions, restées apparemment lettre morte, que va reprendre le comte Raimond-Bérenger II.

l'église et les laïcs, elles devaient être jugées comme par le passé, par l'évêque ou ses comprovinciaux assistés de deux ou trois prud'hommes de la cité. Enfin, le comte exemptait l'église de Nice de toute contribution levée par le consulat⁴⁰. Le répit gagné par Arnaud fut de courte durée : dès 1156, les consuls revinrent à la charge en levant des taxes même sur les clercs tant pour le paiement de l'albergue comtale que pour l'édification de la nouvelle enceinte de la ville. Devant les protestations, les consuls n'avaient pas hésité à user de la force, pillant les biens d'Eglise, forçant les églises et les maisons des chanoines. En même temps, ils remettaient en question l'autre partie du privilège accordé par Raimond-Bérenger II et tentaient à nouveau d'amoindrir la juridiction de l'évêque. En 1157, les deux parties aboutirent à un compromis plus favorable aux consuls que le diplôme de 1153 sur un point, puisque les procès opposant l'église à des laïcs pour des questions de biens mais aussi de dettes seraient jugés en commun par l'évêque et eux-mêmes (alors qu'ils étaient exclus de ces questions en 1153)⁴¹. Quelques années plus tard, en 1164, un autre compromis laissait à Arnaud le Camas, que Pierre et lui-même avaient patiemment acquis sur les Gréolières et que les consuls revendiquaient pour la commune⁴².

Les actes de 1157 et 1164 montrent donc que le consulat était devenu la première force de Nice, s'imposant à son protecteur et allié de naguère, l'évêque, et surtout n'hésitant pas à braver les décisions du comte de Provence. Celui-ci, qui soutenait l'évêque, ne pouvait apparaître que comme un obstacle à la pleine liberté de la jeune commune de Nice, bien que l'acte de 1153 eût constitué une reconnaissance implicite du consulat⁴³.

Une première circonstance a dû favoriser la volonté d'émancipation niçoise : la mort de Raimond-Bérenger II en 1162 à Borgo San-Dalmazzo, alors qu'il se rendait auprès de l'empereur Frédéric Barberousse. Il semble bien que, conformément aux récits des historiens provençaux, les Niçois refusèrent de prêter serment de fidélité au nouveau comte Raimond-Bérenger III⁴⁴. En effet, lorsque le 21 juillet 1164, les consuls louent une donation faite en faveur des Hospitaliers par Guillaume Roux et font eux-mêmes une donation, ils promettent aux frères de l'Hôpital de « *salvare ac defendere [...] contra omnes homines* », sans faire d'exception en faveur du comte de Provence⁴⁵. Or, une telle clause figure au contraire en 1184 dans l'acte d'une vente consentie par la commune aux mêmes Hospitaliers, à un moment où Nice accepte le *majus dominium* comtal : les consuls promettent de « *salvare ac defendere contra omnes homines, rege [Alphonse II] tamen et comite [Sanche] exceptis* »⁴⁶. Nous pouvons donc tenir comme acceptable le récit traditionnel des événements qui suivirent cette « rébellion » niçoise. Une fois écartés les détails forgés à l'époque moderne, telle la lieutenance de Grimaldo Grimaldi⁴⁷, nous pouvons retenir des récits des chroniqueurs la réalité d'une expédition menée à l'été 1166 par Raimond-Bérenger III, l'assaut infructueux donné à Nice et la mort du comte au mois d'août dans la plaine du Loup, des suites de la blessure infligée par un trait d'arbalète⁴⁸. La ville se sortait donc à son avantage de la confrontation.

⁴⁰ C.C.N., ch. 81.

⁴¹ C.C.N., ch. 87.

⁴² ADAM, 2 G 71, pièce 7 (C.C.N., ch. 95).

⁴³ En effet, Raimond-Bérenger II condamnait certaines actions du consulat, mais non pas le consulat lui-même.

⁴⁴ Par exemple : Abbé Pierre Gioffredo, *Corografia e storia delle Alpi Marittime*, éd. en 7 vol. (Turin, 1839), t. II, p. 130-131 (d'après César de Nostredame). Je citerai désormais cet ouvrage : Gioffredo, *Storia*.

⁴⁵ Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 56 H 4784, pièce 1.

⁴⁶ *Ibid.* (l'acte est transcrit à la suite de celui de 1164 cité à la note précédente).

⁴⁷ Acte faux de mars 1166 : Arch. du Palais de Monaco, A 245 (copie informelle sur papier, XVII^e siècle).

⁴⁸ La date de la mort de Raimond-Bérenger III a été longtemps incertaine : Georges Doublet a démontré que le comte était bien mort en 1166 (*Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes*, Monaco-Paris, 1915, p. 111, n° LXXXV et note 1). La réalité d'un conflit entre le comte de Provence et Nice est également attestée par un document non daté cité par Gioffredo (*Storia*, t. II, p. 145). Celui-ci y voyait, avec quelque vraisemblance, les décisions d'un synode provincial relatives à « *cio, che avevano a fare quelli, i quali durante l'interdetto*

Dans les années suivantes, Nice paraît liée par des liens d'amitié et d'alliance avec Gênes alors en guerre contre Pise : une galère niçoise se joint en 1170 à l'escadre d'Ogerio Vento et des Niçois participent peut-être à la défense de Mutrone contre les Pisans⁴⁹. C'est que, depuis 1140, date à laquelle ils avaient soumis Vintimille, les Génois s'étaient rapprochés de la frontière orientale de la Provence. En 1146, ils imposaient leur suzeraineté au comte de Vintimille et, surtout, ils obtenaient en 1162 de l'empereur Frédéric Barberousse la reconnaissance de leur droit d'ost et de chevauchée sur toute la côte depuis Monaco jusqu'à Porto Venere : comme Monaco dépendait alors de la Turbie, Gênes empiétait sur la Provence⁵⁰. La république ne s'en tint d'ailleurs pas là : mettant à profit les hostilités entre Raimond V de Toulouse et Alphonse II, roi d'Aragon, successeur de Raimond-Bérenger III comme comte de Provence, elle conclut un traité fort avantageux avec le premier en août 1174. Elle s'y faisait notamment promettre la moitié de Nice⁵¹. Celle-ci, à peine soustraite à la domination des comtes de Provence, était donc en butte aux visées génoises qui devaient déjà bénéficier du soutien de certaines familles, comme les Riquier⁵². Mais le roi Alphonse II put conclure la paix avec Raimond V en avril 1176⁵³. Sans perdre de temps, il marcha sur la Provence orientale, avec ses frères Raimond-Bérenger IV, institué comte commendataire de Provence en décembre 1168, et Sanche. Là, il traita avec Nice, au mois de juin 1176, sans que nous sachions s'il avait dû d'abord recourir à la force⁵⁴. Cet accord, sur lequel je reviendrai, Nice le respectait sans doute encore en 1184⁵⁵. Mais peut-être la ville essaya-t-elle de recouvrer plus de liberté, notamment en participant à la rébellion de Boniface de Castellane⁵⁶. En effet, le 26 octobre 1189, Alphonse II était à nouveau à Nice et il confirmait tous les privilèges accordés en 1176, en dépit des griefs qu'il pouvait avoir à l'encontre des Niçois⁵⁷.

Dans l'accord de 1176, chaque partie avait fait des concessions : Nice avait reconnu la seigneurie d'Alphonse, en acceptant de payer une albergue de 2000 sous et de contribuer aux cavalcades qu'ordonnerait le roi. Mais, en contrepartie, Alphonse II avait reconnu à la commune une large autonomie : les Niçois éliraient à leur guise leurs consuls et se

desideravano partecipare delle cose sacre ». L'interdit ayant été jeté sur la ville, le Niçois qui voudrait se faire moine ou chanoine devra prêter serment « *quod amplius non auferat sua jura comiti, nec sit in auxilio, sive consilio auferentium* ». Un Niçois désireux d'aller en pèlerinage devra, outre prêter ce même serment, s'engager à ne pas « *rede[re] in civitatem, donec pax sive concordia facta sit inter comitem et Nicienses* ». Plus généralement, « *quicumque alius voluerit exire de excommunicatione, juret se non amplius facturum contra comitem, et se non fore auxilio, nec in consilio, quod auferatur ei civitas vel aliud aliquid de jure suo. Juret etiam se non mansurum in civitate, donec ipsa fuerit sub interdicto, et donec pax fiat* ». On pourrait hésiter sur le point de savoir si ce texte se rapporte bien au conflit entre Nice et Raimond-Bérenger III, en arguant qu'il s'appliquerait aussi bien au conflit avec Alphonse II. Mais, comme il n'est question que du « comte », nous pouvons partager l'opinion de Vito Vitale qui le mettait en rapport avec le premier (« *Nizza medioevale* », dans *Nizza nella storia*, Milan, 1943, p. 40).

⁴⁹ G. Saige et Léon-Honoré Labande, *Documents relatifs aux seigneuries de Menton, Roquebrune et La Turbie*, Monaco, 1909, *Introduction* (due à Labande), p. XXIV-XXV ; Vito Vitale, *op. et loc. cit.* à la note précédente.

⁵⁰ L.-H. Labande, *op. cit.*, p. XXVII-XXXII.

⁵¹ L.-H. Labande, *op. cit.*, p. XXXV-XXXVI ; G. de Manteyer, *La Provence*, p. 327-328.

⁵² Que les Riquier se soient engagés sans réserve aux côtés de Gênes et du comte de Toulouse semble confirmé par un passage du traité de 1174. Raimond V exclut expressément de la donation de la moitié de Nice « *posse Guillelmi Richerii et nepotum quod eis in integrum excepimus per omnia et conservamus* » (cité par V. Vitale, *op. cit.*, p. 41) : les Riquier sont mis à l'abri de toute spoliation par les deux parties.

⁵³ Plus précisément le 19 avril (Gioffredo, *Storia*, t. II, p. 159).

⁵⁴ Arch. mun. Nice, AA 3, pièce 1, dont il existe plusieurs copies et qui a été plusieurs fois éditée. Gioffredo (*Storia*, t. II, p. 160) penche pour une soumission sans combat.

⁵⁵ Puisque les Niçois ne défendront pas les droits cédés aux Hospitaliers contre le roi Alphonse II et son frère, le comte Sanche (déjà cité ci-dessus).

⁵⁶ V. Vitale (*op. cit.*, p. 45), discutant les opinions de Papon, *Histoire générale de Provence* et Gioffredo (*Storia*, t. II, p. 195-197), ne lie pas la révolte de Boniface de Castellane et la confirmation du traité entre Alphonse II et les Niçois.

⁵⁷ Arch. mun. Nice, AA 3, pièce 2.

gouverneraient selon leurs propres coutumes et usages, le consulat aurait notamment pleine juridiction civile et criminelle⁵⁸. C'est bien comme une ville autonome d'ailleurs que Nice traite avec Pise en mars 1177, sans qu'il soit fait allusion à une ratification nécessaire de la part du roi ou du comte Raimond-Bérenger IV. Indice supplémentaire de la pleine capacité juridique de la ville : le traité est scellé du sceau des consuls⁵⁹.

Ce consulat désormais fermement établi, je l'ai traité jusqu'à présent comme une entité relativement abstraite. Il me faut maintenant, revenant tout d'abord aux années de sa formation, examiner de plus près quels sont les hommes qui ont pris à part à sa naissance et à son développement. J'exposerai également ce que nous pouvons savoir des institutions peu à peu mises en place et de leur fonctionnement.

• Les hommes et les institutions

Pour l'ensemble de la période où l'existence de consuls est attestée (1144-1229), soit 86 ans, nous connaissons 72 consuls, qui correspondent en fait à 49 individus distincts appartenant à 24 familles. Si nous classons ces familles par le nombre de consulats exercés, nous avons trois lignages nettement prépondérants : Badat (13 consulats) ; Raimbaud (11 consulats) ; Ricard⁶⁰ (9 consulats). Viennent ensuite : Audebrand, Chabaud et Serena (4 consulats chacun) ; Bermond, Bernardi et Riquier (3 consulats) ; Astenc, Ausan et Roux (2 consulats). Enfin, la moitié exactement des familles ont exercé une fois le consulat⁶¹. Fait notable, toutes ces familles, sauf cinq au plus⁶², ont accédé au consulat dans la période de mise en place et de consolidation de l'institution (1144-1176) : connaître l'origine de ces familles, c'est donc connaître pour une large part le ou les groupes sociaux qui ont donné naissance à la commune de Nice.

Il nous faut tout d'abord écarter les familles sur lesquelles nous n'avons que trop peu de données, soit six en tout⁶³. Il nous faut encore mettre à part Raimbaud *judex* ou *legifer*, dont nous pouvons suivre la trace sur plus d'un quart de siècle mais dont nous ignorons les origines⁶⁴. Des douze familles restantes, huit (Audebrand, Badat, Chabaud, Gisbern, Ricard,

⁵⁸ Il convient d'ajouter que tout cela a eu une contrepartie : Nice a versé à Alphonse II 25000 sous de génois.

⁵⁹ Ce traité a connu deux éditions : Francis Molard, « Documents sur le Midi de la France contenus dans les Archives de Pise », dans la *Revue des Sociétés Savantes*, 5^e série, t. VIII, 1874, p. 73-97 ; Pecchiai, « Relazioni fra Pisa e città liguri e provenzali », dans le *Bolletino Storico Pisano*, a. VI, 1937, n° 3, p. 270 et suiv.

⁶⁰ Ou Guigon-Ricard, les deux patronymes alternant au fil des générations.

⁶¹ Voir la liste donnée en annexe. C'est par erreur que J.-P. Poly (*La Provence et la société féodale*, p. 311) avait attribué 6 consulats aux Riquier entre 1144 et 1164 : il s'agit en fait des Ricard.

⁶² Il s'agit des familles Caras et Meriaut (1 consulat en 1189 chacune), Mil ou Milon (1 consulat en 1205), Guillaume (1 consulat en 1210). J'ai également écarté des familles « anciennes », au bénéfice du doute, Obert *Guiraldus*, consul en 1193. En effet, il pourrait s'agir d'Aubert Giraud, fils de Bermond, qui, avec son frère Raimbaud, restitue en 1151 ou 1152 des dîmes à l'évêque Arnaud, ou bien d'un descendant de ces deux frères. Mais il y a d'autres familles Giraud (cf. *C.C.N.*, ch. 26).

⁶³ Les familles Astenc et Bernardi ne sont guère connues que par leurs consuls. Du consul Pierre Bermond, nous savons seulement qu'il a deux frères prénommés Raimbaud et Obert (*C.C.N.*, ch. 25 – 1146). Pour la famille « de Fréjus », outre Raimond, consul, nous trouvons un Rainard, témoin laïc d'une donation faite vers 1144 par Guillaume, comte de Vintimille, et Rostang-Raimbaud (*C.C.N.*, ch. 66). Pour les Mairona, outre Olivier, consul, le *C.C.N.* nous apprend l'existence d'un Guillaume, *clericus* (ch. 37) et d'un autre (?) Guillaume (ch. 53 et 66). Quant aux Ugoleni, en dehors de Foulque, consul en 1152, nous ne connaissons que Raimond, chanoine, cité de 1135 (*C.C.N.*, ch. 34) à 1152 (*ibid.*, ch. 30) et qui fut sacriste (*ibid.*, ch. 54 du 21 octobre 1151).

⁶⁴ Raimbaud de *Nicia* est dit *judex* dès 1149 (*C.C.N.*, ch. 46). Nous le trouvons mentionné pour la dernière fois en 1176, dans le traité entre Alphonse II et les Niçois. Entre-temps, il assiste comme témoin à l'accord entre l'évêque Arnaud et Laugier de Gréolières en 1152 ; il est avocat de l'évêque d'Antibes en 1155 (Doublet, *Actes concernant les évêques d'Antibes*, n° LXXIII), consul de Nice en 1156. Il assiste, sans titre, à trois plaids en Provence occidentale, en 1162, 1163 et 1176 (J.-P. Poly, *Les légistes provençaux*, p. 626 et *ibid.*, note 103). J.-P. Poly pense que Raimbaud a été juge du consulat : je reviendrai sur ce point à propos des institutions.

Riquier, Serena et Travaca) sont représentées par un ou plusieurs individus dans la liste des « *homines quos Laugierius de Graoleriis habet pro ecclesia et episcopo Niciensi* »⁶⁵. Comme il y a en tout 68 Niçois ainsi désignés, on peut penser, avec Jean-Pierre Poly, que ce nombre élevé, joint à l'expression même *homines [alicujus]*, exclut qu'il s'agisse de chevaliers citadins : ne voit-on pas d'ailleurs l'un des Badat, Pierre, consul en 1177 et 1189, devoir le quarton d'une vigne à l'évêque⁶⁶? Il est plausible de conclure que tous ces lignages consulaires sont roturiers⁶⁷. Quant aux quatre autres familles, notons tout d'abord que Guillaume Roux, consul en 1151 et 1157, était le neveu de Rostang Guigon : il appartiendrait donc plutôt à un lignage roturier⁶⁸. Pour la famille Ausan, connue dès le XI^e siècle⁶⁹, nous savons que Raimond, consul vers 1150, avait reçu en gage des biens appartenant à Guillaume Assalit, l'un des *potestates* de 1108 : les Ausan comptaient peut-être parmi les *homines* parvenus aux descendants de Raimbaud de Nice⁷⁰. La famille Ermenaldi est la seule, avec les Guigon, à compter un chanoine dès le XI^e siècle et un Guillaume Ermenaldi est témoin laïc à un acte de 1081⁷¹. Au XII^e siècle, la famille compte un nouveau chanoine, Guillaume⁷², tandis que Pierre est consul en 1159 : cette famille n'offre donc pas un profil très différent des Guigon-Ricard et des Badat⁷³. Seule fait problème la famille Raimbaud (ou Raimbaldi), qui vient immédiatement après les Badat pour le nombre de consulats exercés. A cause du prénom Francon porté par l'un de ses membres, consul en 1152 et 1156, Caïs de Pierlas pensait que cette famille était issue du Francon-Raimbaud *potestas* de Nice en 1108⁷⁴. Toutefois, dans ce même acte de 1108, nous trouvons parmi les témoins laïcs un Guillaume Raimbaud qui peut parfaitement être le père ou l'oncle des cinq Raimbaud consuls entre 1146 et 1177⁷⁵. En outre,

⁶⁵ Nous trouvons dans cette liste (C.C.N., ch. 30) : Pierre Audebrand (consul vers 1147 et en 1157) et ses neveux ; Foulque Badat (consul en 1152, 1157 et 1164) ; Guillaume Chabaud (consul en 1146) et Raimond, son frère ; Pons Gisbern (consul en 1156) ; les quatre frères Guillaume, Pierre, Bertrand et Raimond Ricard, fils de Rostang Guigon (Guillaume fut consul en 1146 ; Pierre vers 1150, en 1157, 1164 et 1184 ; Bertrand en 1177) ; Guillaume Riquier (consul en 1164), son frère Jourdan et leurs neveux Bertrand et Pierre (qui sera consul en 1184 et 1189) ; Raimond Serena (consul en 1146, vers 1147, en 1152 et 1164) ; Foulque Travaca et ses neveux, parmi lesquels se trouve peut-être Guillaume, qui sera consul en 1164.

⁶⁶ J.P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 311 et *ibid.*, note 149. Cas de Pierre Badat : C.C.N., ch. 35 (« *Petrus Badatus dat quartone de una partida de clauso Campi longi* »).

⁶⁷ Poly, *op. cit.*, p. 312.

⁶⁸ Cf. C.C.N., ch. 51 (vers 1150) : accord conclu entre les frères et neveux de feu Guillaume Guigon, chanoine-diacre, et le chapitre. Les frères et neveux sont : Rostang Guigon et ses quatre fils Guillaume, Pierre, Bertrand et Raimond Ricard ; Foulque Ricard et son fils Guigue Ricard ; les frères Sicard et Milon ; Guillaume Roux (qui serait donc le fils d'une sœur de Rostang Guigon) ; Guillaume Guigon et Foulque Ricard.

⁶⁹ Pons Ausan est cité à cinq reprises comme témoin laïc : d'une acte de Laugier-Rostang vers 1070 (C.S.P., ch. X) ; de deux actes de l'évêque Archimbaud en 1074 (*Cartulaire de Lérins*, éd. Moris et Blanc, n° CLXI) et en 1078 (C.S.P., ch. XIII) ; d'un acte de Bertrand-Raimbaud vers 1078 (C.C.N., ch. 17) ; enfin du compromis passé en 1081 entre Amic de Calcia et le chapitre avec l'approbation de Laugier-Rostang (C.C.N., ch. 20). Cela en fait le laïc le plus en vue, après Pierre *de Episcopo*, fils naturel de Pierre, évêque de Sisteron, et donc neveu de Raimbaud de Nice et Rostang de Gréolières (cf. J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 252).

⁷⁰ Voir C.C.N., ch. 65 (1136), citée ci-dessus note 17.

⁷¹ Le chanoine est Jean Ermenaldi, cité en 1074 (*Cartulaire de Lérins*, n° CLXI) et 1078 (C.S.P., ch. XIII). Guillaume Ermenaldi assiste avec Pons Ausan à la transaction entre Amic de Calcia et le chapitre (C.C.N., ch. 20). Le chanoine de la famille Guigon(-Ricard) est Guillaume Guigon, cité en 1074 avec Jean Ermenaldi. Deux autres familles consulaires sont attestées dès le XI^e siècle : un Pierre Badat est cité en 1074 (*Cartulaire de Lérins, loc. cit.*) ; quant à Pons Gisbern, il descend peut-être de Gisbern Tempesta cité en 1037 (C.S.P., ch. VII) ou du Gisbern qui donne l'église de Saint-Martin [du Var] à Saint-Pons vers 1028 (*ibid.*, ch. IV), à moins que ces deux personnages ne fassent qu'un.

⁷² Guillaume Ermenaldi est cité de 1117 (C.C.N., ch. 29) à 1148 (*ibid.*, ch. 55).

⁷³ Voir ci-dessus, note 71. Raimond Badat est chanoine en 1135 (C.C.N., ch. 34).

⁷⁴ Caïs, *Le XI^e siècle dans les Alpes-Maritimes*, pl. II (généalogie des vicomtes de Nice).

⁷⁵ Guillaume Raimbaldi est l'un des quatre témoins laïcs de l'acte par lequel Raimbaud d'Orange, Francon, Raimbaud-Laugier et Guillaume Assalit, *potestates Nicie civitatis*, autorisent les chanoines à acquérir les « honneurs » de leurs hommes.

comme dans le cas des Badat, nous voyons l'un de ces Raimbaud, Paul, devoir le quarton d'une vigne à *Caldairolas*⁷⁶.

Cet examen des autres lignages consulaires permet donc de souscrire aux conclusions de J.-P. Poly : dès l'origine, le consulat de Nice se distingue des consulats d'Arles ou d'Avignon et même de son voisin de Grasse car la suprématie des bourgeois y est indiscutable. Nous pouvons d'ailleurs trouver une confirmation de l'absence de lignages chevaleresques dans les contributions imposées à Nice en 1176 au titre de la cavalcade : alors que Grasse, où l'on dénombre dix maisons de chevaliers, doit fournir dix cavaliers, Nice ne doit fournir que des piétons⁷⁷. Ces lignages consulaires doivent appartenir à la classe des *majores* qui, avec celle des *minores*, semble constituer les deux seules divisions de l'ensemble des citoyens (*cives*) constituant la commune (*comune*). Cette partition de la société niçoise, que nous font connaître les lettres de l'archevêque de Pise (1117-1119) et de l'archevêque d'Embrun (vers 1152), reposerait donc uniquement sur le niveau de fortune⁷⁸. Toutefois, dès le milieu du XII^e siècle, une évolution paraît amorcée. Si nous en croyons Caïs de Pierlas, Jourdan Riquier était, dès avant 1152, le beau-frère d'Isnard de Châteauneuf, les Riquier s'alliant ainsi aux descendants des seigneurs de Volone et même aux Orange⁷⁹. En ce domaine, comme dans celui du rapprochement entre Nice et Gênes⁸⁰, les Riquier montraient la voie de changements qui atteindront un plein effet au début du XIII^e siècle. Mais leur condition primitive d'hommes de l'église de Nice ou de Laugier de Gréolières n'allait pas gêner longtemps ces familles.

En effet, dès 1164, au plus tôt, 1176 au plus tard, le consulat s'était sans doute libéré des dernières entraves qui pouvaient gêner son action. Le traité de 1176 nous montre Nice payant au roi Alphonse II 25000 sous de génois⁸¹. Certes, la ville aurait pu payer grâce à une taille levée pour la circonstance. Il me semble cependant que, pour déboursier une telle somme, la commune devait plutôt avoir dans sa main tous les revenus dont Laugier de Gréolières, en 1152, tenait la moitié en fief de l'église de Nice. Cela, bien que le contrôle par la commune ne nous soit expressément indiqué que par les Statuts « de 1205 » et le traité de 1229 avec Raimond-Bérenger V⁸². Le plus fructueux de ces revenus d'origine publique devait

⁷⁶ C.C.N., ch. 94, p. 122.

⁷⁷ J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 312 (conclusions), 311 (exemples d'Arles et d'Avignon) et 297-298 (Grasse, avec renvoi à Doublet, A.E.A., n° CXXIX - 1196). Cavalcades dues par Nice : « *Preterea quando per Provinciam cavalcadas ceteris mandaverimus, a Varo usque ad Cianam .C. servientes nobis mittere debent, a Ciana autem usque ad Rodanum .L. [...]; et per Niciensem episcopatum communes cavalcadas nobis facere debent* ».

⁷⁸ Lettre de l'archevêque de Pise : . Lettre de Guillaume de Champsaur, archevêque d'Embrun (vers 1152) : C.C.N., ch. 80.

⁷⁹ Caïs, *Le fief de Châteauneuf*, d'après C.C.N., ch. 31 de 1152.

⁸⁰ Les premiers documents notariés génois conservés, en l'espèce le cartulaire du notaire Giovanni Scriba (édité par Mattià Moresco et Mario Chiaudano, *Il cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, 1935) nous montrent Guillaume Riquier jouissant de la citoyenneté génoise et investissant, en 1160 et 1164, des sommes importantes dans des sociétés et des commendes pour l'Espagne et l'Afrique du Nord (vol. I, p. 410-411 ; vol. II, p. 232). Comme l'écrivait Vito Vitale, cet homme qui, citoyen de deux villes, était un important commerçant dans l'une et l'un des dirigeants de l'autre, ne pouvait que constituer un lien solide (« *saldo legame* ») entre elles (« *Nizza medioevale* », p. 43).

⁸¹ « *Pro his itaque predictis .XXⁿⁱ.V^e. milia solidorum januinorum monete ab eis accepimus* ».

⁸² Statuts de Nice : cités d'après l'édition donnée par Pietro L. Datta dans son ouvrage *Delle libertà del Comune de Nizza* (Nice, 1859).- Traité de 1229 : Arch. mun. Nice, AA 3, pièce 3. Pour les Statuts de Nice, j'ai été amené à rectifier la date communément avancée (cf. Edmond Raynaud, « Statuts de la ville de Nice au XIII^e siècle », dans les *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, t. XIX, 1905, p. 233-253). On la tirait du chap. XVIII de l'édition Datta. Ce chapitre, relatif aux dettes pour prêt ou pour société, porte à la fin : « *et hoc capitulum locum habeat ab hoc die in antea. Anno Domini incarnatione .M.CC.V. indictione VII* ». En fait, la date de 1205 doit être regardée comme le *terminus ante quem* de la rédaction de la majeure partie des Statuts (qui ont subi des ajouts en 1225 et 1227). En effet, le chap. LV. *De extraneis qui civem interfecerint quod non intrent Niciam* excepte des mesures générales les étrangers qui viendraient « *cum domino rege vel comite* » :

être le droit de port et de rivage, pesant sur une activité commerciale vigoureuse : ce droit, ultérieurement connu et sans doute élargi sous le nom de gabelle, était normalement perçu en régie ; toutefois, des besoins d'argent pressants pouvaient amener son affermage⁸³. Les autres revenus étaient les diverses leudes levées sur le commerce, la *decima piscium* pesant sur les pêcheurs, enfin le *pascherium*⁸⁴.

Je pense que la commune a dû très vite acquérir tous ces droits qui lui échappaient en 1152 : en effet, les donations faites aux Hospitaliers en 1164 et 1184, ainsi qu'un passage de l'enquête de Charles d'Anjou en 1251, nous montrent que la commune possédait toutes les terres hermes ou gastes de son territoire⁸⁵. D'autre part, nous la voyons dès 1157 avoir seule la charge de ce qui est ailleurs un élément non négligeable de la seigneurie : les fortifications urbaines⁸⁶. C'est pourquoi je pense que le consulat a dû très vite acquérir tous les droits et possessions des Orange-Gréolières qui auraient échappé à l'évêque de Nice et, simultanément, s'efforcer d'arracher à celui-ci ces droits et revenus attachés à l'origine au *comitatus* : l'exemption de tout impôt communal reconnue à l'église n'a peut-être pas été en définitive un geste « gracieux »⁸⁷.

Postérieurement à cet accroissement de la richesse du consulat⁸⁸, les institutions se développèrent et gagnèrent en complexité. Dans les premiers temps, et même dans le domaine judiciaire, nous ne voyons guère agir que les consuls, qui au mieux s'appuient sur la volonté de l'ensemble des Niçois⁸⁹. Or, les statuts dits « de 1205 » nous les montrent épaulés par des conseillers : ceux-ci n'étant absolument pas mentionnés dans les deux importants traités de 1176 et 1189, je daterais donc les réformes décisives des années 1190-1196⁹⁰. Parmi les dispositions remontant aux toutes premières années du consulat, nous pouvons sans doute ranger la fixation à quatre du nombre des consuls ainsi que l'annualité de leur charge. Dans un

cela ne peut renvoyer qu'à l'époque où le roi Alphonse II gouvernait la Provence par l'intermédiaire de ses frères Raimond-Bérenger (mort en 1181) et Sanche, puis de son fils Alphonse. La rédaction des Statuts serait donc antérieure à 1196, année où mourut Alphonse II. Je la pense postérieure à 1189.

⁸³ Etayer l'affirmation relative au commerce demanderait un assez long développement. Pour le droit de rivage et les gabelles, on pourra voir commodément

⁸⁴ En 1229, Raimond-Bérenger V abroge les *dacitae* pesant sur le commerce du pain, de la viande et des fromages. Il abroge également la *tasca piscium* due par les pêcheurs : c'est la vieille *decima piscium*, dont la ch. 39 du *C.C.N.* montre bien qu'elle n'était pas acquittée par tous les Niçois. Quant au *pascherium*, l'enquête domaniale de Charles I^{er} d'Anjou, en 1251, montre que ce droit était acquitté par les Niçois qui envoyaient paître leurs troupeaux sur les terres hermes de la commune (Edouard Baratier, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, Paris, 1969, n° 112).

⁸⁵ *Enquêtes sur les droits...*, n° 112 cité à la note précédente.

⁸⁶ Le consulat lève des impôts « *pro clausura civitatis* ». *A contrario*, l'archevêque de Narbonne a soigneusement veillé à établir ses droits à la possession des murs et des tours de la ville : Jacqueline Caille, *Origine et développement de la seigneurie temporelle de l'archevêque dans la ville et le terroir de Narbonne...*, 1973, extrait de *Narbonne. Archéologie et histoire*). De même, à Arles, les fortifications sont partagées entre le comte et l'archevêque, qui en ont confié la garde à divers lignages chevaleresques : J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 293-295.

⁸⁷ Le silence du *C.C.N.* à partir de l'épiscopat de Raimond II Laugier (joint à celui des archives du chapitre en général) peut sans doute s'interpréter comme l'indice de la place désormais plus modeste de l'évêque dans la vie politique niçoise, mais cet argument *e silentio* reste bien sûr fragile.

⁸⁸ « Postérieurement » si l'on accepte mon hypothèse d'une rapide dépossession de l'évêque.

⁸⁹ Dans le compromis passé avec l'évêque Arnaud, le 13 août 1157, les consuls parlent seuls (*C.C.N.*, ch. 87). En revanche, les actes en faveur des Hospitaliers de juillet 1164 et décembre 1184 sont faites avec le conseil de toute la communauté.

⁹⁰ Mention des conseillers dans les Statuts (éd. Datta), ch. C.- *De electione consulum vel potestatis* : *Potestas vel consules [...] teneantur per sacramentum quod a festo Omnium Sanctorum [...] usque ad festum sancti Andree faciant eligere potestatem vel consulatum cum consilio consiliatorum ad sonum campane adunatorum per campanam vel majoris partis eorum*. Peut-être y a-t-il eu plus tôt un conseil informel, dont on pourrait voir la trace dans les trente-et-un niçois qui assistent à la vente faite en 1184 aux Hospitaliers par les consuls. Pour la datation des réformes, voir ci-dessus

premier temps, ils devaient être en fonction d'une Saint Jean-Baptiste à l'autre⁹¹ ; après quelque temps, ils furent élus au mois de novembre pour entrer en charge au 1^{er} janvier⁹². Quant au mode d'élection, on est sans doute passé d'une élection par l'ensemble des chefs de famille niçois à une élection à deux degrés, le peuple assemblé élisant le *consilium consiliatorum*, lequel, à son tour, élisait les consuls⁹³. Ce *consilium consiliatorum*, que je pense donc mis en place à la fin du XII^e siècle, comptait, en 1225, 60 membres, sans que je puisse affirmer que sa composition ait été telle dès l'origine⁹⁴. Le but visé par sa création devait être double : d'une part renforcer le caractère oligarchique du consulat niçois tout en élargissant les bases de cette oligarchie, d'autre part surveiller et aider les consuls dans leur gestion. En effet, la création d'un conseil permanent permettait d'éviter la réunion trop fréquente du peuple en *parlamentum* et donc de diminuer les risques de contestation populaire ; toutefois, les Statuts prévoyaient au moins quatre réunions annuelles du *parlamentum*⁹⁵. Mais le nombre des membres de ce conseil permettait de faire participer un plus grand nombre de familles de *majores* au gouvernement communal. D'autre part, le conseil devait améliorer de ce gouvernement en contrôlant l'administration financière tant des consuls que du clavaire municipal⁹⁶. En outre, les consuls sont, au XIII^e siècle à coup sûr et peut-être auparavant, aidés par un juge professionnel, salarié⁹⁷, et, pour la police rurale, par douze campiers. Peut-être y avait-il également des regardaires pour la police des marchés, mais ils n'apparaissent pas nommément dans les Statuts⁹⁸.

⁹¹ Nous trouvons en effet deux listes de consuls différentes en février et juillet 1164. Or, le millésime correspondant au nôtre dès le mois de février indique selon toute vraisemblance une année commençant à la Noël. Nous avons donc le choix entre trois termes saillants pour l'entrée en charge des consuls : l'Annonciation (25 mars), Pâques (fête mobile) et la Saint Jean-Baptiste. Cette dernière me paraît le terme le plus probable, à partir du moment où l'Annonciation ne marque pas le début de l'année, tandis que Pâques est un terme malcommode, qui n'a guère été utilisé en Provence pour les choses civiles (sauf à Tarascon).

⁹² Pour l'élection des consuls après la rédaction des Statuts, voir ci-dessus la note 90. Le chapitre cité se continue ainsi : « ... *et ultra festum Sancti Andree dicta electio non possit differri. Qui potestas vel consules habebunt regimen illius anni sequentis ab anninovo venienti usque ad aliud* ». L'expression *annusnovus* désigne le 1^{er} janvier, sans qu'il s'agisse forcément du début réel de l'année (cf. Arthur Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 105-106).

⁹³ C'est du moins ainsi que j'interprète le chapitre C des Statuts. Toutefois, on pourrait aussi comprendre que les conseillers choisissaient avec les consuls en charge les candidats à présenter au peuple dans son entier.

⁹⁴ Nombre de conseillers en 1225 : voir le traité perpétuel de commerce et de navigation conclu entre Montpellier et Nice (Arch. mun ; Montpellier, *Grand Thalamus*, fol. 16 r^o et *Livre Noir*, fol. 32 v^o ; édité par A. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier...*, Montpellier, 1851, au t. II, p. 446, p.j. n^o XXVI).

⁹⁵ Cf. Statuts (éd. Datta), ch. XCIII. *De igne misso* : « ... *et hoc capitulum et illud de talis legatur in parlamento quatuor in anno singulis tribus mensibus...* ».

⁹⁶ Statuts (éd. Datta), ch. CV. *De quatuor eligendis* : *Item, potestas vel consules vel qui loco potestatis fuerit teneatur infra dies .XV. eligere .III. homines de consilio utiliores et meliores [...] qui consilio congregato jure[n]t quod singulis mensibus faciant sibi fieri rationem a clavario de omnibus redditibus et expensis comunis [...] et clavarius nec potestas nec consules [...] possit facere aliquod mutuuum vel aliquas expensas pro comuni Nicie nisi approbatione illorum III...*

⁹⁷ J'ai retracé ci-dessus la carrière de Raimbaud *judex*. M. Poly le pensait juge du consulat. Mais, alors qu'il est cité à Nice dès 1149, les consuls, en 1151, semblent bien juger seuls (C.C.N., ch. 26 et 59). Peut-être a-t-il été cependant le conseil juridique du consulat ? Dans le doute, j'ai préféré ne pas le considérer comme juge. Deux chapitres des Statuts concernent le juge : ch. III. *De iudice consulum* et ch. CXIII. *De salario potestatis*. « ...*potestas cum suo iudice non habeat nec habere possit ipse nec alius pro eo ultra libras CCC Janue et solidos .C. pro hospicio et nichil plus pro venire, vel pro stare, vel pro redire.*

⁹⁸ Campiers : voir Statuts, ch. V. *De electione camperiorum*. Les campiers sont élus par les consuls ou le podestat assisté de deux « *homines de consilio* » ; ch. CXXVII. *De campariis*.

Regardaires : le ch. CIV. *De macellariis*, qui porte que les consuls ou le podestat devront faire jurer aux mazeliers de respecter les termes du serment contenu dans le *breve macellariorum* (ch. CXXVIII), ne nous fait pas connaître l'existence d'officiers chargés d'inspecter les marchés. Il en va de même pour les meuniers (ch. CI) : les consuls ou le podestat doivent s'en remettre à d'éventuels plaignants (« *quotienscumque [...] lamentationem habuerint*) pour sévir contre les meuniers qui frauderaient. Seul le Ch. CII (*De panateriis*) fait

Pourtant, à peine découvrons-nous le consulat de Nice parvenu à un degré d'organisation assez achevé que nous le trouvons simultanément en proie à de vives tensions internes, qui conduisent à rechercher des solutions soit dans l'appel à un podestat, à l'exemple des villes italiennes, soit dans l'institution d'un organe parallèle au consulat et détenant la réalité du pouvoir, la confrérie, à l'instar de Marseille. C'est un peu plus d'un quart de siècle de vie politique mouvementée, jusqu'à la victoire définitive de Raimond-Bérenger V (1229-1230) qui reste ainsi à retracer.

intervenir des *massarii* qui iront sur l'ordre des consuls prendre des pains pour en vérifier le poids. Je pense donc que ces officiers subalternes ne sont pas encore de véritables regardaires, officiers élus comme les campiers, tels que nous en trouverons dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

Annexe

LES CONSULS DE NICE (1144 – 1229)

- 1144 Guillaume Badat (*C.C.N.*, ch. 47)
- 1146 Paul Raimbaud – Raimond Serena – Guillaume Ricard
Raimond de Fréjus – Pierre Bernard – Guillaume Chabaud (*C.C.N.*, ch. 24 et 25)
- vers 1147 Pierre Raimbaud – Pierre Bermond – Pierre Audebrand – Raimond Serena
(*C.C.N.*, ch. 62)
- vers 1150 Raimond Ausan – Raimond Astenc – Raimond Raimbaud – Pierre Ricard
(*C.C.N.*, ch. 51)
- 1151 Guillaume Raimbaud – Bernard – Guillaume Roux – Olivier Mairona (*C.C.N.*,
ch. 26 [les quatre] et 59 [sauf G. Roux])
- 1152 Raimond Serena – Foulque Badat – Francon Raimbaud – Foulque Ugoleni
(*C.C.N.*, ch. 30)
- 1156 Raimbaud *judex* – Pierre Raimbaud – Francon Raimbaud – Pons Gisbern
(*C.C.N.*, ch. 87)
- 1157 Foulque Badat – Pierre Ricard – Pierre Audebrand – Guillaume Roux (*C.C.N.*,
ch. 87)
- 1159 Guillaume Raimbaud – Pierre Ricard – Bernard Ausan – Pierre Ermenaldi
(*C.C.N.*, ch. 98)
- 1164 Raimond Serena – Guillaume Travaca – Guillaume Riquier – Foulque Badat (9
février : Gioffredo, *Storia*, t. II, p. 118)
- 1164 Foulque Astenc – Pierre Ricard – Bertrand Chabaud – Guigue Ricard (21 *juillet* :
Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 56 H 4784, pièce 1 ; *sans mois ni quantième* : *C.C.N.*, ch. 95)
- 1176 Pierre Riquier – Bertrand Badat (Arch. mun. Nice, AA 3, pièce 1)
- 1177 Raimond Raimbaud – Raimond Chabaud – Pierre Badat – Bertrand Ricard
(*Traité Nice-Pise*)
- 1184 Pierre Ricard – Guigue Ricard – Foulque Bernard (*septembre* : *C.C.N.*, ch. 93 ; [26-
31] *décembre* : Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 56 H 4784, pièce 1)
- 1189 Pierre Riquier – Pierre Badat – Pierre Meriaut – Caras – Bertrand Badat –
Guillaume Raimbaud (Arch. mun. Nice, AA 3, pièce 2)
- 1193 Guillaume Mil[on] – Etienne Badat – Raimond Audebrand – Obert Guiraud
(Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 56 H 5266)
- 1205 Guillaume Rai[m]baud – Milon Badat – Etienne Badat – Guillaume Bermond
(*Ibid.*)
- 1210 Milon Badat – Guillaume Bermond – Pierre Chabaud – Rostang -Guillaume
(D'Eze) (Arch. mun. Nice, AA 1, fol. 1r°-2r°)
- 1229 Foulque Badat – Raimond Audebrand (*Liber jurium*, t. I, n° DCLXXX)

**LA DOT EN CORSE AUX XVII^e
ET XVIII^e SIÈCLES :
FREIN ÉCONOMIQUE OU
INSTRUMENT DE PROMOTION
SOCIALE ?**

Antoine Laurent SERPENTINI

« ...comme est le mariage : l'alliance, les moyens, y poissent par raison, autant ou plus que les grâces et la beauté. »

Montaigne, Essais, Livre III
Chapitre V.

Le régime dotal, en vigueur en Corse à cette époque, a été longtemps perçu comme un phénomène pervers conduisant à la déstructuration des patrimoines et par conséquent à une remise en cause de la pérennité économique et sociale des lignages.

Il est incontestable que sur les marges et pour ce qui concerne les familles ou les catégories sociales les plus exposées, cette obligation, admise par tous, d'avoir à doter les filles, a pu avoir sur le long terme et pour la majorité du corps social disposant d'un capital tant soit peu important des conséquences désastreuses pour ce patrimoine qui était alors tout à la fois la source principale de revenu et le principal critère de différenciation sociale. Néanmoins, la dévolution dotale, nerf des stratégies matrimoniales était aussi l'occasion d'un jeu subtil, pratiqué par le plus grand nombre des familles insulaires engagées dans un processus de promotion sociale qui transcendait souvent les générations et presque toujours les individus.

Soulignons d'abord, à la suite de tous les historiens du droit qui se sont penchés sur cette question¹, que la Corse, durant la période moderne, n'a connu d'autre régime matrimonial que le régime dotal. Cela étant vrai sous la domination génoise comme sous l'Ancien Régime, car la France, pour ce qui concerne le droit privé, conserva à l'île la jouissance de ses anciennes coutumes. Précisons donc que c'est en nous fondant sur la pratique que nous évoquons la coutume plutôt que la législation, car les Statuts civils de la Corse² ne font référence au régime dotal qu'à travers les chapitres XLVII et XLVIII qui d'ailleurs ne traitent que de modalités relatives à la restitution des dots. Le chapitre XLIV, intitulé « *di donna maritata o non maritata* » fait cependant référence de façon explicite à l'obligation qui est faite aux pères ou aux familles de doter les filles.

En définitive les actes de la pratique, contrats de mariages et constitutions de dots ainsi que, mais à un moindre degré, les formulaires de Vignolo³ et de Morati⁴ qui fixent les règles de rédaction de ces actes, l'un à la fin du XVIIe et l'autre au début du XVIIIe siècle, sont seuls à même de nous renseigner utilement sur les précautions juridiques prises en de telles circonstances. Elles découlent essentiellement du droit romain et des coutumes, les *Leggi comuni*.

Nous ne nous livrerons pas ici à une exégèse du contenu de ces actes, nous renvoyons sur ce point aux études pionnières de Caroline Spinosi et de Lyse Gladieux-Murador ; notre propos étant plutôt de mettre en exergue et ce brièvement les dispositions prises, dans ce contexte, pour transmettre dans les meilleures conditions possibles une partie, toujours conséquente, du patrimoine familial.

¹ Citons en particulier : Spinosi Caroline *Le droit des gens mariés en Corse du XVI au XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, La pensée Universitaire, 1955, Rossi Henri : *les successions testamentaires dans l'ancien droit corse*, Aix-en-Provence, La Pensée Universitaire, 1960, Pinguet, Michèle, *Le mariage et ses effets patrimoniaux : le comportement des époux en Corse du Sud-Est*, Doctorat en droit, Université de Nice, 1969.

² Coppolani, Jean-Yves et Serpentine Antoine Laurent, *Les statuts civils et criminels de la Corse*, (Présentés par), Éditions Albiana, Ajaccio, 1998.

³ Vignolo Emmanuele, *La pratica del Notaro*, Milan, 1689

⁴ Morati, Pietro, *La Pratica Manuale*, texte revu et publié par De Caraffa, M., in B.S.S.H.N de la Corse, Bastia, 1885.

Pietro Morati précise qu'en règle générale la dot devait être constituée par le père de la fille à marier, « *essendo ufficio paterno dotare le figlie per sostenere il peso del matrimonio* ». Mais il était aussi convenu que si le *pater familias* venait à manquer - et ce n'était généralement que pour cause de décès - devaient se substituer alors à ce dernier et suivant un ordre strict qui tenait à la fois compte de la législation, des usages locaux et des contingences familiales, la mère, les frères et autres parents plus ou moins éloignés mais toujours concernés, car la constitution de dot apparaissait à tous comme une obligation sociale dont la non observation était source de déshonneur pour l'ensemble de la famille. Seule la très grande pauvreté pouvait faire accepter ce risque mais alors, parfois, des amis, des voisins ou bien des œuvres ou des personnes charitables⁵ venaient suppléer la famille, tant il apparaissait clairement à tous que la fille non dotée était presque fatalement condamnée au célibat ou pire encore à la mésalliance, voire à la galanterie.

Ceci étant posé, en règle générale la dévolution dotale était de la responsabilité du père de la fille à marier et la grande affaire des contrats de mariages, qui dans ce contexte consacraient bien plus l'alliance de deux familles (*fare amicitia e parentella*) que l'union de deux jeunes gens, était la constitution de la dot qui allait permettre au jeune ménage de s'installer, de faire ses premiers pas dans la vie. Cela aboutissait au transfert d'une part toujours importante des biens familiaux en faveur de la jeune épousée et donc à une amputation tout aussi conséquente dudit patrimoine. Alors que nombreux seraient aujourd'hui ceux qui considéreraient cela comme un trop grand sacrifice chacun à l'époque y consentait, car dans le contexte du temps cette dévolution était non seulement un acte sous-tendu par l'amour, souvent très réel, que l'on portait à un enfant, mais également et surtout par la soif de paraître et de s'affirmer socialement parlant. Nous reviendrons sur ces motivations en nous efforçant de les positionner sur l'échelle des valeurs du temps, mais avant que de ce faire il est nécessaire de souligner les précautions prises lors de la signature de ces contrats pour que les dots ne puissent jamais tomber entre des mains étrangères à la lignée du donateur.

En effet, la dot qui était la part du patrimoine que le père transmettait à une fille au moment du mariage, était considérée comme un bien familial inaliénable. Presque tous les contrats stipulent que le mari ne devra disposer que des intérêts produits par ce capital qu'il aura pour charge de gérer. Seule la femme pourra en disposer librement et la transmettre un jour à ses enfants si la clémence des temps lui permet de la conserver. D'ailleurs, les contrats de mariage prévoient bien souvent des clauses de retour aux termes desquels il est précisé que si la fille mariée mourrait sans descendance la dot qui lui a été attribuée devra revenir à sa parenté : frères, sœurs ou neveux survivants.

Plus qu'un bien personnel, la dot est donc considérée comme un bien familial et toutes les précautions sont prises pour qu'elle ne puisse pas sortir du lignage dans le cas où le mariage ne porterait pas de fruits.

Malgré ces restrictions, en dehors des impératifs sociaux déjà évoqués, une dot présentait toujours de grands avantages car, si le capital était (en principe) intouchable, le chef du nouveau ménage pouvait disposer à sa guise des revenus qu'il produisait.

Pour toutes ces raisons, désir d'étaler ses richesses, soucis d'évaluer les revenus ou (et) d'assurer dans de bonnes conditions une éventuelle restitution, la dot était dans la très grande majorité des cas complaisamment décrite et (ou) estimée.

La présente étude s'appuie sur un corpus de 233 dots qui concernent diverses régions de la Corse du Nord : la région Bastiaise, la Conca d'Oro, la Castagniccia, Aléria (1768-

⁵ Ainsi, un exemple parmi tant d'autres : Par son testament en date du 2 juillet 1725, le *Cavaliere* Simon Giovan Favalelli, fils du *Gabelotto* Salvatore stipule qu'en cas de décès de son héritier universel la moitié des revenus de tous les biens de sa succession devront être consacrés à doter des jeunes filles pauvres. In *Bastia regards sur son passé*, Berger-Levrault, 1983, p.193.

1789)⁶ la Casinca (1723-1758)⁷ et la pieve de Rogna(1752-1758)⁸. La Corse-du-Sud n'est représentée que par la seule ville de Bonifacio (1771-1780)⁹, mais avec un nombre de dots presque équivalent. On pourra également noter que ces actes sont surtout représentatifs d'un XVIIIe siècle finissant donc du début de la période française, mais nous avons par ailleurs indiqué que rien de fondamental ne varie dans la formulation juridique des actes notariés durant les premières décennies de la présence française et moins encore en ce qui concerne les mentalités¹⁰ et donc les comportements insulaires face au mariage. Ce positionnement chronologique a en outre le mérite de nous permettre, du moins pour ce qui concerne Bonifacio, de mettre en perspective des comportements de « classe » extrêmement révélateurs tant pour ce qui concerne la perception que les insulaires avaient de la hiérarchie sociale du temps que pour les efforts que tous consentaient dans le but de conserver leur rang ou de s'élever dans cette hiérarchie par le biais des stratégies matrimoniales.

Les dots et leur contenu suivant les régions

Régions	dots décrites et estimées	décrites	estimées	autres	total
Rogna	13	3		4	20
Casinca	8	6		6	20
Bastia (Juridiction) Saint Florent	7	7	3	2	19
(J.Bastia)	11	8	2	6	27
Aleria (Juridiction)	2				2
Cervione (J.Aleria)	4	3	4	6	17
La Porta (J.Ampugnani)	15	5		2	22
Atti fatti In visita				3	3
Bonifacio	65	25	9	4	103
Total	125	57	18	33	233

Nous constatons que sur 233 dots 125, soit 54 %, sont à la fois décrites et estimées. Comme par ailleurs 57 autres dots sont seulement décrites et 18 autres estimées, nous avons à notre disposition 182 dots décrites et 143 estimées.

⁶ Archives départementales de la Corse-du-Sud, Série C, Intendance de la Corse

⁷ Notaire Franceschi, Archives privées.

⁸ Notaire Tristani, Archives privées.

⁹ Archives départementales de la Corse-du-Sud, Série 2 C- Bonifacio insinuation par entier et par extrait.

¹⁰ Serpentine Antoine Laurent, *Les clauses pieuses des testaments et les attitudes face à la mort en Corse à la fin de l'époque moderne*, in B.S.S.H.N. de la Corse, Bastia, 1987

Tout d'abord, partant de la première catégorie, intéressons-nous à la nature des biens dotaux.

Le fait que 182 dots sur 233 soient décrites, soit 78 % de l'ensemble, est déjà révélateur de l'intérêt que les insulaires portent à cette opération et ce d'autant plus que pour les 42 dots qui ne font pas l'objet d'une description détaillée la teneur de l'acte suggère dans la très grande majorité des cas qu'elles sont constituées d'une part toujours conséquente du patrimoine paternel ou de la dot maternelle qu'il s'agira d'expertiser ultérieurement.

Mais avant que de traiter du contenu et de la valeur des dévolutions dotales il est bon de nous pencher sur la situation des micro-régions concernées par ce corpus. Leur développement en ce XVIII^e siècle finissant est pour le moins inégal. Bonifacio, la sentinelle génoise dans le détroit, est incontestablement en perte de vitesse¹¹. En plus du traumatisme que constitue pour elle sur le plan politique le changement de souveraineté, la ville se trouve désormais à l'écart des voies maritimes qui unissent l'île à sa nouvelle métropole. Bastia¹², au contraire, dont l'activité portuaire a été relativement soutenue durant tout le premier XVIII^e siècle, va tirer profit de cette nouvelle donne. Poumon économique de la Corse du Deçà des Monts, en relation avec la dynamique Castagniccia (La Porta) elle entraîne aussi dans sa mouvance les riches régions agricoles que sont la Casinca et le Nebbio (Saint-Florent)¹³. Les potentialités naturelles de ces trois régions ayant été soutenues et heureusement développées par la très bénéfique politique de mise en valeur agricole lancée par la Dominante au XVIII^e siècle.¹⁴ Bien sûr, la Casinca, le Nebbio et la Marana ne sont pas la Beauce, mais tout étant relatif, ces terroirs constituent avec la Castagniccia des îlots de prospérité qui tranchent sur la médiocrité ambiante dans laquelle s'inscrit par contre la pieve de Rogna¹⁵.

Il existe cependant un point commun entre ces micro-régions, entre le Nord et le Sud, entre villes et campagnes, toutes vivent au moins en partie de l'agriculture et partout s'exerce un forte pression sur la terre qui, pour chacun, présente un attrait au plan économique et social. Souligner simplement cette réalité, serait sans doute pour la période concernée demeurer au niveau de lieux communs tant cette activité est à l'époque caractéristique du monde plein. Mais ceci étant posé, il n'en demeure pas moins vrai qu'en Corse encore plus qu'ailleurs, d'abord à cause des réticences de Gênes à reconnaître la noblesse locale puis après la conquête à cause de la politique en tous points contraire de la monarchie française, la possession de la terre a toujours été un moyen de reconnaissance ou de promotion sociale. Chacun aspire ici à posséder des terres à suffisance ; tout d'abord, pour subsister, car dans l'intérieur de l'île, en dehors du travail agricole salarié, toujours rare et pourtant déprécié, il n'y a point d'autre source de revenus, et ensuite pour s'affirmer face aux autres, face à tous les autres, mais surtout face à ceux de « sa condition ». Dans chaque village, dans chaque terroir, la stratification sociale, toujours complexe mais difficile à cerner (la possession de quelques dizaines de châtaigniers ou d'oliviers supplémentaires constituant souvent une barrière socio-économique infranchissable), oppose les gros propriétaires fonciers, les notables ruraux ou « *principali* », à la masse des petits propriétaires qui disposent d'à peine assez de terres pour joindre les deux bouts en année normale, et surtout aux gros bataillons de ces petits

¹¹ Serpentine Antoine Laurent, *Bonifacio une ville génoise aux Temps modernes*, Préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie, La Marge Éd. Ajaccio, 1995.

¹² Bastia, *regards sur son passé*, collectif, Berger-Levrault, 1983

¹³ Albitreccia, Antoine, *Le Plan Terrier de la Corse au XVIII^e siècle*, Paris, 1942. Defranceschi, Jean, « La communauté rurale en Corse à la fin de l'Ancien Régime : recherches sur l'occupation des sols », in *Pieve e Paesi*, Éditions du CNRS, Paris 1978.

¹⁴ Serpentine Antoine Laurent, *La Colture, Gênes et la mise en valeur agricole de la Corse au XVIII^e siècle*, Éditions Albiana, Ajaccio, 2000.

¹⁵ Serpentine, Antoine Laurent, *Trois villages du cortonais & l'occupation de l'espace du Moyen Âge à nos jours*, in B.S.S.H.N. de la Corse, Bastia, 1994

propriétaires parcellaires ou des sans terre, les manouvriers, qui pour faire vivre les leurs, sont obligés épisodiquement ou en permanence de louer leurs bras et de se mettre au service des « principali » en tant que « *braccianti* » (ouvriers agricoles) ou « *pastori* » (bergers salariés).

Cette propriété foncière que l'on voudra selon sa position augmenter, conserver ou acquérir sera donc au cœur des calculs de chaque catégorie sociale et, à l'intérieur de celles-ci, de chaque famille. À ce stade, on comprend mieux les enjeux des stratégies matrimoniales, des constitutions de dots et des partages des biens patrimoniaux qui en découlent. Ces partages, c'est évident, risquaient, pour la frange intermédiaire de la société corse et plus encore pour les couches les plus défavorisées, de remettre en cause le simple équilibre alimentaire. Ils pouvaient également fragiliser les grands patrimoines, tant les pères par amour paternel ou par soif de paraître avaient tendance à bien doter leurs filles ; allant bien souvent dans leurs libéralités, (mais n'était-ce pas aussi calcul ?) au-delà de la part légitime que la coutume et les textes leur assuraient.

Les contemporains, dès le XVII^e siècle, dénoncent cette dérive et demandent, parfois dans un contexte de crise économique, à la Sérénissime République de fixer un montant maximum aux dots dans le but de préserver les patrimoines et les droits des enfants mâles. Ainsi réagissent les populations de Moriani¹⁶ et de Ghisoni¹⁷ dans des suppliques datées respectivement de 1656 et 1655. L'un et l'autre textes fixent un maximum à la dot ; à Moriani il sera de 1000 liras, y compris pour les notables et de 500 liras pour ceux qui ne disposent pas d'un capital supérieur à 1500 liras. À Ghisoni les dots sont limitées à 300 liras. Mais ce ne sont point là des cas uniques et à Altiani¹⁸, au cœur de la pieve de Rogna, le 30 janvier 1667, la population, toujours par souci d'éviter une trop grande dispersion des patrimoines, demande à Gênes d'interdire de donner aux filles des dots d'un montant supérieur à 500 liras. Ce qui fut accordé le 2 juin de la même année.

Au siècle suivant rien de fondamental ne semble avoir changé du moins en ce qui concerne la nature des dots. Elles sont toujours, dans leur très grande majorité, essentiellement constituées de biens immeubles.

Quelle que soit leur importance, la part des biens-fonds, « *stabili* », est prépondérante. Cela étant vrai pour toutes les micro-régions à l'exception de la pieve de Rogna.

En Casinca, les 14 dots décrites et estimées sont toutes majoritairement composées de biens fonciers et immobiliers, terres céréalières, vignes, lopins de terres complantés en oliviers ou châtaigniers ou (et) parts de maisons.

Il en va de même pour 12 dots sur les 14 décrites pour la région bastiaise. Des deux autres, l'une est dite composée de biens meubles et d'argent, et la deuxième est entièrement versée en numéraire. Mais il s'agit en fait de deux étrangers à la cité que les aléas de la fortune ont fait se rencontrer à Bastia. Ici le versement en argent se justifie pleinement, car la constitution de dot, en 1774, semble être le prélude au départ du nouveau couple pour les Amériques dont est originaire le conjoint. L'acte notarié porte constitution en dot d'une somme de 2000 livres en monnaie courante faite par le sieur Nicolas Milante originaire de Sestri Levante en Ligurie et négociant à Bastia, à sa fille, la dame Marie, future épouse du sieur Quivolet originaire de Québec, en Amérique, « armateur de bâtiments ». Le fait que le contrat porte donation mutuelle entre époux en cas de non-survenance d'enfants semble étayer l'hypothèse que le nouveau couple est en instance de départ vers ces terres lointaines et ce sans espoir de retour.

Cependant dans les villes portuaires où le négoce génère souvent des bénéfices importants et permet l'accumulation du numéraire qui fait tant défaut dans les campagnes, les

¹⁶ Archives départementales de la Corse-du-Sud, Série C, *Camerali*, Liasse 514.

¹⁷ Archives départementales de la Corse-du-Sud, Série C, Civile Governatore, Liasse 418.

¹⁸ Archives départementales de la Corse-du-Sud, *Atti fatti in visita*, Liasse C19, n°296.

dots peuvent exceptionnellement être entièrement versées en argent comptant. C'est le cas à Saint-Florent où en 1782, Jean Natalini donne en dot à sa fille Marie, qui doit épouser Toussaint Pietri du même lieu, une somme de 1400 livres monnaie de Gênes. Mais pour les 18 autres contrats concernant cette cité et sa région, les dotations sont essentiellement constituées de biens-fonds et n'engagent des liquidités (4 contrats) que pour des sommes modiques au regard des transferts effectués en biens fonciers.

La Castagniccia et les contreforts de la plaine orientale réagissent de manière semblable ; toutes les dots décrites se composent essentiellement de biens-fonds, et Bonifacio, nous allons le voir, ne déroge point à ce qui semble être la règle commune.

Donc au XVIII^e siècle comme au siècle précédent les dévolutions dotales concernent essentiellement les biens immeubles et devraient ainsi provoquer les mêmes problèmes, voir les aggraver car une augmentation lente mais continue de la population provoque une plus grande pression sur ces terres objets de tant de convoitises.

Or à première vue et paradoxalement le montant des dots augmente et dépasse généralement, en moyenne, le maximum communément admis par les autorités et qui d'après Caroline Spinosi devait se situer entre 1000 et 1500 livres au début du XVIII^e et entre 1000 et 3000 livres à la fin de ce siècle. Ainsi le montant des biens transférés au titre des 69 dots estimées dont nous disposons pour la Corse du Deçà des Monts s'élève à 386 588 livres et situe la dot moyenne à 5 602 livres. Sommes énormes pour la région et qui sont révélatrices de l'importance des transferts de fonds provoqués en Corse par les stratégies matrimoniales mais qu'il faut cependant décrypter en tenant compte des diversités géographiques et sociales.

Dots moyennes en fonction de l'origine géographique et sociale

Régions	Nbre de dots	Dots de notables	Dots pop.	Dot moy.	Total
Rogna	13	1 650	290	499	6 496
Casinca	8	5 223	1 996	2 782	22 260
Bastia	10	14 569	1 125	6 503	65 032
St-Florent	13	15 040	1 100	12 895	167 640
Aleria	2			1 800	3 600
Cervione	8	9 840	1 300	4 500	36 000
La Porta	15	9 291	2 255	5 704	85 560
Ensemble	69			5 602	386 588

La finalité de ce tableau n'est pas de définir une dot moyenne absolument fiable. Celle-ci est sans doute surestimée à cause de la modestie de notre échantillon et par conséquent de l'impact disproportionné des dots de notables que l'on fait sans doute enregistrer plus fréquemment que les autres ; c'est particulièrement le cas à Saint-Florent, mais c'est vrai pour tous les secteurs. Il n'en demeure pas moins vrai que des disparités micro régionales apparaissent. Ainsi le retard économique de la pieve de Rogna est souligné tout comme, mais à un moindre degré, celui de la Casinca qu'il s'agit d'ailleurs de corriger ne serait-ce qu'au regard du décalage chronologique.

Ce qu'il faut surtout retenir c'est que, toutes micro-régions confondues et pour l'ensemble du siècle, des différences socio-économiques fondamentales sont clairement mises en évidence : les dots des notables sont de loin supérieures à celles offertes par les gens du peuple ou par les catégories sociales intermédiaires qu'il est, au vrai, difficile de distinguer, surtout en milieu rural, à partir de ce seul critère. En outre, même si la dot moyenne est

incontestablement surévaluée à cause d'une trop grande participation des notables, les moyennes calculées pour chaque catégorie sociale sont, tout aussi sûrement, très révélatrices des moyens dont celles-ci disposent et des stratégies qu'elles développent en ces circonstances.

En fait cette étude comparative des dots de *principali* et des dots des filles du *popolo* - seule distinction sociologique que l'on peut introduire sans risques en milieu rural - permet à la fois de mettre en évidence des nuances parfois nettes au niveau régional et sur le plan social et de constater des attitudes convergentes. Ainsi les dots populaires se maintiennent toujours à un niveau relativement bas, en dessous en tout cas des limites fixées du temps de la domination génoise. Les excès passés, pour autant qu'ils aient été généralisés, ne sont plus de mise. Partout la dot s'aligne assez correctement sur la dynamique spécifique de chaque micro-région, témoignant ici de la vitalité de la Castagniccia et là du retard de la Rogna. La situation de cette dernière région est particulièrement éclairante : Altiani, Focicchia et Erbajolo, les trois villages concernés par ces dots, constituent dans cet ordre la partie septentrionale de cette pieve coincée entre le Bozio, la Serra et le Tavignano. Vouée essentiellement à la céréaliculture et à l'élevage cette micro-région a connu un développement tardif ; en fait la châtaigneraie, qui va assurer au XIXe siècle la subsistance de Focicchia et à un moindre degré celle des deux autres communautés qui l'encadrent, a été majoritairement plantée en 1756. La population passe de 663 habitants en 1729 à 818 en 1769 aggravant de façon conséquente la pression sur des terres pauvres et pentues où les roches affleurent presque partout. Cela explique que les freins économiques et les directives gouvernementales du XVIIe soient toujours d'actualité ; la dot moyenne ne dépasse pas le maximum imposé un siècle plus tôt et les dots des notables atteignent ou dépassent péniblement les 1500 livres admises et jugées conformes à leur condition. On fait donc ici l'effort nécessaire pour se hausser à ce niveau, pour ne pas déroger, mais sans surenchère ; les patrimoines sont médiocres et il s'agit de ne pas les fragiliser outre mesure par de trop importants prélèvements. Ce qui importe en définitive, c'est que l'écart avec les classes populaires soit maintenu et il appert qu'il est ici presque aussi conséquent qu'ailleurs. Les dots populaires de la pieve de Rogna sont particulièrement modestes s'étalant entre 85 et 1000 livres et ne dépassant pas pour la majorité d'entre elles 400 livres. Ces dots paysannes comportent peu ou pas de biens fonciers ou immobiliers dont le prix est ici aussi relativement élevé, et dont ces familles pauvres ne peuvent pas de toute façon se séparer sans risques. Bien souvent les dots sont versées "*in tante bestie caprine, cavoline, pecurine, bovine... in tante bugne piene d'appe*" etc. , c'est-à-dire en tête de bétail ou en ruches Elles sont parfois complétées par quelques ustensiles, des vêtements, une robe de mariage et un lit ou bien se limitent souvent à ces modestes biens. Quel que soit le cas de figure, on précise toujours que la dot ainsi constituée est conforme à la condition de la mariée.

En effet, presque tous les contrats de mariages, populaires ou non et tous secteurs géographiques confondus, révèlent d'ailleurs le même souci qui est d'offrir à la fille à marier une dot conforme et à sa condition et à l'honorabilité de l'alliance conclue. Lorsque cela s'avère impossible, les parents vont jusqu'à aliéner la totalité du patrimoine dans le cadre d'un contrat à « *societa* » qui prévoit la cohabitation avec le jeune couple et l'exploitation en commun du patrimoine. On pourrait imaginer qu'il s'agit alors de caser une enfant unique qui, un jour ou l'autre, héritera de la totalité du patrimoine, en fait bien des contrats font intervenir des frères, qui, pour marier leur sœur, acceptent également ce sacrifice. En milieu populaire, mais pas seulement, ces contrats sont le prélude à une indivision de patrimoines que l'on continuera cependant à exploiter en commun; cas de figure qui deviendra de plus en plus fréquent au XIXe siècle au fur et à mesure que la pression sur la terre augmentera.

C'est toujours ce souci de ne pas déroger à son rang qui fait aussi se multiplier les contrats d'un type particulier appelés « *baratto matrimoniale* » ou « *baratto dotale* ». Ces contrats permettent une double union entre les enfants de deux familles sans avoir à échanger effectivement les dots promises. Les moyens sont donc divers, malgré la « *strettezza pecunaria* », malgré le manque de numéraire et la pauvreté ambiante, qui permettent en milieu populaire de réaliser une union convenable, conforme à son rang « *come a suo rango conviene* », sans se ruiner vraiment.

L'envolée des dots des notables découle des mêmes impératifs, mais, bien entendu, ceci implique que l'aire de recrutement du conjoint s'élargisse. Alors qu'en milieu rural et populaire le mariage est largement endogame et se limite généralement - malgré le danger de consanguinité qui ira d'ailleurs en s'aggravant - au cadre de la communauté et ne dépasse en tout cas que très rarement celui des communautés limitrophes, les alliances matrimoniales de la notabilité insulaire se concluent fréquemment par-dessus les limites de la *pieve*, voire de la province, faute de pouvoir trouver dans un cercle plus limité quelqu'un digne de sa condition avec qui l'on ne soit pas déjà uni par des liens de sang par trop proches... Pour ne prendre qu'un exemple, en 1777, Horace Buttafoco de Vescovato en Casinca épouse Maria Nunzia Morati du village de Murato dans le Nebbio et reçoit du père de celle-ci, le sieur Raphael Morati, une dot de 10 000 livres et, en sus, la promesse de fournir un trousseau et des bijoux en rapport avec sa position. Durant la même période, le dit Horace Buttafoco constitue à sa sœur Silvia Maria, qui va épouser le Sieur Paolo Vincente Vinciguerra de Loreto, une dot tout aussi attractive estimée également à 10 000 livres. En définitive, des dots importantes en rapport avec l'honorabilité de l'alliance recherchée et conclue, mais en même temps des échanges judicieux où finalement, financièrement parlant, chacun s'y retrouve même si parfois l'attrait d'une alliance jugée prestigieuse l'emporte sur tout autre considération. Ainsi, à Saint-Florent, en 1781, le colonel Joseph de Fabiani consent au mariage de son fils Simon, capitaine au Royal Corse, avec la demoiselle Marie-Thérèse de Pontevès, sans apparemment se soucier de la dot de celle-ci et en accordant au dit Simon, une donation « pour cause de mariage » estimée à 40 000 livres et constituée de biens-fonds situés sur la communauté de Lavatoggio en Balagne.

Donc, en règle générale et quelle que soit l'origine sociale du donateur, la dot est un instrument dont on use avec subtilité, bien entendu pour caser une fille, mais aussi pour maintenir ou conforter sa position sociale.

Bonifacio, ville pour qui nous possédons un corpus plus fourni et dont nous connaissons bien la hiérarchie sociale, va nous permettre d'étayer ces hypothèses.

Les 25 dots décrites concernent les diverses catégories sociales dont nous avons réussi à cerner la spécificité¹⁹.

L'échantillon comprend :

- Quatre dots bourgeoises ainsi décrites : 1) Un V.O.T (vigne, oliviers, terre), plus 300 livres. 2) Des effets, des biens fonds et 2000 livres ; 3) Tous les biens du père au décès de celui-ci. 4) rien²⁰.

- Dot de la fille d'un membre des professions libérales composée d'or, d'argent et de bijoux.

- Dot d'une fille de marchand composée d'un enclos, de robes et de 4000 livres.

- Dot d'une fille d'artisan : un V.O.T et 3000 livres.

- Trois dots de filles d'agriculteurs : 1) vignes, terres et effets. 2) vigne et meubles. 3)

Maison, boutique et meubles

¹⁹ Serpentine, Antoine Laurent, *Bonifacio, une ville génoise aux Temps modernes*, op.cit.

²⁰ Il s'agit du contrat de mariage d'une fille de vieille bourgeoisie, orpheline et ruinée, qui épouse un artisan. Cf. supra.

- Trois dots de filles de travailleurs : 1) Maison, vigne et 300 liras. 2) Un logement, deux vignes et 1000 liras. 3) Une chambre, une vigne et 400 liras.

- Une dot de fille de patron marin composée d'une partie de vigne, de meubles et de 400 liras.

- Quatre dots de marins : 1) Un clos et des hardes. 2) Une vigne, un lit et des meubles. 3) Une maison et 80 liras. 4) Tous les biens à la mort du père.

- Cinq dots de gens de condition inconnue : 1) Une vigne et une terre. 2) Une vigne et un lit. 3) Une vigne, des meubles et 500 liras. 4) un V.O.T., un logement et des meubles. 5) Tous les biens du père à sa mort.

- Deux dots de veuves de condition inconnue : l'une composée d'une partie de maison, d'un V.O.T et de 280 liras, l'autre de tous les biens, non décrits, de ladite veuve.

Retenons donc qu'à Bonifacio, indépendamment de l'origine sociale des futurs époux, la nature de la dot était toujours diversifiée. Ici, selon les possibilités de chacun, on offrait généralement au jeune ménage des terres, une vigne, c'est-à-dire un moyen d'existence, plus rarement un logement, parfois des meubles et assez souvent un capital en argent liquide, car le numéraire, en raison du commerce maritime, était moins rare que dans l'intérieur des terres.

Bien plus intéressantes sont cependant les dots estimées car elles nous permettent de pénétrer vraiment au cœur des stratégies matrimoniales d'une société fermée.

Origine sociale des filles dotées	Nbre de dots	Total en liras	%	Moy. cat. sociale	Indice dot
Bourgeois	11	59 616	34,84	5 422	2,05
Prof. libérales	2	2 800	1,63	1 400	0,50
Marchands	4	15 700	9,17	3 925	1,49
Agriculteurs	14	33 460	19,54	2 390	0,90
Travailleurs	6	10 000	5,70	1 666	0,63
Patrons marins	4	9 920	5,60	2 480	0,94
Marins	6	7 336	4,30	1 222	0,46
Etrangers	5	16 300	9,50	3 260	1,23
Gens de condition inconnue	12	14 742	8,60	1 229	0,46
Veuves de cond. inconnues	1	1 270	0,74	1 270	0,48
Ensemble	65	171 184		2 633	1,00

Dans la ville de l'extrême Sud, tout comme dans le Deçà des Monts, les constitutions de dots mobilisent des sommes considérables : pour la seule décennie 1771-1780 les 65 dots estimées s'élèvent à 177184 liras c'est-à-dire qu'elles provoquent un mouvement de fonds supérieur à celui qui alimente, durant la même période, les activités marchandes et les activités usuraires réunies de la cité (143215 liras). Par ailleurs, grâce à un corpus plus fourni et plus homogène nous pouvons, ici, cerner avec plus de confiance la dot moyenne. Avec 2663 liras, elle se rapproche du maximum officiellement toléré et atteste ainsi que le préside à la même politique de dévolution dotale que le reste de l'île.

De plus on perçoit nettement que ces dots sont extrêmement variées et qu'en fait leur montant est fonction de l'origine sociale des parents de la fille à marier. Si nous accordons à la dot moyenne bonifacienne, qui s'élève donc à 2663 liras, l'indice de référence 1 et si nous reportons cet indice à la dot moyenne de chaque catégorie sociale l'éventail se révèle très

ouvert, l'indice variant de 0,46 à 2, 05. En fait cette hiérarchie économique épousait à peu de choses près la hiérarchie sociale car les dots les plus importantes étaient, dans l'ordre décroissant, celles qui étaient offertes par les bourgeois, par les marchands, par les étrangers (dont nous savons qu'il s'agissait de bourgeois de Porto Vecchio), par les patrons marins et par les agriculteurs. Ces deux dernières catégories se situant légèrement en dessous de la moyenne citadine avec respectivement les indices 0,94 et 0,90. Ensuite, avec des indices très bas, viennent les travailleurs, les veuves, les marins et les gens de condition inconnue qui constituent la masse du "*popolo*". La hiérarchie sociale est donc bien respectée et il apparaît nettement que l'importance de la dot dépend incontestablement de l'origine sociale du donateur. Ce qui a au moins pour conséquence une répartition assez égalitaire de la charge, si l'on accepte encore l'idée communément admise de la dérive généralisée des dots que nous nous sommes par ailleurs efforcés de nuancer.

Mais instrument de promotion sociale, la dot se doit de sanctionner également l'honorabilité de l'union et son importance est donc aussi à Bonifacio fonction de l'origine sociale de l'époux. Que celui-ci soit de condition sociale supérieure, égale ou inférieure à celle de la mariée le montant de la dot s'en ressentira. Ainsi Marie-Ange fille de Jean Malerba, gros agriculteur bonifacien, apporte 8000 livres de dot (maison sur la place Doria, vigne et clos) au « seigneur » Jacques Peretti, noble originaire de Levie. Ici l'attrait d'une alliance avantageuse incite le gros propriétaire foncier à consentir des sacrifices financiers importants. Obéissant aux mêmes impératifs, les filles de membres des professions libérales que nous voyons si mal dotées, épousent des fils de marins, c'est-à-dire des gens de condition sociale inférieure qui sont fiers de l'alliance conclue et se satisfont donc d'un apport minime.

Autre exemple abondant dans ce sens et qui pourrait être considéré comme caricatural s'il n'était si révélateur des motivations, trop souvent masquées qui présidaient à la majorité des unions : le 16 février 1777 " *la signora Maria Giovana Celani*" fille du feu "*Signore Pietro Celani cittadino di questo luogo*" contracte mariage avec "*maestro Andrea Gabrielli muratore di Bonifacio*". Ce dernier sachant que sa promise est "*priva di beni e fortuna e volendo ch'essa abbia ogni tempo e sua vita naturale durante di che vivere... ha assegnato e assegna alla sudetta signora Maria Giovana presente e accetante per dota e patrimonio della stessa la somma di lire mille e sei cento moneta di Francia sopra ogni e singoli suoi beni mobili denari immobili presenti e venturi*". De plus le frère d' Andrea " *il reverendo signore prete Antonio maria Gabrielli perche detto matrimonio e stato fatto di suo genio e con suo consenso ha promesso e promette di dare alla detta Maria Giovana una roba spozalizia ed in oltre a promesso e promette di ricevere ed accettare li detti futuri sposi nella sua propria casa di abitazione e se coloro convivere à una stessa mensa.*" Le maçon et son frère s'engagent également à subvenir aux besoins de la "*Signora Flaminia Celani* ", sœur cadette de la précédente. Et ainsi "... *con tali pati e non altrimenti la signora Maria Giovana ha acconsentito e acconsente alla presente promessa di matrimonio.*", sur la base de ces accords et non autrement, Dame Maria Giovana a consenti et consent à ladite promesse de mariage.

Donc pour épouser une fille de vieille bourgeoisie et s'allier par ce biais aux meilleures familles de la cité, le maçon Andrea Gabrielli, guidé en cela par son frère prêtre, n'hésite pas à accepter toutes les conditions formulées par la jeune femme, dont la moindre n'est pas d'avoir à lui assurer une dot. Il découle aussi de ceci, et de façon très explicite, que, malgré le fait que sa situation économique soit très critique et que les conditions acceptées par le prétendant soient très généreuses, la damoiselle Celani ne se résout qu'en désespoir de cause à une union socialement aussi peu avantageuse pour elle et certainement blâmable aux yeux de l'opinion publique. En Corse, comme partout ailleurs en ce temps et pour longtemps encore, la règle est de se marier entre soi, entre gens de même condition. La dot dans ce contexte est bien

perçue et utilisée majoritairement comme un moyen de régulation, de respect du statu quo socioprofessionnel et sur les marges comme un instrument de promotion sociale.

Cela est particulièrement net à Bonifacio où les stratégies matrimoniales, illustrées par les 97 contrats de mariage signés durant la décennie 1771-1780, dénoncent une grande stabilité du corps social. Ainsi 50 % des filles de bourgeois qui convolent en justes noces le font avec des fils de bourgeois et les enfants mâles de la bourgeoisie locale épousent dans 66,6 % des cas des filles de même condition.

Les filles d'agriculteurs épousent dans 50 % des cas des jeunes gens de même condition et ceux-ci réagissent de la même façon. On pourrait multiplier les exemples, tous font apparaître le même réflexe de caste qui fait que majoritairement des jeunes gens en âge de se marier choisissent (ou sont contraints de prendre) leur conjoint au sein de la catégorie sociale dont ils sont eux-mêmes issus. Cela est également vrai pour les travailleurs, les marins, les patrons marins, les étrangers, les marchands et les artisans.

Ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas faire ce choix s'allient à des familles dont la condition est la plus proche de la leur. Ainsi les bourgeois qui n'épousent pas des bourgeoises unissent leurs destinées à celles de filles d'étrangers à la cité (bourgeois, officiers, nobles), ou de nobles, de marchands et de patrons marins locaux. Les nobles n'épousent que des enfants de la bourgeoisie. Les neveux de prêtres opulents épousent des filles de marchands non moins argentés.

Telle est la tendance générale, dans un cadre d'une endogamie très marquée²¹, les vieilles familles malgré les risques de consanguinité renforcent leurs liens ou bien redorent leurs blasons grâce à l'argent de nouveaux riches à la recherche d'une alliance qui consacrera sur le plan social leur réussite dans les affaires. Pour illustrer cette stratégie sur le long terme nous prendrons un exemple en dehors de notre corpus. Il concerne Antonio Maria Suzzarelli dont le parcours est particulièrement évocateur. A la fin du XVIIIe siècle il apparaît comme le plus riche propriétaire et le plus grand manieur d'argent de la cité. Dans sa jeunesse, étant de bourgeoisie récente et de fortune modeste, il a dû se contenter d'épouser, le 1er juin 1726, la fille du feu Dominique Malerba, un simple cultivateur. Mais à la génération suivante, son sens des affaires lui ayant permis d'acquérir une grosse fortune, ses enfants pourront s'allier aux plus grands noms de Bonifacio. Le 20 octobre 1744 il mariera sa fille Maria Silvia, âgée de dix-sept ans, à Giorgio Celani, grand notable de la ville, et son dernier né, Tomaso Vincente, épousera le 22 novembre 1744 la "*nota*" Anna Maria, fille du « *magnifico* » Carlo Armerigo.

Bien sûr il y a des accroc à cette règle non écrite, mais les filles de notables ruraux ou de bourgeois épousant des travailleurs ou des marins ne sont pas légion et ces exceptions ne sauraient remettre en cause la stabilité du corps social insulaire. Ici aussi, comme ailleurs²², les sentiments semblent n'avoir que peu ou pas d'influence sur l'élaboration de ces mariages dans lesquels bien plus que l'union de deux enfants les contemporains voyaient l'alliance de deux familles. Une affaire économique en somme comme en témoignent les précautions juridiques et les stratégies qui présidaient à la constitution des dots.

²¹ Serpentine, Antoine Laurent, *Bonifacio, une ville génoise aux Temps modernes*, op. cit. Nous avons étudié l'origine sociale des couples unis à Bonifacio entre 1720 et 1730 puis dans la décennie 1771-1780. Pour les deux périodes, l'apport étranger est faible. Entre 1720 et 1730, 60% des garçons sont originaires de Bonifacio ainsi que 83% des filles. À la fin du siècle, l'apport endogène va même en se renforçant avec respectivement 68,2 et 84,5% de natifs de Bonifacio.

²² Cf en particulier in Dupâquier, Jacques, (sous la dir. de) *Histoire de la population française*, T2, la contribution de François Lebrun : « Amour et mariage », pp.294 et suivantes.

**LES ORIGINES DE LA
NOBLESSE DE LA
SÉNÉCHAUSSÉE DE GRASSE
AU XVIII^E SIÈCLE**

Valérie PIETRI

Lorsque Maurice Aghulon entame la présentation de la noblesse de l'ancien département du Var en 1789, il commence par justifier un certain nombre de ses renoncements : renoncement à établir une liste exhaustive des familles nobles et renoncement à traiter des origines de ces mêmes familles. De telles recherches lui paraissent, en effet, dépasser le cadre de son propos et réclamer un investissement trop lourd. Il est certain que le recensement est une opération délicate et complexe en raison de l'absence de sources statistiques ou de listes nominatives fiables et complètes jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Et la question des origines, considérée d'un point de vue strictement statistique, ne peut être traitée que dans un deuxième temps et à condition de disposer d'un tel recensement. Pourtant, il ne s'agit pas seulement de résoudre cette difficulté afin de rendre possible « une étude sociale complète de la noblesse »¹. Il s'agit aussi de la comprendre. Car comprendre cette aporie est une manière de comprendre ce qu'est la noblesse d'Ancien Régime : un corps fortement hétérogène qui excède toute tentative de définition univoque. La lexicographie moderne témoigne elle-même d'une profonde ambivalence du terme : pour le *Dictionnaire de l'Académie française*, le noble est celui qui « est élevé par-dessus les roturiers, ou par sa naissance ou par des lettres du prince ». La seule définition globale est négative, le noble n'est pas un roturier, mais quant à une définition positive, la diversité s'impose comme irréductible. Il existe ainsi différentes manières de devenir noble et donc de l'être. Il existe surtout différentes sortes de noblesses qui se distinguent essentiellement par la différence de leur origine selon deux grandes catégories : noblesse immémoriale (« naissance ») et noblesse acquise (« lettres du prince »).

Une étude des origines de la noblesse grassoise conduit donc à mesurer la qualité nobiliaire de ces familles selon des critères objectifs de connaissance des conditions d'entrée dans le second ordre. Cependant, il apparaît tout aussi essentiel de rendre compte du discours autour des origines familiales, de la manière dont ces origines sont mises en scène et en récit. Chaque famille s'efforce, en effet, non seulement de convaincre de sa noblesse mais aussi de se construire une origine nobiliaire aussi prestigieuse que possible. La difficulté réside dans la mise en adéquation entre la réalité des origines et les prétentions.

• La noblesse de Grasse au XVIII^e siècle : une évaluation

L'espace choisi pour cette étude est celui de la sénéchaussée de Grasse, composée des vigueries de Grasse et de Saint-Paul. Espace relativement prospère au XVIII^e siècle, notamment grâce au développement des activités commerciales, la sénéchaussée de Grasse apparaît comme un monde du gentilhomme rare comparée aux espaces à forte densité nobiliaire de Provence occidentale. L'attraction exercée par Aix, siège de Parlement, explique en grande partie cette disparité. Toutefois, la ville de Grasse peut se targuer d'une vie sociale assez brillante, avec ses salons - dont l'un est animé à la fin du siècle par la célèbre marquise de Cabris, sœur de Mirabeau - ses loges maçonniques, ses bals ...un maintien, voire une expansion d'un mode de vie urbain et mondain qui doit beaucoup au dynamisme commercial de la région ainsi qu'à la présence de la place forte d'Antibes. En effet, l'enrichissement des marchands permet non seulement d'étoffer le poids relatif des élites locales, notamment urbaines, mais tend naturellement à renforcer les rangs du second ordre en raison d'un tropisme social indéniable à l'égard du statut nobiliaire. Par ailleurs, les officiers affectés à la garde du port d'Antibes se joignent ponctuellement à la noblesse locale et partagent ses loisirs et ses occupations, parfois y contractent une alliance. Certes, Antibes n'est pas Toulon, mais l'activité militaire de cette place-frontière permet de consolider le genre de vie nobiliaire dans la sénéchaussée. Un tel dynamisme n'est pas sans poser de nombreuses difficultés dès lors que l'on s'attache à rendre compte de la présence nobiliaire dans cet espace. La noblesse se caractérise, en effet, par sa grande mobilité et sa plasticité constante : mobilité géographique,

¹ M. Agulhon, *La Vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 1971, p. 75.

avec la pratique de la double résidence ou une mobilité liée à la carrière ; plasticité sociale en raison de la porosité des limites entre noblesse et roture qui permet l'émergence de nouvelles maisons ; évolution démographique, enfin, qui conduit à la disparition de certaines familles. La dernière difficulté qu'il convient de signaler est également liée aux phénomènes d'ascension sociale et concerne le fait que les familles sont ramifiées en différentes branches et que, dans le cas d'un anoblissement, certaines branches peuvent devenir nobles alors que d'autres demeurent roturières. On pourra ainsi trouver des individus qui portent le même patronyme et sont apparentés, dont l'un est noble et l'autre ne l'est pas. Il est certain que, dans de tels cas, les branches roturières ont une forte tendance à tenter de profiter du prestige de leurs parents et se targuent, aussitôt qu'elles ont les moyens d'adopter un genre de vie qui le permet, d'appartenir au second ordre.

Ainsi, toute évaluation précise est difficile, mais le croisement de différentes listes et de données personnelles permet toutefois d'identifier la plupart de ces familles, tout au moins d'identifier les patronymes nobles. On peut, tout d'abord, utiliser les résultats des vérifications de noblesse, effectuées sous l'égide de la cour des Comptes puis de l'Intendant entre 1664 et 1715. D'après cette source qui, il faut le préciser, sous-évalue notablement le nombre de gentilshommes de la province, on peut constater que vingt-sept maisons nobles ayant été maintenues ont déclaré faire leur résidence dans la sénéchaussée de Grasse².

Familles ayant déclaré faire leur résidence dans la sénéchaussée de Grasse au cours des réformations de noblesse (1668-1715)

Patronyme	Résidence
Barcilon	Saint-Paul
Blacas de Carros	Carros
Bompar	Grasse
Bosc	Le Broc
Boussicaud (Le Meingre de)	Grasse
Boyer de Choisy	Antibes
Castellane	Saint-Laurent
Du Port	Saint-Paul
Durand de Sartoux	Grasse
Emeric	Grasse
Flotte	Saint-Auban
Geoffroy de Loube	Grasse
Geoffroy du Rouret	Grasse
Grasse	Briançon (de Grasse)
Grimaldi	Antibes
Hondis	Saint-Paul
Isnard de Léonard des Deux-Frères	Grasse
Lisle de Taulane	Grasse
Lombard	Grasse
Marin-Crespin	Grasse
Nicolas	Antibes
Pape	Saint-Auban
Ponteves Bargême	Grasse
Riouffe	Cannes
Robert d'Escragnolles	Escragnolles
Roux	Saint-Laurent
Theas d'Andon	Grasse
Villeneuve	Thorenc
Villeneuve	Tourettes

² D'après F.-P. Blanc, *Origine des familles provençales maintenues dans le second ordre sous le règne de Louis XIV. Dictionnaire généalogique*, thèse, droit, université d'Aix-en-Provence, 1971.

Les maintenues de noblesse constituent un point de départ essentiel pour une évaluation quantitative du second ordre grassois, même si certaines familles n'ont pas été prises en compte. En effet, pour celles dont la noblesse a été confirmée, l'appartenance au second ordre est alors établie juridiquement par le jugement de maintenue. Peu importe l'origine de cette noblesse et même son authenticité : à moins d'un grave revers de fortune ou de la révocation de certaines lettres de noblesse, les familles maintenues se trouvent confortées dans leur statut.

Une autre estimation peut être établie à partir des rôles de la capitation qui prennent en compte l'ensemble des habitants imposables dans chaque ville et communauté d'habitants. Ces listes sont précieuses pour la connaissance de la composition sociale des villes d'Ancien Régime. Cependant, il convient de préciser que les statuts sociaux indiqués sur les rôles témoignent de la réputation d'un individu et de sa famille, de son genre de vie et non de son statut juridique. Par ailleurs, l'exercice de fonctions judiciaires conduit bien souvent, notamment dans les petites villes, à une assimilation à la première classe des habitants qui confond ainsi nobles et roturiers. En outre, il convient de préciser qu'après 1695, les listes sont moins complètes en raison de diverses exonérations et abonnements.

Comme dans toutes les villes de Provence, les rôles de Grasse et de Saint-Paul qui ont été conservés indiquent le nom des familles appartenant à la « première classe » des habitants, même si la condition de gentilhomme n'est pas toujours spécifiée. On peut parfois s'appuyer sur les qualifications, notamment celles de « noble » ou « écuyer », qui sont très claires et, dans une certaine mesure, sur la mention de la possession d'une seigneurie. Ainsi, à Grasse, on trouve vingt-et-une familles possédant fief³, six personnes qualifiées d'« écuyers »⁴ et deux « chevaliers »⁵. A Saint-Paul⁶, la principale famille est celle des Barcilon, mais on peut y ajouter les Alziari, nobles niçois (agréés par possession de fief) installés en Provence.

Dans le cas des communautés d'habitants, la première catégorie, parfois intitulée « nobles » correspond, en fait, aux seigneurs possédant-fiefs. Certains appartiennent manifestement à la roture, même si l'achat d'une seigneurie ou part de seigneurie signifie sans aucun doute une aspiration à la noblesse. C'est le cas de Jean-François Bounin l'aîné, coseigneur de Châteauneuf. La liste de ces seigneurs de fiefs peut d'ailleurs être complétée par les registres d'aflorinement⁷. On y trouve quelques familles qui possèdent des fiefs dans la sénéchaussée mais n'y résident pas et donc n'apparaissent pas sur les rôles de capitation. On rencontre également des personnages sans doute en voie d'agrégation à la noblesse, dont le statut demeure ambigu : les Sauvan, les Sauteron, les Gallimard de Grasse (anoblis à la toute fin du XVIII^e siècle), le sieur Trastour de Saint-Paul... Pour ces familles, seule la possession de fief semble les distinguer du monde de la roture et c'est, au XVIII^e siècle, un élément insuffisant d'autant que ces possessions de fief sont souvent récentes.

D'après les rôles de capitation et les états d'aflorinement, la ville de Grasse compte donc, à la veille de la Révolution, trente familles nobles (dont certaines sont ramifiées en plusieurs branches) auxquelles on peut ajouter les trois familles de Saint-Paul et vingt-deux familles qui résident sur leurs terres ou dans des villes de moindre importance, soit cinquante-cinq familles ayant quelque apparence de noblesse installées dans le ressort de la sénéchaussée au cours du XVIII^e siècle⁸.

³ Archives communales de Grasse, Capitation de 1727, 1735 et 1747. D'après M. Moresco, *La Société à Grasse au cours de la première partie du XVIII^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Nice, 1973.

Les patronymes relevés sont : Barbaroux, Bayon, Clermont, Cresp, Durand-Sartoux, Fanton, Flotte, Funel, Gallimard, Geoffroy, Isnard, Lisle, Lombard, Mougins, Pontevès, Puget, Rabuis, Sabran, Tardiny (sans doute Tardivy), Théas, Villeneuve.

⁴ *Idem*. Ecuyers : Accaron, Ainesy, Carpillat, Crézien (sans doute Marin-Crézien), Niel, Vitalis.

⁵ *Idem*. Chevaliers : Bompar et Durand (déjà cité comme seigneur)

⁶ ADAM, C 99, Capitation de 1789.

⁷ Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C 1842.

⁸ Cf. tableau en annexe.

Il convient de préciser que nous n'avons pas pris en compte un certain nombre de maisons qui apparaissent ponctuellement dans ces documents mais ne sont pas durablement ancrées dans l'espace grassois. Ainsi, la famille Nicolas doit faire ses preuves à Grasse lors des réformations de noblesse, mais il s'agit d'une famille du Poitou qui quitta la Provence assez rapidement. D'autre part, il existe plusieurs familles présentes dans la sénéchaussée, souvent par la possession d'un fief, mais qui sont véritablement implantées dans d'autres provinces. Certains résident en Provence, dans les sénéchaussées du Nord ou de l'Ouest : les Pape, seigneurs de Saint-Auban, de la sénéchaussée de Digne ou les Panisse-Passis (Caussols, Cipières, Gaudelet, Villeneuve, Loubet) originaires du Comtat et installés à Aix⁹ et les Laurens de Brue, seigneurs de Vaugrenier et également officiers au Parlement installés en Provence occidentale. D'autres sont implantés dans les provinces voisines comme les Saint Ferréol, seigneurs d'Amirat, résidant à Montélimard. Enfin, de nombreux seigneurs de fiefs sont implantés principalement dans le comté de Nice ou dans les États du Piémont : les Blanqui (Nice), seigneurs d'Aiglun ; les Arengo (Vintimille), seigneurs de la Roque Esteron ; le comte de Gattières (Turin). Certes, plusieurs membres de la noblesse grassoise résident à Aix, voire à la cour, car ce sont de grands seigneurs ou qu'ils sont officiers du parlement de Provence, mais leur nom a été retenu dans la mesure où leur famille est implantée depuis plusieurs générations en Provence orientale, qu'ils y ont conservé des fiefs et souvent des parents, même non fieffés. On peut citer, à titre d'exemple, les Grimaldi d'Antibes. Il s'agit aussi, parfois, de branches cadettes de maisons plus importantes implantées dans le pays aixois, comme les Barlatier-Mas.

• Les origines de la noblesse grassoise

Il n'est pas toujours aisé de déterminer l'origine de la noblesse de ces familles, même lorsque leur noblesse elle-même ne fait pas de doute et qu'elle est reconnue par leurs contemporains notamment par le biais des qualifications, ce qui est finalement le seul critère valable pour l'historien. En effet, au-delà des vérifications de noblesse, dont l'exhaustivité n'est pas parfaite, les gentilshommes ne sont pas contraints d'apporter des preuves de leur noblesse. Lorsqu'ils choisissent de le faire, notamment pour accéder à des charges ou des privilèges réservés à la noblesse, ils peuvent assez souvent falsifier ces preuves que ce soit dans le but de masquer leur origine roturière ou d'accroître leur prestige, comme nous le verrons plus loin. Il faut ainsi reconstituer à partir des archives elles-mêmes le parcours de ces familles. Sur les cinquante-quatre familles identifiées, il a été possible de déterminer avec quelque certitude les origines de trente-et-une d'entre elles, notamment grâce aux recherches effectuées par François Paul Blanc et aux dossiers familiaux conservés aux Archives départementales.

Les origines de la noblesse de la sénéchaussée de Grasse au XVIII^e siècle

Origine	X ^e XI ^e	XII ^e	XIII ^e	XIV ^e	XV ^e	XVI ^e	XVII ^e	XVIII ^e	Total
Immémoriale	6		1	1					8
Anoblissement									
Par lettre					2	1	1	2	6
Par charge					1	1		3	5
Agrégation									
Par les femmes					1				1
Par possession de fief					1	5	1		7
Par qualification					2	1			3
Par possession de fief et qualification						1			1
Total	6		1	1	7	9	2	5	31

⁹ Les Panisse-Passis se sont installés à Villeneuve-Loubet au XIX^e siècle.

Comme on peut le constater, la noblesse grasseoise présente tout l'éventail des origines nobiliaires avec huit familles de noblesse chevaleresque, onze familles anoblies et douze familles agrégées au second ordre par divers moyens. On peut toutefois remarquer une assez bonne tenue de la qualité nobiliaire avec dix-neuf familles de noblesse « authentique » pour seulement douze familles de noblesse « usurpée » (selon les critères strictement juridiques). Des études plus générales sur la Provence ont permis de montrer que les anoblis et les agrégés constituent une très large part du second ordre. D'après la description des 849 familles rassemblées dans les volumes du nobiliaire d'Artefeuil, la noblesse récente domine largement, avec 81% de familles entrées dans le second ordre après 1550. En effet, il est désormais acquis que la noblesse française connaît un large mouvement de renouvellement au cours du XVI^e siècle. Pourtant, le nobiliaire d'Artefeuil étant essentiellement fondé sur des mémoires préparés par les familles, il faut encore compter davantage sans doute de noblesse récente. Au contraire, la noblesse chevaleresque est minoritaire, représentant avec toute l'indulgence de ce catalogue, à peine 5% de l'ensemble. Le chiffre serait plus faible encore si l'on considérait comme éteintes toutes les familles dont le nom et les armes ont été relevés, après qu'elles sont tombées en quenouille ou faute de descendants directs. La noblesse dite « de race », selon les critères des réformations, constitue à peine 13 % du total¹⁰. Du point de vue de notre estimation, il convient donc de prendre en compte le fait que les familles dont l'origine reste indéterminée appartiennent sans doute à la catégorie des agrégés à la noblesse, ce qui atténue le caractère apparemment singulier de la sénéchaussée de Grasse. Il est cependant certain que les familles chevaleresques sont, proportionnellement, plus nombreuses en Provence orientale car bon nombre de familles récentes, issues du négoce et entrées dans la noblesse au cours du XVI^e siècle, sont liées au Parlement et installées en Provence occidentale.

Parmi les familles dont la noblesse n'est pas fondée juridiquement, il est également important de noter que la plupart ont été maintenues au cours des réformations et que les nobles de « race » représentent vingt-et-une familles sur vingt-sept. Dans ce cadre précis, la noblesse de race correspond en fait à une noblesse reconnue, mais qui n'est fondée sur aucun titre primordial. Cette dernière remarque permet de poser une question essentielle en ce qui concerne les origines de la noblesse : celle du mythe des origines.

• **Le discours sur les origines : les notices de *l'Histoire héroïque et universelle de la Noblesse de Provence***

La noblesse relève de deux modes d'acquisition bien distincts : l'acquisition par le sang, ou la race, qui est la noblesse immémoriale ou chevaleresque et l'acquisition par anoblissement du fait du prince. Or, ces deux « principes » de noblesse entretiennent un rapport hiérarchique que ne parvient pas à résoudre la mise en place progressive d'un statut juridique théoriquement égalitaire. En effet, si la qualité nobiliaire confère un prestige social qui distingue le noble du roturier, les notions d'ancienneté, d'alliance et d'illustration permettent de moduler ce prestige à l'intérieur même du groupe nobiliaire. Il ne faut pas oublier que l'accès à de nombreuses institutions monarchiques ou ecclésiastiques est conditionné par la capacité à fournir des preuves de noblesse et l'exigence, notamment d'ancienneté, devient de plus en plus rigoureuse. Plus que jamais, au dernier siècle de l'Ancien Régime, le destin d'un individu, sa carrière mais aussi son mariage, peut être conditionné par l'origine de son lignage. Certes, la position sociale concrète (fortune, exercice de charges publiques, alliances, réseau de relations) demeure déterminante, mais toute prééminence réclame la reconnaissance d'une légitimité qui se construit elle-même en grande partie en référence aux origines familiales.

Quelle que soit l'origine réelle de la noblesse d'une famille, le discours sur les origines est ce qui importe véritablement : ce discours se doit d'être vraisemblable ou du moins

¹⁰ M. Cubells, *Structure de groupe et rapports sociaux au XVIII^e siècle : les parlementaires d'Aix-en-Provence*, thèse, Université d'Aix-en-Provence, 1980, p. 57.

acceptable car il fonde l'identité sociale de l'individu comme membre d'un groupe de parenté. Le discours sur les origines familiales est donc l'objet d'un travail constant et attentif de la part des membres du second ordre, comme en témoigne la confection des nombreuses généalogies nobiliaires tout au long de l'Ancien Régime. Ces textes ont, en effet, pour objet essentiel d'explicitier de manière argumentée la qualité nobiliaire attachée à un nom et à ceux qui le portent. Dans certains cas, la généalogie est fournie pour répondre à des exigences juridiques (procès autour d'un héritage, dossier de preuves de noblesse). Mais dans d'autres cas, il s'agit d'une opération de prestige destinée à faire connaître au public l'illustration particulière d'une lignée.

C'est à cette dernière préoccupation que répond la publication d'un nobiliaire rassemblant les généalogies des familles nobles de Provence : *l'Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*. Publié à partir de 1757, ce nobiliaire dont l'auteur (Artefeuil) est demeuré inconnu¹¹ présente la caractéristique de rassembler essentiellement des généalogies rédigées par les familles elles-mêmes.

La publication du nobiliaire d'Artefeuil, qui se fit par souscription, mobilisa toutes les énergies de la province. Le projet semble avoir été rondement mené, grâce à une stratégie efficace qui consista dans un premier temps à appâter les gentilshommes avec un armorial contenant les blasons de toutes les familles nobles, déjà intitulé *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence* et publié en 1754¹². L'auteur de ce travail, un graveur aixois du nom d'Honoré Coussin, se chargea dans un second temps de solliciter ces mêmes familles, non seulement pour fournir un mémoire de leur généalogie, afin de constituer le nobiliaire proprement dit, mais aussi pour participer financièrement aux frais d'édition. C'est ce qui ressort d'une lettre qu'il adressa peu avant la publication de l'ouvrage à M. de Brun de Favas, de Draguignan¹³ :

« Monsieur

Ayant gravé l'armorial général des familles nobles de la province où se trouve compris l'écusson de vos armes dédié et accepté par le corps de la noblesse après l'avoir approuvé par une délibération, par une suite nécessaire il y a une personne de mes amis qui travaille à faire l'histoire de toutes les familles qui sont insérées dans ledit armorial, qui sera la filiation depuis le plus ancien contrat jusqu'à aujourd'hui, l'état des charges et des emplois dans la robe et dans l'épée, ce qui formera deux volumes in-4° dont l'impression va être commencée incessamment. Si vous désirez que l'article de votre famille y soit inséré vous aurès la bonté de m'envoyer au plustot vos mémoires et comme cette impression sera fort dispendieuse, et que l'auteur n'est pas en état de faire en total cette fourniture il n'y a personne qui ne se fasse un plaisir d'y contribuer de quelque chose, qui est 24 Lt pourvu que l'article ne soit pas bien long. Vous pouvès vous informer de M. de Perrot du Bourguet de la façon qu'il a fait à cet égard qui m'a envoyé son mémoire avec son contingent et bien d'autres de Draguignan. »¹⁴

Celui-ci ne tarda pas à s'exécuter et une semaine plus tard son procureur à Aix lui accusait réception du mémoire et de l'argent, et le félicitait de sa démarche tout en évoquant l'empressement des autres familles à répondre à cette sollicitation¹⁵. Là encore, la fiabilité des articles est plus que douteuse, et l'intérêt consiste avant tout à confirmer et répandre la

¹¹ A propos des hypothèses émises autour de l'identification d'Artefeuil, voir V. Pietri, *Famille et noblesse en Provence orientale de la fin du XVII^e siècle à la veille de la Révolution*, thèse, Nice, 2001.

¹² Les blasons étaient destinés à être découpés puis collés en face des articles généalogiques du nobiliaire.

¹³ Il s'agit de Joseph de Brun de Favas, alors premier consul de Draguignan, issu d'une famille de noblesse usurpée et fort récente, mais dont l'influence locale était importante et qui donna plusieurs officiers de marine, dont un chef d'escadre.

¹⁴ Archives départementales du Var (ADV), 2 J 128, 3 avril 1757, lettre de M. Coussin d'Aix à M. de Brun de Favas, à Draguignan.

¹⁵ *Ibid.*, 14 avril 1757, lettre d'Isnard à M. de Brun de Favas : « Vous avès bien fait de vous rendre aux sollicitations du S^r Coussin, et vous aurès même pû les prévenir plustot que bien d'autres dont l'empressement n'a pas été désapprouvé ».

mythologie familiale à l'usage de ses pairs, et non à convaincre les commissaires départis pour la vérification des titres.

Il était difficile aux rédacteurs des notices de travestir la vérité quant aux générations les plus récentes, car la mémoire collective eût tôt fait de les rappeler à l'ordre. En revanche, les récits des premiers degrés laissèrent la place à toutes sortes de fantaisies qui n'étaient souvent que la traduction de mythes familiaux construits pour masquer une origine peu glorieuse ou simplement roturière. Avoir sa notice parmi les principales familles de Provence constituait un argument supplémentaire en faveur d'une reconnaissance sociale construite, par ailleurs, sur une multitude de signes de distinction.

Le principal enjeu est de rendre acceptables du point de vue historique des récits dont la fonction est essentiellement mythique. Dans certains cas, il est relativement aisé de se conformer à une telle exigence : lorsque la noblesse provient d'un anoblissement assez récent, d'un octroi de lettre ou de l'exercice de charges anoblissantes. Mais on a constaté que les gentilshommes se présentant comme des anoblis sont minoritaires et, de ce fait, la plupart des notices des nobiliaires rattachent les familles décrites à un certain nombre de principes de noblesse plus flous et plus malléables. Le regard de la noblesse du Siècle des lumières demeure ainsi fixé sur le sombre Moyen Age¹⁶. L'effet le plus tangible de l'évolution de la critique historique est en effet la disparition des mythes d'origine se rattachant à l'Antiquité gréco-latine. Plus de descendants de Troyens, ni même de Romains, ni même de peuples barbares judicieusement convertis¹⁷. Le gentilhomme provençal tire le fil de sa filiation au mieux jusqu'au Xe siècle et plutôt au XIe siècle. Historiens et experts en fait de noblesse ont déterminé que c'est à cette époque que les noms deviennent « fixes et héréditaires »¹⁸. Il apparaît désormais fantaisiste de se projeter dans un passé plus lointain, sur lequel les sources dignes de foi sont trop rares. De même, la plupart des familles renoncent, au cours du XVIII^e siècle, à établir un lien avec les maisons royales¹⁹ et se contentent de plus en plus d'une simple souveraineté, du moins dans leurs généalogies²⁰.

Pour rendre compte de ces traits communs et de la diversité des récits d'origine nobiliaires, nous avons analysé les notices de l'*Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence* d'Artefeuil concernant les familles de Provence orientale. Il s'agit d'un ensemble de vingt-trois familles, installées au XVIII^e siècle dans la sénéchaussée de Grasse dont une généalogie plus ou moins sommaire est insérée dans le nobiliaire. Certaines familles, anoblies tardivement, comme les Court (achat d'une charge de secrétaire du roi en 1783), ne figurent pas dans le catalogue. D'autres n'ont pas jugé bon d'envoyer un mémoire sur leurs origines ou n'ont pas pu se le permettre, soit pour des raisons financières, soit parce que leur noblesse, mentionnée dans les documents grassois, n'était pas assez assurée pour affronter le jugement d'un public plus large.

Nous avons concentré notre attention sur le premier degré de filiation, sur les premiers titres mentionnés et sur les premières dates fournies, dont la combinaison permet d'ancrer les familles dans la noblesse et de forger les mythes d'origine. Cette analyse a permis de mettre en lumière l'existence de quatre cas de figure qui se distinguent en fonction de l'ancienneté de

¹⁶ Voir à propos de la constitution de la notion de Moyen Age à l'époque moderne, K. Pomian, *op. cit.*, p. 94-98.

¹⁷ Voir à ce propos R. Bizzocchi, « La culture généalogique dans l'Italie du seizième siècle », *Annales ESC*, n°4, Juillet-août 1991, p. 791. L'auteur analyse, entre autres, l'origine et le développement des légendes généalogiques se rattachant à l'Antiquité dont il explique la vogue par les spécificités de la culture humaniste : « Par bien des aspects, les intérêts et les préférences des humanistes contribuent au contraire, non pas à affaiblir, mais à renforcer très naturellement le sentiment que toute chose dérive et dépend de l'Antiquité ».

¹⁸ Voir à ce propos K.-F. Werner, « Liens de parenté et noms de personnes. Un problème historique et méthodologique », in *Famille et Parenté dans l'Occident médiéval*, Rome, 1977, p. 13-18.

¹⁹ Il semble en effet qu'après les prétentions autour d'origines antiques, rapidement rendues inopérantes par les découvertes de l'histoire érudite, de nombreuses familles ont reconstruit leurs mythes d'origine autour d'une éventuelle descendance royale. On en trouve de nombreux exemples dans les nobiliaires du XVII^e siècle et notamment celui de l'abbé Robert de Briançon.

²⁰ Ces prétentions semblent se prolonger, voire se transférer sur d'autres symboles de la mémoire familiale comme les titres ou encore les blasons.

la noblesse mais aussi de son authenticité : la noblesse chevaleresque authentique, la noblesse « relevée » par rattachement à une maison chevaleresque, la noblesse construite à partir d'une agrégation et enfin l'anoblissement. Il faut ajouter à cela l'importance des mythes d'origine construits autour de la « transmigration » c'est-à-dire d'une origine étrangère, qu'elle soit fictive ou réelle, que l'on retrouve dans les différentes configurations que nous venons d'indiquer.

Il existe dans la sénéchaussée de Grasse, huit maisons de noblesse chevaleresque authentique : les Barcilon, les Castellane, les Grasse, les Grimaldi, les Flotte, les Pontevès, les Sabran et les Villeneuve. Leur ancienneté, qui est fixée au mieux au X^e siècle (Castellane, Pontevès et Grasse), au XI^e siècle (Flotte), au XIII^e siècle (Villeneuve) ou au XIV^e siècle (Barcilon et Grimaldi), est prouvée à partir de documents originaux (chartes), de mentions dans les ouvrages d'historiens et parfois sur une simple affirmation. La maison de Castellane est ainsi citée « dans les Chartres du Xe, XIe et XIIe siècle », ce que confirment « les Auteurs qui en ont parlé ». Henri de Flotte est mentionné par un cartulaire de 1080. Le plus ancien représentant de la famille de Pontevès est connu par Artefeuil comme seigneur de fief en 993, sans qu'il ne fournisse au lecteur de références autres que sa bonne foi. La tige de la maison de Villeneuve est Raimond, connu en Provence depuis l'an 1130 selon ce que rapportent Nostradamus et Bouche, deux historiens de la Provence. Le premier titre original est l'inféodation des terres de Trans, des Arcs et Esclans en 1201. Les Grasse sont connus par une charte du Xe siècle. Les Sabran possédaient une partie de la ville d'Uzès en souveraineté et sont mentionnés pour la première fois dans une donation de 1066. Enfin, les Barcilon sont connus par Thomas de Barcilon « qui vivait à Barcelone en 1330 ». Artefeuil ne fait pas preuve d'une grande rigueur historique, mais il est vrai que ces maisons sont bien connues, du moins que leur origine chevaleresque ne fait pas de doute.

Il faut ici traiter à part le cas des Grimaldi en raison de leur parenté avec la maison souveraine de Monaco. En effet, si chacun sait alors que les Grimaldi sont issus d'une famille guelfe de Gênes réfugiée en Provence au XIV^e siècle et qui a obtenu l'inféodation de plusieurs terres, notamment Beuil et Antibes, la notice du nobiliaire reprend les prétentions des Grimaldi de Monaco à descendre de « Grimoald, comte de Flandres, Maire du Palais de France, qui vivait l'an 700 ». En effet, les Grimaldi veulent par cette construction généalogique se rapprocher de la maison de France en reprenant la figure de Maire du Palais qui renvoie à la fondation de la dynastie capétienne.

Ces familles se contentent - elles de l'ancienneté de leurs origines ? C'est fort rare. Dans les mémoires fournis, s'ils l'ont été, elles renforcent leur prestige de trois manières : en prouvant une participation aux grands événements historiques, ou du moins une appartenance à la haute noblesse du temps, en affirmant une possession « en souveraineté » de leurs fiefs, ou en rappelant une origine étrangère qui suggère une appartenance à la noblesse plus ancienne encore. D'après Artefeuil, Raimond de Villeneuve participa à la guerre entre le comte de Provence et Etiennette des Baux dans le parti de cette dernière, de même qu'Arnaud de Flotte, fils d'Honoré, dans le parti du comte de Provence et Boniface de Castellane fut choisi « pour être arbitre des différens qu'il y avoit entre l'Abbé de St Victor de Marseille, & celui de St Honoré de Lérins. Il fut garant d'Idelphons, Comte de Provence, dans un traité fait entre ce dernier Prince et le Comte de Nice ». Les maisons de Castellane et de Sabran sont dites souveraines. Les Flotte sont originaires du Dauphiné « où ceux de ce nom sont connus de toute ancienneté ». Enfin, les Villeneuve, les Castellane et les Barcilon seraient venus d'Espagne et les Vintimille d'Italie, pays dans lesquels ils appartenaient à la plus haute noblesse, à des maisons souveraines voire royales. Seuls les Barcilon se montrent modestes et fort proches de la réalité de la documentation disponible au sujet de leurs origines.

Ces prétentions se retrouvent dans certaines familles agrégées à la noblesse, mais ce qui caractérise sans doute davantage les maisons chevaleresques, et plus largement les familles qui ont de solides certitudes à propos de leur ancienneté, c'est l'existence d'un débat historique autour de la question de leurs origines. Pour les Castellane, c'est l'origine de leur

souveraineté qui n'est pas tranchée, entre une descendance de la maison royale de Castille et la reprise du nom de la cité dont ils étaient souverains, pour les Pontevès, leur lien avec la maison d'Agoult, pour les Villeneuve, leur appartenance à la maison royale d'Aragon. S'il ne se prononce pas à propos des Castellane²¹, Artefeuil réfute les prétentions royales des Villeneuve²² et penche ouvertement pour la thèse la moins flatteuse. Il affirme cependant que cela ne nuit en rien au prestige de cette lignée, bien au contraire. Son enracinement provençal, plus réaliste, et son illustration, dont les traces sont conservées dans l'histoire de Provence, doivent suffire. Une position très proche de celle adoptée par les Barcilon.

Ces différents éléments se retrouvent dans les notices de familles agrégées à la noblesse de manière plus ou moins déformée. Les histoires les plus proches, dans leur contenu et leur structure, sont développées par les familles qui s'entent sur des maisons chevaleresques. Tout l'art consiste, pour elles, à trouver la faille qui leur ouvre un passage pour relier leur filiation à ces maisons, parfois éteintes, parfois encore représentées. Les Blacas illustrent la première configuration. Ils ont relevé un nom éteint et l'on peut dire que leur usurpation ne l'est qu'à demi puisqu'ils sont réellement apparentés à la famille dont ils ont pris le nom, mais par les femmes et sans titre de noblesse. Le plus ancien document connu concernant les Blacas est un traité de Paix auquel était présent Blacas de Blacas, seigneur d'Aups, en 1178. La notice d'Artefeuil révèle sans trop d'inexactitude la manière dont s'est formée la branche des Blacas-Carros : « [...] la branche des seigneurs de Carros, terminée en la personne d'Honoré de Blacas, dont la veuve porta les biens dans la maison de Durand. »²³

Le détour est subtil, le mensonge par omission : la maison de Durand est alors bourgeoise.

Nous en arrivons maintenant à un troisième cas de figure. Il s'agit de familles présentées comme nobles, parfois comme nobles de race, et qui cependant ne fournissent quant au premier degré de leur généalogie, que des indications très vagues qui prouvent, tout juste, la filiation et certainement pas la noblesse. Elle reproduisent ainsi les schémas admis pour la noblesse chevaleresque, utilisant à leur profit les incertitudes historiques sur des époques reculées. Ainsi, « la famille de Bompar, habituée à Grasse est une branche de celle qui vivait à Aix dans le XVe siècle. Guillaume de Bompar fut le premier qui se retira à Grasse où il fonda une chapelle le 8 avril 1498 ». Un tel schéma, parfaitement acceptable pour des périodes reculées, l'est sans doute bien moins pour l'extrême fin du XVe siècle pour laquelle on peut supposer que des actes notariés plus probants devraient être disponibles. Lorsque l'origine des familles est ainsi laissée dans une certaine indétermination, des preuves de noblesse, plus ou moins convaincantes, ne sont apportées que pour les degrés suivants, parfois à plusieurs générations d'écart.

Reste à envisager la situation des maisons qui rapportent des titres de noblesse dès le premier degré. Il s'agit de treize familles anoblies par exercice de charges²⁴ et de trois familles anoblies par lettres²⁵. Dans leur cas, la noblesse est certaine²⁶ et il ne paraît pas

²¹ Artefeuil, *op. cit.*, I-226, « Catellane » : « Les Auteurs qui en ont parlé [...] sont de différens sentimens sur l'origine de sa Souveraineté. Les uns prétendent qu'elle la tenoit des Princes de Castille, ils en jugent par la conformité du nom & d'armes qu'il y a entre cette Maison & le Royaume de Castille ; les autres assurent au contraire que la Maison de Castellane tenoit sa Souveraineté de la Ville même qui porte son nom, dont Guillaume de Castellane se rendit Maître dans le dixième siècle pendant la décadence de l'Empire. Quoiqu'on ne puisse rien dire de positif sur un point qu'on ne sauroit éclaircir à travers l'obscurité des tems, on peut cependant assurer, sans craindre d'être démenti, que la Maison de Castellane, est une des plus anciennes et des plus illustres de Provence. »

²² Artefeuil, *op. cit.*, II-507, « Villeneuve » : « sans faire monter leur origine jusques aux Comtes de Barcelonne, Rois d'Aragon, dont ceux de cette Maison se prétendent issus ; leur ancienneté en Provence, leurs alliances avec plusieurs Maisons Souveraines, les grands hommes qu'il y a eu parmi eux, la possession d'une quantité considérable de grands fiefs, tout constitue en leur Maison, ce qui caractérise les plus grandes du Royaume. »

²³ Artefeuil, *op. cit.*, I-149, « Blacas ».

²⁴ Albert, Arbaud, Baudrier, Brouilhony, Commendaire, Cuers, Lombard, Magniol, Perier et Perrot.

²⁵ Astroin, Camelin et Fabry.

nécessaire de recourir aux artifices précédemment évoqués. Mais cette noblesse est souvent récente, notamment en ce qui concerne les charges de finance. La plupart des notices laisse ainsi apparaître une volonté de faire remonter plus loin que le titre primordial la présomption de noblesse.

Ces derniers cas démontrent, s'il le fallait encore, que les gentilshommes provençaux, qu'ils se soient agrégés ou qu'ils aient obtenu un titre de noblesse, ont non seulement le désir de prouver leur appartenance au second ordre, mais encore celui de rendre leur lignée aussi ancienne et illustre que possible. Le moyen le plus efficace, mais le plus difficile, est de s'enter sur une famille chevaleresque. Le plus courant est de construire une apparence d'honorabilité, confirmée ou non par des titres en règle, mais surtout par les alliances et la réputation. Le mythe du héros fondateur sort quelque peu affadi de cette confrontation. En effet, si l'on met à part les ancêtres éponymes des maisons chevaleresques, authentiques ou relevées, on ne trouve guère parmi les premiers degrés de valeureux guerriers ni même d'illustres personnages.

La proximité géographique, mais aussi culturelle et historique de l'Italie et de l'Espagne a conduit un grand nombre de familles provençales à élaborer leur histoire autour d'une transmigration. Cette démarche présente l'avantage d'éviter de justifier par des titres une ancienneté suggérée, qui se rapproche de l'idée d'une immémorialité. Elle présente, en outre, l'avantage d'une certaine vraisemblance, par l'utilisation d'épisodes historiques, et notamment de guerres ou d'installation en Provence de souverains d'origine étrangère. Combien de familles arrivées dans les suites de la reine Jeanne, en provenance du royaume de Naples, ou des Anjou de Catalogne, ou encore d'un quelconque pape de la période avignonnaise ? Combien de nobles italiens réfugiés en Provence, chassés de leur ville d'origine par les guerres entre Guelfes et Gibelins ou même par la chute de la maison d'York lors de la guerre des deux roses ? Mais combien aussi qui justifient à peine leur départ ? Dans la présentation du nobiliaire d'Artefeuil par *l'Année littéraire*, cette pratique, bien individualisée, est le sujet de sarcasmes qui montrent que les contemporains étaient rarement dupes : « La Provence est le pays qui fournit le plus de nobles. Plusieurs savants se sont efforcés de remonter à leur origine. [...] Remarquez que les Provençaux prétendent presque toujours tirer leur origine d'Italie ; ils ajoutent ordinairement un *o* ou un *i* sur leurs noms et les voilà entés sur les meilleures maisons, fondés sur ce proverbe : *A beau mentir qui vient de loin..* »²⁷

Le procédé est quasiment le même en ce qui concerne les origines françaises, c'est-à-dire d'autres provinces du royaume au moment où la Provence était un État souverain. Les provinces les plus citées sont limitrophes : Dauphiné et Languedoc, mais aussi Auvergne et parfois Guyenne ou comté de Toulouse.

Dans le cas des maisons de la sénéchaussée de Grasse, huit familles affirment venir de l'étranger, et trois d'une autre province. Il s'agit tout d'abord des familles chevaleresques, avec sans doute une bonne part de vérité : les Villeneuve sont venus de Barcelone à la suite du roi d'Aragon, les Vintimille, souverains de l'État-cité du même nom, se sont installés en Provence à la faveur d'un échange de terres avec Charles d'Anjou, comte de Provence. Les Flotte tirent leur origine de la province du Dauphiné. On peut y ajouter les d'Authier, dits de Sisgaud, originaires d'Allemagne et les Raimond d'Eoux qui auraient accompagné la reine Jeanne en provenance du royaume de Naples. Les Felix, les Descrivan et les Revel affirment également venir d'Italie, tandis que les Brouilhony seraient originaires d'Angleterre et les Badier et les Sassy d'Auvergne.

Toutes ces origines, qu'elles soient réelles ou construites de toutes pièces, sont utilisées de manière à renforcer la structure mythique des récits d'origine. Du point de vue de la structure d'abord. Dans ces récits, la période « étrangère » permet de rendre compte d'un

²⁶ Il existe néanmoins des cas litigieux, lorsque les charges n'ont pas été exercées assez longtemps pour conférer la noblesse.

²⁷ *L'Année littéraire*, 1759, t. IV, p. 272.

laps de temps plus ou moins flou, plus ou moins long, qui précède l'enracinement. Il y a, dans un premier moment, une période d'existence supposée honorable, puis l'arrivée en Provence, plus ou moins justifiée, et enfin l'enracinement, par mariage, par acquisition d'une terre, par exercice d'une charge, les trois à la fois ou n'importe quelle combinaison comprenant au moins un de ces éléments.

Le rattachement des familles nobles à des origines étrangères n'est pas une innovation de l'époque moderne. Il s'agit davantage de la diffusion au niveau de la moyenne et petite noblesse de mythes développés au Moyen Age dans les maisons souveraines et dans la haute noblesse. Les fondements de ces mythes généalogiques étaient alors plus nettement politiques²⁸.

La noblesse de la sénéchaussée de Grasse apparaît ainsi comme un ensemble très hétérogène et surtout fortement contrasté qui se compose de deux ensembles : d'une part, une noblesse ancienne et prestigieuse qui vit en étroite relation avec quelques gentilshommes agrégés au XVIe siècle et qui bénéficient d'une excellente insertion dans le monde nobiliaire, d'autre part une petite noblesse à peine sortie de la roture ou en voie d'anoblissement qui ne dispose que d'un très faible rayonnement social. Le contraste semble ici plus marqué qu'en Provence occidentale à la présence du Parlement mais aussi de Marseille et de ses activités commerciales contribuent à rapprocher noblesse ancienne et plus récente en raison de niveaux de fortunes plus proches.

Cette relative modestie de la noblesse grassoise se retrouve dans les discours tenus autour des origines qui sont dans l'ensemble très discrets (voire inexistant) et se caractérisent par une intervention « raisonnable » que l'on retrouve moins à mesure que l'on s'approche du Rhône, en tout cas d'après les notices du nobiliaire d'Artefeuil.

Il n'en demeure pas moins que l'on retrouve en Provence orientale les mêmes caractères qui font toute la complexité du second ordre provençal et français. En effet, la distinction entre noblesse et roture demeure délicate de la même manière que les hiérarchies qui traversent le second ordre s'expriment subtilement dans la mise en scène des origines.

²⁸ Voir à ce propos F. Mazel, « Mémoire héritée, mémoire inventée : Guilhem des Baux, prince d'Orange, et la légende de Guillaume d'Orange (XII^e-XIII^e siècles) », in C. Carozzi et H. Taviani-Carozzi (dir.), *Faire mémoire. Souvenir et commémoration au Moyen Age*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1999, p. 192-227. L. Ripart, « Le mythe des origines saxonnes de la maison de Savoie », *Razo*, n°12, p. 147-161. C. Beaune, *Naissance de la nation France...*, *op. cit.*, p. 51 sqs.

**L'IDÉE DE NATION CHEZ LES
PEUPLES BALKANIQUES
DES ORIGINES
A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE**

Georges CASTELLAN

La définition de la « nation » a donné lieu à bien des tentatives. Or notre monde moderne voit se multiplier les « nations » qui, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique s'affirment en des Etats et réclament leur place à l'ONU. En Europe aussi, et spécifiquement dans les Balkans, les Monténégrins, les Kosovars, les Macédoniens présentent des caractéristiques semblables avec leurs voisins mais également des différences notables.

Les Monténégrins sont considérés comme Serbes par leur langue, leur religion, leurs coutumes, mais ils ont eu depuis 1355 ou 1421 une aventure collective, une « Histoire », différente de leurs parents de Belgrade. Les Kosovars ont une langue, l'albanais, une religion majoritairement l'Islam, mais jusqu'à 1999, ils n'ont jamais connu l'organisation d'un Etat. Les Macédoniens apparentés aux Bulgares et aux Serbes par la langue, de religion majoritairement orthodoxe se voient contestés par 25 à 30% de leur population albanaise qui voudrait une redéfinition du fragile Etat proclamé en 1991.

Il convient de donner de la « nation » une définition plus précise. En français, le mot est employé sous trois sens différents : un groupe d'hommes auquel on suppose une origine commune, c'est la conception du « groupe ethnique » fondé sur une origine biologique toujours très complexe par suite des invasions qui ont eu lieu dans les siècles passés (les invasions slaves qui au VIIe siècle de notre ère recouvrirent la plus grande partie des Balkans et mélangèrent leurs tribus aux populations grecques) ; un groupe humain, généralement assez vaste qui se caractérise par la conscience de son unité et la volonté de vivre en commun, un exemple discuté fourni par l'histoire récente : les Yougoslaves qui en ont rêvé à travers l'Illyrisme et l'ont vécu entre 1918 et 1990 ; un groupe humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire défini et personnifié par une autorité souveraine, c'est le cas de tous les pays ayant eu accès aux structures d'un Etat organisé.

Essayons de clarifier le problème. Un groupe d'hommes ayant une langue commune et que l'on peut considérer comme issu d'ancêtres communs : c'est un groupe ethnolinguistique, un peuple grec, bulgare, serbe, roumain. Un groupe d'hommes ayant en commun une « culture », c'est-à-dire une langue, une religion, des coutumes maintenues pendant des siècles : culture albanaise, tsigane (des Roms), aroumane, mais qui concerne également les « peuples » définis plus haut. Un groupe d'hommes ayant formé ou formant une communauté étatique, un Etat, avec son territoire, son pouvoir politique, son administration et qui, s'appuyant sur une « culture » forme une « nation ».

Sur ces bases, comment se sont développées, au cours des siècles, les « nations » balkaniques ?

La grecque tout d'abord, la plus ancienne dont le groupe ethnolinguistique des Achéens rattaché à la grande famille des locuteurs indo-européens est arrivé en Thessalie, en Grèce centrale et dans le Péloponnèse à la fin du IIe millénaire av. Jésus-Christ. Il constitua la première vague des Grecs. Au contact des Crétois, ils élaborèrent la civilisation mycénienne. Renforcés par une deuxième vague, celle des Doriens, redoutables guerriers armés de l'épée de fer, ils mirent en place, à Sparte, une société militaire qui devint une « culture » hellénique, avec une langue, une religion et des coutumes. A partir du Xe siècle, les Achéens de l'Attique et des îles élaborèrent une autre culture hellénique, « l'ionienne » qui s'épanouit dans les « cités-états » dont Athènes offre au Ve siècle l'exemple classique. Ces « cultures grecques » désormais représentées par des Etats, donnèrent naissance à une première « nation » des Hellènes.

Cette « nation » fut dissoute par la conquête d'Alexandre qui, par contre, développa la « culture grecque » sur un vaste domaine allant de l'Inde à l'Egypte. Elle survécut dans les royaumes hellénistiques avant d'être intégrée dans l'Empire romain. Là, elle retrouva une force nouvelle suivant l'adage « La Grèce vaincue vainquit son farouche conquérant », si bien que la langue, la religion, la littérature et la pensée des Hellènes domina toute la partie orientale de l'Empire. Lorsqu'en 395, l'héritage d'Auguste fut partagé, c'est cette culture encore qui anima l'Empire byzantin fondamentalement multiethnique. La conquête ottomane des XIVe et XVe

siècles fit disparaître l'idée même d'une « nation grecque », mais respecta la « culture » appuyée sur une Eglise dont le chef était le Patriarche de Constantinople – Istanbul.

Au XVIII^e siècle, la diaspora des Grecs s'étendit à tous les Balkans. Ils commerçaient par Thessalonique et Nauplie avec Vienne où ils avaient fondé un quartier à eux, avec l'Egypte et toute la Méditerranée occidentale, par exemple Marseille. Par ces marchands, souvent fort riches, ils furent mis en contact avec le mouvement des Lumières (*Aufklärung*) et deux de leurs grands écrivains, Adamantios Koraïs (1748-1833) et Rhigas Velestinlis (1757-1798) firent connaître à leurs compatriotes l'œuvre de la Révolution française et encouragèrent par leurs écrits les révolutionnaires grecs qui, à partir de 1821, se soulevèrent contre les Turcs. Ils furent les organisateurs, avec Demetrios Ypsilanti, Théodore Kolokotronis, Alexandre Mavrocordato, d'un premier Etat indépendant en 1822. Les Grecs désormais constituaient, de nouveau une « Nation ».

Les Bulgares furent, chronologiquement, le second peuple des Balkans à affirmer une « culture ». D'origine touranienne, apparentés aux Huns, les Protobulgares envahirent l'Empire byzantin qui leur céda en 681 l'ancienne province de Mésie. Ils s'y mélangèrent avec les Slaves qui y habitaient, adoptant leur langue, recevant de Byzance leur religion sous la forme pratiquée par les apôtres Cyrille et Méthode, mêlant leurs coutumes de cavaliers semi-nomades à celles des paysans sédentaires. Tout cela aboutit à une intégration qui forme au IX^e siècle les Bulgares, peuples porteurs d'une « culture ». Mais d'emblée leur Etat s'affirma comme un empire qui s'hellénisa sous l'empereur Siméon (893-927) qui avait étudié à Constantinople, parlait parfaitement le grec et admirait les œuvres intellectuelles des Hellènes. Le Byzantin Basile II, dit le Bulgaroctone, y mit fin et divisa le pays bulgare en « thèmes », partie intégrante de son empire. Les Ottomans du sultan Bâyezid conquièrent en 1393 la principauté de Târnovo, dernier vestige de l'Empire de Siméon et firent disparaître pour cinq siècles tout Etat bulgare. La « nation » médiévale était morte, tandis que la « culture » se maintenait, mutilée par une Eglise dont toute la hiérarchie était grecque. Mais à la fin du XVIII^e siècle, elle sut retrouver sa langue écrite sous l'influence de Paisij de Hilendar (1722-1789) et des premiers pédagogues tel Petâr Beron (1798-1871). Bientôt les Bulgares allaient retrouver un Etat en 1878 et devenir une « Nation ».

Les Serbes arrivèrent dans les Balkans en même temps que les Slaves bulgares et, avec la permission de l'empereur Héraclius (610-641), s'organisèrent en groupements plus ou moins éphémères. Ils formaient alors un peuple ethnolinguistique mais s'appuyaient déjà sur une organisation de tribus dirigées par des chefs que l'on appelait les župans. Au IX^e siècle, ils furent convertis par des disciples de Cyrille et Méthode et entrèrent dans l'Eglise byzantine. Incorporés un moment dans l'Empire bulgare du tsar Siméon, ils reconstituèrent un Etat vassal de Constantinople qui en 1166-1167 se proclama indépendant sous le grand župan Etienne Nemanja. La Raška, unie à la Zeta, constitua le premier Etat serbe autour de sa capitale Raš. Son chef se libéra de la tutelle byzantine en créant une Eglise autocéphale dont le patriarche résidait à Peć et en acceptant du pape de Rome une couronne royale. Au XIV^e siècle, cet Etat atteignit son apogée sous Etienne Dušan, le Zakonik, était une adaptation du droit byzantin aux coutumes serbes. L'Empire se désagrégea à la mort de Dušan et se divisa en principautés dont l'une d'elle, celle de Rascie, essaya de résister à la conquête des Balkans par le sultan Murâd : son prince Lazare fut écrasé à Kosovo (le 15 juin 1389) et le dernier Etat serbe fut absorbé par les Ottomans en 1459.

Les Serbes n'eurent plus de formation politique jusqu'en 1804. Lors de la révolte de Karageorge, peuple « reaya », ils avaient conservé leur langue, leur religion, leurs coutumes et gardaient le souvenir de leur passé glorieux et dramatique par les chansons populaires, les « pesme », des guzlers. Au XVIII^e siècle, l'*Aufklärung* et les réformes de Marie-Thérèse et de Joseph II pour les Serbes des « pays allemands » (la Vojvodine) eurent une certaine influence sur leur culture ruralo-cléricale : le moine Dositej Obradović (1742-1811) et l'écrivain Vuk Karadžić (1787-1864) s'employèrent à promouvoir la langue, tandis que le Pachalik de Belgrade se révoltait sous Karageorge qui donnait aux Serbes en 1806 un Etat nouveau, la Serbie moderne, cœur de la « Nation » serbe.

Les Roumains présentent par leur histoire des caractères particuliers. A la différence des autres « nations » balkaniques, ils n'ont pas été soumis à la conquête ottomane et ont constitué au XIVe siècle des Etats vassaux, c'est-à-dire dont le prince acceptait de payer au sultan un tribut, le Kharâdj, auquel s'ajoutèrent un don fait par le prince au sultan pour son élection, des livraisons gratuites de céréales, bovins, peaux et miel. Dans cette situation, le domn restait maître chez lui et cela dura jusqu'au XIXe siècle.

Le peuple ethnolinguistique des Roumains est le résultat d'un mélange de populations daces avec les Romains, maîtres de la Dacie entre 106 et 271, d'où leur langue dérivée du latin. Mais à ces deux éléments s'en ajoutèrent beaucoup d'autres : d'abord des Germains, Goths et Gépides, puis les Avars, les Slaves dans toute la région à partir de la septième décennie du VIe siècle et qui laissèrent leur empreinte sur la toponymie et la langue ; ensuite les Turcs Petchénègues qui dominèrent deux siècles, les Hongrois à l'ouest des Carpates, les Coumans parents des Petchénègues qui se convertirent au christianisme et pour lesquels on créa un « évêché des Coumans » en 1227.

Après les invasions mongoles, les rois de Hongrie désireux de garantir leurs frontières orientales essayèrent d'introduire dans ces régions une organisation féodale, mais se heurtèrent à un chef de guerre roumain, Basarab (1310-1352) qui s'était distingué contre les Tatars ; il se proclama « Grand Vovoïde » et organisa un Etat autour de sa capitale Cîmpulung. Ce fut la Valachie, peuplée majoritairement de Valaques-Roumains, ayant pour modèle la féodalité hongroise, elle était fidèle de l'Eglise de Byzance qui lui avait transmis le christianisme à partir du royaume bulgare. En 1359, le patriarche de Constantinople donna l'autocéphalie à l'Eglise de Ungrovalachie.

Plus tardivement, la Moldavie, disputée entre la Hongrie et la Pologne, fut organisée en « marche » par le roi Louis Ier d'Anjou. Mais celui-ci entra en conflit avec le gouverneur du Maramures et ce dernier, Bogdan, devint en 1359 le premier prince de Moldavie. Cet Etat nouveau avait sur le plan de la population, de la langue et de l'Eglise les mêmes caractères que la Valachie. Bientôt après, en 1419 pour la Valachie, en 1456 pour la Moldavie, les deux principautés durent accepter de payer un tribut au sultan ottoman. Les deux états féodaux eurent dès lors leur histoire propre : ils partageaient des cultures semblables mais n'avaient pas le sentiment de leur unité. Au XVIIIe siècle, les idées de l'*Aufklärung* et de la Révolution française pénétrèrent dans l'entourage de hospodars phanariotes. Un certain nombre de boyards les adoptèrent et envoyèrent leurs fils à Paris pour y faire des études : ce fut le cercle du Collège de France autour de Michelet et de Quinet. L'idée de l'Unité fut plébiscitée en 1857 et aboutit l'année suivante à la formation des « principautés unies de Moldavie et de Valachie » qui devinrent en 1859 la Roumanie. Les Roumains formaient désormais une « Nation ».

Les Albanais s'affirmèrent les derniers. Descendants des peuples que Rome désignait comme des « Illyriens », ils parlaient une langue indo-européenne se rattachant au groupe daco-thrace. Conquis par Rome au IIIe siècle avant notre ère, ils furent incorporés dans les provinces d'Illyricum et de Macédoine. La division de l'Empire en 395 les mit sous l'autorité de Byzance, puis les invasions slaves du VIIe siècle laissèrent des traces nombreuses dans la toponymie et dans le langage. Ils avaient connu le christianisme dès le IVe siècle avec Constantin, mais ses structures furent détruites par les Slaves et Byzance dut reconstruire l'Eglise : un évêché d'Arbanon est signalé en 869. Par la suite, la région fut occupée par les Normands de Sicile, puis par les rois serbes. Mais derrière la façade d'une organisation « féodale » subsistaient des tribus dirigées par de grandes familles, assistées d'assemblées qui gouvernaient suivant les coutumes traditionnelles. La culture albanaise s'affirmait par des codes tel celui de Dukagin. Les Ottomans apparurent en 1385. Ils imposèrent leur ordre administratif et social fondé sur la chârîa et convertirent à l'islam nombre de leurs nouveaux sujets. Mais ils rencontrèrent aussi une longue résistance de 1438 à 1468, incarnée par Sklanderbeg qui devint une figure emblématique de l'histoire albanaise. Au XVIIIe siècle, de grandes familles parvinrent à constituer de « Grands Pachaliks » à Skodra, Janina sous le

célèbre Ali de Tepelen, qui disparurent avec les réformes ottomanes au début du XIXe siècle, le Tanzîmât.

Entrecoupé des révoltes des montagnards, se développa, à partir des années cinquante du XIXe siècle, un mouvement dit de « Renaissance nationale », Rilindja, qui puisa dans les réformes turques, mais aussi italiennes et françaises. Des écrivains entamèrent un « combat pour la langue » : tels K. Kristoforidhi, l'Arbëresh Girolamo de Rada, auteur du poème « Skanderbeg » (1866) qui retint l'attention de Lamartine et de Mistral. Sur cette lancée, le mouvement se politisa : Abdul Frashëri créa la Ligue de Prizren qui réclama l'autonomie des sandjaks albanais. Le problème fut repris lors de la révolte des Jeunes Turcs (1908) et en 1912, alors que tout le pays albanais était en révolte, un haut fonctionnaire de l'Empire ottoman, Ismaïl Qemal proclamait le 28 novembre 1912 l'indépendance de l'Albanie. Il fallut plusieurs années encore pour que les Albanais bénéficient d'un État et deviennent une « Nation ».

Telles sont jusqu'à aujourd'hui les cinq Nations des Balkans.

FLANDRES, ITALIE 1420-1570
Dévotion moderne et
renaissance des arts

Christian LOUBET

Il ne s'agit pas de proposer ici une réflexion de type philosophique ou théologique, ni même de suivre dans le détail les conséquences de la « *devotio moderna* » issu de la mystique flamande .

Il s'agit de chercher dans des images représentatives des mentalités du XV^e et du XVI^e siècle, en Flandres et en Italie, les manifestations d'attitudes modernes dans la dévotion et l'interprétation des thèmes religieux.

• Disjonction

La peinture flamande au XV^e siècle témoigne d'une disjonction qui va en s'aggravant. Les personnages divins (surdimensionnés, statiques) sont représentés sur un mode idéaliste dans un espace conventionnel, empreint de merveilleux. Les figures humaines tentent d'accéder à cet espace ainsi qu'à ce mode d'existence : des « modèles » les précèdent, souvent représentés sur un troisième mode (grisaille, béatitude figée). Sans doute les humains surgissent avec un réalisme croissant dans une nature minutieusement décrite jusque dans le détail de chaque matière. Il n'en reste pas moins que tout manifeste l'écartèlement de ces notables entre ce monde sensible, brillant, coloré et le désir de l'accès, pour l'éternité dans la sphère du divin. A l'approche du millénarisme, vers 1500, dans ce « monde » on verra surtout le royaume de Satan¹.

La mystique développée en Flandres puis en Rhénanie au début du XIV^e siècle (cf. Ruysbroeck) propose un détachement des sens et une ascèse personnelle dans « L'Imitation de Jésus-Christ », que le texte célèbre de Kempis va divulguer à un large public au milieu du XV^e siècle. La « *Devotio Moderna* » élaborée autour de G. Groot influence à travers les couvents des Chanoines de Windesheim et les maisons des Frères de la Vie Commune, collèges et confréries. Elle permet de concilier la piété avec les nécessités de la vie prosaïque des bourgeois². Mais c'est au prix d'une certaine dualité et d'un refoulement relatif. Dans le domaine culturel, l'influence de l'Occamisme permet la recherche mais sépare le plan de la science de celui de la foi, ce qui à terme risque d'aboutir à une « schizophrénie » de la pensée.

Jan Van Eyck traduit la sérénité d'une dévotion moderne dérivée de la mystique. Il satisfait aussi un désir de « maîtrise » du monde par la technique nouvelle de l'huile et le rendu minutieux des matières. Peintre de cour, il travaille toutefois pour les riches notables dont le genre de vie est à l'opposé d'un ascétisme dévot. Sans doute inquiets, ils espèrent pénétrer dans l'espace céleste par la magie du peintre salarié, dans le cadre confortable d'une dévotion de luxe.

Dans le retable de l'Agneau Mystique de Gand (1434), on remarque la différenciation des espaces et des statures dans la structure du panneau ouvert. La nature terrestre (« réaliste ») est transcendée par le sacrifice rédempteur (la « vision » de l'agneau).

Sur les volets latéraux toutes les catégories de la société convergent vers la célébration rituelle (la « magie » qui opère leur mutation). Au revers, on remarque la présence des commanditaires qui ont leur place dans la hiérarchie.

Le Chancelier Rolin, à genoux, s'inscrit dans le même espace que la Vierge et l'Enfant, séparé par l'épaisseur d'un pupitre (Louvre). Situé ainsi à distance du monde (visible à l'arrière plan), l'orant reçoit la vision merveilleuse des modèles célestes (traités dans un autre style et légèrement décalés). Rappelons que ce grand seigneur peu dévot a

¹ Voir J. Delumeau, *La Peur en Occident*, I, Paris, 1978 et *La Civilisation de la Renaissance*, Paris, 1967.

² Cf. Huizinga, *Le déclin du Moyen-Age*, Paris, 1948 -2^eéd.- Voir aussi Toussaert, *Le sentiment religieux en Flandres à la fin du Moyen Age*, Paris, 1963.

laissé une piètre réputation (avarice, orgueil et immoralité). L'image traduit au mieux un désir de compensation³.

Les Epoux Arnolfini posent pour un portrait de mariage d'un genre moderne et d'apparence laïque (Londres). Double revendication : celle des grands marchands et celle, aussi d'un grand peintre (près du miroir, la signature). Mais c'est dans un rituel de l'union consacrée et sous le signe du Christ rédempteur (les séquences de la passion autour du miroir font comme un retable sur l'autel de cette messe).

Rogier Van der Weyden, dans Le Jugement dernier des Hospices de Beaune (1443) exprime une vive tension à travers la répartition des figures positives et négatives que permet le thème ainsi que dans l'opposition des terrestres et des célestes. Ce peintre tourmenté, dispose autour d'un saint Michel impavide, un répertoire de grimaces. Les modèles accessibles aux donateurs (cf. verso, encore le Chancelier Rolin) sont Antoine et Sébastien, l'un menacé par la séduction diabolique dans le « monde » perverti et l'autre martyr de la société païenne. La souffrance et l'ascèse comme voies du salut.

Hans Memling procède d'une manière analogue dans le retable des Deux saint Jean (Bruges, 1480). Certes il a assimilé les influences italiennes et produit un effet de réalité très convaincant pour servir l'anecdote. Il n'en reste pas moins que les modèles proposés pour l'édification des donateurs (déjà religieux) sont encore des martyrs ou des ascètes. Les figures des « deux Jean » permettent de montrer, au point sublime, d'une part le sacrifice radical par refus de compromis avec le monde corrompu (décollation de Jean Baptiste) et d'autre part l'extase d'une révélation obtenue par une ascèse mystique (vision de Jean l'Évangéliste à Patmos).

Nul n'a exprimé la disjonction avec plus de force et d'angoisse que Jérôme Bosch (proche des frères de la Vie Commune). D'abord ironique il procède par paraboles d'ordre analogique comme la littérature critique du temps (La Nef des Fous). Mais dès le « Chariot de Foins » (1500) apparaît l'intention moralisante: il faut fuir ce monde pervers que les démons entraînent vers l'Enfer. Une fois le panneau fermé, c'est la figure emblématique du Vagabond, sorte de « Mat » (« fou lucide » en quête de Vérité, révélateur de la folie universelle) venu du tarot qui donne la leçon. Bosch le représentera plus tard dans le rôle de l'Enfant Prodigue (1510, Rotterdam).

La vision panique d'un univers possédé par les suppôts du diable se manifeste avec virulence dans les grands triptyques des années 1500 qui constituent comme une projection cauchemardesque sans doute un « purgatoire » (thérapie, catharsis). Elle fait penser aux sermons exaltés des prédicateurs populaires comme le fameux Alain de la Roche (mort à Zwolle en 1475 chez les Frères). On y voit déferler la sexualité et la violence tandis que saint Antoine apparaît comme le héros de la résistance à toutes les tentations sacrilèges (l'alchimie et le pouvoir).

Finalement c'est dans le refus absolu du monde que les ermites cherchent dans l'ascèse et la contemplation du sacrifice rédempteur la voie d'accès au salut, précédés par sainte Véronique. Le Christ dont elle a su capter l'effigie, lui signale en un regard son élection. La solution exprimée en 1516 dans ce Portement de Croix est très proche de la « justification par la foi » que Luther va bientôt proposer comme une réponse à la grande angoisse des pécheurs accablés. Moyen de dépasser la « disjonction », qui laisse très peu d'initiative au fidèle hors l'ascèse préalable⁴.

³ La position d'un noble commanditaire atteste une nouvelle figuration

⁴ Sur Bosch, on préférera les analyses de Marinijsen, Gerlach et Piron (Bruxelles, 1972 et 1989). Voir aussi nos articles : « Bosch et Léonard, recherche d'identité et crise de civilisation » dans *Actes du groupe de recherche sur l'expression littéraire dans les sciences humaines*, Univ. de Nice, 1983 ; « Les tentations de saint Antoine » in *Notre-Histoire*, n°69, Paris 1990. Il nous a paru important de mettre en relation l'évolution

• Conjonction

En Italie, la redécouverte de la culture gréco-latine a été facilitée par l'arrivée des intellectuels byzantins en fuite au milieu du XV^e siècle. Elle venait à point nommé répondre à la demande des élites bourgeoises au pouvoir dans des principautés largement autonomes : éthique individualiste, philosophie de la Cité, anthropocentrisme de l'art, sensualité bien tempérée. Tout cela correspondait au désir d'un genre de vie moderne. Le problème résidait dans leur harmonisation avec les préceptes, parfois désuets, du christianisme traditionnel⁵.

Tout le XV^e siècle est ici placé sous le signe de la conjonction . La crise florentine de 1494 (Savonarole) marque un coup d'arrêt au moment où une dynastie politique encourage la dérive du processus vers un syncrétisme idéologique ambigu. Mais les papes humanistes du début du XVI^e siècle (Léon X est le fils de Laurent de Médicis) mèneront à bien la synthèse dans les formulations grandioses de Michel Ange et Raphaël (le meilleur du platonisme est intégré dans la conception chrétienne, et non l'inverse). Mais le prix de cette réussite (dont héritera le baroque) sera la rupture irrémédiable avec la chrétienté du nord, moins sensible à cet humanisme⁶.

Dans la peinture, depuis 1425, on voit s'affirmer un nouveau type d'image basée sur la topographie, le trompe-l'œil et l'intention naturaliste. Dans ce concentré de l'univers réel en perspective, nous participons de plain-pied à l'action exemplaire accomplie par des personnages réalistes. Le Christ ou les saints descendent sur terre, dans l'espace humain (au contraire de l'iconographie flamande).

Dans la Sainte Trinité, Masaccio produit l'effet de réalité par la démultiplication de l'espace architectonique qui permet néanmoins de signaler une hiérarchie entre des personnages égaux en proportions et figurés de la même manière. Dans le Tribut de saint Pierre, le Christ n'est que meilleur entre les hommes, figure majeure d'un groupe central campé sur un espace où se définit la « mise en drame ». Adam et Eve, constituent les figures d'une humanité émouvante, saisies dans un éclairage d'instantané. Modèles humains, ils expriment surtout la fragilité et suggèrent la projection du spectateur. Mais dans leur apparence, ils sont proches des héros de la statuaire grecque⁷.

C'est ce caractère héroïque, pour représenter une surhumanité idéale à l'horizon de l'espèce, que précise Piero della Francesca vers 1460 en multipliant les références aux grands antiques. On le voit particulièrement dans la série sur la Légende de la Croix à Arezzo (cf. les « olympiens » fils d'Adam ou les « égyptiennes » suivantes de la reine de Saba). La Madona del Parto (Monterchi) ferait figure de déesse mère sans la présence des anges : mais l'insistance sur l'aspect physique de l'incarnation est encore une manière de confirmer la conjonction : Dieu s'est fait homme dans le ventre de cette femme. Dans la Résurrection (Sansepolcro), le Christ-Homme ressuscite en Pantocrator (avec la tête légèrement décalée et le regard hypnotique).

Dans l'étonnante Flagellation (Urbino), deux séquences sont habilement montées en continuité dans une stricte géométrie. Dans le « quotidien » des notables s'entretiennent (à droite). La scène de référence (à gauche) dans le module spatial ne sert qu'à illustrer

de l'expression du peintre avec l'évolution des mystiques de l'époque, de la « *devotio moderna* » à la justification par la foi de Luther.

⁵ G. Duby insiste sur l'importance décisive de la « génération de 1420 », dans les Flandres comme en Italie quelles que soient les différences entre les deux foyers culturels « Fondements d'un nouvel humanisme » , dans *Le Moyen-Age*, Genève, III, 1966

⁶ Pour tout ce qui concerne la renaissance culturelle et artistique en Italie, cf les ouvrages de Chastel. En particulier *Art et humanisme à Florence à l'époque de Laurent le Magnifique*, 1961.

⁷ Malraux, *L'irréel* (La métamorphose des Dieux II), Paris, 1974, ch.2 et 4 .

l'argument de la croisade nécessaire⁸. Le Cardinal Bessarion (reconnu dans le personnage barbu) fait allusion à l'humiliation de Byzance (assimilée au Christ) pour convaincre le duc d'Urbin (réciplendaire du tableau).

Fra Angelico soucieux de ne pas s'engager sur la pente d'une peinture païenne, tient pourtant compte de la modernité et introduit la perspective topographique quand il peut la justifier (cf. Les Annonciations liées par une oblique de causalité au péché d'Adam et Eve ; ou les Crucifixions dans lesquelles le corps très charnel du Christ permet la liaison des groupes de la société sur un fond de paysage réaliste). Mais il s'en émancipe quand il s'agit de donner un simple support de méditation à ses frères dominicains de Saint-Marc. Et de toute façon, il préfère développer les prestiges de la couleur au-delà du réalisme pour affirmer en bon thomiste l'effusion de la grâce divine⁹. Du coup l'histoire événementielle dans l'espace quotidien perd son importance. Si on compare son Jugement Dernier à celui de Van der Weyden (contemporain) on constate ici une vision sereine : les justes sont comme naturellement aimantés par le rayonnement lumineux vers le jardin édénique.

Benozzo Gozzoli, élève de l'Angelico, passera à la postérité pour l'éblouissante décoration à fresque de la chapelle du Palais Médicis vers 1460 sur le thème des Rois Mages. Au-delà d'une interprétation politique (détournement du sujet de référence, le Concile de Florence en 1439, au profit de la glorification de la famille), on peut y voir une manifestation de « conjonction » extrême. Dans la figure principale d'un des mages apparaît Laurent, l'héritier déjà Roi Soleil. Dans le cortège il y a le portrait de tous les notables du parti médicéen¹⁰. On oublie qu'au centre, sur l'autel trône la Sainte Famille.

Ghirlandajo pousse à l'extrême le système dans les fresques de Santa Trinita puis de Santa Maria Novella (commandées par les Sasseti et les Tornabuoni, alliés des Médicis) – 1480-1485. Dans un cas la fondation de l'ordre franciscain, dans l'autre la Naissance de la Vierge ou la Visitation sont d'abord le prétexte à glorifier les donateurs présents dans les images et on assiste à un renversement de références. L'illustration du thème chrétien n'aurait-il guère plus d'importance qu'un mythe culturel ?

C'est à la même époque, sous le principat de Laurent, que sous l'impulsion de Marsile Ficin et de son Académie, s'opère l'audacieuse synthèse platonico-chrétienne. S. Botticelli (Le Printemps) en fut l'interprète le plus radical avant son revirement sous l'influence alarmiste de Savonarole qui provoqua en 1494 un rejet brutal mais provisoire des déviations de l'humanisme. La confusion entre la religion de Vénus-Humanitas (cf. Naissance de Vénus dans l'iconographie du Baptême du Christ) et la dévotion mariale risquait de conduire à une morale de l'esthétique qui ignorerait la valeur centrale de la rédemption¹¹.

En 1504, quand Signorelli à Orvieto, termine les fresques sur les Fins Dernières de la chapelle Saint-Brice commencées par l'Angelico, il persiste malgré l'angoisse des temps dans une conception anthropocentriste et humaniste. Ses personnages sont de beaux athlètes sensuels. Même les diables prennent figure humaine à l'instar de l'Antéchrist, leur fantoche. Manière subtile de critiquer l'excès de la renaissance tout en conservant ses acquis.

⁸ Si l'on en croit les récentes investigations de Carlo Ginzburg : *Enquêtes sur Piero della Francesca* (éd. fr) Paris, 1984.

⁹ Cf. G.C.Argan, *Fra Angelico*, Genève-Paris, 1965.

¹⁰ Ivan Cloulas démontre la déformation du thème historique dans le but d'une propagande dynastique, dans *Laurent le Magnifique*, Paris 1982, p.66 et sqq.

¹¹ Ch. Loubet, *Savonarole*, 1967 ; sur Botticelli dans *Notre-Histoire* n°60, Paris, 1989.

A Rome, les papes assument à leur tour l'apport de l'humanisme mais avec le souci d'en intégrer les éléments (maîtrise technique du monde, position centrale de l'homme, spirale évolutive des créatures, esthétique comme support sensuel pour une élévation spirituelle). On voit comment le Pérugin puis surtout Raphaël (L'Ecole d'Athènes) traduisent la grande synthèse classique que Michel Ange exprime encore dans la savante construction du plafond de la Sixtine (cf. Sybilles, Ignudi, sensualité du corps d'Adam) dont le projet vient des humanistes de l'entourage de Jules II (Egidio de Viterbe).

Léonard de Vinci propose un modèle humain avec son autoportrait intégral comme « microcosme ». Son Jean-Baptiste si peu conforme à l'iconographie traditionnelle pourrait bien n'être que le prophète d'un avènement de l'homme, dans la traversée de la « zone d'ombre ».

• Synthèses

On pourrait arrêter ici cette étude comparée. Il nous a paru nécessaire de voir ce qui se passe ensuite et nous avons eu des surprises. La crise qui se développe autour du schisme luthérien dont les conséquences se conjuguent avec les péripéties des guerres d'Italie, ébranle les consciences¹² (cf. le sac de Rome 1527). Mais l'influence des humanistes modérés permet la naissance, entre les réformateurs radicaux et les cercles hellénisés d'une voie moyenne qui doit beaucoup à l'ancienne « *devotio moderna* ».

Erasme est le plus important de ces médiateurs culturels avec ce cosmopolitisme que sa correspondance prolonge. Né en Hollande, il séjournera à Oxford, à Paris, en Italie (1506-09) avant de se fixer à Bâle. Il reconnaît l'importance de la pensée antique et il cherche à définir une « philosophie du Christ ». Contre Luther dont il partage d'abord les positions critiques, il défendra le libre-arbitre. Mais il reconnaît la toute puissance de la grâce et récuse toute superstition magique. Au carrefour de la République des Humanistes, il exerça un magistère sur de nombreux disciples qui tirèrent de son œuvre des interprétations différentes.

Dans la peinture des années 1540-70, deux grands créateurs émergent sur les deux foyers considérés : Michel Ange à Rome et Bruegel à Bruxelles. Le premier réalise entre 1535 et 1541 le fameux Jugement Dernier de la Sixtine en vision panique. De l'humanisme subsistent quelques figures mythologiques dans l'enfer, mais surtout la revendication du corps humain dans toute sa beauté sensuelle, cautionnée par un Christ Olympien, qui n'en est pas moins justicier.

Dans la nuit glauque on voit surgir du grouillement des personnages, des figures de saints et de martyrs anxieux du verdict comme si leurs œuvres ou leurs mérites (la clé pour saint Pierre, la peau arrachée pour saint Barthélemy) ne suffisaient pas à assurer leur salut. Le peintre qui a tracé son autoportrait dans la dépouille de Barthélemy avoue son déchirement intime mais aussi son anxiété profonde.

Par l'intermédiaire de la princesse Colonna, sa « dame », sa mère de substitution aussi, Michel Ange a fréquenté vers 1540 les cercles illuministes valdésiens. Juan de Valdès, humaniste érasmien espagnol, avait développé un piétisme communautaire assez proche de la « *devotio moderna* » et de la mystique augustinienne dont Luther était parti. La foi devait s'accomplir par la grâce et les adeptes s'encourageaient mutuellement à sublimer la réalité d'un monde qu'ils n'abandonnaient pas. Son influence s'était propagée vers Naples et Rome. Vite suspects les Valdésiens furent inquiétés par l'Inquisition après 1542. Plus

¹² A. Chastel sur *Le Sac de Rome*, 1983.

encore que ses autres œuvres, les poèmes de Michel Ange expriment une vision mystique très proche de ce courant qui se prolonge à l'âge baroque¹³.

Bruegel (1528-69) donne au contraire une image harmonieuse d'une nature où l'homme doit trouver sa place sans s'exalter dans la démesure pour dépasser sa condition. Il a voyagé en Italie ce qui a lui a donné des modèles techniques (espace, formes, compositions) mais il fréquente aussi les humanistes érasmiens et les intellectuels sceptiques dans une période de tolérance et d'ouverture, avant la répression espagnole (vers 1550). On a pu voir où menaient aussi les conséquences des conflits religieux en Allemagne. Icare ou le constructeur de la Tour de Babel échouent par excès d'ambition .La Folle Margot (Anvers) représente l'humanité devenue folle (qui effraye même les puissances de l'Enfer)¹⁴.

Mais il ne sert à rien de fuir le monde comme les ascètes de Bosch, parce qu'on y est impliqué de toute façon (Le Misanthrope, Naples) et tous sont voués à une mort identique (Triomphe de la Mort, Prado). Le Sacrifice rédempteur négligé par la foule (Portement de Croix, Vienne) donne pour toujours le « sens » d'un destin humain marqué par la souffrance et la mort dans l'alternance du plaisir mesuré et du travail pénible. Assumer la condition humaine (« cultiver son jardin ») c'est danser au pied d'un gibet (La pie sur le gibet -Vienne) en se défiant de toute démesure et des illusions contraires. Vision « stoïque » d'un humaniste entre Erasme et Montaigne. Dévotion laïque toute moderne d'un honnête homme.

La mystique flamande et la dévotion moderne d'une part, l'humanisme chrétien d'inspiration antique d'autre part fécondent la culture européenne . Des médiateurs comme Erasme placés à la croisée des influences permettent le dépassement des contradictions. Hélas, il ne faut pas oublier que l'intolérance et le malentendu ont prévalu, la cassure de l'Occident est quand même survenue... au XVIe siècle .

Et demain ?

Oeuvres de référence :

Jan Van Eyck : Rétable de l'Agneau Mystique (Gand, St Bavon- 1434) ; Madone du Chancelier Rolin (Louvre, Paris- 1435) ; Les époux Arnolfini (Londres - 1434)

Rogier Van Der Weyden (de la Pasture) : Jugement Dernier (Hospices de Beaune, 1443)

Hans Memling : Rétable des deux Saint Jean (Bruges, c.1480)

Hieronymus Bosch : La Nef des Fous (Louvre, Paris, vers 1475) ; Le Chariot des Foins (Prado, Madrid, vers 1500) ; Tentations de Saint Antoine (Lisbonne et Madrid vers 1500) ; L'Enfant Prodigue (Rotterdam,vers 1510) ; Portement de Croix (Gand, vers 1516)

Tommaso Masaccio : Sainte Trinité (Santa Maria Novella, Florence, 1425) ; Tribut de Saint Pierre, Adam et Eve (Santa Maria del Carmine, Florence, 1425-27).

Piero Della Francesca : Madona del Parto (chapelle de Monterchi) ; Légende de la Croix (Chœur de San Francesco d'Arezzo, 1466) ; Résurrection (San Sepolcro) ; Flagellation (Palais ducal d'Urbino, vers 1460).

Fra Angelico : Annociations et Crucifixions (Couvent de San Marco, Florence, vers 1440)

Benozzo Gozzoli : Cortège des Rois Mages (Chapelle Médicis, Florence, 1463)

Domenico Ghirlandajo : Naissance de la Vierge (Santa Maria Novella, Florence, 1490)

Sandro Botticelli : Naissance de Vénus ; Le Printemps (Florence, vers 1480, Musée des Offices)

Luca Signorelli : Les fins dernières (Chapelle Saint Brice, Orvieto, 1504)

Raphael (Sanzio) : L'Ecole d'Athènes (Vatican, 1511)

Leonard de Vinci : Saint Jean Baptiste (Louvre, Paris, vers 1515)

¹³ Sur Michel Ange, se reporter aux études de Panofsky, Tolnay, Fernandez ou Marnat. La récente mise au point sur l'iconologie de la Sixtine (M.J. Mondzain, Paris, 1989) confirme l'ambition d'un humanisme "synchrétiste" dans la réalisation du plafond de la Sixtine.

¹⁴ Cf. notamment Delevoy, *Bruegel*, Genève, 1954. Voir aussi notre étude comparative Bosch-Bruegel : *Le fou, la mort et le diable*, Centre d'étude de la Métaphore, n°14, Nice, 1987

Michelangelo (Buonarotti) : Voûte de la chapelle Sixtine, Rome,1508- 1512 ; Jugement dernier (Sixtine, Rome 1535-1541)

Pieter Bruegel l'ancien - actif entre 1558 et1569 : La Tour de Babel (Vienne, 1563) ; Paysage avec chute d'Icare (Bruxelles,1558) ; Portement de Croix (Vienne, vers 1564) ; La Folle Margot (Anvers,1563) ; Le Misanthrope (Naples, 1568) ; Le triomphe de la Mort (Prado, Madrid, vers 1566)

**L' « ASSOMPTION »
DE LUDOVIC-ABRAHAM
VAN LOO POUR LES PÉNITENTS
BLEUS :
SOURCES ET INFLUENCES**

Luc THEVENON

• Le peintre

Ludovic (ou Louis) Abraham Van Loo, né à Amsterdam en 1653, est mort à Nice, où il résidait depuis treize ans, le 13 mai 1712. Sa biographie a été esquissée, puis approfondie par deux érudits niçois. Georges Doublet d'abord lui a consacré deux articles en 1920 et 1922. Puis Charles Astro, dans les années 1970, s'est attaché à compléter, par des recherches d'archives et de terrain, les connaissances concernant l'artiste. En 1979 pour l'exposition « *Peinture et sculpture au XVIIe siècle dans les Alpes-Maritimes* », il livrait une partie de ses découvertes, complétées par une notice substantielle dans notre ouvrage commun paru en 1985. Poursuivant ce travail, notamment dans les régions plus lointaines que fréquenta le peintre, il pouvait publier en 2000, un bilan des connaissances historiques et artistiques dans le catalogue de l'exposition « *Les Van Loo, fils d'Abraham* ». Nous ne ferons donc que lui emprunter les éléments biographiques qui suivent¹.

Abraham, son frère Jean et leur père Jacob, israélites originaires d'Amsterdam, furent naturalisés français vers 1667. La famille était originaire de la ville néerlandaise de L'Ecluse, nom français de Sluis, devant laquelle en 1340 la flotte française fut détruite par les anglais, prélude à la Guerre de Cent Ans. A Paris, ils entrent à l'Académie Royale de peinture dont Abraham fut lauréat en 1671 avec « Louis XIV donnant la paix à l'Europe », toile célébrant la fin de la Guerre de Dévolution ou « Guerre en dentelles », le Traité d'Aix-la-Chapelle (mai 1668) ayant rendu la paix à l'Europe en ménageant les droits tant de Charles II d'Espagne que de l'empereur Léopold 1^{er}. Les Van Loo disparaissent des actes et des archives une dizaine d'années durant, période probablement mise à profit pour voyager et parfaire leur formation, peut-être en Italie (?), à Gênes (?). Autour de 1681 Abraham séjourne à Lyon où il abjure dans l'église des ursulines, se convertit au catholicisme et choisit le prénom de Ludovic (ou Louis). En 1682, on le retrouve à Toulon où est fixé son frère Jean; ils décorent des navires de la marine royale. Abraham, fixé lui à Aix-en-Provence, y épouse le 27 janvier 1683, Marie, la fille de Jacques Fossé, sculpteur qui décora la façade de l'hôtel-de-ville. Son activité est modeste : des bannières comme celle du Saint-Sacrement pour une confrérie de Cadenet et le décor du catafalque dressé dans la cathédrale Saint-Sauveur pour célébrer la « pompe funèbre » de Marie-Thérèse d'Autriche reine de France morte le 30 juillet 1683 à Versailles. Son fils aîné Jean-Baptiste naît à Aix le 11 janvier 1684. En 1686 il se transfère à Toulon, décore le « Pompeux » puis douze autres vaisseaux ; il orne la chapelle de l'hôpital maritime d'une fresque, l'« Institution du Rosaire ». De fin 1687 à 1694 il est à Grasse où naissent deux de ses fils et où il reçoit des commandes venant de confréries, du Rosaire en particulier, de localités voisines. Il se rend à Majorque en 1695 et y demeure jusqu'en 1698. Dans cette île il participe avec d'autres artistes à la décoration du monastère de San Salvador près de Felanitx. En 1699 enfin il s'établit à Nice où il restera jusqu'à sa mort. Y naîtront ses quatre derniers

¹ Georges Doublet, « Notre passé : la misère du peintre Louis Van Loo à Nice », in *L'Eclaircur du Dimanche*, n°1, 14 novembre 1920.

Idem., « Le peintre niçois Louis Van Loo à Nice d'après des documents inédits », in *Provincia*, tome II – 1922, pp. 50 à 62.

Charles Astro, entrée « Abraham-Louis Van Loo (Amsterdam 1653 ?-Nice 1712) », in Ch. Astro et L. Thevenon, *La peinture au XVIIe siècle dans les Alpes-Maritimes*, Serre, Nice, 1985, pp. 36 à 39.

Idem., « Abraham-Louis Van Loo », in *Les Van Loo, fils d'Abraham*, catalogue d'exposition 1^{er} novembre–28 février 2001, musée des Beaux-Arts, édition Nice-Musées, Nice, 2000, pp. 15 à 25 (photos couleurs des œuvres niçoises).

Voir aussi : Charles Ginoux, *Liste chronologique des peintres du nom de Van Loo (1585-1785)*, Aix-en-Provence, 1890.

enfants dont Charles-André en 1705, baptisé à la cathédrale Sainte-Réparate. Ce dernier, sous le prénom de Carle, sera l'artiste le plus célèbre de la dynastie des Van Loo².

Les auteurs cités s'accordent pour estimer que Ludovic-Abraham Van Loo eut à Nice une vie étriquée, un logement modeste et des commandes rares. Plus récemment, Charles Astro a modéré cette considération, d'abord en livrant une liste d'une quinzaine d'œuvres réparties entre la Provence orientale (département du Var) et les hautes vallées niçoises, ensuite en relevant, comme l'avait fait Joseph Brès, que le 24 octobre 1707 il recevait 30 livres pour le prêt de douze tableaux au comte de Montgeorges gouverneur de Nice et du Comté pour Louis XIV qui occupe alors les Etats de Savoie et a même rattaché le comté de Nice à la France; il s'agissait de meubler le palais royal, résidence des gouverneurs, à l'occasion des fêtes données pour célébrer la naissance de l'Infant Louis, fils de Philippe V d'Espagne et petits-fils de Louis XIV³. Enfin l'inventaire après décès indique que son atelier contenait une dizaine de peintures parmi lesquelles des sujets profanes ; certaines étaient en cours d'achèvement. Ces détails démontrent que le peintre n'était pas aussi délaissé par les commanditaires et que ceux-ci pouvaient être aussi bien religieux que laïcs. Comme le fait remarquer Charles Astro, les discrètes mentions quant à sa formation : élève de son père, puis de l'Académie parisienne, la date tardive de ses premières toiles conservées : peu avant 1691, rendent difficile une analyse critique de l'œuvre de Ludovic-Abraham Van Loo⁴. L'adhésion au baroque au travers des œuvres des Carrache et des maniéristes italiens, qui ont exercé une forte influence sur la peinture de notre région aux XVIIe et XVIIIe siècles, comme la connaissance du caravagisme, paraissent d'emblée manifestes. De même les personnages massifs, aux visages burinés trahissent des réminiscences rubéniennes pour lesquelles les origines de l'artiste ne sont sans doute pas étrangères. L'étude de l'« Assomption » des Pénitents Bleus de Nice va permettre de préciser l'origine d'influences auxquelles l'artiste s'est montré sensible et certaines des sources qui ont alimenté son inspiration.

• Les donateurs

Le tableau porte dans sa partie inférieure droite des armoiries qui n'ont pu être identifiées ; en bas à gauche figure la mention du donateur, mais n'en subsiste que le nom d'« Antonius », prénom ou patronyme ? L'identification de ce personnage préciserait définitivement l'origine de l'œuvre. En effet en 1784 les Pénitents Bleus ont accueilli dans leur oratoire la majeure partie du mobilier de la chapelle voisine de Notre-Dame de Sincaire qui se trouvait justement placée sous le vocable de l'« Assomption ». Toutefois dans les détails concernant ce transfert il n'est pas question d'un tableau aussi important qui en aurait évidemment orné le chevet. En revanche la statue de Notre-Dame de Sincaire, très vénérée des Niçois depuis 1543, fut transférée chez les pénitents où elle est toujours conservée. C'est elle qui devait dominer l'autel majeur de la chapelle désaffectée. D'autre part Joseph Brès avait relevé dans des archives notariales que la confrérie du Saint-Sépulcre, peu après sa fondation et en tous cas avant 1469, avait commandé au peintre niçois Jacques Durandi un retable de l'« Assomption » pour le chevet de leur chapelle. Dès son origine donc la confrérie des Pénitents Bleus avait choisi comme culte majeur celui de l'« Assomption ». Dans l'état actuel des recherches on peut donc considérer comme probable que le tableau de Van Loo vienne de la confrérie et non de la chapelle Notre-Dame de Sincaire⁵.

² Béatrice Debrabandere, « Les années de jeunesse de Carle Van Loo, de Nice à Paris (1705-1735) », in *Les Van Loo, fils d'Abraham...*, ouvr. cit., pp. 57 à 81.

³ Joseph Brès, *Note d'archivio*, Imprimerie A.N.Emanuel, Nice, 1919, p.149

⁴ Charles Astro, « Abraham-Louis Van Loo », in *Les Van Loo, fils d'Abraham*, ouvr. cit., p.17.

⁵ Luc Thevenon, *Du Château vers le Paillon, développement urbain de Nice de la fin de l'Antiquité à l'Empire*, Serre, Nice, 1999, p. 226.

La fondation de la confrérie du Saint-Sépulcre n'est très vraisemblablement pas antérieure aux années 1460-61. Elle correspond à la venue des franciscains de l'Observance à Nice. Comme pour d'autres ordres réguliers, cette confrérie eut pour but initial de préparer et de faciliter l'installation des membres de cette branche franciscaine à la Buffa. Le couvent fut construit dans ce quartier. Son église Sainte-Croix, l'une des plus prestigieuses constructions gothiques du comté de Nice, eut ses heures de gloire, accueillant pour la Pentecôte 1535 le chapitre général de l'ordre qui procéda à l'élection du nouveau ministre-général, puis en 1538 le pape Paul III et sa suite, etc... A l'intérieur les Pénitents Bleus eurent leur oratoire particulier jusqu'en 1504. Cette année-là ils se transportent en ville, rue Celleya, où ils construisent une nouvelle chapelle, bien localisée sur les plans de la fin du XVIIe siècle. C'est à cette époque et jusqu'en 1725 au moins que la confrérie opère des achats de locaux jouxtant sa chapelle et l'orphelinat attenant qu'elle dirigeait. Dans ce contexte on peut admettre que la chapelle ait été restaurée et embellie au début du XVIIIe siècle et qu'un nouveau tableau ait été commandé à Ludovic-Abraham Van Loo pour en orner le chevet⁶.

En 1782 s'amorce un nouveau tournant dans l'existence de la confrérie. Elle vend ses bâtiments à son voisin, le comte Charles-François Cays de Gillette et entreprend la construction d'une nouvelle chapelle sur la place Vittoria qui est cours d'aménagement. Les travaux y débutent le 26 octobre 1782 sous la direction de l'entrepreneur Pierre Laurenti et s'achèvent deux ans plus tard presque jour pour jour. Déjà le 6 avril 1784 l'édifice avait été béni et placée sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption. Le soir du Vendredi-Saint, 9 avril, les Pénitents Bleus s'y transféraient en une procession conduite par leur prieur Vincenzo Calvi qui, partant de la rue Celleya, les conduisit à leur nouvelle chapelle où l'évêque de Nice, Monseigneur Charles Valperga de Maglione, dit une messe pontificale le lundi de Pâques. Le tableau de Van Loo et le mobilier y avaient été déménagés ; entre les 6 avril et 10 décembre 1784, ils furent augmentés de celui de la chapelle Notre-Dame de Sincaire démolie peu après⁷.

Le tableau devait se dégrader par la suite à tel point que, déchiré, très encrassé, il n'était plus lisible. En juin 1975, le prieur Jean Mangiapan désolé de voir une œuvre de cette qualité artistique et de cette importance historique risquer de se perdre, entra en contact avec la Ville en vue d'un don dans la perspective d'un sauvetage que la confrérie désargentée reconnaissait être incapable de financer. Le conservateur du musée Masséna de l'époque, Charles-Alexandre Fighiera, confirma sa valeur. Il fut alors choisi d'opter pour un dépôt, la propriété de la confrérie restant ainsi sauvegardée. En juillet 1975, elle entra donc à ce titre au Musée des Beaux-Arts Jules Chéret. En 1990 la confrérie reprenait contact avec la ville qui, puisque nous étions dépositaire de l'œuvre, nous interrogeait quant à la conduite à tenir ; nous recommandions d'engager une restauration suivie d'une restitution et d'une remise en place. Après avis du directeur des musées de Nice, Claude Fournet, cette position fut adoptée et nous donnions notre accord. Une restauration subventionnée par le biais de la conservation des Antiquités et Objets d'Art, la confrérie assumant un faible pourcentage, était décidée et confiée à Mme Laplaud. Celle-ci, établie à Puget-sur-Argens prit le tableau en charge le 17 décembre 1990. La restauration achevée, il fut restitué à la confrérie et remis en place dans sa chapelle en mai 1994⁸.

Sur l'inventaire de cette chapelle de Notre-Dame de Sincaire en 1782 cf. A.-J. Rance-Bourrey, ADAM, Bibliothèque III – 1765.

Sur le tableau de Jacques Durandi cf. Joseph Bres, *Brevi notizie inedite di alcuni pittori nicesi*, Nice, 1906, pp. 29 et 30 et Jean-Baptiste Toselli, *Biographie niçoise*, Nice, 1860, tome 1^{er}, p. 276.

⁶ Luc Thevenon, *Du Château vers le Paillon ...*, ouvr. cit., pp. 139 et 169.

⁷ Sur le déménagement de la chapelle Notre-Dame de Sincaire et le transfert des Pénitents Bleus cf. Luc Thevenon, *Du Château vers le Paillon ...* ouvr. cit., pp. 358 à 362.

⁸ Archives du musée d'Art et d'Histoire – Palais Masséna, divers courriers datés : 5 juin 1975/Secrétaire Général ; 9 juin 1975/Ch.-Al. Fighiera conservateur ; 23 juillet 1975 ; N° MC/ER/3832-3 sept.1975/Dir.

• Le modèle

La première référence iconographique de l'« Assomption » des Pénitents Bleus est le tableau de même sujet exécuté en 1616-17 par Guido Reni (Bologne 1575-1642) pour la chapelle fondée en 1614 par le cardinal Agostino Durazzo dans l'église Saint-Ambroise des jésuites de Gênes⁹. Ce tableau était déjà célèbre au XVII^e siècle : en 1672, le critique G.P. Bellori dans sa « Vies des peintres... » considère que « ...la glorieuse Assomption (est) l'un des plus remarquables parmi les tableaux célèbres d'Italie ». D'ailleurs l'œuvre avait suscité une approbation unanime lorsque, avant d'être transférée dans l'église génoise, elle fut exposée à Bologne dans l'atelier du peintre. Elle exprime une réflexion de l'artiste, à l'issue de son séjour romain, sur les expériences d'Annibale Carrache (Bologne 1560-Rome 1609) et du Guerchin (Cento près de Ferrare 1591-Bologne 1666). Guido Reni a exécuté plusieurs toiles reprenant des détails de ce tableau : la « Vierge de l'Assomption » du musée de l'Académie de Vienne, un « Saint Pierre » du Palais Pitti de Florence et un « Saint Joseph », adaptation d'un des personnages du premier plan, dépôt du Prado à la Capitainerie générale de La Corogne¹⁰.

Bien que formé à l'« Académie » des Carrache qui, en réaction à l'abstraction Maniériste, préconise un retour au « naturel », il choisit une orientation particulière, celle de la beauté et de la grâce dans leur acception héroïque. Le modèle en est Raphaël dont la « Sainte Cécile » (1514, Pinacothèque de Bologne) le fascina au point non seulement de s'en inspirer mais de la copier plus tard pour l'église romaine Saint-Louis-des-Français. Déjà autour de 1600 ce désir d'étudier Raphaël le pousse à se rendre à Rome; ses premières œuvres expriment pleinement cette influence. Il évolue alors vers les nouveautés de Caravage : sa « Crucifixion de saint Pierre » pour Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines (1603, aujourd'hui à la Pinacothèque du Vatican) s'inspire de celle dont Caravage orna en 1600 la chapelle Cerasi à Sa Maria del Popolo. Dès lors son langage personnel se fixe: beauté raffinée des figures, vigueur douce mais ferme des mouvements, délicatesse des coloris ; il aboutit à une expression mêlée de romantisme et d'héroïsme. De retour à Rome en 1608 Guido Reni se voit chargé d'un important ensemble de fresques pour le Vatican et plusieurs églises ; ses constructions, ses rythmes, l'équilibre de ses teintes confirment l'assimilation des principes de Raphaël. Sa réputation atteint son apogée; il retourne définitivement à Bologne en 1615 non sans faire des séjours à Naples et de nouveau à Rome. Ce génie original est désormais partout admiré, créant les types de femmes célèbres pantelantes dans leur langueur amoureuse qui feront sa grande renommée, éclaircissant la palette de ses toiles jusqu'à la transparence au

Instruction Publique & Beaux-Arts ; N° MAH/90/206-31 juillet 1990/L.Thevenon (annoté par Dir. Musées Nice.)

⁹ Fiches techniques des quatre « Assomption » étudiées :

Abraham-Ludovic Van Loo, huile sur toile, 220 x 180 cm., 170 ?, Nice, Pénitents Bleus, chevet, signé en bas à droite : « Ludovicus / Van Loo / Fecit » + armoiries ; dédicace en bas à gauche : « Fecit Fieri / ?Antonius / Anno Dom(inus) 170. »

Guido Reni, huile sur toile, 442 x 287 cm., 1616-17, Gênes, église S. Ambrogio (Gesù), autel latéral.

Lorenzo Gastaldi, huile sur toile, 1680, Triora (haute Argentine, Ligurie), collégiale N.-D. de l' Assomption, chevet.

Guiglielmo Thaone, huile sur toile, 265 x 195 cm., 1714, Malaussène (moyenne vallée du Var), paroissiale N.-D. de l' Assomption, chevet, en bas à gauche : « IOANNES BAPA / CHRISTINI NICIENSIS / MALAUCENE ICONEM / HANC ECCLESIE, SUE, DONAVIT ANNO / SALUTIS 1714 DIE 15 AUGUSTI / ... ?... ».

¹⁰ Cesare Garboli et Edi Baccheschi, *L'opera completa di Guido Reni*, Rizzoli, Milan, 1971, Nos 80 – 80b – 80c, p. 97.

point de les laisser paraître des ébauches le laissant souvent incompris. Il est reconnu comme l'un des plus grands artistes baroques et ses œuvres sont recherchées dans toute l'Europe¹¹.

De son « Assomption » Ludovic-Abraham Van Loo reprend la structure générale et les principaux personnages : la Vierge et les puttis qui la cernent, les apôtres du premier plan fermant la composition à droite et à gauche. Mais déjà le saint Pierre qui, bras écartés, introduit l'œil du spectateur dans la scène et le conduit vers l'espace céleste où trône Marie, est modifié : ses bras refermés sont croisés sur la poitrine ; du coup il perd son rôle dynamique. C'est un autre personnage qui va l'assumer. Dans la composition de G.Reni, à saint Pierre succède un apôtre penché sur le tombeau vide autour duquel les autres protagonistes sont disposés suivant un faisceau de diagonales convergentes. Elles se joignent, à l'extrême gauche, sur deux visages dont les regards levés renvoient vers la Vierge et son cortège angélique. Van Loo ne suit pas cette construction ; il innove en rapprochant d'abord les espaces céleste et terrestre, supprimant ainsi la « fenêtre » qui, dans l'original, creuse l'arrière-plan et produit un effet de profondeur et de relief. Ensuite il tasse les apôtres autour du tombeau vide que certains sondent du regard. Enfin il place au premier plan et au centre une sainte Marie-Madeleine agenouillée. C'est elle qui devient l'élément dynamique de l'œuvre. Sa posture, ses vêtements clairs, brillants, aux plissés bouillonnants s'opposant aux mises plus ternes, moins agitées de ses voisins, conduisent l'œil du spectateur d'abord vers deux autres saintes Femmes introduites entre les apôtres et ensuite, par elles, vers la Vierge sommitale. Dès lors la composition de Van Loo s'éloigne sensiblement celle de son modèle. Or le Saint Pierre de Guido Reni est une reprise de schémas déjà expérimentés d'abord dans sa « Sainte Catherine d'Alexandrie » de l'église Saint-Alexandre de Savone en 1606 et surtout avec son « Saint Philippe Néri » de Sancta Maria in Vallicella de Rome en 1615 ; il reprendra encore ce type en 1631 dans sa « Madone et les Saints protecteurs de Bologne » de la pinacothèque de cette ville. Et Pierre-Paul Rubens (Siegen 1577-Anvers 1640) y sera sensible au point de l'introduire dans ses « Guérisons de saint Ignace » (1620), toile peinte à Anvers en 1620 avant d'être envoyée à Gênes pour l'église des jésuites qui depuis 1617 abritait précisément l'« Assomption » de G. Reni !

• Les sources

C'est justement Rubens qui fournit à Van Loo le modèle de la Madeleine de son premier plan. Ce personnage, le plus intéressant de la toile des Pénitents Bleus, a une histoire qui se prolonge, comme nous le verrons, bien au-delà de son utilisation par Van Loo. Il semble qu'on puisse en rechercher l'origine chez Raphaël (Urbino 1483-Rome 1520). Dans « L'Ecole d'Athènes » vaste fresque dont il décore la Chambre de la Signature au Vatican en 1509-1510. Il y dispose, mais au deuxième plan, le vieillard Diogène affalé sur les marches d'un temple laïc à la Bramante ; c'est lui cependant qui joue le rôle de pivot et c'est vers lui que l'œil du spectateur se porte d'emblée, avant de poursuivre en suivant le mouvement du jeune disciple qui gravit les marches vers le groupe formé de Platon et Aristote. L'année suivante, 1511, Raphaël donne le modèle de femme agenouillée de dos, proche du premier plan, bras gauche tendu, dans « Héliodore chassé du temple » fresque de la chambre vaticane homonyme ; il récidive en 1514, en la plaçant cette fois en avant plan et au centre, les deux bras levés et prolongeant une suite de colonnes cannelées, dans « L'Incendie du bourg », fresque de la chambre du même nom ; et c'est elle qui attire l'attention sur Léon X en prières, symbole d'une papauté ferme et confiante. On peut considérer que Raphaël a dès lors établi

¹¹ Evelina Borea, entrée « Reni (Guido) », in *Petit Larousse de la peinture*, tome II, Larousse, Paris, 1979, p. 1553.

C. Gnudi et Gian-Carlo Canali, *Guido Reni*, Florence, 1955.

un « système » qui se verra réutilisé inlassablement !¹². Par exemple Annibale Carrache, vers 1594-95, dans son « Aumône de saint Roch », toile de grandes dimensions (331 x 477 cm.) conservée au musée de Dresde, dont la sacristie des Pénitents Noirs de Nice possède une interprétation très réduite, reprend la silhouette du Diogène de « L'Ecole d'Athènes », sous la forme d'une matrone charnue, étendue devant les marches, au premier plan de l'hôpital des pestiférés.

Paolo Veronèse (Vérone 1528-Venise 1588) réutilise ce procédé, mais avance le personnage au premier plan; la référence devient plus précise. En 1565 un « Saints Marc et Marcellin conduits au martyre » lui est commandé en même temps qu'un « Martyre de saint Sébastien » pour l'église vénitienne de San Sebastiano ; le paiement définitif des honoraires convenus intervient en 1570. Dans cette toile monumentale (355 x 540 cm.), au centre du premier plan, il place, suivant les modèles raphaéliens cités, une femme de dos à demi agenouillée sur la marche basse d'un escalier. Le bras gauche tendu, elle introduit le spectateur dans une scène mouvementée où, encadrant Sébastien, les deux frères chrétiens font face à l'une de leurs épouses. Une réplique de moindres dimensions (115 x 179 cm.), exécutée par Paolo Veronèse en collaboration avec son frère Benedetto peu après 1570, est conservée à Anvers dans la maison Rubens ; elle provient de la collection Dulière. Ce personnage va connaître une fortune remarquable dans la peinture baroque européenne¹³.

Pierre-Paul Rubens va utiliser fréquemment ce modèle. Dans ses « Descente de Croix » d'Anvers (1614) et de Lille (1616-1617) une « Marie-Madeleine », agenouillée, occupe à peu près le centre du premier plan. Bras tendus elle se redresse pour recevoir les pieds du Christ. Cependant, placée de trois quart, elle laisse voir le profil de son visage. Dans un « bozzetto » de l'œuvre d'Anvers, conservé au musée de l'Ermitage (vers 1612-14) le personnage, complètement de dos, se rapproche des modèles de Raphaël et de Véronèse. On le retrouve, rejeté à l'extrême gauche et encore légèrement de profil, dans la « Mort d'Henri IV » (1622-1624) également conservé à l'Ermitage. Puis avec son « Assomption » de la cathédrale d'Anvers (vers 1614-1620) la reprise est presque textuelle. Il aboutit enfin à une transcription parfaite du personnage de Véronèse dans le « Jugement de Salomon » (vers 1620, 233 x 300 cm.) conservé au musée de Copenhague. Une femme, la mère de l'enfant vivant, est au centre de l'avant plan, à demi agenouillée sur la première marche du trône du roi, penchée sur la droite, elle tourne la tête à gauche ; la seule différence vient de ce que c'est son bras droit qui est tendu, pour arrêter le mouvement du bourreau. Or la construction d'ensemble est proche de celle des « Saints Marc et Marcellin allant au martyre ». Il existe une copie du « Jugement de Salomon » de Rubens dans la paroissiale Saint-Martin à La Tour-sur-Tinée. De dimensions bien plus modestes (134 x 180 cm.) elle porte, inscrit au dos, le patronyme de Banelli, artiste italien sur lequel nous n'avons aucune information ; elle peut remonter au dernier tiers du XVIIIe siècle. Une autre toile, conservée à Nice au musée des Beaux-Arts, est attribuée à l'atelier (ou à l'« Ecole ») de Poussin. Il s'agit des « Vendanges et fêtes au dieu Pan », dite aussi « Bacchanale » (106,5 x 155 cm.) ; elle remonte au troisième quart du XVIIe siècle. Elle est entrée dans nos collections en 1895 grâce au legs Charlemagne Hippolyte Cailleux. Composition très allongée, elle présente au centre un personnage identique à ceux que nous évoquons avec les œuvres flamandes précédentes¹⁴.

¹² Les Chambres du Vatican, dites aussi « Stanze », sont habituellement désignées par le sujet principal des fresques qui les décorent, par exemple ici : « Chambre de la Signature », « Chambre d'Héliodore », « Chambre de l'incendie », etc... Pour ces trois exemples cités ici cf. Daniel Arasse, *Génies de la Renaissance italienne, l'homme en jeu*, Famot, Genève, s.d. (c. 1985), pp. 77 à 83 et planches 13 – 14 – 15.

¹³ Terisio Pignati et Filippo Pedrocchi, *Véronèse, catalogue complet des peintures*, Bordas, Paris, 1992, p. 180, Nos 94 – 95 – 96.

¹⁴ *Rubens dans les musées de l'Union Soviétique*, Cercle d'Art, Paris, 1989, pp. 45 à 47 et 129 à 133.

Adolf Rosenberg, *P. P. Rubens, des Meisters Gemälde*, Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart-Leipzig, 1905 : catalogue de 551 reproductions en noir et blanc de toiles de Rubens avec fiches techniques, dont le « Jugement

Rubens et Poussin auront contribué à vulgariser cette « astuce » qui facilite la lecture d'une œuvre en fonction de la posture et de la direction donnée par le bras plus ou moins tendu d'un personnage central. Cette silhouette mouvante joue le rôle de pivot autour duquel la composition se déploie ; elle lui donne son équilibre et son rythme : personnages serrés autour d'un élément architectural ou mobilier, comme le sarcophage des « Assomption », ou bien cortège de figures inspirées des frises romaines. Ce dernier cas est illustré par une toile de Johann Heinrich Schönfeld (Biberach en Forêt-Noire 1609-Augsbourg 1684), « Le Triomphe de David » peint vers 1650 et conservé au musée d'art de Karlsruhe (115 x 207 cm.). Formé à Stuttgart, l'artiste voyage en Italie entre 1631 et 1653 et séjourne à Rome jusqu'en 1638. Il subit l'influence de Véronèse, puis s'imprègne de celles de Castiglione et de Poussin auquel il emprunte plusieurs figures. Il réside plusieurs années à Naples où il sera sensible notamment à l'art de Salvatore Rosa et sera un précurseur de la peinture rococo du XVIII^e siècle. Bien des peintres et graveurs germaniques s'inspireront de ses compositions étirées où les ruines des premiers plans accentuent la profondeur des lointains de ses paysages. Dans ce « Triomphe de David » justement, une femme agenouillée, inclinée, bras tendu vers la droite, se place à l'aplomb d'une colonne massive qui à gauche limite un temple et à droite borde un panorama embrumé ¹⁵.

Terminons cette rétrospective d'un motif célèbre et récurrent avec le languedocien Jean Raoux (Montpellier 1677-Paris 1734). D'abord formé dans sa ville natale, il est à Paris l'élève de Bon Boullogne et remporte un premier prix à l'Académie en 1704. Il part en Italie et travaille à Rome, Florence et Padoue où deux de ses œuvres sont conservées dans la cathédrale. A Venise il est le protégé de deux grands prieurs de l'ordre de Malte successifs. Le 28 août 1717, il est reçu à l'Académie de Paris, avec « Pygmalion amoureux de sa statue ». Il sera un portraitiste apprécié. Le musée Fabre de Montpellier possède plusieurs de ses œuvres dont un « Jugement de Salomon » (1710, 63 x 102,5 cm.) dont le schéma est emprunté au tableau de Rubens de Copenhague cité ci-dessus. Dans une composition inversée et plus distendue, on y retrouve, campée au centre et prolongeant une colonne cannelée massive, la mère éplorée jouant toujours ce rôle de pivot de la scène. Le geste est moins élégant et la dame est costumée en bergeronnette méridionale !

• Les influences

Dans l'« Assomption » des Pénitents Bleus la référence au tableau de Guido Reni chez les jésuites de Gênes s'avère évidente, comme on peut admettre que Ludovic-Abraham Van Loo, ayant pu se rendre dans la capitale ligure, en eut une connaissance directe. En revanche à quelle source précise l'artiste a-t-il puisé pour sa « Marie-Madeleine » ? Les gravures circulaient abondamment dans la région niçoise, divulguant des modèles prioritairement italiens, mais aussi flamands, voire français. Cependant Rubens avait séjourné en Italie de 1600 à 1608, faisant un séjour de deux ans à Gênes (1605-1606) ; il y sera le peintre de l'aristocratie locale et l'un de ceux des jésuites. Ceux-ci lui commandèrent en 1605, alors qu'il était encore à Rome, une « Circoncision », qui s'avéra trop grande pour l'encadrement de marbre déjà préparé ; il fallut attendre le retour de l'artiste dans la ville, en 1607 pour qu'il en réduisit les dimensions. Plus tard en 1618, les liens de Rubens avec l'aristocratie génoise s'étant maintenus étroitement après son retour à Anvers, les jésuites lui commandèrent les « Miracles de saint Ignace » qu'il acheva deux ans plus tard et expédia

de Salomon » don de Josias comte de Ransau, maréchal de France, au roi Christian IV de Danemark, rarement reproduit (p. 176).

¹⁵ Götz Adriani, entrée « Schönfeld », in *Dictionnaire de la peinture allemande et de l'Europe centrale*, Larousse, Paris, 1990, pp. 345 à 348 avec photo couleurs.
Cf. aussi H. Pee, *Johann Heinrich Schönfeld*, édition de la Gemälde Galerie, Berlin, 1971.

depuis les Flandres. Les deux toiles sont toujours dans le Gesù de la capitale ligure. Son influence était restée forte, dépassant les limites de la Ligurie ; les nombreuses copies conservées dans les Alpes-Maritimes en témoignent. Nous pensons donc que c'est à Rubens, plutôt qu'à Véronèse, que Van Loo a emprunté cette « Marie-Madeleine » très proche d'ailleurs de celles de ses « Descentes de Croix » évoquées ici plus haut¹⁶.

Ludovic-Abraham Van Loo n'était pas le premier peintre de la région des Alpes méridionales à prendre pour modèle l'« Assomption » de Gênes. Lorenzo Gastaldi (Triora 1625-1690) l'avait déjà copiée, de manière plus servile, pour la collégiale de sa cité natale en 1680. Fils du peintre Giovanni-Battista qui le forme, ayant épousé la nièce du premier médecin d'Honoré II, ce qui lui assure l'appui du prince, il s'installe à Monaco en 1651. Il y séjourne huit ans au cours desquels il aura une importante activité, décorant de multiples tableaux les résidences princières de Monaco et de Menton. Un inventaire de 1731 énumère trente de ses toiles dans cette dernière ville. En 1659 il s'établit à Nice où il réside jusqu'en 1676. Il y est souvent sollicité par la municipalité lors des célébrations officielles. Si, dans le comté de Nice, seule une « Pentecôte » peinte pour l'église de Contes (vallée du Paillon) porte sa signature, on lui a récemment attribué deux toiles des paroissiales d'Isola et de Peillon. Après 1676 il se retire à Triora où il poursuit sa carrière décorant les églises du lieu et de la vallée de l'Argentine de sujets religieux (huit au moins sont conservés) et les palais aristocratiques locaux de compositions mythologiques et de l'histoire romaine. Honnête adepte du caravagisme, émule appliqué de Guido Reni auquel il emprunte la Vierge de sa « Pentecôte » peinte en 1676 pour l'église de Contes dans une composition plutôt inspirée de Luca Cambiaso, Lorenzo Gastaldi se définit comme l'un des meilleurs adeptes du baroque dans la région de Nice à San Remo et son arrière-pays. On peut le comparer à Bernardin Balduino avec lequel il semble avoir été lié d'amitié et à collaboré souvent.

C'est donc quatre ans après son retour dans son bourg natal qu'il recourt, pour la deuxième fois au moins, à un sujet de Guido Reni. Dans des proportions plus réduites il suit très exactement son modèle. Mais sa palette est plus sourde, les fonds plus sombres ce qui rapproche son œuvre d'une « nocturne » plus sensible à la tradition caravagesque. Cette forte empreinte de Guido Reni se retrouve dans une œuvre plus originale de l'artiste, « Saint François réconforté par des anges » (attribution, située vers 1665, conservée dans l'« Oratoire » San Giovanni de Triora), où il décrit le saint franciscain dans une attitude très voisine de celle du saint Pierre de l'« Assomption » génoise¹⁷.

• Les prolongements

L'étude de l'« Assomption » de Ludovic-Abraham Van Loo pour les Pénitents Bleus connaît une suite. Elle devait en effet influencer à son tour l'œuvre d'un autre artiste niçois. La reconstruction de la paroissiale de Malaussène, village de la moyenne vallée du Var, a été entreprise à l'extrême fin du XVIIIe siècle et achevée le 4 août 1704 suivant une date gravée à l'extérieur, dans un chaînage d'angle du chevet. Ses aménagements intérieurs se poursuivirent les années suivantes : le maître-autel, déjà en place en 1700, date de son antependium, est embelli de boiseries sculptées et dorées en 1710 comme l'indique le fronton du tabernacle. Une copie de la « Délivrance de saint Pierre » de Simon Vouet est placée au-dessus en 1714. Le 4 septembre 1729 l'édifice est consacré par Mgr. Raymond Recrosio, barnabite natif de Verceil, évêque de Nice depuis le 30 juillet 1727, agissant par délégation du vicaire-général

¹⁶ Rita Dugoni, *Chiesa del Gesù, Genova*, Sagep, Gênes, 1999, pp. 22 et 28.

¹⁷ Charles Astro, entrée « Lorenzo Gastaldi », in Ch. Astro et L. Thevenon, *La peinture au XVIIe siècle...*, ouvr. cit., pp. 75 et 76.

Gianni Bozzo, *Giovanni-Battista e Lorenzo Gastaldi pittori trioresi del XVII secolo*, édition Comune di Triora, 1991.

de l'évêché de Glandèves dont relevait Malaussène. L'évêque titulaire de ce diocèse était alors Mgr. Dominique-Laurent de Berton de Crillon. Puis des stalles en bois sculpté et ciré sont ajoutées en 1738 au fond du chœur et un retable des « Ames du Purgatoire » avec sa toile est installé dans la chapelle du « Suffrage » en 1768. On le voit, cette église fourmille de dates, ce qui n'est pas habituel et facilite le travail de l'historien !

Quinze ans avant sa consécration l'église avait été bénie et sa dédicace imposée. La toile du chevet, en effet, une « Assomption », est précisément datée du 15 août 1714 dans une longue inscription précisant les noms des autorités civiles locales d'alors. Nous avons attribué cette œuvre à un peintre niçois, Guiglielmo Thaone, dont l'activité est documentée entre 1711 et 1753. Aux recherches d'archives publiées en 1919 et 1922 qui l'avaient fait connaître, nous avons ajouté le catalogue de ses œuvres conservées ; elles concernent essentiellement des églises du comté de Nice, à Contes, dans la vallée de la Tinée, à Utelle et à Malaussène où il est l'auteur de la copie de Simon Vouet citée ci-dessus. La même année il exécute donc le tableau majeur de cette paroissiale¹⁸.

Dans un format réduit par rapport à celui de Reni, mais plus grand que celui de Van Loo, Thaone revient strictement au modèle génois. Même si dans le détail les têtes des apôtres sont plus serrées et leur gestuelle légèrement différente, il respecte l'attitude de saint Pierre, bras largement ouverts, modifiée par Van Loo. Seule entorse il supprime l'apôtre agenouillé occupant le milieu. Cela pour introduire la fameuse Madeleine centrale que Van Loo avait emprunté à Véronèse et à Rubens. Du coup un apôtre manque, il le rajoute à l'extrême gauche. Quant aux deux Saintes Femmes, inséparables de la « Pécheresse » il les place au centre, comme Van Loo, mais tout à fait en arrière-plan. La synthèse des deux œuvres est ainsi réalisée en respectant les nombres des personnages attestés par les Ecritures. Elle témoigne de ce que le peintre connaissait les deux œuvres. Etant niçois, celle de Van Loo, son contemporain, devait lui être familière. Pour le tableau de Guido Reni il est possible, sinon probable, tout comme dans le cas de Van Loo, que Thaone ait pu séjourner à Gênes. Enfin l'un et l'autre ont sans doute connu Lorenzo Gastaldi, mort en 1690 et qui durant sa période niçoise faisait suivre sa signature de la mention « de Nicie ». G. Thaone est coutumier de ce genre de montages à partir d'œuvres différentes. Un exemple en est donné par sa toile des « Ames du Purgatoire » peinte vers 1730 pour la paroissiale de Contes, où le « Père de Pitié » est une transcription de la « Pieta » d'Annibale Carrache (c.1589-1600, aujourd'hui conservée à Naples Capodimonte), le « Saint François » est une reprise d'un personnage de Carlo Maratta qui l'avait lui-même emprunté au Pérugin et un autre saint est issu du répertoire de G. Reni ! Ainsi il devient parfois difficile de démêler dans ses œuvres l'origine des sources.

Voici un tableau niçois dont l'analyse entraîne loin dans l'histoire de la peinture. Il est le reflet de ce que présente une bonne partie des œuvres baroques des Alpes-Maritimes. Nous l'avons étudié au plan général en montrant que l'influence italienne se révélait prépondérante¹⁹. Elle s'exerce grâce aux maîtres du Maniérisme : Federico Barocci, le principal, avec six copies de sa « Descente de Croix » de la cathédrale de Pérouse et deux de sa « Vierge aux cerises » de la Pinacothèque Vaticane, mais aussi Daniele da Volterra dont une copie de la « Descente de Croix » de la Trinité-aux-Monts, de format réduit, est dans l'église de Drap. Ceux du Baroque ensuite illustré par Annibale Carrache et les copies des diverses

¹⁸ Luc Thevenon, « Guiglielmo Thaone, peintre (actif à Nice et dans le Comté de 1711 à 1753) », in *Destins niçois*, actes du colloque de Nice, 13 et 14 décembre 1996, Cahiers de la Méditerranée N° 55, décembre 1997, C.M.M.C. Faculté des Lettres, Nice, pp. 153 à 164.

¹⁹ Luc Thevenon, « Les influences italiennes sur la peinture baroque des Alpes-Maritimes », in Marie-Hélène Froeschle-Chopard (s/dir.), *Le patrimoine religieux du canton de Saint-Vallier (A.-M.)*, Serre, Nice, 2004.

versions qu'il a donné du thème de la « Pieta » et par Carlo Maratta avec lequel on retrouve une série de six copies de sa « Mort de saint Joseph ». Il faudrait encore citer Corrège, Luca Giordano, etc..., dont des copies ornent aussi les églises de notre région. En revanche des modèles flamands ce sont principalement ceux de Rubens, resté fameux à Gênes et en Italie, que l'on retrouve à commencer par l'une de ses « Descente de Croix », celle d'Anvers, dont trois copies ont été repérées. L'influence française quant à elle reste marginale jusqu'à la fin de l'Ancien Régime dans une région trop proche et culturellement trop liée à l'Italie. On remarquera cependant les copies de la « Délivrance de saint Pierre » de Noël Hallé à Isola et à Cannes et de Simon Vouet à Malaussène. Dans cette localité se trouve une copie de la « Descente de Croix » de Charles Lebrun commandée par les Pénitents Blancs pour le maître-autel de leur oratoire. Si ce thème, on le voit, bénéficie d'une prédilection particulière c'est que souvent les confréries de Pénitents, dont beaucoup étaient sous le vocable de la « Sainte Croix » ont contribué à introduire des modèles en commandant l'œuvre majeure de leur chapelle. Mais il faut souligner pour conclure que cette situation artistique n'est pas une particularité de notre région. Elle se retrouve, avec une ampleur diverse, dans les régions voisines ou plus lointaines. La si fameuse « Descente de Croix » de Lebrun, reproduite jusqu'en Suède et en Hongrie, décore le chœur de la collégiale de Savigliano près de Coni, dans le Piémont Cispadan. D'autres modèles restent à reconnaître dans l'espace niçois, c'est le cas d'une « Pieta » présente à Roquebrune, Toudon (datée 1647), au couvent franciscain de Nice et dont nous avons repéré une version réalisée par Caspar Membergers l'Ancien en 1614, dans l'ancienne abbatale de Radolfzell, sur les bords du lac de Constance, en Allemagne²⁰.

²⁰ Christof Stadler, *Radolfzell Münster unserer Lieben Frau*, Kunstverlag Peda, Passau, 1998, p. 26.

Caspar Membergers, ou Menberger, autrichien mourut à Constance peu après 1626. Son activité est connue, par des documents et par des œuvres conservées, entre la fin du XVI^e siècle et 1626. Il fut appelé par le prince-évêque de Salzbourg, Dietrich von Raitenau, dans sa ville où il travailla quelques années ; le musée de La Résidence y conserve trois scènes de « Déluge ». Cf. Dictionnaire Bénézit – 1999.

Charles Atro et Luc Thevenon, *La peinture au XVII^e siècle ...* ouvr. cit., pp. 104 et 105.

Michel DERLANGE

Michel Derlange, né à Nancy en 1929, s'établit à Nice avec sa famille dès l'âge de huit ans et effectue ses études secondaires au lycée du Parc Impérial, puis à l'Institut d'études littéraires de Nice, ancêtre de la Faculté des Lettres, Arts et sciences humaines. Titulaire de la licence en 1950, il obtient le diplôme d'études supérieures en 1951 sous la direction de Pierre Guiral. Ayant préparé seul le CAPES d'histoire et géographie, l'Institut de Nice n'assurant pas cette tâche, Michel Derlange est reçu premier en 1953. Il effectue ensuite son service militaire, de 1954 à 1957, et quitte l'armée avec le grade de lieutenant. Affecté au lycée d'Alès en 1958, il réussit l'agrégation d'histoire la même année. Il est maintenu à Alès, puis il rejoint Cannes en 1959 et le lycée Masséna de Nice en 1960.

Michel Derlange est recruté à la Faculté des Lettres de Nice comme assistant en 1969 et soutient en 1970, sous la direction de Maurice Bordes, une thèse de 3e cycle consacrée à des « Recherches sur les institutions communales de Provence sous l'Ancien Régime ». Il devient maître-assistant en 1971 et, toujours sous la direction de Maurice Bordes, soutient en 1979 une thèse d'Etat sur « Les communautés d'habitants en Provence au dernier siècle de l'Ancien Régime ». Michel Derlange est élu professeur d'histoire moderne en 1983 et prend sa retraite en 1996.

Michel Derlange s'investit très activement dans les charges collectives. Au sein du département d'histoire, dirigé pendant des lustres par le professeur Bordes, il seconde son maître, puis lui succède de 1975 à 1985. De 1985 à 1989, il est premier assesseur du doyen Raymondis, puis, celui-ci ayant pris un congé de longue durée, Michel Derlange est nommé administrateur provisoire faisant fonction de doyen en 1989-1990. Dans ces fonctions, l'administrateur est amené à régler avec rigueur et doigté de délicats problèmes affectant la Faculté des Lettres. Michel Derlange ne sollicite pas la prolongation de son mandat et est alors chargé de diverses missions par la présidence de l'Université : la pédagogie, la présidence du conseil de discipline, la culture. A ce titre, il fonde à la Faculté des Lettres le département des Arts et dirige celui-ci de 1989 à 1996. Toujours dévoué et soucieux de maintenir la recherche en histoire moderne, Michel Derlange assure plusieurs années après son départ à la retraite un enseignement bénévole au sien du DEA.

Ses nombreuses activités pédagogiques et administratives ne détournent par Michel Derlange de la recherche qu'il poursuit dans le cadre du Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine. Il travaille d'abord sur les communautés puis il élargit son investigation à toute la société et aux rapports de celle-ci avec le pouvoir, l'économique et le religieux. Par ses livres, ses articles et communications de colloques, il compte parmi les meilleurs connaisseurs de la Provence et du comté de Nice du XVIIIe siècle à la chute du Premier Empire.

Tous ceux qui ont approché Michel Derlange ont été sensibles à ses rares qualités humaines. Très modeste, il ne s'est jamais mis en avant et n'a pas recherché les honneurs. Mais, fonctionnaire modèle ayant un sens aigu du service public, il a toujours pris ses responsabilités au moment opportun, notamment en acceptant de lourdes fonctions collectives, et il a servi la communauté universitaire sans compter son temps et ses efforts. Attentif à autrui et délicat, il n'a cependant pas hésité à trancher dans le vif et à prendre les décisions qui s'imposaient. Ainsi, nommé administrateur provisoire d'une Faculté des Lettres en crise à la fin des années 1980, il sut, par son énergie et sa probité, effectuer les réformes nécessaires, apaiser les passions et redonner à l'établissement sa sérénité et son lustre. Souriant, disponible, proche des étudiants, pédagogue et chercheur infatigable, Michel Derlange est, c'est sans doute le compliment qu'il appréciera le plus, un grand professeur.

Ralph Schor

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DE MICHEL DERLANGE

Ouvrages

Les Communautés d'habitants en Provence au dernier siècle de l'Ancien Régime, Toulouse-Le Mirail, 1987

Les Niçois dans l'histoire (dir.), Privat, Toulouse, 1988

Les Vençois dans l'Ancien Régime, Nice, 2001

en collaboration :

Histoire de Nice et du Pays niçois (M. Bordes) ; *Le Consulat et l'Empire*, Privat, Toulouse, 1976

Nouvelle histoire de Nice (A. Ruggiero), Privat, Toulouse, 2006

Histoire de Vence (G. Castellan) ; *Les Temps modernes*, Edisud, Aix-en-Provence, 1992

Draguignan et sa région (Y. Rinaudo) ; *Approche socio-économique*, 1982

introductions :

Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Grasse, numéro spécial de *Recherches régionales Parmentier et le Mémoire sur les avantages que la province du Languedoc peut retirer de ses grains*, Phénix Editions, Paris, 2002

participations :

Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice (R. Schor), Serre, Nice, 2002

Mélanges M. Péronnet : Relance catholique et permanence de la foi dans l'ancien comté de Nice sous le Premier Empire, Montpellier, 2005

Mélanges Bordes, Nouschi, Sainte-Marie

Le Patrimoine des communes de France. *Les Alpes-Maritimes : le canton de Vence-Tourrette-sur-Loup*, Flohic éditions, 2000

Histoire de Roquebrune-sur-Argens : pouvoir et société sous l'Ancien régime

Villeneuve-Loubet de l'Antiquité à l'an 2000 : la population de Villeneuve à la fin de l'Ancien Régime

Actes de colloques :

Internationaux :

Flaran, 1982, Communautés villageoises en Europe occidentale ; 1991, Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne

Turin, 1990, Al'ombra dell'aquila imperiale

Nice, 1991, Le comté de Nice, terre de rencontre du notariat

Fréjus, 2003, le cardinal de Fleury, évêque de Fréjus

Régionaux :

Congrès de la Fédération historique de Provence

Antibes, 1972, Communautés de Provence orientale

Grasse, 1980, L'olivier et l'huile

Grasse, 2001, Cités provençales

Université de Nice

1996, Destins niçois

1999, Paysages urbains (CMMC)

Articles de revues

Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution, 1971

Annales du Midi, 1974, 1980

Provence Historique, 1974, 1982

Nice Historique, 1990 : Bicentenaire de la création du corps préfectoral (Dubouchage) ; 1992 : Le comté de Nice et la Révolution (l'émigration)

Annales de la Faculté des Lettres et sciences humaines, 1975, 1979, 1984

Cahiers de la Méditerranée (8)

Recherches Régionales (3)

Journées d'histoire locale de Mouans-Sartoux (6)

Annales historiques du Pays de Saint-Paul (2)

**LA DIFFICILE MISE EN PLACE DU
SYSTÈME MÉTRIQUE DANS LE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

Jean-Pierre GUTTON

Le système métrique fut très long à s'appliquer en France¹. C'est en mars 1790 que Talleyrand avait proposé de créer un système de mesures nouvelles. C'est une loi de juillet 1837 qui rendit définitivement obligatoire l'usage des nouvelles mesures, et cela à partir du 1er janvier 1840. Entre temps, de multiples obstacles ont entravé la mise en place de cette réforme. L'accident dont fut victime l'astronome Méchain alors qu'il mesurait l'arc du méridien de Rodez à Barcelone n'est qu'un épisode malheureux. Les changements de régimes, les hésitations et les retours en arrière, comme en l'an IX et en 1812, constituent d'importantes explications à ces difficultés de mise en œuvre de la réforme. Plus profondément encore, la dissolution de l'académie des Sciences, son remplacement par une commission, puis par une agence et enfin par un bureau spécial du ministère de l'Intérieur pour conduire la mutation furent très lourds. Et plus fondamentalement encore il y avait des malentendus. La demande paysanne de mesures justes était incontestable. Mais on entendait par là des mesures qui échapperaient à la maîtrise du seigneur qui avait pu utiliser la complexité des anciennes mesures dans ses efforts de réaction seigneuriale. Inversement, les paysans n'étaient évidemment pas demandeurs d'un système aux noms de préfixes inspirés de l'Antiquité. Ni non plus d'un système décimal dont la pratique supposait l'usage des règles de déplacement de la virgule et la maîtrise des fractions alors que les plus instruits d'entre eux utilisaient seulement multiplications et divisions par deux, éventuellement répétées².

L'incompréhension tenait même à une opposition anthropologique. Les dénominations des anciennes unités de surface (hommée, journal, ouvrée...) montrent que l'homme et son travail en un jour constituent une sorte d'unité de base. Dès lors, il faut prendre en compte la nature et le relief du sol, ses qualités en rapport avec la couverture végétale naturelle ou avec la culture, avec son histoire aussi. Cette culture métrologique privilégiait donc la qualité, bien loin d'une logique mathématique abstraite applicable partout. Pour complexes qu'elles fussent, les anciennes mesures avaient, ou avaient eu à l'origine du moins, une logique liée au travail humain. Dans ces conditions, l'anarchie métrologique dans laquelle on vivait depuis le début de la Révolution pouvait paraître bien pire que la confusion des mesures d'avant 1789 qui avaient l'avantage d'être intégrées dans un contexte spatial !

Lyon et sa région connaissaient les mêmes conditions que beaucoup de contrées françaises : complexité des mesures anciennes et aspiration à l'unité. Au XVIIIe siècle, Gabriele Mouton, prêtre perpétuel de l'église Saint-Paul et astronome, avait publié, en 1670, un texte *Nova mensurarum geometricarum idea* qui peut passer pour précurseur du système métrique³. Il proposait d'emprunter à la nature, à partir du degré de latitude, la définition d'une unité de longueur, la verge, qui serait à la base d'un système décimal de mesures. Et ce système établirait l'uniformité. Les sociétés savantes, à la veille de la Révolution, discutent la question des poids et mesures⁴. Les cahiers de doléances, en 1789, demandent parfois l'unité des mesures. L'article 24 du cahier du Tiers-Etat du Beaujolais est ainsi rédigé : « uniformité des poids et mesures dans les ventes et achats, objet essentiel de police »⁵. Mais cette revendication est toutefois peu répandue. Comment, dans ces conditions, la réforme est-elle reçue dans la région ? Les documents administratifs conservés⁶ sont peut nombreux. Il s'agit de circulaires adressées à l'administration centrale du

¹ G. Tallent, *Histoire du système métrique*, Paris, 1910 ; B. Garnier, JC Hocquet, D. Woronoff (dir.), *Introduction à la métrologie historique*, Paris, 1989 ; B. Garnier et JC Hocquet (dir.), *Genèse et diffusion du système métrique*, Caen, 1990

² W. Kula, *Les mesures et les hommes*, Paris, 1984

³ A. Bleton, « Un précurseur lyonnais du système métrique », *Revue du Lyonnais*, 1898, p. 133-142. Le texte « *Nova mensurarum geometricarum idea* » se trouve p. 427-428 de *Observationes diametrarum solis et lunae appentum, Meridianarumque aliquot altitudinum Solis et paucarum fixarum*, Lyon, 1670, 448p.

⁴ Voyez par exemple un mémoire reçu en 1786 par la Société d'agriculture de Lyon. BM Lyon, Ms 5563

⁵ Cahiers de doléances du Beaujolais pour les Etats généraux de 1789, C. Faure, Lyon, 1939, p. 170. Mais dans les cahiers du Lyonnais conservés (peu nombreux) on ne trouve pas de telles demandes. « Cahiers de doléances des paroisses du Lyonnais », H. Hours, *Revue du Lyonnais*, 1977, n° 2, p. 101 à 124.

⁶ Essentiellement Archives départementales du Rhône, 1 L 530

département par Paris. Les lettres manuscrites conservées sont des rappels à l'ordre pour retard dans les réponses et particulièrement dans l'envoi de tableaux de concordances entre anciennes mesures locales et système métrique. Le premier tableau envoyé au ministère de l'Intérieur par le département est sans doute celui du 25 messidor an VI. Ces documents demeurent insuffisants pour appréhender une réalité vécue dont la pratique notariale rend mieux compte. Nous avons pour l'instant commencé à faire mener une enquête dans les minutes notariales du Rhône⁷, reprenant en partie une méthodologie utilisée ailleurs⁸.

Les documents dépouillés sont massivement des ventes qui donnent beaucoup de mesures de surface. Mais les baux sont également mis à contribution puisqu'ils fournissent des mesures de capacité. Le choix des notaires a été soucieux d'une représentation de différents « pays » à l'intérieur du département et, évidemment, privilégie les fonds bien conservés. Mais il n'a encore porté que sur 39 études. Trois interrogations guident la recherche : à quelle date apparaissent les nouvelles mesures ? Les conversions données par les notaires sont-elles compatibles avec les tables de concordances publiées en l'an X et en 1812⁹ ? A quelle date disparaissent définitivement les anciennes mesures dans la pratique du notaire ? Le dépouillement porte sur une période assez longue qui doit tenir compte de la législation dont le détail est complexe. Il faut pour le moins partir des lendemains du 18 germinal an III. Une nomenclature définitive apparaît alors, mais elle n'est pas obligatoire, les citoyens étant cependant « invités à donner une preuve de leur attachement à l'unité et l'indivisibilité de la République en se servant dès à présent des nouvelles mesures dans leurs calculs et transactions commerciales ». Le 1er vendémiaire an IV les nouvelles mesures deviennent obligatoires, mais on peut encore utiliser à côté les anciennes. En l'an IX, on décide que « le système décimal des poids et mesures sera définitivement mis à exécution pour toute la République à dater du 1er vendémiaire an X ». On peut toutefois employer des « noms vulgaires », repris de l'ancienne terminologie mais avec de nouvelles valeurs. C'est ainsi que l'on peut dire myriamètre ou lieue, kilogramme ou livre, ce qui ne clarifie pas les choses !¹⁰ Comme le système métrique tarde à être accepté, un décret impérial du 12 février 1812 permet, seulement dans le commerce de détail et à titre facultatif, des fractions ou des multiples d'unités métriques qui ne sont pas forcément décimales, mais correspondent à peu près à d'anciennes mesures. Le huitième d'hectolitre est le boisseau, le demi-kilogramme est la livre.... Cet texte, qui finissait de compliquer et qui fut mal accueilli par les préfets, demeura en vigueur jusqu'à l'adoption définitive du système métrique.

La réponse à la première question, date d'apparition des nouvelles mesures, est relativement simple. Pour la quasi totalité des notaires étudiés, le passage durable se fait en l'an X, c'est-à-dire quand un texte du 13 brumaire an IX le rend obligatoire à compter du premier vendémiaire an X. Il s'agit d'un passage durable, sans retour en arrière cette fois. Car il y a, bien sûr, des passages précoces, voire très précoces qui sont suivis de retours en arrière, peut-être, mais comment l'affirmer, sous la pression de la clientèle. L'interprétation de ces cas demeure toujours difficile. Roche, notaire à Vaise, emploie le système métrique très tôt, le 20 prairial an VII. Sans doute est-ce par conviction républicaine puisqu'il emploie largement le terme de citoyen, ce qui n'est pas le cas chez ses confrères. Mais que dire de François Antoine Augros, notaire à Saint-Igny-de-Vers, dans

⁷ PF Carasco, Anciennes mesures et système métrique en Lyonnais d'après les archives notariales, TER, université de Lyon 2, 1991, 121p. ; F. Durand, le système métrique en Lyonnais et Beaujolais : applications et résistances (1790-1820), TER, université de Lyon 2, 1999, 106-IXp. le mérite des résultats chiffrés présentés ici leur revient totalement.

⁸ MA Guyot, « Méthodologie pour le calcul en système métrique des mesures agraires d'ancien régime », p. 35-42 de *Bicentenaire de la Révolution de 1789. Du Nivernais à la Nièvre. Etudes révolutionnaires, T. II, 1986, Nevers, 1987*

⁹ Najac, *Instruction sur les nouvelles mesures à l'usage du département du Rhône, rédigée par la commission des poids et mesures établie à Lyon, Lyon, an X. F. Lauradoux, Comptes faits ou tableaux comparatifs des anciens poids et mesures qui étaient usités dans le département du Rhône avant le système métrique, Lyon, 1812*

¹⁰ Un mémoire de la Société d'agriculture de Lyon s'inquiète aussi du risque « d'embarras dans le commerce » et nomme deux de ses membres pour confectionner un « tableau comparatif ». BM Lyon Ms 5535, p. 141-142, séance du 25 frimaire an IX.

une région bien isolée, qui le 15 brumaire an II rédige l'acte de vente d'une terre de « deux mesures trois quarts ou vingt ares quatre vingt deux centiares ¹¹ », mais sans utiliser le terme de citoyen dans l'acte ? Par la suite il n'utilise plus les mesures nouvelles avant prairial an X, rentrant ainsi dans la norme. On peut affirmer aussi que le passage aux nouvelles mesures est plus affaire individuelle que volonté du notariat du lieu. Des notaires du même lieu ont des évolutions chronologiquement différentes.

Si la date d'apparition des nouvelles mesures est, très majoritairement, celle de l'an X, la date à partir de laquelle les notaires n'emploient plus que les nouvelles mesures est, au contraire très diverse selon les notaires. Encore faut-il préciser que la date retenue est celle de la première année où on ne trouve plus trace d'anciennes mesures. Il n'est pas exclu que des résurgences d'anciennes mesures puissent apparaître, de manière très minoritaire, plus tard notamment pour les mesures de volume qui sont plus tardives à être exprimées en fonctions cubiques. Comme pour la première date de leur apparition, tout est affaire individuelle. La date n'est antérieure à 1807 que pour trois de nos 39 notaires. Et à la fin de leur activité, entre 1811 et 1837, vingt notaires emploient encore concurremment nouvelles mesures et conversions.

L'importance de la proportion de notaires qui emploient longtemps mesures métriques et conversions permet de comparer les concordances qu'ils établissent avec celles des tables précédemment citées. Le résultat ici est très clair. Les moyennes des valeurs utilisées par les notaires sont très proches des valeurs données par Najac ou par Lauradoux. Cependant ces moyennes dissimulent des écarts, en plus ou en moins, parfois importants mais qui s'annulent. Il convient donc d'observer de plus près la pratique de quelques notaires. Philibert Savoie est notaire à Brignais. De l'an X à 1820, il convertit une bicherée en 12,946912 ares en moyenne, alors que Lauradoux donne une équivalence de 12,933978. Cette très faible différence cache cependant de très gros écarts. La parution des tables de Lauradoux, en 1812 ne semble, d'autre part, n'avoir eu aucune influence sur le taux de conversion. Inversement, on observe que dans 31,23% des cas la mesure ne fait appel qu'à des nombres entiers et que, dans ces cas, Savoie emploie une bicherée de 13 ares. Dans beaucoup d'autres cas, Savoie arrondit en restant proche d'une équivalence de 13 ares. Mais il y a aussi des cas, minoritaires certes, où la bicherée à une valeur qui fluctue de 10 à 16 ares ! Sans doute notre notaire mêle-t-il parfois la logique du système métrique et celle des anciennes mesures qui tenait le plus grand compte de la qualité des terres¹². Dans un acte de l'an XII, on relève des bicherées de 12,13 et 14 ares. Or ce sont trois parcelles différentes qui sont décrites : un jardin, une terre, un pré. Si on considère les conversions de l'hommée, une mesure réservée à la vigne, la démonstration devient plus claire. L'hommée de Lauradoux vaut 4,311326 ares ; celle de Savoie 3,79 ares. La différence est ici de taille et il n'y a que dans 20% des actes que le notaire emploie une valeur de base (4 ares). Surtout à partir de 1815 (y-a-t-il un rapport avec la Restauration ?) Philibert Savoie utilise des valeurs de plus en plus différentes les unes des autres et situées entre 3 et 4 ares. Il arrive que dans un seul et même acte l'hommée ait deux valeurs différentes. Et, plus encore, on rencontre des conversions d'ares en ceps. Cent ceps sont convertis en des valeurs qui vont de 0,28 are à 1,41 are. La notion de qualité du sol qui porte la culture est ici omniprésente. De telles constatations peuvent être faites pour d'autres notaires. Le notaire André Joseph Marie Molière, qui exerce à Saint-Symphorien-sur-Coise, emploie encore en 1812 l'expression « bicherées fortes », ce qui montre combien il est loin de la rigueur décimale. Marc-Antoine Sanlaville, notaire à Beaujeu, donne en l'an X, dans un même acte, trois valeurs à la

¹¹ AD du Rhône, 3 E 1205. La mention « ou vingt haes quatre vingt deux centiares » a été manifestement rajoutée après coup dans un blanc qui avait été réservé.

¹² E. Gruter, *La naissance d'un grand vignoble. Les seigneuries de Pizay et Tanay en Beaujolais au XVIe et au XVIIe siècle*, Lyon, 1977 a beaucoup insisté (chapitre III) sur l'imprécision consciente des anciennes mesures qui privilégient la qualité des terroirs. L'accord entre les parties est alors plus important que la précision mathématique. Or un acte de notaire se place bien dans la logique de l'accord.

mesure de Beaujeu : 7,93 ares à propos d'une terre, 8 ares pour une vigne, 7,33 pour un pré, Lauradoux donnant la valeur de 7,914047 ares.

Ces lignes ne constituent qu'une esquisse ne serait-ce que parce qu'elles reposent sur un échantillon bien restreint par rapport aux plus de 2600 mètres d'archives notariales déposées aux Archives départementales du Rhône. Pour l'instant n'apparaissent pas de différences de comportements entre notaires de Lyon ou notaires de bourgades, ce qui demande à être vérifié sur un nombre de notaires plus important. Professions des clients, analyse des avant-noms ou titulatures devront être mis en corrélation avec l'emploi de mesures anciennes ou nouvelles, ou de conversions. Il conviendrait aussi de s'intéresser à la pratique des conversions dans d'autres milieux que le milieu des notaires. A titre d'exemple, on relève dans un manuscrit de la Société d'agriculture de Lyon¹³, lieu de rencontre d'esprits éclairés, un mémoire qui évoque « des plateaux de platane de 4 à 5 décimètres (12 à 14 pouces) d'épaisseur sur 13 à 14 centimètres (4 pouces) de largeur », ce qui signifie que le pouce est doté des valeurs suivantes : 3,33 cm ; 3,57 cm ; 3,25 cm ; 3,5 cm alors que les tables lui accordent une valeur de 2,85 cm. Il demeure que les comptages de Pierre-François Carrasco et de Frédéric Durand ont le mérite de souligner combien le mépris de l'exactitude mathématique au profit du souci d'évaluer au mieux la qualité du terroir et d'obtenir l'accord des parties persiste. La raison de la lenteur de l'adoption du système métrique s'explique sans doute par cette constatation.

¹³ BM Lyon, Ms 5536, p.111. Le mémoire est du 15 floréal an XI

**A PROPOS DU RETRAIT DE NICE
DES TROUPES PIEMONTAISES EN
SEPTEMBRE 1792**

Alain RUGGIERO

Lorsque les troupes françaises franchissent le Var le 22 septembre 1792, ce n'était pas la première fois, loin s'en faut, que le comté de Nice se trouvait envahi par son puissant voisin. En effet, d'une part le royaume de France n'avait semble-t-il jamais véritablement renoncé à exercer sa souveraineté sur le petit territoire, et d'autre part le passage sud vers l'Italie par voie de terre impliquait sa traversée, tout comme plus au nord celle de la Savoie. A plusieurs reprises les guerres ont marqué l'histoire du comté de Nice et si le XVII^e siècle se termine dans la région par une première reddition de la forteresse de Nice en 1691 après un important bombardement, le XVIII^e commence à nouveau par une nouvelle présence des troupes françaises, un nouveau siège, une nouvelle occupation. Les opérations de 1744-1747 marquent une fin provisoire de ce cycle guerrier qui outre les pertes directes plaçait en quasi-permanence les habitants, qui vivaient difficilement en ces temps troublés, dans des activités de reconstruction et expliquait la stagnation démographique et économique du comté.

Dans les premiers mois de 1790, les émigrés du sud de la France commencent à affluer dans un territoire déjà connu pour fixer la villégiature d'hiver de quelques aristocrates, notamment britanniques à la recherche d'un climat doux et ensoleillé. Le nombre des émigrés augmenta logiquement lors du durcissement des phases révolutionnaires. Joseph Combet, qui s'était spécialisé dans l'étude de cette période dans la région niçoise écrivit au début du XX^e siècle que se trouvaient à Nice en 1792 « plus de 1500 émigrés laïques et environ 1200 prêtres »¹. Ces émigrés, dont la discrétion n'était pas la caractéristique principale, s'étaient réfugiés très temporairement pensaient-ils, dans la petite capitale d'une petite province excentrée du royaume de Sardaigne, seul débouché continental du Piémont sur la mer.

Le petit Etat de Piémont-Sardaigne, dont les dirigeants avaient su profiter des alliances successives pour se développer à partir de la Savoie ne pouvait ni inquiéter à lui tout seul son puissant voisin, ni même lui résister totalement. Dans le comté de Nice, un de ses territoires périphériques, il n'y avait même plus de forteresse niçoise autour de laquelle fixer les combats, comme en 1691, plus de camp retranché similaire au camp Matteus sur le Mont Alban comme en 1744. L'arrivée imminente des troupes françaises provoqua donc en même temps qu'un repli des troupes un lamentable exode d'émigrés mêlés à des habitants de la ville et aux soldats qui quittaient une ville qui paraissait d'autant plus indéfendable que la flotte française croisait devant Nice. « Fuite tumultueuse, piteuse et honteuse des émigrés français et de l'armée piémontaise » ou repli stratégique² ce mouvement entraîna probablement le déplacement d'une dizaine de milliers de personnes, dans des conditions particulièrement difficiles, par la route royale récemment rendue à peu près carrossable. Les relations laissées par les contemporains montrent une fuite éperdue devant un ennemi qui n'était pourtant pas directement sur les talons de la longue colonne qui remontait vers Tende par les cols de Braus, de Brouis et la Roya. Ce trajet pénible est effectué le plus souvent à pied car rares sont les véhicules et les montures ; l'épuisement, le froid a fait périr un effectif que les témoignages ne nous permettent pas d'évaluer. L'impréparation du mouvement de repli car l'armée sarde, en cours de réorganisation depuis 1775³ ne s'est plus battue depuis

¹ Joseph Combet, auteur favorable à l'œuvre révolutionnaire, écrivait aussi « Ces émigrés de livraient à des provocations, pour le moins inutiles, manifestant le jour de la Saint-Louis d'une façon bruyante, parlant de constituer à Saint-Dalmas une légion identique à l'armée de Worms. Le clergé semblait encourager ces provocations » et indiquait aussi en reprenant les documents français que « leurs agitations indiscrètes, leurs bravades, les railleries que devaient leur inspirer les mœurs simples des habitants eurent à Chambéry et à Nice le même résultat : les faire détester par les populations ».

² Le comte de Thaon de Revel qui participa activement aux opérations contre les Français écrivit dans ses mémoires que De Courten « reconnaissait trop tard se trouver sans bonnes dispositions pour opérer une forte résistance et s'assurer une retraite. Il perdit la tête » (Thaon de Revel Ignace (comte de), *Mémoire sur la guerre des Alpes*, Bocca frères, Turin, 1871, p.8) ; il est vrai que ces lignes sont dues au fils du successeur de De Courten, le comte Saint-André dont il fait au contraire ressortir la pugnacité et le sens de l'organisation

³ Loriga S., *Soldats, un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII^e siècle*, Paris, Mentha, 1991, p. 35-37. Thaon de Revel I (comte de), *Mémoire sur la guerre des Alpes*, Bocca frères, Turin, 1871, aborde plusieurs fois la question de la discipline en train d'être rétablie dans l'armée piémontaise.

longtemps, obligea les troupes à remonter plus loin que prévu, faute des rations demandées qui auraient dû se trouver à Sospel. La marche de nuit sans coordination conduisit des soldats, qui croyaient avoir affaire à la cavalerie française à échanger entre eux des tirs, au milieu des réfugiés.... L'intendant Mattone Di Benevello, posté au col de Tende et qui envoyait rapport sur rapport à Turin d'où l'on suivait avec anxiété le repli de l'armée a laissé un témoignage qui montre dans quel lamentable état les réfugiés arrivaient jusque là⁴. Pourtant, malgré le peu de discipline qui régnait dans ces troupes⁵ l'essentiel, en fonction des moyens existants et de la disproportion supposée des forces, parut être dans un premier temps réalisé : le verrouillage des cols menant au Piémont, la première priorité, et la préservation de l'armée pour de futures opérations.

Dans la ville abandonnée par les autorités, troubles et pillages auxquels participaient les forçats libérés décidaient l'évêque et le second consul restés sur place, à prendre contact avec d'Anselme, dont l'armée, étonnée par l'absence de résistance qu'elle rencontrait progressait lentement. Le 29 au soir, l'armée française entrait dans Nice. Cette arrivée n'était pas immédiatement suivie par le retour à l'ordre que la démarche de l'évêque et du deuxième consul avait recherché. Les excès commis par les troupes valurent ultérieurement le rappel de d'Anselme, et un rapport à la Convention, devant laquelle furent évoqués par Goupilleau « les vols, pillages, viols commis à Nice ». Collot d'Herbois rend responsable d'Anselme des « 30 heures de pillage après l'arrivée du général ». Les communes voisines furent également touchées⁶. Pas plus que pour les conséquences de la fuite éperdue de près de 10 000 personnes vers le col de Tende, il n'y a évidemment pas de comptabilité précise du nombre des victimes de ces événements urbains ou ruraux que l'abbé Grégoire dépeint ainsi dans une formule restée célèbre : « La pudeur a été violée ; la majesté des mœurs a été outragée jusque dans la chaumière du pauvre et à côté ou sur les débris de cette chaumière ravagée, l'infortuné citoyen s'est vu réduit à baigner de larmes sa femme, et ses enfants et ses haillons ; tous les jours nous avons eu le cœur déchiré par le récit de ces crimes et par le tableau de la misère qui désole la plupart des communes. Nous nous reprochions pour ainsi dire de manger en pensant qu'une foule de nos frères étaient en proie à la famine. Ces forfaits commis dans les cabanes des montagnes, dans les malheureuses villes de Lantosque, Levens, Lucerame et surtout Sospel, qui après avoir été prise et reprise cinq ou six fois, n'a plus guère que ses murs ; ces horreurs ont conduit au désespoir et provoqué des vengeances : beaucoup de ces malheureux, voyant leur famille se traîner dans la misère, sont allés dans l'armée ennemie chercher du pain ou la mort »⁷.

A partir de la fin du mois de septembre 1792, la guerre s'est donc une fois encore portée jusqu'à Nice, et elle reste en permanence la préoccupation essentielle des autorités et de la population de l'ensemble du comté jusqu'aux défaites piémontaises de 1796 et au traité de Paris qui suivit. Même jusqu'à cette reconnaissance de l'abandon de la Savoie et du comté de Nice à la France le blocage des cols empêche le passage vers le Piémont, même après les victoires françaises d'Oneille et de Colle Ardente en avril 1794. Solidement installés dans les hautes vallées, appuyés sur le retranchement de Saorge, les Piémontais avaient efficacement bloqué jusqu'à cette date l'avance des troupes françaises en conservant les chemins qui mènent en Piémont. De plus, un nombre important de villages restait entre leurs mains pour plusieurs mois encore : les administrateurs départementaux ne peuvent en mars 1793 fournir pour une quarantaine de

⁴ Cette correspondance a été présentée et traduite par Xavier Emmanuel, *Nice Historique*, 1932, n° 5 et 6, 1933 n° 1, 2 et 3

⁵ Les documents annexés à l'article de Georges Blondeau « La retraite des troupes sardes de Nice en septembre 1792 », *Nice Historique*, n°1, janvier-mars 1941, et notamment la copie d'une lettre écrite par le lieutenant-général De Courten au roi de Sardaigne montrent des soldats allant trop vite pour ne pas semer l'artillerie qui fermait la marche et cédant à la panique au début d'une colonne sur laquelle aucune menace précise ne pesait.

⁶ Puis au fur et à mesure de l'avancée des troupes françaises, c'est aux villages de montagne de connaître les réquisitions, les confiscations arbitraires et souvent brutales comme le montre l'exemple de la vallée de la Tinée : Odile Gaidon, *La vallée de la Tinée sous la Révolution et le Consulat*, mémoire de maîtrise d'histoire, Nice, 1995

⁷ ADAM, L 10, rapport de l'abbé Grégoire à la Convention, p.30

communes que les autorités françaises ne contrôlent pas qu'un état de population fixé « par aperçu »⁸.

La vie économique, la vie politique, la vie quotidienne des populations sont désormais dominées par la nécessité de loger, de nourrir, d'approvisionner une armée dont les contingents au début ne cessent d'aller et de venir, les volontaires rentrant plus ou moins légalement chez eux après quelques combats, de nouveaux venant assurer la relève, le tout se déroulant dans un ordre plus qu'approximatif comme en témoigne la multiplicité de décisions inappliquées prises par les nouvelles autorités des communes, des districts et du département. Le problème majeur pour les autorités reste, jusqu'à la fin de la campagne d'Italie, le logement des soldats, des malades et des blessés⁹. La présence de ces très forts effectifs au sein même des lieux habités par les résidents habituels eut, à plusieurs reprises, des conséquences redoutables sur les habitants du comté et la densité militaire restait impressionnante : en moyenne un soldat pour trois habitants, même si la proportion d'un soldat pour deux habitants datant de la concentration de l'armée d'Italie n'était pas encore atteinte.

Cette armée indisciplinée, à peine organisée combattait sur un terrain difficile, rendant certains déplacements ou combats épuisants, tout comme d'ailleurs pour leurs adversaires : relief accidenté, importants dénivelés, rareté des voies de communication et surtout pauvreté d'un pays qui ne pouvait offrir que peu de ressources, la guerre bousculant un équilibre qui avait été toujours précaire.

La première phase des opérations militaires dans le ci-devant comté de Nice, l'entrée dans la ville, fut donc rapide par rapport à ce qui suivit, c'est-à-dire après la fixation du front sur les sommets une guerre d'usure dans le comté, une « guerre des muletiers » pour reprendre l'expression de Paul Gonnet¹⁰ qui s'installe jusqu'au printemps 1794 lorsqu'une offensive de plus grande envergure permit de prendre Oneille et fournit à Massena l'occasion de prendre à revers les troupes piémontaises qui tenaient encore le haut-pays dans la vallée de la Roya. A partir de ces événements, de l'armistice de Cherasco en 1794, de la paix de Paris en 1796 c'est officiellement la fin de la guerre et ceux qui combattent encore, assimilés dans la terminologie des autorités à des brigands, sont les barbets qui constituent un des points de fixation principaux des controverses en matière d'interprétation de la période¹¹, un autre étant constitué précisément par les conditions de l'entrée des troupes françaises à Nice. En effet, alors que la présence persistante des barbets démontrerait que l'annexion du comté à la France ne correspondait en rien à un souhait des habitants qui ont été obligés d'agir par conséquent contre un envahisseur, le peu de résistance présenté par les troupes piémontaises tendrait à indiquer inversement que même les autorités légitimes n'avaient pas consenti à se battre pour conserver Nice.

Ce peu de résistance que les troupes piémontaises ont présenté en septembre 1792 a été longtemps un thème exploité par les auteurs attachés à trouver des arguments à opposer aux revendications italiennes, celles qui se manifestent après l'effondrement du Second Empire et surtout celles qui sont présentées de façon plus spectaculaire par Mussolini.

Ces auteurs mettent en avant la façon dont l'armée piémontaise s'était repliée (enfui ?) avec des idées implicites telles que le peu d'intérêt que pouvait offrir pour la maison de Savoie le comté puisqu'il était aussi facilement abandonné ou encore l'apparente panique qui saisit troupes et commandement devant l'avancée des armées de la toute nouvelle République. Ce n'est pas par

⁸ Archives nationales, F 20-159

⁹ Au détriment parfois du respect des quarantaines, ce qui ne peut que poser d'autres problèmes également redoutables : Archives nationales, F 7, 7623. Les conséquences de cette forte présence militaire ont été présentées in A. Ruggiero « La présence de l'armée et ses conséquences dans le département des Alpes-Maritimes ». *La Révolution française, la guerre et la frontière actes des 119e et 121e Congrès du CTHS*, p. 153-166

¹⁰ Gonnet P. et Peronnet M., *La Révolution dans les Alpes-Maritimes*, Horvarth, Saint-Etienne, 1989, p. 109

¹¹ C'est, après l'article de Laurent Ripart « Pour une histoire des Barbets des Alpes-Maritimes », *Mélanges Gonnet*, Nice, 1989, qui s'interroge sur la nature même des Barbets, la mise en perspective des différentes interprétations de la présence de ces Barbets qui est faite par Michel Iafelice, *Barbets*, Nice, Serre 1998, 222 p.

polémique apparente que la plupart des écrits se caractérisent, puisqu'ils ne dérogent pas aux méthodes les plus sérieuses que pratiquent les historiens, s'appuyant sur des documents dont l'authenticité ne peut être contestée, mais par le choix en lui-même de l'objet d'étude qui pouvait apparaître par exemple en 1941, date d'un des plus importants et des plus documentés de ces articles consacrés à cet épisode, celui de George Bondeau sur le repli des troupes piémontaises comme une réponse, certes modeste, mais scientifique, à la menace que faisait peser des revendications émises par les héritiers italiens d'un Piémont qui avait si facilement abandonné Nice. Deux hypothèses sous-jacentes sont donc avancées : la panique et le manque d'organisation de l'armée royale ce qui ne prêche pas en faveur d'une maison de Savoie qui était alors toujours officiellement au pouvoir en Italie, le froid calcul qui conduisit à l'abandon d'une province de peu d'intérêt au nom d'un intérêt supérieur strictement piémontais, ce qui d'une certaine façon légitime la prise de possession par la France, sous la souveraineté de laquelle le développement de Nice avait été spectaculaire du Rattachement de 1860 jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Pourtant, sur le plan strictement militaire, le repli de l'armée piémontaise vers des positions plus faciles à tenir était logique même si on inclut dans le raisonnement la surestimation manifeste des effectifs de l'armée française qui apparut ainsi plus forte et l'information erronée qui annonçait un débarquement à Monaco. Le lieutenant général Eugène de Courten, gouverneur de la province qui fut l'auteur d'un ordre de repli jugé sévèrement par la suite par les contemporains comme par la plupart des auteurs qui se sont penchés sur cet épisode¹² avait noté quelques heures après la retraite dans une lettre probablement destinée au secrétaire à la Guerre : « Je croyais de pouvoir faire une résistance honorable malgré le peu de monde que nous avons, sans l'arrivée de dix-sept vaisseaux de ligne et frégates qui ont paru le dernier jour.../... Quatre de ces vaisseaux de soixante pièces de canons et un de quatre-vingt se sont rangés à la portée de canon de nos retranchements du Petit-Saint-Laurent qu'ils pouvaient enfilet et prendre de revers et une frégate vis-à-vis de notre redoute du Var. J'ai appris en outre de nos détachements de Castillon et de la Turbie le débarquement d'une troupe qu'on a fait à Monaco de plusieurs bâtiments de transports escortés par une frégate ce qui m'a obligé à renforcer ce dernier poste de la Turbie par un bataillon de la Reine »¹³. Cette situation correspondait ainsi à la situation que son prédécesseur La Planargia avait redoutée lorsqu'il écrivait : « Je me fais fort avec les treize bataillons que j'ai demandés dans mon plan de défense de tenir tête à une armée de 10 000 à 12 000 hommes ; mais devant une telle armée et une escadre il me faudrait bien finalement céder à la force »¹⁴.

Cette appréciation de la situation de Nice attaquée par voie de terre et par voie de mer que pouvaient avoir les responsables militaires de la province, les responsables français l'avaient aussi puisque la présence de rapports datés du milieu du XVIII^e siècle parmi des documents plus tardifs montre qu'ils avaient utilisé des informations qui n'avaient cessé d'être actualisées puisque se trouvent dans le même dossier consacré à la frontière sud des Alpes des pièces de dates différentes qui ont probablement été utilisées au ministère de la Guerre par ceux qui ont, à Paris, décidé l'opération contre Nice et la Savoie ; l'impossibilité pour les défenseurs de Nice de résister à une attaque combinée par voie de terre et par voie de mer semble une certitude¹⁵. La position de repli

¹² Guiseppe André écrit par exemple en 1871 « *La ritirata, anzi la fuga di Nizza fu tale fatale errore che per poco non apparve un tradimento ; incalcolabili poi gli effetti di un simile errore che abandono un paese senza difesa all'invasione, per cui forono agevolate le operazioni nemiche, con pericolo di vedere non che scemata, perduta del tutto l'autorità, fin d'all'inizio di una campagna che si poteva facilmente prevedere, e lunga e dolorosa* » (*Nizza 1792-1814*, Nice, Malvagno-Mignon, 1894, p. 25. Cette thèse de l'erreur de commandement était certainement plus confortable qu'un choix stratégique sacrifiant le comté, ou une partie du comté pour un partisan d'un « retour » de Nice à l'Italie. L'erreur de jugement du commandant en chef, souvent expliqué par son âge (77 ans) est un thème souvent repris.

¹³ Document annexé à l'article de G. Blondeau « La retraite des troupes sardes de Nice en septembre 1792 », *Nice-Historique* n° 1, janvier-février 1926, p.4

¹⁴ Boréa G., Nice en 1792 (d'après le dossier de La Planargia), *Nice-Historique* n°1, janvier-février 1926, p. 4

¹⁵ Service Historique de l'Armée de Terre, mémoires du ministère de la Guerre, cartons 1360 et 1395

que les auteurs de ces rapports signalent comme étant la plus facile à occuper pour les défenseurs pour empêcher un envahisseur de parvenir en Piémont était précisément celle de l'Authion, en s'appuyant sur le verrou de Saorge, qui fut effectivement le point de blocage des armées françaises jusqu'à la bataille de Colle Ardente après de nombreuses opérations dans l'arrière-pays niçois. Il est vrai qu'au delà de toute théorie, les campagnes de la guerre de succession d'Espagne et de la guerre de succession d'Autriche donnaient aux uns et aux autres une certaine expérience des lignes de défenses les plus solides.

En somme, le repli des troupes piémontaises correspondait à ce que des observateurs militaires français avaient perçu comme la manœuvre la plus logique de la part des Piémontais ; on peut penser que ceux-ci avaient fait la même analyse : dans cette logique et en fonction des éléments dont il disposait, tels que l'attaque conjointe de l'armée de d'Anselme et de la flotte de Truguet l'annonce de la perte de la Savoie¹⁶, des informations exagérées sur les effectifs adverses et la nécessité de protéger le Piémont l'ordre de repli donné par de Courten était donc le seul qu'il pouvait donner¹⁷.

¹⁶ L'annonce de la perte de la Savoie est un élément explicatif souvent avancé : « c'est du reste la seule façon d'expliquer cet ordre de retraite si fiévreusement donné » écrivent Krebs et Moris, *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution 1794-1795-1796 d'après les archives des états majors français et austro-sardes*, Plon, Paris, 1895, p.130. Même un détracteur du lieutenant général comme l'était Thaon de Revel avait écrit : « une estafette venant du Piémont annonçant l'invasion de la Savoie acheva de lui enlever toute idée de résistance en lui laissant croire qu'il fallait promptement concentrer toutes les forces », il est vrai juste après avoir porté un jugement expéditif appelé à une longue carrière : « il perdit la tête et ne songea dès lors qu'à une prompte évacuation de la ville » Thaon de Revel Ignace (comte de), *Mémoire sur la guerre des Alpes*, op. cit., p.8

¹⁷ Une relation postérieure de ces événements, de la main du capitaine Louis-Régis de Courten, indique, ce qui ne figurait pas dans le récit du lieutenant-général, que le duc d'Aoste, fils du roi de Sardaigne lui avait adressé l'avis et l'ordre suivant : « Chevalier de Courten, vous allez être attaqué par terre et par mer par 35 000 français ; sauvez les troupes et le Piémont à quelque prix que ce soit » (cité par G. Blondeau, « la retraite des troupes sardes ... », art. cit. p. 13-15). Quoiqu'il en soit de Courten se semble pas avoir été en disgrâce par la suite.

**DE « L'ITINÉRAIRE DE
BUONAPARTE » À
LA « ROUTE NAPOLEON » :
MÉMOIRE ÉCRITE ET MONUMENTS
COMMÉMORATIFS**

Régis BERTRAND

Comment un ruban de bitume de 320 kilomètres environ qui ne correspond que très imparfaitement au chemin muletier qui existait à la fin du Premier Empire est-il devenu en 1932 la « route Napoléon » ? Je voudrais examiner ici comment un fait historique de très brève durée a pu être inscrit dans un paysage, au prix d'une double élaboration de la mémoire historique, la première mariant transmission orale et imprimée et la seconde compensant l'érosion et la dispersion des indices matériels par les monuments commémoratifs. Au prix aussi d'une action volontariste pour tirer parti du prestige impérial au profit des petits pays que l'Empereur déchu traversa à marche forcée¹.

Il est à peine utile en effet de rappeler que Napoléon débarque le 1er mars 1815 au « Golfe Jouan », alors un hameau de la commune de Vallauris. Après avoir espéré que se rallient à sa cause les garnisons ou les populations de Cannes et Antibes et ensuite de Grasse, il s'enfonce le 2 mars avec sa petite troupe dans la montagne, traverse tour à tour les Préalpes de Grasse, de Castellane (il dort le 3 au soir à Barrême) et de Digne, où il dîne le 4 à midi. Il passe la nuit au château de Malijai au carrefour de la Bléone et du Val de Durance et atteint le 5 Sisteron d'où le 5 au soir il parvient à Gap. C'est à la sortie de Sisteron que Napoléon trouve un axe majeur de circulation au moment où il quitte la Provence pour entrer en Dauphiné. Aurait alors commencé un crescendo de l'accueil « populaire », dont l'étape décisive est la « rencontre de Laffrey », le 7 mars, où les troupes envoyées pour l'arrêter se rallient à lui, puis l'entrée triomphale à Grenoble. Cet itinéraire deviendra, non sans de multiples retouches, celui de la route Napoléon.

• Anecdotes d'une geste

Des habitants et quelques fonctionnaires de ces départements de la France périphérique ont été avec les compagnons de Napoléon les témoins des débuts de cette aventure que sa réussite transforme en épopée. Des paysans, des aubergistes ont pu approcher l'ex-Empereur, le voir consommer des repas frugaux et même s'assoupir un moment. Des notables locaux l'ont accueilli, l'ont logé ou se sont entretenus avec lui². Le souvenir diffus de cet épisode d'exception est dans les mémoires de ces gens obscurs, encore faut-il que ses bribes accèdent à l'écriture, voire à la mémoire historiographique.

Dès 1815-1816 paraissent à Paris *l'Itinéraire de Buonaparte en 1814* puis *l'Itinéraire de Buonaparte de l'île d'Elbe à l'île de Sainte-Hélène*, ouvrages de circonstance rédigés par l'ancien avocat Fabry, publiciste fécond³. Leur auteur a compris que Napoléon n'avait eu de cesse, sitôt de retour à Paris, de transformer en geste cette tentative réussie et de faire de son récit un enjeu d'histoire immédiate et de mémoire potentielle. Fabry a donc mené une contre-enquête⁴. Il est vraisemblablement venu sur place, il semble bien avoir en particulier rencontré des membres de la famille Tartanson qui a hébergé Napoléon à Barrême à moins qu'il n'ait bénéficié d'un récit mis par écrit par Tartanson père ou fils. Du moins cette étape occupe-t-elle dans son récit une place disproportionnée. Fabry fixe presque d'emblée les principaux traits du récit du retour de l'île d'Elbe, à cette nuance près que son récit est hostile à Napoléon. Il transcrit ces menus faits dont on prétend à tort qu'il ne sauraient être inventés, détail significatif de leur impact sur l'imaginaire, voire l'affectivité. Pour n'en citer qu'un : « arrivé près d'un village appelé Mouan (Mouans-Sartoux), il entendit sonner les cloches, il crut que c'était le tocsin, et se regarda comme perdu. Un roulier qui vint à passer et qu'il questionna sur ces cloches lui dit qu'on les sonnait pour un enterrement et dissipa sa frayeur ». Les générations suivantes

¹ Cette étude offerte à Michel Derlange ne portera que sur la partie du trajet qui correspond à notre espace de recherche commun, le territoire de l'ancienne Provence. Elle s'arrêtera donc à Sisteron.

² J'ai étudié par ailleurs l'image de la Haute-Provence et de ses habitants qui se dégageait des récits de l'événement : Bertrand Régis, « L'invention de la Haute-Provence, jalons pour une recherche. L'épisode napoléonien », *Histoire des Alpes - Storia delle Alpi - Geschichte der Alpen* (Lugano), n° 6, 2001, "Entre la mer et les Alpes", p. 105-115.

³ Jean-Baptiste-Germain Fabry (1780-1821) fait l'objet d'une notice dans le *Dictionnaire* d'Hoeffler. Il avait publié sous l'Empire *Le Spectateur français*.

⁴ J'utilise ici [Fabry J.-B.-G.], *Itinéraire de Buonaparte de l'île d'Elbe à l'île de Sainte-Hélène*, Paris, 1816 et rééd. dans les années suivantes, p. 1 à 43 pour la partie provençale du récit.

reprennent à satiété l'anecdote en la réécrivant d'une façon moins péjorative pour le grand homme.

Entre 1838 et 1843, donc au moment du « retour des cendres », paraît la première revue « savante » de Haute-Provence, les *Annales des Basses-Alpes*. Sa livraison d'avril 1840 renferme un récit anonyme du passage de Napoléon dans le département, inspiré de Fabry. Celle d'août 1840 procure la relation de l'abbé Laurent, économiste du grand séminaire de Digne, qui y reconstitue son dialogue impromptu avec Napoléon, et celle de juillet 1843 le récit de J.-J. L. de Gombert, maire de Sisteron en 1815. La marche de Napoléon est le seul fait postérieur à l'Ancien Régime qu'évoquera cette revue. Il en est de même dans la petite encyclopédie départementale publiée par l'abbé Féraud, dont la nouvelle édition de 1861 renferme un développement de vingt-trois pages consacré au « Passage de Napoléon Ier dans les Basses-Alpes ». Cet ex-cursus traduit à la fois la volonté de son auteur de contribuer à l'histoire de France par quelques « détails » nouveaux et de rectifier l'image des « Bas-Alpins » que reflètent les publications disponibles, qui insistent sur le contraste entre l'enthousiasme des Dauphinois au passage de l'Empereur et la réserve des Provençaux - d'autant que les Basses-Alpes ont été en décembre 1851 l'un des principaux départements insurgés contre le coup d'État du neveu de Napoléon. L'abbé Féraud ajoute aux informations déjà publiées - en particulier par Fabry et les *Annales des Basses-Alpes* - des données inédites, ainsi un manuscrit de Gras-Bourguet, adjoint au maire de Castellane qui n'a pas été retrouvé depuis, et une première collecte de la tradition orale⁵.

L'arrondissement de Grasse va également jouer un rôle essentiel dans le développement d'une mémoire historique de l'événement. Le golfe de Cannes attire des voyageurs avides de « visiter les lieux où Bonaparte aborda après avoir rompu son ban à l'île d'Elbe », selon la formule de Chateaubriand qui s'y s'arrête brièvement le soir du 28 juillet 1838, au cours de son voyage en Provence, le temps d'une méditation devant la mer qui constituera la dernière page du vingt-troisième livre des *Mémoires d'outre-tombe*⁶. L'année suivante, au début d'octobre 1839, Victor Hugo y vient à son tour suivre les traces de la légende napoléonienne : « Pendant deux heures, j'ai marché sur le sable où cet homme a marché il y a vingt-quatre ans, je me suis mouillé les pieds dans ce flot où est tombée sa rêverie pleine d'anxiété ; la mer jetait sous mes pas des roseaux et des algues... »⁷.

Les souvenirs de l'événement suscitent aussi la curiosité des touristes français et étrangers qui séjournent à Cannes⁸. Parmi les ouvrages qui s'efforcent de la satisfaire, l'on citera celui de J.-B. Girard, *Cannes et ses environs*, qui consacre un développement au passage de l'Empereur et résume le témoignage de l'adjoint au maire de l'époque « M. Antoine Vidal, qui vit encore et qui malgré son grand âge, raconte cet événement avec toute la lucidité d'un jeune homme »⁹. En 1867, Eugène Millard observe dans la préface de son récit du débarquement de Napoléon qu'« il est temps en effet si l'on veut recueillir les miettes de cette histoire de la bouche même des habitants, douaniers, marins, soldats, témoins déjà rares de l'événement ». Il affirme avoir « durant deux hivers » recherché « la plupart d'entre eux » et leur avoir « fait surtout raconter ce qu'ils avaient vu ». « C'est donc, conclut-il, à la tradition orale qu'ont été empruntés la plupart des détails de ce fait historique ». Il publie aussi, comme l'indique d'ailleurs le titre de son livre, des « documents locaux », et en particulier le rapport de F. A. Poulle, maire de Cannes, daté du « 2 mars 1815, 10 h du soir »¹⁰. A la génération suivante, Paul Sénéquier publie à deux reprises le témoignage du colonel Gazan, qui séjournant au Cannet

⁵ Féraud abbé J.-J., *Histoire, géographie et statistique du département des Basses-Alpes*, Digne, 1861, p. 93-116.

⁶ Chateaubriand René de, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. Le Vaillant Maurice, Paris, Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 1951, t. 24, ch. 17, p. 1032-1033 « Ma visite à Cannes ». Voir également p. 1116 la variante restée manuscrite « Une nuit au Golfe Juan ».

⁷ Hugo Victor, *Voyages*, éd. C. Gely, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », p. 712-713 « Voyage de 1839. Provence ».

⁸ Un exemple en est fourni par Brewster Margaret-Maria, *Lettres de Cannes et de Nice (1856-1858)*, trad. D'Engert J., Nice, 1998, p. 148-152.

⁹ Girard J.-B., *Cannes et ses environs. Guide historique et pittoresque*, Paris-Cannes, 1859 (et rééd.), p. 154-162.

¹⁰ Millard Eugène, *Le Golfe Juan, station d'hiver. Débarquement de l'Empereur Napoléon Ier au Golfe Juan d'après la tradition et les documents locaux*, Cannes, 1847.

lorsqu'il était jeune demi-solde, s'était trouvé témoin de l'épisode cannois. L'auteur l'avait rédigé le 26 juillet 1879¹¹. Les souvenirs d'Augustin Mireur sur la rencontre de l'Empereur et de la mère du général Mireur à l'étape d'Escagnolles sont recueillis en 1889 par le notaire Perrolles de Grasse - son informateur est alors âgé de 92 ans¹². Hubert Dhumez publiera encore en 1931 la relation d'Edouard Noguier de Malijai¹³.

Dans les dernières décennies du XIXe siècle, les récits de ces minces notables semblent ne revêtir qu'un intérêt de plus en plus anecdotique aux yeux des spécialistes du Premier Empire. L'histoire positiviste disqualifie l'oralité, se méfie de ces témoignages rédigés a posteriori par des gens obscurs qui pour la plupart n'étaient pas bonapartistes - à la différence des compagnons et fidèles de l'Empereur qui ont laissé des mémoires. Elle se fonde avant tout sur les documents administratifs qui émanent des détenteurs du pouvoir et de leurs proches, désormais classés et communiqués aux chercheurs dans les archives publiques. Elle introduit aussi une hiérarchie entre le grand genre qu'est l'histoire nationale et le genre plus modeste que constitue l'histoire provinciale et locale, qu'elle tend à abandonner aux membres des sociétés savantes départementales. Dans le cas du retour de l'île d'Elbe, l'histoire locale se trouve croiser fugitivement l'histoire de France, ce qui explique sans doute les trésors d'érudition et les vastes dépouillements d'archives mis en œuvre par Christian Cauvin, professeur au lycée de Digne et Hubert Dhumez, bibliothécaire et archiviste de Cannes, pour décrire minutieusement et quasiment heure par heure ces premières journées du mois de mars 1815¹⁴.

• La mémoire des lieux

Napoléon n'a fait que passer à marche forcée dans ce paysage qu'il a à peine effleuré du regard, ne laissant derrière lui que le souvenir de quelques mots et gestes, et plus souvent d'une silhouette un instant aperçue, que d'ailleurs tous n'ont pas su identifier, comme le raconte Fabry - mais la tradition historiographique ne retiendra pas de tels détails, un rien péjoratifs pour son héros. Le butin de près d'un siècle de collecte peut paraître intellectuellement maigre car il est fait pour l'essentiel de menus détails localisés dont certains semblent fortement marqués par le travail de la mémoire. Rien de comparable en Provence avec la « rencontre » de Laffrey ou l'entrée à Grenoble ou l'arrivée aux Tuileries. L'on signale les arrêts et étapes, les menus servis à l'Empereur et quelques rencontres : ici à Castellane avec un grognard, là à Escagnolles avec la mère du général Mireur, mort au cours de la campagne d'Égypte. Autant de bribes de mémoire dont la signification n'est pas la même pour les historiens académiques et universitaires parisiens et les érudits provençaux. Les premiers trient sévèrement ce mince héritage et n'en retiennent que les éléments susceptibles d'animer leur récit et de nourrir l'image d'un dernier avatar de l'Empereur qui serait redevenu proche du peuple. Pour les seconds, il s'agit d'autant de miettes d'historicité attestant du passage du grand homme dans leurs villes et villages - d'où la tendance à la duplication de certaines de ces anecdotes en plusieurs lieux.

La mémoire du parcours de la troupe impériale se trouve aussi inscrite dans le paysage. Au Golfe Juan, le visiteur peut voir, outre la plage où « Napoléon posa le pied sur le sol français », l'olivier sous lequel il se reposa au débarquement. Les auteurs de la seconde moitié du XIXe siècle signalent que cet arbre aujourd'hui disparu portait, gravé au couteau, « un grand N couronné du petit chapeau ».¹⁵ A Cannes, la toponymie conserve la trace de son bref séjour avec la « rue du bivouac »

¹¹ Gazan colonel et Sénéquier Paul, *Le retour de l'île d'Elbe*, Grasse, 1903 (seconde édition augmentée, la première est de 1898).

¹² Publié dans Lombard Jean, *Un volontaire de 1792. Psychologie révolutionnaire et militaire*, Paris, (1891), p. 368.

¹³ Dhumez Hubert, « La nuit de Malijai », *L'Illustration*, 26 septembre 1931, p. 101-111.

¹⁴ Cauvin Christian, « Le retour de l'île d'Elbe et les cent jours dans les Basses-Alpes », *Annales des Basses-Alpes [Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Digne]*, t. XVII à XXIII (1916-1931) et Digne, 1916. Dhumez Hubert, *Mélanges inédits relatifs au passé du pays cannois*, Cannes, 1961, p. 117-173.

¹⁵ Selon Millard, op. cit., p. 67, qui l'attribue à « un jeune soldat corse »; Girard, op. cit., p. 158-159 y voit une trace de « la vénération du peuple ».

(actuelle rue des Belges) ; au-dessus de Grasse, le plateau de Roquevignon est devenu « plateau Napoléon » ; trois cyprès y indiquent l'endroit où l'Empereur s'est assis. A Saint-Vallier-de-Thiery, Napoléon s'est arrêté un moment sur la place de l'Apié sous un grand ormeau entouré d'un banc en pierre de taille. On signale le rocher où Napoléon se serait installé devant les Bains thermaux de Digne pour tenir conseil avec ses généraux avant d'entrer dans la ville. Il leur aurait dit que l'on y était mal assis, d'où le nom du rocher, qui très vraisemblablement s'appelait ainsi bien avant. Au nord de Sisteron, c'est un rocher que l'on appellerait depuis le chapeau de Napoléon. Quatre sites sinon cinq seraient le cadre de l'épisode de la chute du mulet chargé d'une partie du trésor qui à la suite d'un faux pas serait tombé dans un précipice où l'on aurait longtemps recueilli des pièces d'or en remuant les pierres¹⁶. La route de Cannes à Digne est jalonnée par les auberges où Napoléon s'est arrêté et même par celles où il aurait dû s'arrêter si elles avaient déjà existé¹⁷.

Autant d'historiettes fixées par un va-et-vient entre l'oralité endémique et l'imprimé, souvent très modeste et d'audience locale, qui incrustent le souvenir d'un moment fugitif en des lieux bien déterminés et apportent la preuve que Napoléon y a été présent puisque l'on sait avec précision ce qui s'y est alors passé. Ainsi se réalise cette fixation de la mémoire collective d'un événement dans l'espace dont Maurice Halbwachs a naguère décrit le processus pour les récits bibliques et évangéliques¹⁸. Au terme de cette historicisation du paysage, il n'est plus guère de séquence de la route et surtout de village ou hameau bordiers qui ne soient individualisés par une anecdote.

La fête est une autre façon de faire revivre dans l'espace un événement passé. Eugène Millard affirme en 1867 qu'une « fête commémorative du débarquement de l'Empereur » se serait « célébrée tous les ans, depuis 1837, le premier dimanche du mois de mars, sur le rivage même où l'Empereur posa le pied en quittant le brick l'Inconstant ». Il relate de façon plus certaine la fête du cinquantenaire de l'événement, qui eut lieu en 1865 et attira « plus de dix mille personnes venues du Golfe Juan, de Nice, d'Antibes, de Cannes, du Cannet, de Vallauris, de Grasse, de cinq à six lieues à la ronde ». Il reconnaît que « les cris de Vive l'Empereur rapproch(aient) le passé du présent »¹⁹. Une telle fête cessa certainement à la chute du Second Empire²⁰.

Il est un autre moyen de rendre le souvenir d'un fait historique sans cesse sensible aux yeux: il consiste à ériger ces monuments commémoratifs qui vont se multiplier à l'époque contemporaine²¹. Le premier aurait relevé de « l'histoire immédiate ». Au Golfe Juan, les officiers du 87^e de ligne en garnison à Antibes auraient fait poser dès le 6 mai 1815 une « pierre commémorative » à proximité de l'olivier. Il s'agissait plus précisément d'une « pyramide ». Après les Cent Jours, ce monument fut renversé « par quelques personnes venues des environs »²². En octobre 1839, Victor Hugo note laconiquement : « point d'inscription pour l'Empereur ». Puis le Second Empire fait naître un monument plus important: dès 1853, une colonne supportant le buste de Napoléon y est érigée; en 1871 le buste est abattu mais la colonne subsiste et est même classée en 1913 monument historique. Sur le

¹⁶ Je reviens plus en détail sur cette légende dans Bertrand, *op. cit.*, p. 111-112, où j'ai omis de signaler qu'elle est aussi attestée par « une tradition persistante » à Boade. Cauvin Christian, « Sur la route Napoléon du Golfe Juan à Lyon », *Le Feu*, 1932, 107, qui la mentionne, observe à juste titre que l'arrière-garde de la colonne fut bousculée à cet endroit le 4 mars par la troupe qui la suivait et que plusieurs mulets furent jetés dans le ravin.

¹⁷ Hugo, Brewster, Millard, *op. cit.* en signalent déjà au Golfe Juan et citent leurs enseignes.

¹⁸ Halbwachs Maurice, *La topographie légendaire des évangiles en terre sainte*, Paris, 1941.

¹⁹ Millard, *op. cit.*, p. 5-6. 1857 serait plus vraisemblable, ces fêtes ayant pu suivre l'érection de la colonne commémorative citée *infra*.

²⁰ Les fêtes organisées au cours des dernières décennies en des étapes de la Route Napoléon font actuellement l'objet des recherches de Maryline Crivello.

²¹ Des descriptions historiques accompagnées de photographies en sont fournies par Antomarchi Pascal, *Le retour de l'île d'Elbe par étapes jusqu'à Grenoble. La route Napoléon*, Marseille, 1932. et Chollier Antoine, *La vraie route Napoléon*, Paris, vers 1935. Je les reprends ici en les précisant si nécessaire. Quelques renseignements dans Arch. dép. des Alpes-Maritimes 4 T 10.

²² Alliez abbé, *Visite aux îles de Lérins*, Brignoles, 1840, p. 97 et Millard, *op. cit.*, p. 32. Ce dernier se trompe lorsqu'il affirme que la colonne qui la remplaça fut établie « dans les premières années de la Monarchie de Juillet ».

piédestal, cette inscription elliptique : « souvenir du 1er mars 1815 ». Un nouveau buste sera posé après 1932 sur ce monument qui a été entre temps déplacé²³. En octobre 1930 le syndicat d'initiative fera installer sur le trottoir du bord de mer une plaque : « ici a débarqué Napoléon - 1er mars 1815 ».

A Saint-Vallier, l'ormeau sous lequel Napoléon s'est abrité un moment sur la place de l'Apié est abattu par le vent en 1867, ce qui pousse la population à le remplacer en 1869 par une colonne commémorative ; le banc qui l'entourait est remonté autour d'un platane. L'inscription qu'il avait reçue est martelée en 1871 et elle sera rétablie en 1931.

En revanche le retard des Alpes de Haute-Provence est significatif: pas de plaques commémoratives avant le début du XXe siècle dans ce département, dont la mémoire collective est restée très marquée par la répression de ses tentatives de résistance au coup d'État de 1851, sinon peut-être l'étrange inscription de Volonne : à la sortie du bourg, sur une ferme, on lit « Eishi, lou 5 de mars 1815, Napoléon, lé P. P. ». La tradition assure qu'elle signifie « ici le 5 mars 1815 Napoléon passa et pissa ». Elle a très vraisemblablement été posée par Victor Lieutaud, félibre et notaire à Volonne et est donc antérieure à sa mort en 1926. Elle relèverait dès lors d'une volonté ambiguë de commémoration de la part de ce royaliste notoire²⁴.

• De la nationale 85 à la route Napoléon

En fait l'essentiel des plaques qui jalonnent la route datent de la période où elle devient officiellement route Napoléon. L'autre exception possible, celle de La Martre dans le Var, a été posée par le promoteur de la route, l'abbé Jules Chaperon, curé du village.

On dispose désormais d'une biographie de ce prêtre, né dans l'Isère en 1877 et mort en 1951, qui eut une action infatigable dans la haute vallée de l'Artuby²⁵. Il y avait créé en particulier un orphelinat pour enfants tuberculeux des grandes villes, *Notre montagne*, et pour le financer il partit pour la Turquie comme aumônier militaire, puis il n'hésita pas entre 1925 et 1933 à séjourner aux Etats-Unis pour y recueillir des fonds. Comme d'autres curés de la Provence montagnaise, l'abbé Chaperon luttait opiniâtrement et par tous les moyens contre la dépopulation de ces régions et leur déclin économique qui s'accroissent dans la première moitié du XXe siècle. Il a créé en 1910 à La Martre un syndicat d'initiative, étudie l'histoire du village et croit découvrir que l'Empereur aurait fait une halte d'environ une heure le 3 mars 1815 vers six heures du matin à l'auberge du Logis du Pin et que son tenancier, Laugier, aurait prêté à sa petite troupe deux mulets. Peu importait sans doute que le fait n'ait guère été signalé jusqu'alors : il vient s'ajouter au jalonnement légendaire de l'itinéraire impérial en comblant une sorte de lacune: celle du bref trajet que la route de Grasse à Digne fait à travers le département du Var depuis que l'arrondissement de Grasse en a été détaché pour être intégré aux Alpes-Maritimes. En 1913, l'abbé Chaperon présente à la préfecture, en tant que président du syndicat d'initiative, la demande que la R N. 85 soit baptisée « route Napoléon », sans doute en prévision du centenaire du retour de l'île d'Elbe. La guerre survient mais l'abbé est obstiné : après la guerre et son séjour en Turquie, il fonde une seconde fois le syndicat d'initiative et l'affilie à la fédération des syndicats d'initiative de la Côte d'Azur et la Corse. Il reprend sa suggestion et publie des articles sur le passage de Napoléon.

Depuis Paris, Napoléon et sa petite troupe semblent s'être engloutis hardiment dans l'indétermination géographique de « défilés difficiles et pleins de neige », pour reprendre l'affirmation de Napoléon à Sainte-Hélène, recueillie par Las Cases²⁶. La Provence orientale correspond effectivement alors à une lacune bibliographique et il en résultera jusqu'à nos jours une imprécision

²³ Cliché de la colonne avec le buste supprimé en 1871 publié par Cauvin Ch. « Sur la route Napoléon... », *op. cit.*, p. 102.

²⁴ Je remercie M. Christian Maurel pour cette suggestion ainsi que pour les clichés de cette plaque qu'il m'a fournis.

²⁵ Roger Fauck, *La vie mouvementée du curé Jules Chaperon. Biographie d'un prêtre social dans la haute vallée de l'Artuby (Var)*, Paris, 2000, p. 45-47 et *passim*.

²⁶ Las Cases Emmanuel de, *Mémorial de Sainte-Hélène*, édition de Fugier André, Paris, 1961, t. II, p. 338 (conversation du 14 septembre 1816).

tenace qui fera écrire à certains historiens que Napoléon a voulu éviter la Provence et s'est directement dirigé vers le Dauphiné, alors qu'il a au contraire traversé l'ancienne Provence en diagonale sur une de ses plus fortes longueurs²⁷. Certes, la route de Grasse à Sisteron n'était pas entièrement carrossable - elle le sera pour l'essentiel à partir de la monarchie de Juillet. Mais il s'agissait d'une route impériale, royale puis nationale (la RN 85) et d'un des principaux axes de liaison entre le bas et le haut pays, un des plus importants depuis le Moyen Âge, car elle constituait l'itinéraire muletier d'hiver unissant Grasse à Grenoble, centres importants de mégisserie et tannerie²⁸. Au demeurant, entre le Golfe Juan et Sisteron, Napoléon avait traversé trois chefs lieux de canton, Saint-Vallier de Thiey, Barrême et Volonne, trois sous-préfectures, Grasse, Castellane, Sisteron et une préfecture, Digne. C'était une voie interrégionale que l'action opiniâtre des Ponts et chaussées continuait en ces débuts du XXe siècle d'améliorer pour la rendre entièrement praticable par les automobiles et autocars. Mais l'importance économique de la route avait bien décliné: Grasse n'est plus alors un centre de mégisserie, le trajet ferroviaire entre Digne et Nice est en place, de même que la route qui suit la vallée du Var. L'abbé Chaperon perçoit qu'un nouvel enjeu se dessine pour cet itinéraire déclinant, qui est touristique.

Ce n'est en fait qu'au début des années trente que son idée est reprise par les syndicats d'initiative de Grenoble et de l'Isère avec le soutien du Touring club de France. Ce dernier nourrit depuis 1909 un projet de route des Alpes du Léman à la Méditerranée. En quête de son dernier maillon, il se rallie alors au trajet qui emprunte la N 85²⁹. De plus, un véritable événement commémoratif a lieu entre 1927 et 1930. Une statue équestre de Napoléon par Frémiet avait été inaugurée sur la principale place de Grenoble en 1868 ; déboulonnée en 1870, elle gisait depuis en pièces détachées dans un dépôt. Elle est restaurée grâce à une souscription publique organisée en 1927 par le syndicat d'initiative de Grenoble et inaugurée une seconde fois le 31 août 1930 à Laffrey sur la « prairie de la rencontre » où Napoléon avait affronté les troupes envoyées pour l'arrêter.³⁰ Jusqu'alors une simple plaque y rappelait l'événement. L'effet est éloquent : ce Napoléon colossal qui semble chevaucher par dessus les buissons marque une sorte de terminus dont la colonne du Golfe Juan serait le départ. La même année 1930 se tient au Golfe Juan un congrès de tous les syndicats d'initiative établis le long de la N 85 dont le but est de mettre en valeur l'intérêt touristique et historique de la route. Les Ponts et chaussées réalisent dès lors les derniers aménagements qui vont permettre aux automobiles d'accomplir l'ensemble de son parcours et au cours de l'été 1932 la route est inaugurée par G. Gourdeau, sous-secrétaire d'État aux travaux publics et au tourisme. A cette occasion eut lieu à Sisteron une reconstitution historique de l'arrivée de Napoléon dans la ville.

Il ne suffisait pas de nommer la route, encore fallait-il la jalonner de bornes spécifiques - ces dernières pourraient avoir été inspirées du principe de la voie sacrée de Verdun. Il convenait surtout de poser une plaque commémorative à chacun de ces endroits qu'une halte de l'Empereur aurait à jamais transfigurés. Un modèle uniforme de plaque épigraphique fut donc proposé sommé d'une découpe en forme d'aigle, inspirée du bas-relief du piédestal de la statue de Laffrey. Mais ces déploiements d'aigles inquiétèrent un député des Hautes-Alpes, Ernest Laffont, dont les protestations retardèrent d'un an l'inauguration. Lors de cette dernière, les bornes n'avaient pas encore été posées et l'on s'était contenté de coiffer d'un bicorné de papier les bornes kilométriques qui portaient à leur partie supérieure la lettre « N » (route nationale)³¹. Ce semis de bornes et d'inscriptions, attestant d'une sorte de trace homéopathique de la présence réelle de l'Empereur en ces paysages austères, donnait pourtant sens à la route, surtout en ce temps où la vitesse des automobiles était encore réduite et les haltes faciles.

²⁷ Voir Bertrand, .

²⁸ Fontana Jean-Loup, *Route Napoléon. De Louis XIV à Louis-Philippe, l'histoire d'un grand chemin*, Nice, 1994.

²⁹ Ferrand Henri [et Guiton Paul], *La route des Alpes françaises - la route Napoléon - la route des Alpes d'hiver*, Grenoble, 1933. Guiton a ajouté p. 183-206 le développement sur la Route Napoléon.

³⁰ Lebas R., *La rencontre*, Grenoble, 1978..

³¹ Comme le signale *Le Feu*, 1932, p. 192. Voir aussi sur ces retards *L'illustration* du 11 juillet 1931, p. 399 et du 9 juillet 1932, p. 329.

A cet effort s'en ajoute un autre, qui a été poursuivi jusqu'à nos jours : dépliants, plaquettes, menus livrets, guides ont tendu à capter l'intérêt des touristes et des voyageurs, à les inciter à emprunter cet itinéraire qui n'est pas le plus direct ni le plus facile, ni même le plus séduisant. Détail significatif, nombre d'entre eux inversent le trajet réellement suivi par Napoléon en proposant un parcours de Paris à Cannes³².

Les modestes traces tangibles du passage impérial ont cependant connu une forte érosion au cours du XXe siècle : des quelques pièces de vaisselle utilisées par Napoléon et conservées par des aubergistes ou des familles, du fauteuil dans lequel il passa la nuit au château de Malijai, pratiquement rien ne semble entré dans un musée³³. Les bâtiments de ses étapes n'ont guère été préservés non plus: le château de Brondet à Séranon où il passa une nuit avait été tardivement légué à la commune peu avant 1930 pour devenir un musée napoléonien; il est réduit à l'état de ruines. La maison des Tartanson à Barrême a été défigurée par l'agrandissement de la route, l'auberge du Bras d'or à Sisteron a été détruite par les bombardements de la Seconde guerre mondiale, celle du Petit Saint-Jean à Digne est devenue la trésorerie générale et le château de Malijai a été converti en HLM. Enfin, un hôtel de Digne, l'Ermitage Napoléon, avait constitué dans les années 1930 un petit musée napoléonien renfermant quelques souvenirs locaux dignes d'intérêt. Il a disparu avec la fermeture de l'hôtel, il y a une vingtaine d'années³⁴. L'on doit ajouter que les multiples rectifications qu'a subies ce vieux chemin afin de l'adapter à la circulation automobile ont considérablement modifié dans le détail son tracé, qui s'écarte souvent de celui qu'emprunta réellement la petite troupe en 1815, en particulier entre Malijai et Volonne, où la route suit actuellement la rive droite de la Durance grâce à des ponts qui n'existaient pas au début du XIXe siècle.

Les promoteurs locaux de la route Napoléon espéraient qu'elle susciterait le développement d'une région qui figurait alors parmi les plus déprimées de France. Plus de deux générations plus tard, le rôle qu'a pu jouer la route dans la renaissance de la Haute-Provence semble difficile à définir. En 1953 un film de Jean Delannoy mettait en scène un publiciste joué par Pierre Fresnay qui lançait le « circuit Napoléon » à l'usage des Américains et ne parvenant pas à obtenir l'accès du château de Malijai, inventait de toutes pièces le passage de Napoléon à Bourg-sur-Bléone, un petit village des environs³⁵. La réalité a été différente mais il est vraisemblable que le passage de Napoléon a eu pour mérite de faire d'un itinéraire qui avait perdu une partie de son importance économique une route touristique. Et une route touristique qui n'est point tout à fait comme les autres dans la région puisqu'elle bénéficie, au-delà du souvenir historique, d'un imaginaire napoléonien³⁶.

³² C'est en particulier le cas de l'ouvrage commandité par l'Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon, *Route Napoléon*, Pont-de-Beauvoisin, 1991. L'on y trouvera un recensement (non exhaustif) des plaques et monuments commémoratifs actuels. Voir également *Guides Gallimard. La Route Napoléon*, Paris, 2001.

³³ Les descendants de l'hôtelier de Séranon conserveraient encore le fauteuil et la table de son repas si l'on en croit l'ouvrage que l'on vient de citer

³⁴ Bartoli Camille, *Vivre l'authentique route napoléon d'Elbe à Golfe Juan et de Golfe Juan à Digne-les-bains*, Nice, 1994.

³⁵ Le film a en réalité été tourné à Tourrette-sur-Loup. Je remercie B. Cousin pour cette précision.

³⁶ C'est l'occasion d'observer que deux autres « routes » auraient été théoriquement possibles: celle des allées et venues de Bonaparte pendant la décennie révolutionnaire, lorsqu'il inspectait les batteries côtières, participait au siège de Toulon et à l'expédition d'Égypte; celle de l'exil à l'île d'Elbe; ces événements n'étaient sans doute guère stimulants pour l'imaginaire collectif.

**L'IMAGE DES ALLEMANDS
DANS LA FRANCE DE
L'ENTRE-DEUX- GUERRES**

Ralph SCHOR

« Quand un Français commence un discours d'une heure, on connaît sa conclusion d'avance. Quand un Allemand commence une phrase de cinq secondes, on ne peut même pas la prévoir ».

Ainsi s'exprimait le médecin et essayiste Elie Faure en 1929¹. Les Français de l'entre-deux-guerres possédaient en effet un sentiment très vif de la différence qui les séparait de leurs voisins allemands. Cette perception du vaste fossé existant entre les deux peuples, mais aussi la place tenue par l'Allemagne dans l'histoire et la vie culturelle, les souvenirs laissés par la Première Guerre mondiale se conjuguèrent pour éveiller chez les Français un intérêt souvent passionné pour les habitants d'outre-Rhin.

• Wotan et Werther

Le stéréotype psychologique de l'Allemand faisait de ce dernier une sorte de Janus, un individu possédant deux visages et deux comportements opposés : un guerrier adorateur de la force et un héros romantique.

C'était un lieu commun que de peindre l'Allemand comme dépourvu de grâce naturelle et de souplesse physique. La nuque rasée, la raideur du maintien et de la démarche, les cicatrices laissées sur les visages par les duels virils au cours desquels s'affrontait la jeunesse germanique, un habillement jugé ridicule juxtaposant une culotte courte en cuir, des tissus de couleur verdâtre et un chapeau à plumet semblaient caractériser de manière typique le style allemand, comme le rappelait le journaliste G. de Villemus : « Son crâne dénudé, à la forme carrée, sa raideur naturelle et son accoutrement souvent rehaussé par des balafres sur les joues constituent un état signalétique infaillible »².

L'extérieur rugueux et épais prêté à l'Allemand était en fait censé révéler chez celui-ci un manque de finesse et de vivacité intellectuelle. Elie Faure remarquait chez lui « la lenteur extrême du réflexe »³. La lourdeur de sa pensée réduisait les facultés critiques du Germain et le transformait en un sujet discipliné, soumis à tout ce qui incarnait la puissance, surtout l'armée. L'écrivain Jacques Rivière observait : « Si on met un uniforme à l'Allemand, sa reconnaissance n'a plus de limites. Celui qui l'habille le possède »⁴.

Mais, privé de meneur ou de chef, l'habitant d'outre-Rhin était réputé perdre ses repères, comme le notait André Maurois : « Un troupeau de prisonniers allemands passa, conduits par quelques highlanders. Leurs yeux apeurés de bêtes disciplinées semblaient chercher des chefs à saluer »⁵.

Le romancier Pierre Hamp qui, dans *Glück auf*, scruta l'âme de la nation voisine et reproduisit nombre de jugements communs, prenait à son compte les paroles suivantes : « Vous êtes une race de force plus que d'esprit. Imposer ou subir la force, c'est votre destin... Vous savez obéir quand on sait vous commander... L'Allemand ne demande pas plus d'explications à la force que les croyants à Dieu. Il est sans rancune contre qui le brutalise car il voit dans ce chef sévère l'homme destiné à vaincre et à le faire profiter, lui, l'assujéti, de la victoire commune »⁶.

¹ Elie Faure, *L'Ame allemande, la Grande Revue*, 1929, réédition sous le titre *Découverte de l'archipel*, Livre de poche, Paris, 1978, p. 193.

² G. De Villemus, *l'Echo de Paris*, 14 août 1926.

³ Elie Faure, *op. cit.* p. 168 et Gaston Japy, *l'Echo de Paris*, 25 février 1921.

⁴ Jacques Rivière, *L'Allemand. Souvenirs et réflexions d'un prisonnier de guerre*, Gallimard, Paris, 1918.

⁵ André Maurois, *Les Silences du colonel Bramble*, Gallimard, Paris, 1921.

⁶ Pierre Hamp, *Glück auf*, Gallimard, Paris, 1934, p. 246.

L'esprit d'obéissance, le respect des hiérarchies et le goût de la vie collective prêtés aux Allemands étaient appréciés par les Français avec une sévérité mêlée de dérision. Les comportements de soumission faisaient souvent penser aux rats de la légende qui, sans réfléchir, avaient suivi le joueur de flûte, avant de s'engloutir à jamais. L'exécution passive des ordres et le goût des défilés bien ordonnés révélaient que les Allemands en étaient restés à un stade très élémentaire de civilisation, celui où les hommes, effrayés par les dangers d'un monde inconnu, éprouvent le besoin de se rassurer en se serrant les uns contre les autres. En fait, cet instinct grégaire prouvait, pour les juges les plus sévères, que les Allemands, réduits à l'état de troupeau, ayant ignoré ou perdu toute velléité de liberté, restaient fidèles au fruste système de valeurs de la barbarie primitive. L'essayiste André Suares, dans son ouvrage *Vues sur l'Europe*, écrit entre 1929 et 1935, mais publié en 1939, insistait fortement sur la sauvagerie fondamentale de l'âme germanique : « La fidélité au maître et au chien du berger, c'est ce qu'ils appellent leur honneur »⁷. « Le barbare est la brute qui vit et pense en troupeau, qui répond à l'esprit par le poing et la hache, et qui a perdu le sens même de la liberté »⁸.

A la barbarie correspondait tout naturellement la rudesse des mœurs et une agressivité qui s'incarnaient dans la volonté de puissance germanique. Les Allemands, assurait-on, révéraient l'armée, défilaient derrière leurs bannières et s'exaltaient au son de musiques martiales pour conjurer leur peur, mais aussi par volonté de s'imposer de force aux autres peuples. Le romancier Alexandre Arnoux faisait dire à un de ses héros originaire du pays redouté, personnage s'adressant à un Français : « Nous ne possédons qu'une misérable qualité, la force ; mais, par exemple, nous savons nous en servir. Eh ! eh ! soit dit sans vous offenser, vous avez eu l'occasion de vous en convaincre »⁹.

Les militaires, mais aussi les savants, les artistes, les professeurs, les industriels, persuadés de leur excellence, faisant preuve d'un pédantisme insupportable, voulaient généraliser au monde entier leurs méthodes, leurs trouvailles, leurs façons de voir. Julien Benda rappelait que les penseurs d'outre-Rhin, fidèles interprètes de l'âme nationale, justifiaient l'impérialisme de leurs compatriotes : « On dit que Fichte et Hegel donnent pour terme suprême et nécessaire au développement de l'être le triomphe du monde germanique (...). Ce sera l'éternel opprobre des philosophes allemands d'avoir transformé en une mégère occupée à clamer la gloire de ses enfants la vierge patricienne qui honorait les dieux »¹⁰.

André Suares, après avoir qualifié l'Allemagne de « cancer de l'occident » ajoutait : « Sa fortune est faite de nos désastres. L'Allemagne n'est en occident que pour l'envahir, le dévaster et l'asservir ». « Violence, mépris des autres, certitude dans le crime et l'erreur même d'avoir toujours raison, ce sont les routes nationales de l'orgueil et de la prépotence. Bien loin d'être inhabiles à force de brutalité, la haine rend les Allemands plus sournois, plus cruels et plus secrets. Ils sont soixante millions à haïr d'un seul cœur et à mentir d'une seule bouche ». « L'Allemand revendique la terre, la province, le pays où il s'est établi par l'invasion silencieuse ; et bientôt il parle ouvertement d'en faire la conquête... On chasse le possesseur naturel de sa terre... On lui prouve même qu'on a raison de le voler et de le bannir... Seul, en vertu de sa race, un bon Allemand peut être le maître légitime de ce qu'il convoite sous le soleil »¹¹.

L'avènement d'Hitler en 1933, la vacuité et la dimension instinctuelle de sa pensée, la haine véhiculée par ses propos, la violence de ses méthodes semblaient bien illustrer la mentalité animale d'un peuple considéré comme barbare. Tous les Français ne réagissaient pas de même face à l'extrémisme nazi, mais la plupart se trouvaient encouragés dans la

⁷ André Suares, *Vues sur l'Europe*, Grasset, Paris, 1939, p. 150.

⁸ *Ibid*, p. 27.

⁹ Alexandre Arnoux, *Indice 33*, Fayard, Paris, 1920, p. 70.

¹⁰ Julien Benda, *La Trahison des clercs*, Paris, 1927.

¹¹ André Suares, op. cit. pp. 150, 179 et 221.

méfiance qu'inspirait le peuple voisin. André Suarès se singularisa par le caractère mordant de son analyse ; en effet, il ne trouvait pas de mots assez méprisants pour qualifier *Mein Kampf*, nouveau catéchisme du Reich : « Cet orage de stupidité, cette explosion de miasmes n'inspire pas moins d'ennui que de dégoût. Tant d'orgueil dans la sottise et la méchanceté, une telle impudence à s'adorer soi-même et à dégrader les autres, tant d'affirmations meurtrières sans l'ombre d'une preuve, le délire de ce primate qui s'accorde tout pour tout refuser à autrui, qui raisonne avec ses griffes et argumente avec ses crocs, ce radotage enragé mène le lecteur de nausée en nausée. Un vomissement de sept cent pages, vingt-neuf mille lignes de haine, d'injure et de bave, un monument d'imposture et de bestialité... tout ce que la fringale du massacre et l'appétit, plus sadique encore, de l'insulte et de l'ordure peut exciter d'instincts hideux dans la brute, voilà de quoi ce livre est fait »¹².

Au service de son nationalisme et de son esprit de conquête, l'Allemand était réputé mettre une grande faculté d'organisation et une intense activité : « Le travail n'est pas pour les Allemands cette punition qu'il est pour nous ; ils s'y portent de tout leur cœur ; c'est pour eux une manie, un vice auquel ils cèdent »¹³.

L'Allemand, pensait-on, croyait servir son pays en échafaudant des projets grandioses à l'excès, en tout domaine, puissance politique, domination économique, technologie, architecture, musique... Ainsi, l'art de Richard Wagner, dont on voulait bien reconnaître le souffle puissant, était aussi souvent critiqué pour la lourdeur de ses symboles, la théâtralité pesante de ses effets, l'enflure et la prétention de son inspiration. Les voyageurs français qui parcouraient l'Allemagne des années 1920 se disaient frappés par la fièvre de modernisation qui balayait ce pays, mais ils s'étonnaient des dimensions grandioses des bâtiments publics, ils s'alarmaient de la taille des usines et des installations techniques dont celles-ci étaient dotées. Quand la crise de 1929 s'abattit sur le Reich, ces mêmes observateurs rappelèrent que la surproduction venait sanctionner un déséquilibre inévitable entre ce qui sortait des immenses manufactures et les possibilités d'absorption du marché. A l'évidence, l'Allemand apparaissait comme un mégalomane qui se complaisait dans « l'excessif comme nous dans le juste »¹⁴. Le mot « kolossal », souvent utilisé, caractérisait l'esprit germanique.

Le déséquilibre auquel conduisaient les entreprises allemandes révélait, selon les psychologues français, une sorte de déficience mentale. L'Allemand, en effet, ne parvenait pas à concevoir l'harmonie et l'unité : « Il confond la minutie dans le détail avec l'achèvement, le formalisme avec la forme, le pittoresque avec le beau »¹⁵.

Ainsi, la création artistique allemande semblait fascinée par l'informe et le monstrueux. Dans la peinture, remarquait-on du côté français, Grünewald, Dürer, Grosz et les expressionnistes cherchaient à déstructurer les formes. Dans la littérature, von Arnim, Hoffmann, les frères Grimm, Goethe lui-même aimaient à évoquer diables, sorcières et gnomes répugnants. L'œuvre de Wagner elle aussi était peuplée de créatures fantastiques.

C'était précisément par le biais du fantastique que s'élaborait une autre image de l'Allemand, lequel n'était pas toujours peint comme le rigide officier prussien ou le « Herr Doktor » bardé de ses certitudes intellectuelles. Les Français cultivés voyaient souvent le pays voisin comme une terre de rêve et de mysticisme, couverte de forêts profondes et brumeuses, parsemée de petites villes gothiques et de châteaux hérissés de tours, de clochers, de toits pointus. Dans ce décor médiéval stéréotypé pouvaient prendre place les récits légendaires et symboliques. L'Allemand qui s'aventurait dans ces forêts mystérieuses et vivait dans ces villes étranges était généralement décrit comme un romantique, une âme sensible et idéaliste, un être à mi-chemin du songe et de la réalité, acceptant le merveilleux comme partie

¹² André Suarès, *op. cit.* p. 44.

¹³ Jacques Rivière, *op. cit.*

¹⁴ Pierre Hamp, *op. cit.* p. 138.

¹⁵ Elie Faure, *op. cit.* p. 174.

intégrante de l'univers. Cet homme ouvert au surnaturel et à l'inexprimable communiquait souvent par la musique, langage sensuel et symbolique si différent de la rigoureuse explicitation cartésienne française. Des romanciers comme Pierre Benoît dans *Koenigsmarck* (1918), Alexandre Arnoux dans *Indice 33* (1920), Pierre Mac Orlan dans *Malice* (1923) mirent en scène l'Allemagne fantastique. Jean Giraudoux, dans *Siegfried et le Limousin* (1922) fit naître l'amitié liant ses deux héros, Jean et Zelten, au cours d'une représentation de *Tristan et Yseult* à Munich. Dans *Ton pays sera le mien* d'André Lamandé (1925), l'Allemande Dorothée séduisait un jeune Français en jouant Beethoven au piano. Beaucoup de Français mélomanes écoutaient les lieder sentimentaux comme l'expression la plus fidèle de l'âme allemande.

Le stéréotype de la femme allemande comprenait également une image double. Les Français imaginaient d'une part un modèle de Walkyrie, fière, forte, rude parfois, trempée dans l'acier, débordante d'énergie. Telles étaient Eva dans *Siegfried et le Limousin* de Giraudoux ou Dorothée dans *Ton pays sera le mien* de Lamandé. Il existait à l'opposé un type de Gretchen douce, féminine, sensible, touchante même, comme Elsa dans *Glück auf* de Pierre Hamp ou Renate dans *L'Année des vaincus* d'André Chamson (1934).

Les observateurs français choisissaient l'interprétation qu'ils jugeaient la plus authentique. Certains, cependant, sentaient qu'il était difficile d'enfermer l'âme allemande dans un seul moule et qu'en fait deux natures s'affrontaient dans la personne de leurs énigmatiques voisins. Ainsi Elie Faure : « Cramponné à la science d'une main, l'Allemand cherche, de l'autre, à saisir la nuée qui passe »¹⁶.

Charles de Gaulle comprit aussi dans son livre *Vers l'armée de métier*, paru en 1934, que les Allemands, dans leurs élans, dans leur réflexion, dans leurs expressions artistiques, dans leur vie quotidienne, constituaient un « faisceau d'instincts » antagonistes : « L'Allemagne, force de la nature à laquelle elle tient au plus près, faisceau d'instincts puissants mais troubles, artistes-nés qui n'ont point de goût, techniciens restés féodaux, pères de famille belliqueux, restaurants qui sont des temples, palais gothiques pour les nécessités, oppresseurs qui veulent être aimés, séparatistes obéissant au doigt et à l'œil, chevaliers du myosotis qui se font vomir leur bière, route que Siegfried le Limousin voit épique le matin, romantique vers midi, guerrière le soir, océan sublime et glauque d'où le filet retire pêle-mêle des monstres et des trésors, cathédrale dont la nef polychrome, assemblant de nobles arceaux, emplie de sons nuancés, organise en symphonie pour les sens, pour la pensée, pour l'âme, l'émotion, la lumière et la religion du monde, mais dont le transept obscur, retentissant d'une rumeur barbare, heurte les yeux, l'esprit et le cœur ».

Au-delà du portrait psychologique plus ou moins stéréotypé qu'ils brossaient, les Français devaient bien nouer des relations pratiques avec les Allemands.

• Des efforts de compréhension à gauche et dans l'intelligentsia

Au lendemain de la Grande Guerre, peu de voix se firent entendre en faveur d'une réconciliation franco-allemande. La rancune contre les « Boches » accusés de mille perfidies et finalement vaincus au prix de très dures souffrances était même si forte qu'une simple invitation à un jugement équilibré à l'égard du peuple voisin apparaissait inopportune.

Cependant, avec le temps, un climat moins passionné s'établit. A partir du milieu des années 1920, les hommes de gauche et certains intellectuels osèrent dire que les Français et les Allemands n'étaient pas condamnés à l'incompréhension. Accompagnant l'action de Briand, des voix s'élevèrent même en faveur d'un rapprochement entre les deux nations. Les milieux les plus ouverts réservaient un accueil chaleureux aux visiteurs venus d'outre-Rhin.

¹⁶ Elie Faure, *op. cit.* p. 169.

Les écrivains Fritz von Unruh, Ernst Robert Curtius, Hermann Keyserling, Heinrich et Thomas Mann furent invités à prononcer des conférences à Paris, reçus avec sympathie, entourés d'admirateurs. Ainsi Thomas Mann relate que, lors de son séjour dans la capitale française en janvier 1926, il eut des échanges très cordiaux avec des hommes politiques et des intellectuels qui avaient en commun d'être progressistes ou éloignés de certains sectarismes, tels Daladier, Painlevé, de Monzie, Philippe Berthelot, Viénot, Basch, Louise Weiss, Du Bos, Mauriac, Langevin, Fabre-Luce¹⁷. D'autres initiatives témoignaient d'une égale volonté de rapprochement. Ainsi, des personnalités et des organisations situées à gauche, Herriot, Buisson, les professeurs Prenant et Richet, la Ligue des droits de l'homme, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, la Jeune République fondèrent en 1926 le Comité d'échanges interscolaires franco-allemand. Le démocrate-chrétien Marc Sangnier organisa des rencontres de jeunes français et allemands dans sa propriété de Bierville. Au cours des années 1930, quand l'Allemagne fut frappée par la grande crise économique mondiale, les syndicats invitèrent en France, pour la durée des vacances, des enfants de chômeurs allemands. Tous ces efforts illustraient la volonté de faire mieux se connaître les nouvelles générations afin de favoriser l'apparition d'un climat amical.

Les milieux les plus ouverts essayaient aussi de ridiculiser et de réfuter les excès de la propagande antigermanique. L'hebdomadaire satirique *le Canard Enchaîné* prit sa place dans le combat : dans ses colonnes, l'écrivain Jean Galtier-Boissière traita de « salaud » son confrère René Benjamin et qualifia d'œuvre d'« excitation chauvine » la pièce de ce dernier, *M. Fritz-Franz Neumann*, narrant les aventures d'un Allemand en France¹⁸. La presse de gauche, par des échos ou des nouvelles, fournissait des contre-exemples prouvant que les Allemands pouvaient vivre en France sans difficultés et y nouer des relations cordiales avec leurs hôtes¹⁹. Les progressistes et même certains libéraux, conscients du manque de main-d'œuvre dont souffrait l'économie nationale, étaient partisans d'aider à la venue de travailleurs immigrés allemands dont les qualités de discipline, de régularité et de sérieux étaient vantées.

Au cours des années 1930, quelques jeunes intellectuels succombèrent à une autre forme de sympathie pour l'Allemagne. Déçus par la vie politique française, par l'impuissance du parlementarisme, par la mentalité de leurs compatriotes jugés trop passifs, par tout ce qu'ils appelaient « le désordre établi », ils se prirent d'intérêt pour le nazisme, pour la vigueur prêtée à celui-ci et sa fonction régénératrice de la nation. Les journalistes Jean Luchaire et Fernand de Brinon, très liés à Otto Abetz, chargé de la propagande allemande en France, organisaient des échanges culturels entre les deux pays. L'écrivain Pierre Drieu La Rochelle, peintre de la décadence de la société française et convaincu que l'avenir appartenait aux grands regroupements politiques européens, crut trouver une réponse dans le nazisme. Au cours d'un voyage effectué en Allemagne en 1934, il vit dans le nouveau régime un exemple de virilité et de renaissance ; à la fin d'un souper, il alla jusqu'à dire qu'il admettait fort bien que les Alsaciens se sentissent surtout attirés par l'Allemagne et moins par la France. En fait, Drieu La Rochelle rêvait de construire une sorte de fascisme français. La même inspiration animait Robert Brasillach, écrivain et journaliste voulant opérer une synthèse entre le vieux traditionalisme français et le jeune fascisme allemand. Fasciné par les grandes cérémonies nazies de Nuremberg, il décrivit avec émotion ce « lieu sacré du mystère national », cette « cathédrale de lumière », le « silence surnaturel et minéral » et conclut : « Je ne crois pas avoir vu de ma vie spectacle plus prodigieux »²⁰. La description de Brasillach relevait à

¹⁷ Thomas Mann, *L'Artiste et la société : bilan parisien*, Berlin, 1926 et Grasset, Paris, 1973.

¹⁸ Jean Galtier-Boissière, *le Canard Enchaîné*, 16 mai 1934. Même opinion dans le quotidien socialiste *le Populaire*, 11 mai 1934.

¹⁹ Cf. *le Populaire*, 12 octobre 1933. Henri Guillemin, *Fritz*, nouvelle, *Vendredi*, 7 août 1936.

²⁰ Robert Brasillach, *Notre avant-guerre*, Plon, Paris, 1941, réédition ibid, 1968, p. 232.

l'évidence d'une perception romantique de l'Allemagne et du III^e Reich : « Les toits pointus ou ronds, le croisillon brun des poutres visibles, les fleurs à toutes les fenêtres, c'est l'Allemagne chère aux romantiques et à Jean Giraudoux. Parfaitement propre et gracieuse comme un jouet de Nuremberg, médiévale et féodale..., au long des rivières et des canaux, auprès des cathédrales et des admirables statues de pierre, c'est l'ancienne Allemagne du Saint-Empire qui se marie avec le III^e Reich »²¹.

C'était aussi par la voie du pacifisme que certains Français en venaient à considérer les Allemands avec bienveillance et à souhaiter un rapprochement. Dans ses souvenirs, Bertrand de Jouvenel note : « L'Allemagne m'était étrangère. Je savais d'elle seulement combien elle avait été proche de nous vaincre ; et tous mes aînés qui avaient fait la guerre m'avaient dit que si jamais elle entreprenait une guerre de revanche, nous la perdriions. Ainsi, la prudence autant que l'humanité appelait une réconciliation »²²

La recherche d'un climat détendu passait parfois par le cinéma. Ainsi, Jean Renoir a explicitement confié que son film *la Grande illusion*, tourné en 1937, avec Dita Parlo, Jean Gabin, Pierre Fresnay, Erich von Stroheim, Marcel Dalio, voulait notamment montrer que « les Allemands sont aussi des êtres humains »²³. En 1931, Julien Duvivier tourna *Allo Berlin, ici Paris*, avec Germaine Aussey, Josette Day, Wolfgang Klein, Charles Redgie, film dans lequel il narrait, sans allusion aux pesanteurs politiques ou psychologiques héritées du passé, l'idylle d'une jeune Allemande et d'une Française. *La Tragédie de la mine*, réalisée en 1931 par Georg-Wilhelm Pabst délivrait un message très symbolique : des mineurs français se trouvant bloqués au fond d'un puits à la suite d'un coup de grisou, des « gueules noires » allemandes se précipitaient à leur secours et, pour parvenir jusqu'au lieu de l'accident, descellaient la grille qui, dans une galerie, marquait la frontière entre les deux pays. Mais, à la fin du film, après le succès du sauvetage, la grille était à nouveau cimentée.

Il paraissait en effet très difficile d'effacer les méfiances et les vieilles rancunes.

• La prédominance de la germanophobie

Pour la majorité des Français, les Allemands constituaient une nationalité tout à fait particulière, dévalorisée par de lourds défauts. L'antigermanisme restait donc un sentiment courant. Le poète ouvrier Henri Vieillescaze, malgré ses bonnes dispositions de principe, ne cherchait pas à le dissimuler :

« Car ce n'est pas, hélas ! aujourd'hui ni demain
Qu'on éteindra chez nous la haine du Germain,
Cette haine tenace, inepte et criminelle,
Sorte de signe ardent, de tare originelle »²⁴.

Dans l'immédiate après-guerre, alors que les souvenirs du terrible affrontement franco-allemand étaient encore très frais dans les esprits, la rancune paraissait compréhensible. Le peuple voisin fut alors présenté comme le plus grand ennemi de la France. La presse, de l'extrême droite au centre gauche, publiait de nombreux articles sur les vaincus, montrait que ceux d'entre eux résidant encore de ce côté du Rhin constituaient une grave menace : les uns utilisaient de faux papiers, les autres se livraient à de louches trafics, beaucoup espionnaient pour le compte du gouvernement de Berlin. La présentation des faits divers impliquant des citoyens du Reich apparaissait très tendancieuse ; après l'arrestation de deux escrocs, le quotidien conservateur *l'Echo de Paris* observa : « Ils estimaient sans doute,

²¹ *Ibid.* p. 229.

²² Bertrand De Jouvenel, *Un voyageur dans le siècle*, Laffont, Paris, 1979, p. 200.

²³ Jean Renoir, *Ecrits. Ma vie et les films*, Flammarion, Paris, 1974.

²⁴ Henri Vieillescaze, *L'Exilé*, drame en vers, Besançon, 1937, scène IV, p. 39.

en bons Allemands, que s'il est habile de ne pas payer ses dettes de guerre, il est plus adroit encore d'aller rafler l'argent des bons Français chez eux »²⁵.

Les techniciens qui venaient livrer du matériel au titre des réparations étaient accusés de manifester une arrogance intolérable. *L'Action Française* dont l'antigermanisme constituait une tradition bien établie lançait des attaques ad hominem contre les représentants du pays honni, même quand ils étaient naturalisés français. Les royalistes et les radicaux s'indignaient ensemble de ce que, aux termes du traité de Versailles, tout Allemand dont l'épouse était originaire d'Alsace ou de Lorraine pût, à sa demande, devenir Français de droit. Le général Verraux s'exclamait dans *l'Oeuvre*, quotidien radical : « Serait-il convaincu d'avoir commis les crimes les plus atroces pendant la guerre, aurait-il violé des fillettes, tué des petits garçons, incendié des maisons, on ne peut le lui refuser. Car nos plénipotentiaires ont laissé introduire cette disposition monstrueuse »²⁶.

Il paraissait impensable qu'un Allemand fût preuve d'honnêteté et servît loyalement sa nouvelle patrie. Sa nature foncièrement mauvaise et anti-française faisait de lui un espion, un saboteur, un accapareur des richesses et des emplois, un agitateur politique.

Dans les premières années qui suivirent la fin de la guerre, la gauche elle-même se montra prudente et ne prit qu'en de rares circonstances la défense des Allemands. Sans doute ne voulait-elle pas céder à l'entraînement antigermanique ; mais, ne pouvant combattre seule la vague d'hostilité, elle gardait généralement le silence. De plus, il n'était pas certain que la gauche eût éliminé toute trace de germanophobie dans ses propres rangs. Ainsi, en 1919, lors d'une rencontre à Berne entre le syndicaliste allemand Janssen et le secrétaire général de la CGT française, Léon Jouhaux, les réticences de ce dernier à l'égard des vaincus apparurent évidentes. Jouhaux reprocha à son interlocuteur l'attitude trop nationaliste adoptée par ses camarades pendant la guerre et, relevant l'ampleur des destructions subies par la France, refusa de s'associer à une campagne des syndicats allemands qui voulaient accélérer le rapatriement des prisonniers de guerre²⁷.

Ce fut aussi en 1919 que les syndicats allemands, appuyés par le gouvernement de la République de Weimar, proposèrent d'envoyer en France des ouvriers qui travailleraient au relèvement des ruines²⁸. Dans l'opinion française, de la droite à la gauche, ce fut un concert de protestations contre la perspective d'un retour de ceux qui étaient vus d'abord comme les responsables des dévastations. Les socialistes et la CGT s'alarmèrent en outre de ce que les ouvriers d'outre-Rhin fussent des concurrents pour la main-d'œuvre nationale. La droite s'indignait que les candidats à la reconstruction voulussent jouir des droits de coalition et de grève. Mais la principale critique était celle qu'exprimait le député des Vosges Contant Verlot : « Comment nos habitants du Nord et de l'Est supporteraient-ils le venue parmi eux de ceux qui, pendant des années, ont occupé leur foyer, réquisitionné tout, quand ils n'ont pas pillé, volé et tué »²⁹.

En 1919 se trouvèrent repoussées unanimement les propositions des syndicats allemands. Ceux-ci renouvelèrent pourtant leurs offres en 1921. Cette fois, la gauche politique et syndicale, dégagée du carcan de l'anti-germanisme, s'y montra favorable au nom du réalisme et de l'efficacité économiques. Le quotidien radical *l'Oeuvre* lança le slogan « Mieux vaut une maison boche que pas de maison du tout ». En revanche la droite manifestait son hostilité en se plaçant sur le registre sentimental et national. Dans un discours

²⁵ *L'Echo de Paris*, 10 juillet 1921.

²⁶ Général Verraux, *l'Oeuvre*, 9 janvier 1921. Cf. Maurice Pujo, *l'Action Française*, 25 mars 1920.

²⁷ Rapport de Léon Jouhaux, *XIVe congrès confédéral de la CGT (15-21 septembre 1919)*, l'Union typographique, Villeneuve-Saint-Georges, 1919, p. 43.

²⁸ Cf. Ralph Schor, Les travailleurs allemands et la reconstruction de la France au lendemain de la Grande Guerre (1919-1923), *Revue Historique*, juillet-septembre 1984.

²⁹ Constant Verlot, La main-d'œuvre dans les régions libérées, *le Parlement et l'Opinion*, 15 janvier 1920, p. 107.

qui produisit une très forte et durable impression, le conservateur Alexandre Crespel, député du Nord, s'écria : « Que viendraient-ils faire chez nous les criminels, si ce n'est peut-être insulter une fois de plus à la misère persistante de leurs victimes ? (...) Nous préférons rester dans notre tombeau et, plutôt que de les voir profanées par ces mains d'assassins, laisser nos cendres en repos et nos ruines inviolées dans la majesté de leur désert »³⁰.

Le gouvernement français, appuyé par les entreprises qui craignaient de perdre de fructueux marchés si les Allemands prenaient en charge la reconstruction, fit en définitive sombrer le projet.

Si les préventions anti-allemandes apparaissaient exacerbées dans l'immédiate après-guerre, l'écoulement des années ne modifia pas en profondeur les sentiments des Français. Six ans après la fin du conflit, un haut fonctionnaire, le préfet de la Haute-Marne, qualifiait encore un Allemand de « sujet de nation ennemie »³¹, cela au mépris de l'exactitude juridique. L'expression « Boche », communément employée, demeurait très péjorative. La presse enfantine utilisait ce mot et entretenait l'état d'esprit antigermanique auprès des jeunes générations³². Pour éviter les regards ou les remarques hostiles, il était prudent de ne pas déployer dans un lieu public un journal imprimé outre-Rhin³³ et il valait mieux s'abstenir de parler la langue tudesque. Ainsi, il fut conseillé aux juifs fuyant le nazisme et réfugiés en France après 1933 de ne pas entamer de bruyantes conversations en allemand dans les cafés, les squares ou le métro, cela pour ne pas indisposer leurs hôtes. Les exilés, en effet, étaient généralement considérés non comme des victimes d'Hitler, mais comme des Allemands marqués de manière indélébile par leurs néfastes origines nationales. L'extrême droite soupçonnait souvent les réfugiés israélites d'espionner la France pour le compte du Führer, afin de se réconcilier avec ce dernier. La présence d'un ressortissant du pays objet de tant de méfiance, fut-ce une discrète jeune fille, suscitait presque toujours un malaise³⁴. Dans le domaine politique, les tentatives de réconciliation entre les deux pays furent considérées, à droite principalement, comme vouées à l'échec. De la sorte, les efforts d'Aristide Briand suscitérent chez les nationalistes une forte hostilité. Jacques Bainville, de l'Action Française, pensait que « l'apôtre avait été dupe d'Allemands cyniques et rusés »³⁵.

Les hommes de gauche et les partisans de l'entente franco-allemande, eux-mêmes, ne parvenaient pas toujours à se déprendre de toute réserve. André Chamson, romancier progressiste, concluait à l'impossibilité du dialogue entre les deux nations ; l'ouvrier Carrière, son porte parole dans *L'Année des vaincus*, remarquait amèrement : « Sûr que les hommes, c'est partout du pareil au même. Mais les Allemands sont quand même plus étrangers »³⁶.

Les amours entre Français et Allemands, thème souvent abordé dans la littérature et au cinéma, paraissaient donc très difficiles. La majorité des œuvres concluait à l'impossibilité de l'union, principalement en raison du fossé creusé entre les êtres par la guerre. Dans *Axelle* de Pierre Benoît (1928), l'héroïne du roman, douce et aristocratique Prussienne, ne pouvait épouser le Français Pierre car celui-ci appartenait au pays vainqueur. Jean Mistler, à la fin de *Châteaux en Bavière*, montrait l'inévitable rupture entre le Français Jacques et celle qu'il aimait, l'Allemande Elsa ; cette dernière expliquait : « Jamais ta mère ne pourra m'aimer si je deviens ta femme... La haine des Français est devenue terrible ici ; demain, peut-être, la

³⁰ *Journal Officiel, Débats de la Chambre*, 30 mars 1921, pp. 1492-1993.

³¹ Rapport de juin 1924, Archives départementales de la Haute-Marne, 77 M 1.

³² Cf. *Bécassine alpiniste*, texte de Caumery, illustrations de Pinchon, Paris, 1923, pp. 25 et 30.

³³ Cf. Eve Dessare, *Mon enfance d'avant le déluge*, Fayard, Paris, 1976.

³⁴ Etienne Gril et Arthur Fleischer, *La Solitude à Paris*, feuilleton de la *Revue de France*, 1^{er} décembre 1933, p. 396.

³⁵ Jacques Bainville, *La Troisième République*, Fayard, Paris, 1935, p. 311.

³⁶ André Chamson, *L'Année des vaincus*, Grasset, Paris, 1934, p. 23 ;

guerre va recommencer, que ferions-nous alors ? Où t'attendrais-je, moi qui ne serais plus ni Allemande ni Française ? »³⁷

De même, dans *Une Française à Babel* d'Yvonne Renault-Magny, une Parisienne sentait naître son amour pour un jeune Allemand, mais, percevant l'énormité des barrières à franchir, elle renonçait au mariage³⁸. *Ton pays sera le mien*, d'André Lamandé, exposait les multiples obstacles auxquels se heurtait l'union d'un Quercinois et d'une Allemande, fut-elle d'aristocratique origine ; le vieux père, apprenant le projet formé par son fils, se montrait suffoqué : « Comment ? J'ai mal compris. Ce n'est pas possible ! Une Allemande ! Tu amènerais chez moi une von Wittensbourg ! Une Dorothee von Wittensbourg ! Jacques tu deviens fou ? Avant la guerre, un tel projet de mariage eût été insensé. Aujourd'hui, il serait criminel et honteux »³⁹.

Le fils, passant outre, épousait celle qu'il avait choisie ; la jeune femme se trouvait aussitôt jugée en ennemie par les villageois et en intruse par les amis ; les clients s'éloignaient ; pour toute la famille la vie devenait infernale.

Comment les Français expliquaient-ils les fondements de l'hostilité qu'ils éprouvaient à l'encontre des Allemands ? Ils semblaient généralement peu conscients de l'influence exercée par l'éducation ; celle-ci, au contraire, frappait un étudiant américain dont les propos furent rapportés par John Dos Passos : « J'en ai assez d'entendre répéter que les Boches sont des salauds, c'est tout ce que les profs français sont capables de nous raconter »⁴⁰.

En revanche, les Français relevaient souvent l'opposition qui existait entre le tempérament national et la culture des deux peuples. Plus déterminant apparaissait le poids des facteurs politiques. Selon l'opinion commune, la volonté de puissance des Allemands prenait constamment un tour anti-français. Pierre Hamp, partisan de l'amitié entre les peuples, admettait « qu'un vrai Allemand ne peut éprouver de déplaisir lorsqu'il tire juste sur un Français »⁴¹. Par dessus tout, le souvenir des horreurs de la guerre restait extrêmement vivace et empêchait beaucoup de Français de juger sereinement leurs voisins.

« Avions-nous jamais cessé de songer à l'Allemagne ? Y a-t-il un Français vivant à qui l'Allemagne ait cessé de paraître, fut-ce une seule année, comme une compagne toujours présente ? Avant la Grande Guerre, après elle, existe-t-il un pays qui ait autant fait partie non pas de notre vie intellectuelle, de nos curiosités, de nos raisonnements, mais de notre existence charnelle elle-même ? Qui ait fait en sorte que le destin, le malheur, le bonheur, aient, à un moment donné, un visage allemand ? »

Ces observations de Robert Brasillach⁴² traduisaient bien la place qu'occupaient les Allemands dans l'opinion française de l'entre-deux-guerres. Les Allemands ou l'Allemagne ? En vérité, il n'existait guère de différence entre les deux termes. Les individus et le pays formaient, dans l'esprit des Français, une entité inséparable et éternelle. Une sorte d'âme collective imprégnait les êtres et les choses. Un Allemand transplanté loin de sa patrie, fut-il détenteur d'une nouvelle nationalité par naturalisation, restait à jamais un Allemand, possesseurs des traits distinctifs de sa nation d'origine.

Une minorité de Français, se recrutant surtout parmi les intellectuels et les progressistes, jugeait le peuple voisin avec bienveillance. Dans ces milieux, l'Allemagne était peinte tour à tour comme la terre du romantisme et du rêve, parfois comme un modèle

³⁷ Jean Mistler, *Châteaux en Bavière*, Calmann-Lévy, Paris, 1925, pp. 168, 209-210.

³⁸ Yvonne Renault-Magny, *Une Française à Babel*, Flammarion, Paris, 1929, p. 258.

³⁹ André Lamandé, *Ton pays sera le mien*, feuilleton du *Temps*, 22 et 24 février 1925.

⁴⁰ John Dos Passos, *L'An premier du siècle*, Gallimard, Paris, 1952, p. 270.

⁴¹ Pierre Hamp, *op. cit.* p. 173.

⁴² Robert Brasillach, *op. cit.* p. 120.

politique et un exemple de régénération nationale. Quelques uns étaient conduits par pacifisme à souhaiter une réconciliation entre les deux pays.

Mais la majorité des Français restait méfiante, voire hostile. La critique, la dénonciation de la volonté de puissance germanique, la mise en évidence du fossé infranchissable séparant les deux peuples, le souvenir des souffrances endurées pendant la guerre de 1914-1918 amenaient à énoncer nombre de poncifs soulignant tous les défauts des Allemands. C'était là une attitude originale car les Français, d'une manière générale, éprouvaient de la sympathie pour les peuples limitrophes : les Espagnols, les Italiens, plus encore les Suisses et les Belges inspiraient des appréciations favorables⁴³.

En fait, les diverses nationalités étaient le plus souvent jugées en fonction des relations pouvant s'établir entre elles-mêmes et la communauté française. Ainsi, la proximité ou la distance culturelle, les alliances ou les affrontements politiques passés pesaient lourd dans le bilan final. Dans un tel type d'analyse, l'Allemagne ne pouvait éveiller la sympathie. Dans la mesure où l'image de ce pays était en grande partie inspirée par la rancune et la peur, on peut dire que le portait qui en était brossé révélait au moins autant la psychologie des Français.

⁴³ Cf. Ralph Schor, *L'Opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1985.

VENCE DANS LA TOURMENTE
(1939-1945)

Jean-Louis PANICACCI

Au début de la « drôle de guerre », Vence était une paisible bourgade de cinq mille habitants, dirigée par un maire septuagénaire, Joseph Ricord, entrepreneur à Marseille, classé républicain de gauche.

Dès le début des hostilités avec l'Allemagne, le commandant du XV^e Corps d'armée, le général Olry, installa son PC à Vence, où lui succédèrent le général Dentz le 19 octobre puis le général Montagne le 12 novembre. De nombreux services, regroupant une cinquantaine d'officiers, s'implantèrent dans la bourgade jusqu'au début de juillet 1940¹.

Le 23 octobre, le maire reçut, comme ses collègues de Cannes, le Cannet, Grasse, Antibes, Vallauris, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, un rapport secret du préfet, relatif à la préparation des plans de repliement éventuel de la population, concernant les enfants, les malades en traitement, les employés des services publics dans un premier temps, la main d'œuvre agricole et industrielle dans un deuxième temps. Ce plan, compte tenu de la résistance du secteur fortifié des Alpes-Maritimes, n'eut pas à être appliqué. En revanche, des civils évacués du Mentonnais transitèrent, en juin 1940, par des communes de l'arrondissement de Grasse, mais Vence ne fut pas choisie comme lieu d'hébergement, bien qu'au printemps 1939, la commune eût été prévue pour accueillir six cents évacués.

Dans le cadre de la lutte contre les militants communistes ou suspects de l'être, trois personnalités venceuses furent inquiétées ou poursuivies. Le docteur Marcel Benoist, médecin cantonal de Vence, conseiller municipal, président d'honneur de la section de l'ARAC, président des intellectuels antifascistes, leader local du Front populaire, fit l'objet d'une enquête approfondie mais le sous-préfet de Grasse, estimant qu'il ne faisait plus de politique depuis l'entrée en guerre, ne proposa pas sa déchéance de conseiller municipal et de médecin cantonal². En revanche, le rénovateur de l'enseignement primaire, Célestin Freinet, subit une surveillance renforcée en septembre 1939 avec interception de son courrier, avant d'être assigné à résidence hors de la zone des armées le 29 octobre, puis interné au centre de séjour surveillé de Saint-Maximin la Sainte-Baume le 16 mars 1940 ; son école du quartier du Pioulier, qui avait été ouverte en 1935, fut perquisitionnée sans résultat (son journal *Les Pionniers* étant interdit) avant d'être fermée par un arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 3 mai 1940³. Quant à Jean Laurenti, animateur du PCF et de l'Union paysanne, il fut arrêté en mars 1940 et interné au camp de Chibron⁴.

Vence ne fut pas touchée, comme certaines communes du littoral de l'arrondissement de Grasse, par des bombardements ou des mitraillages effectués par l'aviation transalpine lors de la brève campagne de juin 1940, mais quatorze mobilisés furent tués sur le front du Nord-est et une cinquantaine d'autres y furent capturés par les troupes allemandes.

La fin des hostilités avec l'Italie entraîna le départ progressif des services du XV^e Corps présents à Vence, au début du mois de juillet 1940. La « Chronique de Vence » de *l'Eclairer de Nice* du 3 juillet, intitulée « Ils sont partis », exprima à la fois de la nostalgie et une inquiétude légitime (cf. Annexe I).

¹ L'état-major autour du lieutenant-colonel Chevillon, le 1^{er} bureau dirigé par le commandant Chaulier, le 2^e bureau dirigé par le commandant Gilgenkrantz, le 3^e bureau dirigé par le capitaine Verdeyne, le 4^e bureau dirigé par le capitaine Frèrejacques, le quartier général avec le commandant Moreau, le commandement de l'Artillerie autour du général Vermeil de Conchard, le commandement du Génie autour du général Grenier, le commandement des transmissions autour du commandant Lartigue, le commandement du train autour du chef d'escadron de Montgolfier, le commandement du service de Santé autour du médecin-général Ricou, le commandement de l'Intendance autour de l'intendant militaire de 1^e classe Le Marchadour (d'après le général Montagne, *La bataille pour Nice et la Provence, historique du XV^e Corps d'Armée*, Montpellier, Les éditions des Arceaux, 1952, p. 127)

² ADAM, 169 W 9

³ ADAM, 169 W 9 et Delphine Lafon, *Célestin Freinet ou la révolution par l'école*, mémoire de maîtrise d'histoire préparé sous la direction de Jean-Louis Panicacci, UFR Lettres de Nice, 1999

⁴ Jean Laurenti, *Carnet de bord d'un vétéran*, La Trinité, Imprimerie de la Victoire, 1972, p.72

Avec l'installation du régime de Vichy, une épuration systématique intervint, ainsi que la reprise en main des municipalités. Si l'épuration toponymique fut nulle, au vu de la réponse formulée par Joseph Ricord le 8 novembre 1940⁵, il n'en fut pas de même au niveau municipal. En effet, le maire de Vence, malgré ses prises de position contre le Front populaire, fut jugé trop vieux, malade et retenu par ses obligations professionnelles à Marseille⁶, si bien que le sous-préfet de Grasse proposa de la remplacer par le chef d'escadron d'artillerie en congé d'armistice Henri Eynesi « qui n'a jamais fait de politique et adhère complètement à la politique du gouvernement » ; le préfet accepta et le nouveau maire fut nommé par arrêté préfectoral du 8 février 1941, une délégation spéciale, comprenant trois adjoints et seize conseillers municipaux étant installée le 15 février (cf. Annexe II). La nouvelle municipalité présentait une innovation avec la première femme (Honorine Michel), un âge moyen de 48 ans, avec un benjamin de 32 ans (Georges Baussy) et un doyen de 69 ans (Victor Gastaud), huit natifs de Vence (40%), cinq natifs des Alpes-Maritimes et sept de départements plus ou moins éloignés (Var, Rhône, Loire, Seine, Pas-de-Calais, Haute-Vienne, Finistère), la structure socio-professionnelle faisant apparaître la sur représentation des officiers (quatre dont le maire et deux adjoints), la bonne place occupée par les propriétaires-cultivateurs (six soit 30%) et les professions libérales (trois soit 15%). Des arrestations de militants communistes, impliqués dans la reconstitution des JC ou dans la diffusion de tracts, intervinrent en septembre 1941, notamment celles de Joseph Laurenti et de Romain Maurel⁷, emprisonnés au fort Saint-Nicolas à Marseille et jugés le 31 octobre par le tribunal militaire de la 15e division. La création d'un commissariat de police indiqua bien la volonté du nouveau régime de renforcer son contrôle sur la population.

La légion française des combattants, avec 608 adhérents en juin 1941 (407 anciens combattants et 201 amis), représentait 11,2% de la population vençoise, soit le même pourcentage qu'à Cagnes-sur-Mer et un peu moins qu'à Antibes (12,5%) et Cannes (11,7%), et le moral y était considéré comme bon⁸, la population paysanne se plaignant seulement du manque de sulfate de cuivre et de soufre. Lorsque la LFC donna naissance au Service d'ordre légionnaire, au début de 1942, 28 jeunes Vençois y adhérèrent.

Comme dans le reste du département, la situation économique empira, notamment celle du ravitaillement, avec l'institution du rationnement et le développement du marché noir, peut-être favorisé par l'installation de réfugiés, qui avait fait progresser la population de 3%. Le trafic ferroviaire par la ligne Nice-Meyrargues enregistra une croissance notable, liée à la pénurie de carburant et à la raréfaction des relations par autocar avec le chef-lieu⁹. Une campagne de récupération des métaux fut lancée en 1941, rapportant 5 916 kg¹⁰. Le cheptel bovin du canton passa de 263 têtes en novembre 1941 à 237 en novembre 1942, induisant une diminution de la production laitière. La polyculture se développa dans les campagnes vençoises, des artichauts, salades, choux, betteraves, navets, raves, céleris, apparaissant au milieu des pieds de rosiers afin d'améliorer le ravitaillement¹¹.

La question juive concerna également la cité vençoise. Le recensement entrepris en juillet 1941 indiquait très peu de juifs présents dans la commune mais, dès le mois suivant, le nouveau maire signalait au préfet qu'il avait donné un avertissement à plusieurs israélites¹². Lors de la rafle

⁵ « La commune de Vence s'honore de n'avoir jamais eu à rendre hommage à des partisans de régime néfaste à l'intérêt de la nation »

⁶ ADAM, 169 W 15

⁷ Futur maire de Belvédère

⁸ ADAM, 122 W 71, LFC

⁹ Dès le 8 septembre 1940, *L'Eclairneur de Nice* signalait que l'autocar assurant la liaison Nice-Vence mettait une heure et demie pour effectuer un parcours de 22 kilomètres

¹⁰ ADAM 145 W. Antibes recueillit 30 233 kg, Canne 34 115, Grasse 11 662, Vallauris 2 435, Le Cannet 2 228

¹¹ Pierre Rocher intitula un article paru dans *L'Eclairneur* du 17 septembre 1940 : « On n'a jamais autant cultivé de légumes et de pommes de terre au pays où fleurit l'oranger ! »

¹² ADAM 616 W 181, rapport au préfet

des juifs étrangers opérée par les autorités de Vichy les 26 et 27 août 1942, 21 arrestations furent effectuées à Vence¹³, suivies de l'internement à la caserne Auvare, puis du transfert à Drancy le 31 août, antichambre de la déportation à Auschwitz.

Une activité résistante se manifesta assez tôt, avec l'industriel réfugié Jacques Laroche diffusant les *Tours d'horizon* et les *Notes indépendantes* du général Cochet de l'automne 1940 au printemps 1941, comme avec l'ingénieur réfugié Claude Bourdet, qui fit fusionner autour de lui divers groupes gaullistes donnant naissance au mouvement Combat : « A Vence, où j'habitais, je ne voulais pas avoir trop de contacts ; j'avais recruté un ancien officier franc-maçon et un artisan plombier, que je mis ensuite entre les mains de l'organisation de Cannes-Grasse, de manière à être moi-même, su place, sans aucun lien apparent »¹⁴.

Un autre réfugié, le docteur Michel Sapir, futur cadre départemental du Front national de lutte pour l'indépendance de la France, rencontra le polytechnicien Jean-Marc Boursac¹⁵, Marie-Thérèse Roubaud¹⁶ et sa mère, le docteur Marcel Benoist, le cafetier Pierre Albareto, tout en ayant des contacts suivis à Tourrettes-sur-Loup avec Alexandre Trauner, Joseph Kosma, Pierre Laroche¹⁷.

Au printemps 1942, Claude Bourdet se lia avec le sénateur de la Meuse Guy de Wendel, réfugié à Vence : « Les Wendel n'étaient pas des industriels « collabos » et les Allemands leur avaient pris leurs usines. Malgré ses idées de droite, Guy n'avait nullement donné dans le vichysisme, et se morfondait dans l'inaction (...) Guy me suppliait de l'utiliser ; je ne voyais pas quelle tâche lui confier et lui promettais qu'on ferait appel à lui le moment venu. Il était devenu aussi gaulliste que nous, et écoutait avec un égal enthousiasme la BBC et le porte-parole de la France combattante (...) Dès que le général Giraud arriva en zone libre, Guy, qui avait été officier à son état-major alla le voir. Depuis ce jour-là, je vis un changement s'opérer dans mon ami ; son gaullisme fondit comme neige au soleil, il n'y en avait plus que pour Giraud »¹⁸.

Le 11 novembre 1942, les unités de la IV^e armée italienne occupèrent les Alpes-Maritimes et des troupes passèrent par Vence, sans y laisser de garnison, contrairement à Saint-Paul et à Gattières. Un hôpital de campagne 508 y fut implanté par la division Emanuele Filiberto Testa di Ferro en février-mars 1943. La prévôté militaire italienne perquisitionna le domicile de deux Vençois, le 7 décembre 1942, à la recherche d'armes et quatre habitants furent arrêtés par les autorités italiennes le 12 juillet 1943¹⁹ ; le 16 février 1943, un capitaine membre de l'état-major d'armée annonça au maire l'installation prochaine de 350 étrangers suspects, le cantonnement d'une centaine d'hommes dans les écoles et d'une centaine d'automobiles sur le terrain de sports ; au 15 mars, 87 juifs étrangers en situation irrégulière furent assignés à résidence par les autorités italiennes²⁰ et l'UGIF demanda au maire l'ouverture d'un restaurant communautaire²¹.

La période de l'occupation italienne s'accompagna d'une radicalisation du régime de Vichy avec la création de la milice et du STO. La section milicienne regroupa 32 personnes, dont au moins trois Francs-gardes, et fut présidée par Henri Einesy. Le départ pour le service du travail obligatoire concerna au moins 25 jeunes Vençois, dont trois moururent en Allemagne et cinq refusèrent de regagner le III^e Reich après une permission²². Les autorités de Vichy menèrent des actions de

¹³ ADAM 166 W 16

¹⁴ Claude Bourdet, *L'aventure incertaine, de la Résistance à la Libération*, Stock, 1975, p.62

¹⁵ Futur responsable local du mouvement Combat

¹⁶ Alors mariée à Henri-François Rey, elle était très liée avec Joseph Laurenti et Célestin Freinet.

¹⁷ Michel Sapir, *Mémoires d'un homme de plaisir, Du côté de chez Marx, Du côté de chez Freud*, Flammarion, 1998, p. 148, 153 et 157

¹⁸ Claude Bourdet, *op. cit.*, p. 138

¹⁹ ADAM 169 W 10, arrestations par les troupes d'opérations italiennes

²⁰ Ils devaient se présenter deux fois par jour au peloton de carabiniers chargés de les surveiller, ne pouvaient quitter la commune, recevoir ou expédier directement du courrier, écouter la radio, travailler

²¹ ADAM 169 W 11, relations et incidents avec les troupes d'occupation

²² Service départemental de l'ONAC, dossiers des requis et réfractaires du STO : Pierre Blanc et Roger Mure moururent de maladie, Adolphe Turco dans un bombardement, tandis que Louis Bergese, Michel Cerruti, Marcel Chiaramella, Marius Degioanni et Jean-Baptiste Turco devinrent réfractaires à l'issue de leur première permission.

surveillance et de répression afin d'éviter les insoumissions et le réfractariat, contrôlant cinq jeunes au cours de la première quinzaine d'avril 1943 et 107 au cours de la deuxième quinzaine de juin, tout en opérant 21 visites de cafés, hôtels et meublés²³. Le commissariat de police de Vence se plaignit au préfet, le 23 août 1943, du nombre de jeunes juifs oisifs : « J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que je compte dans ma circonscription un certain nombre de jeunes israélites complètement oisifs ; mais ils échappent à mon contrôle, étant assignés à résider à Vence par les autorités italiennes et partant sous leur surveillance. Leur oisiveté est un exemple déplorable pour la population et il y aurait lieu à mon avis de pressentir les autorités italiennes pour leur trouver une occupation²⁴ ».

Henri Einesy fut nommé, le 11 mars 1943, membre du conseil départemental au titre du canton de Vence, la candidature de l'ancien député et ministre Humbert Ricolfi ne pouvant être avalisée ; l'appréciation préfectorale sur le président de la délégation spéciale était élogieuse : « administrateur de classe, faisant preuve de courage et de dévouement dans une commune délicate »²⁵. Henri Einesy fut désigné pour siéger au comité de patronage des habitations à bon marché de l'arrondissement de Grasse et à la commission cantonale d'assistance.

Un sabotage de ligne téléphonique de l'armée italienne fut effectué le 10 juillet 1943 et deux parachutages d'armes eurent lieu sur le plateau Saint-Barnabé en juillet et août 1943. Après sa libération, Jean Laurenti passa à la clandestinité sous l'occupation italienne, se réfugiant à Sallagriffon où le rejoignirent, en juillet 1943, son fils Joseph et Romain Maurel, afin de constituer un camp de triage FTP.

Avec l'occupation allemande, la commune connut une période plus dure. Les troupes de la 60e Panzer Grenadier (état-major du 120e régiment de fusiliers motorisés commandé par le colonel Von Der Hagen, une compagnie hors-rang, le 160e bataillon de chars commandé par le major Baum) occupèrent les hôtels en septembre 1943 et réquisitionnèrent les véhicules et les biens appartenant aux ressortissants britanniques et américains. Le bataillon de chars partit le 6 octobre et, dix jours plus tard, il n'y avait plus de troupes allemandes à Vence²⁶. En fait, une garnison de la 148e division de réserve (constituée par des éléments du III/239e RI) s'installa ensuite au Nouvel Hôtel et à l'Hôtel Régina, exigeant des locaux et de la main d'œuvre. C'est ainsi qu'en décembre 1943, un contingent de quarante travailleurs fut requis au quartier Malbosquet, six jours par semaine pour un salaire de huit francs de l'heure, puis qu'en février 1944, les exigences passèrent à 80 travailleurs, entraînant la protestation du maire qui estimait qu'on ne pouvait en prélever plus de soixante sur le contingent de huit cents hommes valides de la commune²⁷. Le maire protesta encore, le 13 mars 1944, contre l'explosion de mines ayant endommagé une école et failli blesser des élèves. Au cours du mois d'avril, les troupes allemandes décidèrent de se regrouper dans le quartier des écoles, à côté du terrain de sports, entraînant l'évacuation des écoles avant le 15 mai²⁸.

La Gestapo et la Feldgendarmerie arrêtaient 24 juifs français et étrangers de novembre 1943 à juillet 1944, notamment à l'Institut Montaigne et au sanatorium « La maison blanche ». Elles firent de même avec douze personnes suspectées d'appartenir à la Résistance²⁹ en novembre 1943, suscitant l'irritation du maire : « Si les autorités allemandes désirent assurer leur propre sécurité et la tranquillité publique, je ne vois là rien que de très normal. Mais j'estime que les arrestations auxquelles elles se livrent sont exécutées dans des conditions nettement arbitraires et reposent sur

²³ ADAM 166 W 13

²⁴ ADAM 166 W 15

²⁵ ADAM 91 W, conseil départemental

²⁶ ADAM 169 W 11, rapports du maire de Vence des 29 septembre, 6 et 19 octobre 1943

²⁷ ADAM 169 W 11, rapports du maire de Vence des 16 décembre 1943 et 19 février 1944

²⁸ ADAM 169 W 13, évacuation des populations 1943-1944

²⁹ Parmi elles se trouvaient l'opticien Octave Grandperret et le boulanger Guillaume Stuerge, membres du mouvement Combat, qui furent abattus à Nice le 26 décembre par les GAPPF en représailles de l'attentat ayant coûté la vie au secrétaire fédéral du PPF.

des dénonciations pratiquées par de misérables et indignes besogneux »³⁰. Une grande rafle fut effectuée le 17 juillet 1944, débouchant sur l'arrestation de 181 Vençois, dont le docteur Benoist ; 120 furent relâchés le 21 juillet, les autres étant conduits en Allemagne pour le STO ou dans des camps de concentration³¹. Au cours du mois d'août 1944, un déserteur italien, Guisepe Mario, fut abattu puis Joseph Cherico, membre du mouvement Combat-MNRPGD, fut torturé et achevé au château Saint-Martin. D'autres Vençois furent exécutés hors du territoire communal³².

C'est que le sentiment d'insécurité devenait plus fort chez l'occupant (coups de feu tirés contre des sentinelles le 9 avril et le 9 mai, destruction d'un camion de la Wehrmacht le 31 mai, accrochages avec la 27e compagnie FTP dans les communes environnantes) comme chez les collaborateurs (trois attentats dont un mortel, le 18 mai à la sortie du cinéma).

A partir du 21 août, de nombreux passages de soldats de la 148e division furent enregistrés à Vence, en direction de la vallée du Var, souvent accompagnés de réquisitions de bicyclettes³³. Les dernières troupes quittèrent la commune le 27 en début d'après-midi, l'explosion d'un dépôt de munitions endommageant sérieusement les écoles, mais la libération, à laquelle participèrent des éléments de la 27e compagnie FTP, fut ternie par des accidents dus à des chapelets de mines disposés sur la route du col de Vence, qui coûtèrent la vie à cinq membres du mouvement Combat³⁴ et à quatre parachutistes américains, trois civils perdant la vie le lendemain et le surlendemain. Au cours de ces accidents, le secrétaire de mairie et Joseph Kosma furent blessés. A 16 heures, les divers groupes de résistance se rassemblèrent devant la mairie et la foule désigna par acclamations les membres du comité de libération, chargé de gérer provisoirement la commune. Le docteur Benoist, désigné comme président, « au lieu de participer à la joie de la population libérée, décréta, dans son honnêteté rigide, un jour de deuil en l'honneur des victimes qui avaient sacrifié leur vie à la Résistance »³⁵. Le président du CLL rendit ainsi compte de la situation, le 1er septembre, au sous-préfet de Grasse : « Après la destitution, aux applaudissements de la population, de la municipalité de Vichy par les groupes de résistance, les membres du comité se sont engagés solennellement à consacrer à l'administration de la commune tout leur travail, toute leur honnêteté et ont demandé à la population tout son appui pour mener à bien leur tâche. Le comité a procédé aussitôt aux mesures d'épuration édictées par les autorités responsables nommées par le gouvernement provisoire de la République française et à institué en premier lieu une commission de ravitaillement dont les travaux ont permis de mettre un terme, dans les 48 heures, au marché noir, recouvrer une quantité considérable de denrées alimentaires qui échappaient à la consommation et d'améliorer considérablement le ravitaillement de la population.

Je vous serais très obligé de bien vouloir ratifier le choix de la population vençoise et de confirmer officiellement dans leurs fonctions les membres du comité de libération »³⁶.

La composition du CLL (Marcel Benoist, Pierre Pujol, Louis Giuge, Emile Mathieu, Maurice Boisgontier, Marc Guérin, Louis Vernet, Joseph Cavatore pour le FN, Marie Bolleri pour les Femmes de France, Philippe Ghetti pour les FUJP, Pierre Alberato pour les FTP, Jean Laurenti pour la CGPT et l'abbé Bayet pour les MUR) fut reconnue par le comité départemental de libération le 5 septembre avant que le préfet Escande ne dissolve la municipalité de Vichy le 1er décembre et ne remette en fonction le conseil municipal de 1939 recomplété avec Pierre Alberato, l'abbé Bayet, Marcel Belle, le docteur Benoist président, Maurice Boisgontier, Marie Bolleri, Joseph Cavatore,

³⁰ ADAM 169 W 11, lettre adressée au préfet le 30 novembre 1943

³¹ Plusieurs n'en revinrent pas : Claude et René Birkel, Albert Caillarec, André Carpentier, Alexandre Maiffret, Roger Mure, Henri Pascal et Edmond Pesquet

³² Les frères Albert et Marcel Belleudy, membres de la 27e compagnie FTP, abattus à Gourdon, le long du canal du Foulon, le 10 juin 1944 ; Victor Maurel, membre de la 8e compagnie FTP, abattu au Suquet d'Utelle le 27 juillet ; Marius Martini, membre du MLN, abattu à la villa Montfleury le 15 août.

³³ ADAM 169 W 13, rapport journalier du commissaire de police de Vence pour le 22 août

³⁴ Auguste Baron, Jean-Marie Boursac, Marcel Briquet, Roger Gazagnaire, Constant Naso

³⁵ Michel Sapir, *op. cit.*, p. 179

³⁶ ADAM 169 W 16, CLL de l'arrondissement de Grasse

Robert Demichelis, Laurent Faloppa, Philippe Gaetti, Philippe Ghetti, Marc Guérin, Louis Giuge, Alex Lautier, Jean Laurenti, André Mars, Emile Mathieu, Pierre Pujol, Joseph Turco, Louis Vernet³⁷.

En janvier 1945, eurent lieu les obsèques officielles de Joseph Laurenti (commandant Julien des FTP bas-alpins), mortellement blessé le 17 août 1944 par un avion allié près de Manosque. Le cortège ralliant Nice à Vence marqua un arrêt à Cagnes-sur-Mer, à la demande du maire Louis Negre.

Deux listes s'affrontèrent aux élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945, la liste commune de la Résistance conduite par le docteur Benoist et la liste de défense des intérêts vençois. La première emporta quinze sièges contre huit à la seconde, mais la surprise provint du fait que le docteur Benoist³⁸ et les candidats du PCF, de la CGT et de l'UFF ne furent pas élus, distancés par les candidats plus modérés de la liste commune (radicaux-socialistes, MNRPGD, Combat, SFIO), ce qui déboucha sur l'élection du notaire radical-socialiste Emile Hugues, âgé de 45 ans, au fauteuil de maire, secondé par les adjoints Louis Vernet (SFIO), Pierre Parchoix (républicain-socialiste), Jean Lambert (MNRPGD) et Robert Demichelis (radical-socialiste). La municipalité élue présentait un âge moyen de 46 ans, avec un benjamin de 25 ans (Jean Dandreis) et un doyen de 67 ans (Léon Rey), trois femmes, treize conseillers nés à Vence (soit 56%), huit dans les Alpes-Maritimes (34,5%) et deux ailleurs (Rhône, Drôme), ainsi qu'une composition socio-professionnelle dominée par les cultivateurs (30,5%), les entrepreneurs (26%) et les commerçants (8,5%).

Le sous-préfet de Grasse commenta ainsi cette élection : « la nouvelle municipalité, où ne se trouve aucun membre de la délégation spéciale et qu'un membre de la municipalité de 1939, est à tendance modérée, légèrement orientée à gauche, alors que celle de 1939 était plutôt réactionnaire »³⁹.

Le 18 septembre, dans le cadre de la campagne des cantonales, deux réunions électorales se déroulèrent à Vence, l'une devant la mairie où 700 personnes apportèrent leur soutien à Emile Hugues, l'autre au cinéma où 600 personnes écoutèrent les communistes Antoinette Laurenti et Paul Maertens⁴⁰. Le maire de Vence fut élu conseiller général, le 21 septembre, dès le premier tour avec 1727 suffrages exprimés, devançant Antoinette Laurenti (PCF, 784 voix) dont le mari Jean fut élu dans le canton de Roquebillière et Pierre Jaboulet (SFIO, 718 voix).

L'épuration extrajudiciaire concerna deux Vençois, abattus en septembre 1944, avant la mise en place des tribunaux officiels, devant lesquels furent déférés une vingtaine de Vençois, membres de la milice, du PPF ou de la LVF. La commission d'épuration du CDL proposa la peine capitale pour Henri Einesy lors de sa réunion du 6 décembre 1944⁴¹ mais il fut relaxé par la Cour de justice de Grasse en décembre 1945, comme plusieurs autres miliciens.

La commune sortit des « années noires » avec peu de dégâts matériels (deux habitations et trois bâtiments publics détruits, vingt-sept habitations, sept bâtiments agricoles et six commerces endommagés) mais avec des pertes humaines non négligeables (quatorze soldats tués au front, sept résistants exécutés, quatre morts en mission et dix non rentrés de déportation, quarante et un juifs exterminés, onze victimes civiles).

Un travail de mémoire fut entrepris assez tôt avec l'apposition d'une plaque dans le hall de l'Hôtel de ville mentionnant le nom de 54 Vençois disparus durant les hostilités, de deux autres plaques honorant Joseph Cherico (sur le mur du château Saint-Martin) et les victimes des mines des 27-28 et 29 août 1944 (route du col de Vence), un monument dédié à la Résistance étant inauguré en 1948 à l'entrée du cimetière, désormais dénommé square de la Déportation, avec une statue de

³⁷ ADAM 162 W 106, CDL

³⁸ Le score du leader local du FN passa de 887 voix au premier tour à 640 au second tour alors que Emile Hugues recueillit 1 430 suffrages au premier tour et qu'Hélène Madinier arriva en tête avec 1639 voix.

³⁹ ADAM 28 W 15, sous-préfecture de Grasse. En fait, Robert Demichelis et Joseph Turco avaient fait partie de la délégation spéciale comme de la municipalité de 1939.

⁴⁰ ADAM 28 W 12, élections cantonales dans l'arrondissement de Grasse

⁴¹ ADAM 171 W 94

femme éplorée faisant face à une stèle reproduisant le nom de vingt-cinq martyrs exécutés, morts au combat ou en déportation. Plus récemment, en 1998, une stèle fut inaugurée sur la place Marc Chagall en hommage aux vingt-quatre juifs raflés à Vence par la Gestapo et disparus dans les chambres à gaz⁴².

⁴² Birkel Claude et René, Cohen Albert, Dreyfus-Rose Hughes, Glickberg Eugène, Hirtz Henri, Kirschbaum Oizer, Koerner Jachekiel, Lévy Robert, Odenheimer Hans, Petilon Moïse, Pollak Nadine, Pressburger Léon et Sara, Rajcyn Désirée, Isidore, Saul et Augustine, Schreiber Charlotte, Franz et Vera, Stern Léon, Sternheim Guti et Moritz

Annexe 1

« Ils sont partis »

« Non sans regret, nous assistons depuis quelques jours au départ des soldats qui, depuis dix mois, tenaient garnison dans notre ville. Ce regret est d'autant plus vif qu'indépendamment de la sympathie que les poilus emportent et qu'on ne leur avait certes pas marchandée, leur repliement est imposé par l'ennemi, dans les conditions douloureuses que nous n'avons même pas à invoquer.

Ils ont bien éprouvé eux-mêmes ce sentiment dans leur exode vers leur centre démobilisateur, et leur réponse à notre question demeure invariablement la même :

- Rentrer au foyer ? Notre joie serait infinie si nous y retournions avec la victoire !

Leur joie est conditionnelle, comme celle des être chers qui les attendent.

Ce retour marquera le point de départ d'une autre lutte âpre et dure pour le relèvement de la Patrie.

Notre ville fut le siège d'un état-major de corps d'armée et le lieu de rassemblement des officiers supérieurs ou subalternes de toutes les armes.

La tenue de la troupe fut d'une correction au-dessus de tout éloge.

L'organisation des bureaux, des cantonnements, des hôtels donna lieu à une collaboration active entre les autorités militaires et civiles.

On ne dira jamais assez le dévouement des membres de notre municipalité, dont les efforts n'ont eu de cesse que satisfaction ait été donnée aux exigences de l'armée, en sauvegardant au maximum les intérêts de la population.

Ils sont partis...

Le souvenir de leur passage demeurera profondément ancré dans notre esprit.

Leur arrivée avait jeté l'émoi, le trouble au sein d'une paisible cité qui avait fini par s'accoutumer à leur présence, à les aimer, et qui ressent avec émotion les circonstances de leur dispersion au-delà de la zone de démilitarisation !

Vence va retrouver, sans doute, le calme des mois d'avant-guerre, mais à cette quiétude reconquise se mêle encore trop d'amertume ».

Source : *L'Eclaireur de Nice et du Sud-Est*, 3 juillet 1940

Annexe II

Composition de la municipalité nommée par Vichy en février 1941

Einesy Henri	maire	officier retraité	1892	Cannes
Roubaud Joseph	adjoint	officier retraité	1885	Vence
Fouledeau Roger	adjoint	loueur en meubles	1900	Limoges
Salomon Félix	adjoint	officier retraité	1884	Brest
Blacas Alfred	conseiller	propriétaire	1890	Vence
Lombard Louis		entrepreneur	1889	Nice
Bellissime Alexandre		entrepreneur	1885	Vence
D'Authier Baptistin		agriculteur	1895	Vence
Gastaud Victor		fleuriste	1872	Vence
Gaetti Philippe		agriculteur	1901	Roquebillière
Merle Fortuné		électricien	1899	Solliès
Michel Honorine		sans profession	1882	Vence
Rey Baptistin		agriculteur	1898	Vence
Kimmerle Henri		ingénieur honoraire	1883	Saint-Etienne
Grillet Henri		boucher	1903	Choisy-le-Roi
Madinier Jean		docteur	1891	Lyon
Pastorelly Lambert		agriculteur	1894	Vence
Gavarry Marius		agriculteur	1904	Saint-Paul
Bulcourt Amédée		officier retraité	1898	Villers-Flos
Baussy Georges		avocat	1909	Cannes

Source : ADAM, 616 W 93, Délégations spéciales

Annexe III

Composition de la municipalité élue en avril-mai 1945

Hugues Emile	maire	notaire	1901	Vence
Vernet Louis	adjoint	retraité	1891	Valence
Parchois Pierre	adjoint	directeur d'usine	1885	Le Cannet
Lambert Jean	adjoint	commerçant	1903	Vence
Demichelis Robert	adjoint	plombier	1902	Vence
Turco Joseph	conseiller	entrepreneur	1890	Vallauris
Madinier Hélène		sans profession	1900	Lyon
Gastaud Marius		commissionnaire	1900	Saint-Paul
Dandreis Jean		cultivateur	1920	Vence
Lambert André		cultivateur	1898	Vence
Laugier Jules		commissionnaire	1900	Saint-Paul
Gavarry Marius		cultivateur	1904	Saint-Paul
Fumas Marie		institutrice	1914	Vence
Zimmer Séraphin		boucher	1910	Vence
Depret Mireille		sans profession	1912	Saint-Jeannet
Dalloni Dominique		cultivateur	1888	Vence
Sassy Louis		négociant	1896	Séranon
Falcoz Marc		hôtelier	1903	La Turbie
Chabaud Fernand		cultivateur	1900	Vence
Carlou Constant		cultivateur	1908	Vence
Maurel François		retraité	1894	Vence
Rey François		cultivateur	1878	Vence
Bernasconi Robert		hôtelier	1880	Nice

Source : ADAM, 27 W 18, tableaux des conseils municipaux élus en 1945

**PRÉLUDE AU CONSEIL DE
L'EUROPE :
LA DÉCLARATION
DE GEORGES BIDAULT
À LA HAYE
(19 JUILLET 1948)**

Jean-Rémy BEZIAS

La Haye fut incontestablement en 1948 la capitale de ceux qui croyaient en la construction européenne. A deux reprises, la cité néerlandaise accueillit deux événements qui, chacun à leur manière, appartiennent aux faits saillants de l'histoire de cette construction.

Du 7 au 10 mai 1948, un Congrès de l'Europe rassembla à La Haye plus de 800 personnalités représentant le monde politique ainsi que la vie économique, sociale et culturelle du Vieux continent. Moins de deux ans après que Churchill ait à Zurich réclamé « un genre d'Etats-Unis d'Europe » (19 septembre 1946), ce rassemblement appela de ses vœux la convocation « de toute urgence (d') une assemblée européenne (destinée) (...) à créer et exprimer l'opinion européenne ». Compromis entre fédéralistes et tenants du respect intégral des souverainetés nationales, la résolution de La Haye n'engageait en rien les gouvernements, mais elle avait le mérite de mettre sur la place publique la question de l'Europe. Le retentissement donné par la presse à l'événement assurait à celui-ci l'impact nécessaire auprès d'une opinion que les sondages, en France, décrivaient comme favorable à l'ébauche d'une construction européenne, même si la politique étrangère ne représentait qu'une part infime des préoccupations.

Trois mois plus tard, dans la même ville, à l'occasion d'une réunion du Conseil consultatif du pacte de Bruxelles¹, le ministre français des Affaires étrangères Georges Bidault fut le premier officiel français à reprendre à son compte cette volonté de création d'une assemblée européenne. Le projet présenté était certes limité à cinq pays, mais le chef du Quai d'Orsay et dirigeant du MRP avait terminé son allocution par un plaidoyer européen sans ambiguïté apparente : « Je crois profondément que nous allons faire l'Europe, que nous pouvons la faire. Non pas nous seuls, mais nous avons donné un exemple, et cela nous crée des devoirs »². L'initiative avait été lancée le 19 juillet 1948, alors que le gouvernement auquel appartenait le ministre, celui de Robert Schuman, était démissionnaire. Quelques jours plus tard, Schuman devenait le nouveau ministre des Affaires étrangères de la France, au sein du cabinet d'André Marie. La prise de position de son prédécesseur ne demeura cependant pas lettre morte, puisque de là allait naître en 1949 la première des assemblées européennes de l'histoire, le Conseil de l'Europe.

Selon Jean-Baptiste Duroselle, la déclaration Bidault a constitué un « événement décisif ». Elle se présente comme un véritable « tournant de l'histoire européenne ou, si l'on préfère, comme un point de départ », dans la mesure où « pour la première fois, un gouvernement présente officiellement un projet tendant à la construction de l'Europe »³.

L'examen approfondi de cette initiative confirme-t-il cette appréciation ? Était-elle une initiative française ou bien celle d'un ministre en bout de course à la recherche d'une postérité ? A l'époque, un certain scepticisme des diplomates, contrastant avec l'allant de certains parlementaires, avait entouré cette exhortation venue d'un dirigeant politiquement affaibli, et dont tout le monde savait que les jours au Quai d'Orsay étaient comptés⁴.

Nous nous efforcerons ici de déterminer ce que l'initiative européenne de Georges Bidault à La Haye doit aux circonstances, au contexte politique et géopolitique global, et ce

¹ Ce pacte à but principalement militaire réunissant la France, le Royaume-Uni et les trois pays du Bénélux, avait été conclu dans la capitale belge le 17 mars 1948.

² Archives du ministère des Affaires étrangères (MAE), Z Europe 1944-1949, vol. 4, « *Déclaration sur le problème du fédéralisme européen faite par Monsieur Georges Bidault le 19 septembre à La Haye* ».

³ J.-B. Duroselle, in R. Poidevin (dir.), *Les débuts de la construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, 1986, p. 15.

⁴ La position du ministre des Affaires étrangères français avait été considérablement affaiblie par l'adoption par l'Assemblée nationale, dans la douleur, le 16 juin 1948, des Recommandations de Londres, texte ouvrant la voie de la reconstitution d'un Etat allemand. Georges Bidault, qui depuis 1944, défendait des positions intransigeantes sur la question allemande, avait alors été violemment critiqué. Sur l'ensemble de sa politique étrangère, voir J.-R. Bezias, *Georges Bidault et la politique étrangère de la France 1944-1948*, Thèse de doctorat, Université de Nice, 1996.

qu'elle doit à la profondeur des engagements européens d'un certain nombre de responsables français de la IV^e République.

• **Le contexte : défense de l'Europe face à la menace soviétique et solution du problème allemand**

Il convient d'abord d'établir le contexte dans lequel se situe le discours de La Haye, et pour cela il s'avère utile de revenir en arrière, car la réunion de La Haye qui eut lieu en juillet 1948 s'inscrivait dans un processus inauguré quelques mois auparavant.

La guerre froide était en train de s'inscrire au début de 1948 dans la réalité géopolitique de l'Europe. Le « coup de Prague » du 25 février avait alarmé les dirigeants de l'Europe occidentale : la Tchécoslovaquie, dix ans après avoir été à Munich sacrifiée aux exigences hitlériennes, venait de basculer dans le camp totalitaire communiste. Le 4 mars, Bidault écrivait solennellement, et confidentiellement, au secrétaire d'Etat Marshall pour lui confier ses angoisses et réclamer l'ouverture de négociations franco-américano-britanniques destinées à mettre en place la défense du continent européen. Dans l'immédiat, cette perspective était inaccessible, en raison d'obstacles existant du côté américain. Ceux-ci ne seront levés que le 11 juin 1948 par la résolution Vandenberg, permettant au gouvernement américain de conclure une alliance en temps de paix en-dehors de son territoire.

Mais l'une des conditions posées par les Etats-Unis était aussi la création d'une alliance militaire européenne capable de démontrer aux Américains la volonté de l'Europe occidentale de s'organiser.

C'est la raison pour laquelle, 17 mars 1948, les Européens de l'Ouest formèrent le pacte de Bruxelles, une alliance défensive à cinq (France, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Au titre de « Pacte d'Union de l'Europe occidentale », jugé trop provocateur à l'égard des Soviétiques, fut préféré celui de « Traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective » (les aspects militaires, qui étaient la raison d'être principale du pacte, n'apparaissent qu'en fin de titre). Des institutions communes étaient créées⁵. Un Conseil consultatif des cinq ministres des Affaires étrangères se réunirait au moins une fois par trimestre, pour assurer la coordination de l'ensemble : ce sera le cas à La Haye en juillet 1948. Ainsi prenait naissance l'une des premières institutions d'un embryon d'Europe unifiée.

Durant le printemps et l'été 1948, se multiplièrent les discussions entre Européens et Américains sur la question de la sécurité. La crise du blocus de Berlin venait de s'engager. La France y était solidaire des Etats-Unis, mais les vives tensions Est-Ouest relançaient à nouveau les craintes de guerre. Conjointement avec son homologue britannique Ernest Bevin, Bidault avait lancé un nouvel appel au secours à Washington le 24 juin. L'appel fut, cette fois-ci, entendu⁶. Le 6 juillet, pour la première fois, avaient été entamées à Washington des discussions entre les cinq du pacte de Bruxelles, les Etats-Unis et le Canada : la perspective d'un pacte d'assistance militaire se précisait. Les jours précédents, le Quai d'Orsay avait essayé de dessiner les contours géographiques de la future alliance. Dans un télégramme à René Massigli, ambassadeur à Londres, Bidault exposa que dans l'immédiat il ne fallait pas envisager une extension du pacte de Bruxelles, en particulier à l'Italie, dont le renfort paraissait peu efficace⁷.

⁵ Décision prise lors de la réunion du Conseil des Ministres des Cinq, le 17 avril 1948, au Quai d'Orsay.

⁶ En fait, les Britanniques négociaient secrètement de leur côté avec les Américains et les Canadiens depuis plusieurs mois, écartant temporairement les Français par crainte de fuites au profit du Parti communiste.

⁷ Archives Nationales (AN), Papiers Georges Bidault, 457 AP 24, Bidault à Massigli, 6 juillet 1948.

Cette conception restrictive de la défense européenne, centrée sur le noyau de Bruxelles amenait à considérer que des pactes avec d'autres pays revêtaient d'abord un aspect politique et ne tendraient vers l'alliance qu'en fonction des besoins militaires⁸.

A mesure que l'on s'approchait de la rencontre de La Haye, les documents du Quai d'Orsay montrent que la diplomatie française était de plus en plus préoccupée par l'évolution des discussions de Washington. Le 15 juillet, une note établie en vue de la conférence à l'intention de Bidault s'avance à prévoir le concours américain pour un « Pacte de l'Atlantique » comprenant les Etats-Unis, le Canada et garantissant la sécurité des Cinq⁹. Mais le surlendemain, une note du secrétariat général précisait que si les Etats-Unis, envisageaient bien un pacte de « solidarité atlantique », le cadre du pacte de Bruxelles était pour eux trop étroit et qu'il envisageaient un pacte plus régional. Or, pour des raisons d'efficacité, la France souhaitait qu'au moins dans un premier temps le pacte atlantique ne regroupe que les Cinq et l'Amérique du Nord : ce serait l'un des sujets de discussion à La Haye¹⁰.

Le deuxième volet du contexte dans lequel s'inscrit la déclaration de La Haye est constitué par la question allemande, elle-même liée à celle de la construction européenne, comme on va le voir.

Le 13 février 1948 Georges Bidault avait prononcé devant l'Assemblée nationale un discours important : pour la première fois, un ministre français des Affaires étrangères consacrait un discours entier au thème européen. Le fait passa pratiquement inaperçu des contemporains. L'historien se doit, lui, de le mentionner.

Cette allocution constitua la première expression officielle du quai d'Orsay, et même du gouvernement français dans son ensemble, en faveur de la construction d'une Europe unie où s'intégrerait l'Allemagne. Le plaidoyer européen n'était pas en soi une nouveauté puisque le 12 juillet 1947, Bidault avait proclamé à l'ouverture de la conférence des Seize sur le plan Marshall : « L'heure est venue de faire l'Europe »¹¹.

Ce discours du 13 février synthétisa les orientations futures de la politique étrangère française. Dressant un constat d'échec de l'année 1947 qui avait vu l'Europe se couper en deux entre l'Est et l'Ouest, il concluait à la nécessité pour la France de devenir le fer de lance d'une organisation de l'Europe. L'expression de l'idéal européen se faisait à travers trois dimensions où s'efforçaient de cohabiter le souhaitable et le possible.

Première dimension : l'ancienneté de l'idéal européen, incarné avant tout par la France, à qui était confiée la mission « de se faire le champion d'une idée internationale si profondément nationale »¹².

Deuxième dimension : la géographie et l'identité culturelle. Au début de 1948, même si les événements éloignaient chaque jour un peu plus l'Est de l'Ouest, Bidault voulait encore proclamer l'unité du continent, et il rappela l'unité culturelle et spirituelle de l'Europe. Mais il ajouta, rejetant le communisme hors de la tradition humaniste : « C'est un fait qu'aujourd'hui il y a discordance entre le territoire de l'Europe et la civilisation européenne »¹³.

⁸ Un pacte méditerranéen, auquel la France appartiendrait avec l'Italie, la Grèce, la Turquie et peut-être les pays du Levant pourrait constituer l'un de ces pactes politiques (*id.*).

⁹ AN, 457 AP 24, Note pour le Ministre, 15 juillet 1948.

¹⁰ *Id.*, Note du secrétariat général, 17 juillet 1948. L'auteur de la note, probablement le secrétaire général du Quai d'Orsay, Jean Chauvel, se disait optimiste quant à l'engagement américain. Le 11 juin, le vote au Sénat américain de la résolution Vandenberg avait permis au gouvernement des Etats-Unis de s'associer à des pactes régionaux de sécurité

¹¹ Cité par *Le Monde*, 13-14 juillet 1947.

¹² Discours reproduit dans *Journal Officiel de la République française, Assemblée nationale, Débats, 2^e séance du 13 février 1948*, pp. 741-747

¹³ *Ibid.*

Troisième dimension : l'Europe du possible, réduite à seize pays et, par le plan Marshall, appelée à faire son unité économique. Il s'agissait, en somme, de profiter de ce plan américain pour mettre à exécution un idéal ancien d'unité européenne.

Ces perspectives d'unité européenne, le ministre en voyait les manifestations dans l'alliance franco-britannique conclue en février 1947 à Dunkerque, élargie au Benelux : une Europe fondée sur la sécurité et la coopération politique : il s'agissait d'annoncer l'ouverture des négociations qui allaient conduire au pacte de Bruxelles. Le salut adressé à l'union douanière franco-italienne de mars 1948 renvoyait, lui, à une conception économique de l'unité européenne, désignée d'ailleurs comme prioritaire.

Mais la nouveauté remarquable du discours du 13 février fut sa volonté affichée de faire de l'Allemagne vaincue un partenaire au sein de la nouvelle Europe. Troquant une politique de contrainte contre une politique d'intégration de l'Allemagne dans une Europe nouvelle, la France se voyait offrir par le ministre un nouveau rôle, celui de médiateur : « La véritable, la valable et je dis presque la seule valable intercession entre les Allemands et l'Europe, c'est la France »¹⁴.

Discours, d'une exceptionnelle longueur, où les redites étaient du reste assez nombreuses, mais qui avait pour objectif, malgré sa prudence, de faire passer un message fort auprès de la représentation nationale : celui de la nécessaire réorientation de la politique française dans un sens plus nettement européen; ce message était en même temps celui de la conciliation avec l'Allemagne. Si tel était bien son but, Bidault enregistra un sérieux échec.

Sa réaction auprès du socialiste Pierre-Olivier Lapie en témoigne : « Cette assemblée ne comprend rien »¹⁵. Le député de la SFIO avait, quant à lui, jugé le discours « bien conçu, bien écrit, intéressant, ouvrant des horizons », mais pour déplorer aussitôt qu'il n'ait recueilli que « quelques applaudissements de politesse sur les bancs d'une Chambre lasse (...) et dispersée »¹⁶.

Quelle qu'ait été la sincérité du credo européen de Georges Bidault, il n'en reste pas moins que la manifestation de cet idéal se faisait sous une double influence. D'abord celle d'initiatives américaines, en l'occurrence le plan Marshall. Et ensuite celle de la question allemande où la France se voyait imposer un ralliement aux positions anglo-saxonnes.

Peu à peu, dans la vision du Quai d'Orsay, prenait forme une Europe unifiée par son partenariat avec les Etats-Unis, et dans laquelle la France serait le principal interlocuteur continental de la puissance américaine. La Sarre, rattachée économiquement à la France après deux ans de lutte forcenée, à l'automne 1947, était le symbole même de cette nouvelle configuration : elle marquait une prise de gage française sur l'Allemagne. Cette dernière ferait partie de l'Europe, puisque les Anglo-Saxons le voulaient. D'ailleurs, Bidault anticipait timidement en rencontrant dans le plus grand secret Konrad Adenauer à Genève le 21 mars 1948¹⁷.

Mais pour le reste, les projets demeuraient flous. L'Italie, dont le chef du Quai d'Orsay se faisait l'avocat, pouvait être certes un partenaire privilégié pour contrebalancer l'Allemagne. Mais on voyait mal l'Europe future s'appuyer uniquement sur une entente Paris-Rome. Du reste, le protocole d'union douanière franco-italienne signé à Turin par Bidault suscitait de sérieuses réserves en France (d'aucuns parleront du « monstre de M. Bidault »). Le Benelux n'entendait pas s'associer prématurément à ce type d'initiative. Quant à l'Angleterre, elle était surtout préoccupée par la sécurité du continent. Europe de la sécurité,

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ P.-O. Lapie, *De Léon Blum à de Gaulle*, Paris, Fayard, 1971, p. 141.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Voir notamment Sur les rencontres de Genève, voir notamment Ph. Chenaux, *Une Europe vaticane ?*, Bruxelles, CIACO, 1991.

Europe économique ? Europe franco-anglaise ou pas ? Europe fin en soi ou moyen détourné de faire triompher l'influence nationale ? Au printemps 1948, tout cela restait encore bien vague.

Dans ce contexte, la réunion de La Haye, avant tout destinée aux questions de défense, comme on l'a dit, vit son cours modifié par la déclaration du ministre français des Affaires étrangères.

• La Déclaration de La Haye

On est frappé par le caractère contradictoire des versions établies par les contemporains les plus étroitement associés à l'épisode. Écoutons d'abord Bidault : « Le 19 et le 20 juillet, se tint à La Haye une conférence des signataires du Pacte de Bruxelles. Ce fut mon dernier acte à cette époque : le ministère Schuman était démissionnaire le 19 juillet. J'allai de l'avant avec la conscience de faire mon devoir et sachant bien que ce qui avait été commencé ne serait plus arrêté, quel que fût mon successeur »¹⁸.

Dans le cours professé, durant son exil des années soixante, devant les étudiants brésiliens de l'Université de Guanabara, en même temps qu'étaient publiés ses Mémoires, il confirma : « J'ai tout de suite compris que je ne resterais pas ministre des Affaires étrangères, je savais qu'il faudrait payer le prix d'avoir fait quelque chose, dans l'impopularité provisoire (...) Voyant que tout cela allait bientôt finir (...) je fis mon possible pour créer de l'irréparable »¹⁹.

Cette vision d'une initiative de dernière minute, sorte de testament politique, destinée à donner une impulsion nouvelle et décisive à la construction européenne en confiant à d'autres le soin de poursuivre, n'est pas confirmée par un témoin direct, René Massigli. Pour l'ambassadeur à Londres, qui était présent à La Haye, Bidault, dont les sentiments européens étaient tièdes, aurait voulu lancer un appel spectaculaire pour des motifs de politique intérieure : « Un ministre dont le crédit était diminué (...) avait sans doute quelque droit d'espérer que son initiative retiendrait l'attention du président de la République en quête d'un homme à qui confier la mission de tenter de former un gouvernement »²⁰.

A l'appui de sa thèse, Massigli ajoute que le texte de l'intervention fut transmis sur l'heure au Quai d'Orsay « avec l'instruction inhabituelle de le communiquer sans délai au président de la République et au Conseil des ministres ». On peut émettre des doutes sur cette version, bien qu'elle émane d'un témoin aux qualités éminentes. On voit mal un ministre au crédit diminué, et le sachant pertinemment, s'empresser auprès du président de la République dans l'espoir de devenir président du Conseil, comme le suggère l'ambassadeur. Par ailleurs, l'existence de l'« instruction inhabituelle » évoquée par le diplomate n'infirmes pas forcément la version de Bidault : s'il devait y avoir initiative européenne résolue, pourquoi ne pas en aviser rapidement Paris ?²¹

Ce qui, en revanche, est certain, c'est que le 15 juillet, à quelques jours de l'ouverture de la conférence, Bidault avait annoncé à l'ambassadeur britannique Oliver Harvey qu'il allait proposer au prochain conseil consultatif du pacte de Bruxelles la création d'un Parlement commun et d'une union douanière à cinq²². Il ajouta une confiance éclairante : il considérait, dit-il, ces propositions comme irréalistes, mais il allait les formuler pour satisfaire les

¹⁸ G. Bidault, *D'une résistance à l'autre*, Paris, Les Presses du siècle, 1965, p. 168.

¹⁹ AN, 457 AP 182, Cours professé à l'Université de Guanabara, version dactylographiée.

²⁰ R. Massigli, *Une comédie des erreurs*, Paris, Plon, 1978, p. 145.

²¹ Du côté des historiens, G.-H. Soutou suggère que « *les choses allaient beaucoup plus loin* » que ne le prétend Massigli. G.-H. Soutou, « Georges Bidault et la construction européenne », *Revue d'histoire diplomatique*, 1991, vol.3-4, p. 291.

²² J. W. Young, *Britain, France and the Unity of Europe*, Leicester, Leicester University Press, 1984, p. 110.

demandes insistantes de Paul Ramadier²³. Ne faut-il alors voir dans le ministre qu'un porte-parole modérément convaincu par ce qu'il s'était donné pour mission de lancer ?

C'est vers la déclaration proprement dite qu'il faut se tourner maintenant pour tenter de déceler ses sources et son inspiration.

Premier constat : un certain nombre des analyses et des propositions énoncées par Bidault n'avaient rien de nouveau chez lui et renvoyaient aux précédentes interventions faites au cours de l'année 1948. Plus précisément, on retrouvait des thèmes abordés le 13 février devant l'Assemblée nationale, le 15 mars devant les seize de l'OECE et le 6 juillet à nouveau devant l'Assemblée nationale. Le thème européen, comme idéal, constituait la toile de fond des propositions avancées et renouait définitivement le fil quelque peu rompu depuis 1944 et le passage sous la férule de de Gaulle, avec les préoccupations qui étaient celles du militant catholique des années vingt. Mais incontestablement, l'inspiration la plus directe provenait d'une note du Quai d'Orsay en date du 1er juillet, où les deux grandes propositions émises par Bidault à La Haye se trouvaient déjà exprimées²⁴.

Après avoir évoqué « un moment peut-être unique dans l'histoire de notre continent », Bidault constatait les progrès de l'idée européenne : « Les peuples comprennent désormais, ils sentent profondément que de la solution du problème européen dépend non seulement l'avenir, mais peut-être l'existence de nos pays et de la civilisation qu'ils ont depuis des siècles la tradition d'incarner »²⁵.

A cette mystique de l'Europe s'ajoutait la nécessité, maintes fois proclamée par le ministre des Affaires étrangères, de donner des gages aux Etats-Unis : sans unité européenne, pas d'espoir de voir se poursuivre l'aide américaine, elle-même garantie pour l'avenir d'une indépendance nationale et européenne recouvrée. L'occasion devait être ainsi donnée de lutter contre les « archaïsmes » de l'Europe et de créer « un large marché de tous les pays participants et des territoires d'Outre-mer dont ils ont la responsabilité internationale »²⁶. Il réaffirmait ainsi son attachement à la construction d'unions douanières à laquelle il avait lui-même apporté sa contribution quelques mois plus tôt à Turin. Rappelée également, sur un autre plan, la solution au problème allemand, qui ne pouvait venir que d'une organisation de l'Europe.

Nouveauté, en revanche, le cadre dans lequel s'inscrivaient les propositions : le pacte de Bruxelles, à qui Bidault pensait attribuer un rôle directeur dans la nouvelle Europe. C'est aux Cinq qu'il devrait revenir de former le noyau dynamique au sein des Seize de l'OECE pour enclencher le mouvement général vers l'unité économique. Ce faisant, il s'appuyait directement sur l'article un du traité de Bruxelles qui prévoyait une harmonisation des politiques économiques et un développement des échanges commerciaux, après avoir constaté à juste titre que « le stade des intentions n'(avait) pour ainsi dire pas été dépassé »²⁷.

D'où la proposition de constituer rapidement une union douanière et économique entre les cinq pays, comme prélude à une union généralisée du même type en Europe occidentale. Il suggéra que des études soient immédiatement engagées par les représentants des Cinq au sein de l'OECE, « avec le concours de tous ceux qui accepteraient de prendre le même chemin que nous »²⁸. Il est clair qu'il percevait les difficultés à prévoir du côté britannique, puisqu'il s'adressa à mots couverts aux représentants du Royaume-Uni en demandant « à ceux d'entre

²³ *Ibid.*

²⁴ Note de Pierre Maillard, 1^o juillet 1948, citée par M. Vaisse, in R. Poidevin (dir.), *op. cit.*, p. 387.

²⁵ M.A.E., Z Europe 1944-1949, vol. 4, « Déclaration sur le problème du fédéralisme européen faite par Monsieur Georges Bidault le 19 septembre à La Haye ». Texte reproduit en annexe.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

nous qui, pour des raisons dont ils sont juges, ne sont pas actuellement en mesure de donner une acceptation immédiate, d'encourager cependant les efforts des autres, en attendant, comme nous le souhaitons ardemment, de pouvoir s'y joindre »²⁹.

Mais la nouveauté la plus spectaculaire et la plus radicale résidait dans la seconde proposition avancée, car elle n'était pas évoquée dans le pacte de Bruxelles : celle de la création d'une assemblée des Cinq, constituée de représentants des parlements nationaux, à rôle consultatif, et à laquelle d'autres Etats pourraient se joindre s'ils le désiraient. Ainsi naîtrait l'embryon d'un parlement européen.

S'il y eut influence de Ramadier, c'est dans ce domaine qu'elle fut certainement présente : la proposition de Bidault allait dans le sens de la résolution votée au congrès européen de La Haye en mai 1948, sur sollicitation de la Commission politique présidée par Paul Ramadier lui-même. Bidault, quant à lui, suggérait que cette question soit rapidement renvoyée au comité permanent du pacte de Bruxelles, à Londres³⁰. Son désir de forcer le mouvement était patent : il faudrait, selon lui, prendre des décisions rapides, dès la prochaine session du conseil consultatif des Cinq. La déclaration se terminait sur l'expression d'une foi et d'une détermination : « Je crois profondément que nous allons faire l'Europe, que nous pouvons la faire. Non pas nous seuls, mais nous avons donné un exemple, et cela nous crée des devoirs »³¹.

L'accueil réservé fut froid. Il faut dire que Bidault n'avait pas opéré de concertation en vue d'une telle annonce. A en juger par leurs réactions, les Britanniques n'avaient pas pris au sérieux les confidences du ministre français à Oliver Harvey. Bevin s'irrita - « jamais entendu pareilles sottises » rapporte Massigli - et souleva une série d'interrogations sur le projet d'assemblée. Comment serait élu ce parlement ? Répartirait-on les sièges à la proportionnelle ? Comment gérer la présence inévitable du Parti communiste³²? En résumé, le chef du Foreign Office jugeait le projet non seulement prématuré mais dangereux. Bidault se souvient quant à lui des « yeux ronds de Paul-Henri Spaak »³³. Le ministre belge trouvait lui aussi l'initiative prématurée, faisant remarquer à juste titre qu'en ce qui concerne l'union douanière, elle supposait l'organisation préalable des politiques économiques.

• Prolongements et leçons

L'initiative manqua de peu de finir aux oubliettes, tout au moins selon René Massigli, qui affirme que « par égard pour le prestige d'un ministre français » il obtint de la commission permanente du pacte qu'elle transmette la proposition pour étude aux cinq gouvernements³⁴. Bidault, de son côté, s'attribue un rôle primordial en oubliant la multiplicité des initiatives et des projets lancés avant lui, et fait de sa déclaration le point de départ véritable de la construction européenne (propension classique des hommes politiques à s'attribuer l'exclusivité de certains résultats) : « C'est de là que sont venus par la suite, au point de vue économique le Marché commun, au point de vue politique l'Assemblée consultative européenne de Strasbourg. »³⁵. Il dira également, de manière plus imagée : « Je ne suis pas le

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² R. Massigli, *op. cit.*, p. 156. Ce problème sera de fait résolu lors de la création du Conseil de l'Europe, par la non-participation du PCF à la répartition des délégués du Parlement français à l'Assemblée consultative de Strasbourg.

³³ G. Bidault, *op. cit.*, p. 168.

³⁴ R. Massigli, *op. cit.*, p. 145.

³⁵ G. Bidault, *op. cit.*, p. 168.

père de l'Europe, aux yeux du public, mais je suis le père du conseil consultatif; en somme, une sorte d'oncle de l'Europe »³⁶.

L' écho réel que rencontra le projet indique qu'il correspondait à une attente. La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le 28 juillet, invita le gouvernement français à prendre l'initiative dans le but de parvenir à la réunion d'une assemblée européenne.

Robert Schuman, qui avait succédé à Georges Bidault au Quai d'Orsay, reprit à son compte les propositions de son prédécesseur. C'est le belge Paul-Henri Spaak qui s'adressa au comité de coordination des mouvements européens. La commission constitutionnelle de ce comité, dont le président était Paul Ramadier, rédigea un mémorandum remis le 18 août aux gouvernements : un projet d'assemblée européenne à rôle strictement consultatif était suggéré, en premier lieu dans le cadre des pays adhérant au pacte de Bruxelles. Le gouvernement français ayant approuvé le jour même le mémorandum, le processus menant à la création du Conseil de l'Europe était lancé. Robert Schuman ne put faire accepter par ses partenaires le nom d' « Union européenne » qu'il aurait voulu donner à l'organisation en gestation. Le 4 mai 1949, le statut du Conseil de l'Europe fut signé à Londres. Dix pays avaient paraphé³⁷. L'assemblée consultative tint sa première séance le 10 août 1949 à Strasbourg.

Des deux propositions de Bidault c'est, paradoxe, celle qui avait sans doute à ses yeux le moins de chances d'aboutir qui connut un prolongement effectif. En effet, le projet d'union douanière à cinq s'enlisa, et les véritables débuts de l'Europe économique doivent être davantage cherchés dans le plan Schuman de 1950 que dans l'action de l'O.E.C.E., cadre dans lequel à l'époque Bidault entendait faire avancer ses propositions d'ordre économique.

Comment, en définitive, interpréter la déclaration de La Haye du 19 juillet 1948 ?

Il faut d'abord souligner qu'elle fut une initiative non du gouvernement français mais une initiative personnelle du ministre des Affaires étrangères, dans un contexte précis. On n'ira pas jusqu'à qualifier l'intervention de « publicitaire ». Mais il est probable que Bidault, qui entendait finir par un coup d'éclat, ne l'aurait pas faite alors s'il n'avait pas été certain de perdre son poste. Plus que de « créer de l'irréparable », ce dont nul ne peut jamais être sûr, Bidault souhaitait achever ses quatre années au Quai d'Orsay par une initiative dont son intuition lui disait qu'elle allait, cette fois-ci, dans un « sens de l'Histoire » dont il niera l'existence plus tard sur d'autres questions³⁸.

Indiquons aussi le rôle important joué par Paul Ramadier. L'ancien président du Conseil fut certainement l'aiguillon qui poussa Bidault à prendre une initiative européenne résolue. Autour de lui, divers parlementaires avaient aussi poussé dans le même sens.

Au-delà de la volonté de « faire l'Europe », les préoccupations de politique conjoncturelle étaient bien là. On peut en dénombrer deux.

D'abord le souci perpétuellement sous-jacent de fournir des gages aux Etats-Unis pour assurer la continuité de leur aide économique et les inciter à donner leur assistance militaire, au moment où s'accéléraient les négociations préluant à la mise en place du pacte atlantique. Ensuite, sur le plan intérieur, la nécessité de contrecarrer l'influence gaulliste. Le R.P.F. et son leader ne cessaient de critiquer la Troisième force pour sa timidité européenne. Le général, dont les projets demeuraient néanmoins flous, oscillant entre fédération et confédération européenne, entre délégation de pouvoir et maintien des souverainetés étatiques, voyait dans l'absence d'initiative française la preuve de la faiblesse de la majorité en place. La rivalité M.R.P.-R.P.F., doublée de l'antagonisme personnel entre Bidault et le

³⁶ 457 AP 182, Cours professé par G. Bidault à l'Université de Guanabara (version dactylographiée).

³⁷ Aux cinq pays du pacte de Bruxelles se sont ajoutés l'Italie, l'Irlande, le Danemark, la Norvège, la Suède.

³⁸ Particulièrement lors de la guerre d'Algérie.

général de Gaulle, ne doit jamais être oubliée pour rendre compte des choix du ministre démocrate-chrétien des Affaires étrangères entre 1946 et 1948.

Une dernière question peut être posée. Les convictions européennes de Bidault sur le plan économique maintes fois exprimées, étaient réelles bien que fort peu originales. Mais qu'en était-il de ses convictions au sujet de l'assemblée européenne qu'il appelait de ses vœux, mais qui, outre son caractère inattendu, posait au moins indirectement le problème de la supranationalité ? Le ministre français avait été prudent lors de sa déclaration, se bornant à préconiser un rôle consultatif : « Les gouvernements intéressés bénéficieraient des avis d'une telle Assemblée pour poursuivre l'œuvre d'organisation de l'Europe qu'ils ont en vue »³⁹.

Le recours à des sources légèrement postérieures au départ de Bidault du Quai d'Orsay montre que dans ce domaine également, des perspectives de type supranational existaient, avec cependant quelques ambiguïtés. Au moment où les négociations sur le projet d'assemblée se déroulaient entre les Cinq, Bidault, qui n'y avait aucune part directe puisqu'il était écarté des responsabilités depuis juillet, rencontra secrètement Konrad Adenauer le 22 décembre 1948 à Genève⁴⁰. Devant le futur chancelier de la R.F.A., il plaida pour un projet ambitieux d'organisation politique européenne : « Il faut prévoir un embryon de parlement et un organe exécutif. Il faut surtout faire entrer dans la pratique l'idée d'un abandon de souveraineté nationale au profit d'un pouvoir international. La France et le M.R.P. sont plus attachés au fond qu'à la forme »⁴¹.

Qui ne voit qu'en dehors de l'acceptation pour la France d'un partage de souveraineté dans le cadre européen, il s'agissait de faire admettre par les Allemands une concession identique, qui écarterait durablement, voire définitivement, la renaissance d'une véritable et complète souveraineté germanique ? Cette perspective était alors commune à de larges secteurs du monde politique français. Robert Schuman, tout en désirant une grande progressivité de la construction, y agréait, mais aussi les parlementaires gaullistes (René Capitant), qui jugèrent d'ailleurs le Conseil de l'Europe, tel qu'il était né, comme une institution très insuffisante pour enserrer l'Allemagne dans un réseau d'obligations internationales⁴².

Pour finir, tentons de répondre aux questions entrevues au début de cette étude. La déclaration de La Haye doit-elle être présentée comme une initiative du gouvernement français ? Quelle en est la portée dans le cadre de la politique européenne de la France ? Est-on là en présence du point de départ de la construction européenne ?

La première question, comme on l'a vu, appelle une réponse négative. L'initiative du 19 juillet 1948 fut davantage celle d'un ministre pressé par les événements et désireux de laisser une marque tangible, et surtout positive, de ses derniers mois au Quai d'Orsay, que celle du gouvernement de Robert Schuman pris dans son ensemble. Toutefois, elle est aussi l'écho de demandes parlementaires. Dans le gouvernement suivant, encouragé par ces mêmes parlementaires, Schuman devenu ministre des Affaires étrangères reprit à son compte l'initiative. On peut aussi se demander dans quelle mesure le secret qui entourait la déclaration Schuman du 9 mai 1950, alors que Georges Bidault était président du Conseil, ne fut pas, en dehors des considérations politiques globales, la réponse, à postes inversés, à l'initiative Bidault de juillet 1948, apparemment prise sans concertation.

D'où la réponse à la deuxième question : cette déclaration fut effectivement un point de départ symbolique donnant à la France un rôle nouveau, celui de moteur de la construction

³⁹ M.A.E, Z Europe, vol. 4, document cité en note 24.

⁴⁰ Il s'agit de la deuxième rencontre de ce type entre les deux responsables démocrates-chrétiens.

⁴¹ AN, 457 AP 166, Compte-rendu de la rencontre de Genève du 22 décembre 1948.

⁴² P. Gerbet, *Le relèvement 1944-1949*, Paris, Imprimerie nationale, 1991, p. 385.

européenne, et au-delà de son caractère fortement individuel, elle fut l'expression d'une réelle volonté européenne des hommes de la IV^e République. Mais il convient d'ajouter que cette volonté était aussi l'aboutissement d'une année d'expérience et de réflexion sur la dépendance économique, le poids des Etats-Unis, les rapports franco-allemands : par réalisme contraint mêlé d'idéaux européens, les dirigeants français renonçaient aux chimères du démembrement de l'Allemagne, multipliaient les gages de libre-échange et les démonstrations de coopération politique et militaire, ce pour consolider l'arrimage des Etats-Unis au Vieux continent.

A la troisième question, il convient de répondre avec nuance. L'initiative du 19 juillet 1948 visait deux objectifs : la création d'une assemblée européenne et la constitution d'une union douanière. Ces deux objectifs, la déclaration française les fixait à ses partenaires du pacte de Bruxelles, dans le cadre de celui-ci, et éventuellement dans celui de l'OECE pour ce qui est de l'union douanière. On peut considérer que c'est le Pacte de Bruxelles qui a offert l'occasion de lancer l'initiative qui mènera finalement au Conseil de l'Europe. Mais cette assemblée ne répondra pas aux espoirs qu'elle avait pu susciter. Quant à la voie économique de la construction européenne, elle devra emprunter d'abord le détour du pool franco-allemand du charbon et de l'acier, plutôt que le cadre impraticable de l'OECE.

La portée symbolique de la déclaration du 19 juillet 1948 est plus forte que sa portée concrète. Dans le processus global de la construction européenne, l'évènement est davantage une étape qu'un fait fondateur. Dans l'esprit, cependant, il inaugure, à l'issue d'une phase de relative immobilisme diplomatique, un volontarisme français appelé à perdurer dans la construction européenne.

**D'UNE NÉCESSAIRE
INTERACTION ENTRE
ÉCRITURE ET CRÉATION,
CRÉATION ET
INTERPRÉTATION**

Alain FOURCHOTTE

« Ce qui est en jeu dans l'enseignement, c'est donc tout autant le savoir artistique que la conscience qui s'y développe ».

György Ligeti

Disons d'emblée que le cadre universitaire dans lequel se situent mes expériences pédagogiques de création ne saurait prétendre équivaloir à un cours de composition tel qu'existant dans les Conservatoires nationaux supérieurs français ou les Hochschulen allemandes. Pour autant les problèmes posés par cette pratique me semblent recouper, parfois de manière plus aiguë parce que plus diversifiée en peu de temps, ceux déjà évoqués par d'illustres compositeurs enseignant la composition, de Schönberg à Ferneyhough, que ces derniers se considèrent ou non comme pédagogues.

Précisons donc ce cadre. Depuis 1988, la section de musique de l'Université de Nice réserve une place particulière à l'enseignement de ce qu'elle ose nommer : création. Je me garderai bien de reprendre ici l'éternel débat : « peut-on enseigner la composition ? » Si, comme l'affirmait Schönberg, « l'homme de génie n'apprend que de lui-même, alors que l'homme de talent apprend des autres »¹, la conception de la grille actuelle de nos enseignements n'a pour but que d'exercer le talent créatif de nos étudiants. L'un des objectifs du DEUG de musique est, parallèlement à l'acquisition de savoirs théoriques et d'outils d'analyse, le développement d'une pratique solide de la musique. Cette pratique repose sur l'apprentissage de l'écoute et de l'écriture. D'où, dès la première année, 2 heures par semaine d'harmonie sur l'année et 2 heures par semaine d'analyse pratique sur un semestre. On retrouve donc cette séparation méthodique des savoirs dénoncée par nombre de compositeurs et enseignants. Mais, dès la deuxième année de DEUG, il existe à Nice une unité d'enseignement baptisée : Ecriture et Création dont les deux parties, distinctes, fonctionnent en synergie. La partie écriture, réservée à l'enseignement pratique de l'harmonie (1h30 par groupe : 2 groupes hebdomadaires), est confiée à Véronique Voisin-Poltz, professeur d'écriture au Conservatoire de Cannes. La partie création (2 heures hebdomadaires) est confiée à un autre compositeur : Marc Tirel (organiste, professeur au Conservatoire de Menton). Afin que cet enseignement ne constitue pas seulement un « apprentissage virtuel », comme le dit Boulez dans *Passage du XXe siècle*², Marc Tirel propose une série d'exercices comme par exemple : écrire des périodes courtes (1 minute) pour différents groupes de timbres, les superposer par affinités (ressemblances ou contrastes) puis les faire jouer par les étudiants eux-mêmes ; faire écrire un morceau d'une minute pour 4 voix ou plus : le groupe soutenu par le piano le chante, etc... Ces exercices s'inspirent des « travaux abstraits » que Ligeti inventait pour ses étudiants en composition et dont il dit : « C'est encore aux exercices de situation du cours d'art dramatique qu'ils ressemblent le plus »³.

L'Unité d'enseignement : Ecriture et Création se retrouve en licence, où j'assume la partie création (2 heures hebdomadaires), et peut aboutir en maîtrise à un mémoire dit « de création », c'est-à-dire à un travail d'étude et de recherche prenant la forme d'une « production musicale accompagnée d'un texte de réflexion critique ».

Il s'agit donc, dès la deuxième année, d'une part de dispenser des cours d'instrumentation avec application pratique. A partir par exemple d'une pièce pour piano (des extraits des Mikrokosmos de Bartok se « prêtent » bien à cet exercice) ou encore d'une

1 Cité par Peter Szendy, in *L'effacement du maître de musique*, in *Enseigner la composition* (De Schönberg au multimédia), Les Cahiers de l'I.R.C.A.M., Paris, L'Harmattan, IRCAM/Centre Georges Pompidou, 1998, p. 14.

2 Cf. Pierre Boulez, Invention / Recherche, in *Passage du XXe siècle*, Paris, IRCAM/Centre Georges Pompidou, 1977, p. 93.

3 Cf. György Ligeti, *De nouvelles voies dans l'enseignement de la composition*. Un compte-rendu, in *Enseigner la composition* (De Schönberg au multimédia), ouvr. cit., p. 157.

mélodie pour voix et piano (par exemple un extrait des *Sieben frühe Lieder* de Berg), les étudiants doivent réaliser une instrumentation, d'abord réduite à quelques instruments, puis étendue à orchestre symphonique. Les réalisations sont évidemment corrigées mais surtout, lors des travaux dirigés, comparées entre elles et confrontées aux œuvres des compositeurs eux-mêmes ayant fourni le point de départ de l'exercice (cf. par exemple l'orchestration en 1928 par Berg de ses *Sieben frühe Lieder*). Ainsi peuvent être mis en relation les cours de musicologie et d'analyse (par exemple le cours que je dispense sur la seconde école de Vienne) et le vécu pratique de l'étudiant (les exercices d'instrumentation et d'orchestration) tant il est vrai, comme le dit Philippe Manoury, que « pour l'orchestration, il faut un passé musical, des expériences de répétition et de concert, que les étudiants ne possèdent pas encore. Là, un professeur est nécessaire »⁴. D'autre part, dans le même cadre horaire, donc en alternance avec les séances d'instrumentation, les étudiants sont invités à produire une composition musicale originale. Il s'agit tout d'abord de préparer l'une des épreuves imposées au concours du C.A.P.E.S. d'Education musicale et chant choral encore que, différence essentielle d'avec l'épreuve du concours, le matériau de départ ne soit pas donné mais doit être trouvé par l'étudiant lui-même. En second lieu et plus généralement, il s'agit d'offrir à tous nos étudiants un contact vivant avec la matière sonore. Nos étudiants, futurs enseignants et chercheurs, appréhendent ainsi de l'intérieur l'acte créateur, mais peuvent vérifier ensuite le rendu sonore de leur écriture. En effet chaque composition musicale doit être exécutée par les étudiants eux-mêmes lors des examens partiels de janvier et de mai, ce qui entraîne un certain nombre de contraintes pratiques et matérielles tout à fait stimulantes et enrichissantes pour l'esprit.

La première contrainte est l'instrumentation. Le cadre en est fixé dès le début des cours grâce à un simple relevé des instruments pratiqués par les étudiants dans leur groupe cette année-là et du niveau de pratique instrumentale. Les étudiants peuvent avoir recours aussi à d'autres instruments, mais à charge pour eux alors, de trouver les exécutants, par exemple parmi les étudiants d'autres années ou du Conservatoire national de région. En tout état de cause, une fois sa composition achevée et celle-ci ayant reçu l'aval de l'enseignant concerné, chaque étudiant doit « faire répéter » sa pièce aux instrumentistes impliqués en vue de l'audition : ce qui constitue une deuxième contrainte. Cette dernière permet de refuser la « scission » dont parle Peter Szendy⁵ entre la composition et la pratique instrumentale. Ainsi, dans l'entraide « obligée » se révèlent des « chefs d'attaque », des « chambristes », des « répétiteurs », voire même des chefs d'orchestre (tels David Grandis, reçu sur concours en direction d'orchestre à Chicago).

Avant d'en arriver à ce stade du travail, les étudiants auront à préparer avec soin la réalisation de leur « matériel » (partition à copier ou à saisir informatiquement dans la salle équipée à cet effet). A noter que les deux enseignants chargés d'encadrer ces étudiants se montrent volontairement très exigeants quant à la lisibilité des graphies, aux indications de tempo, aux nuances, liaisons et autres signes souvent négligés ! Reste à évoquer l'écriture du morceau, la composition proprement dite. Ce temps du travail est le plus important pédagogiquement mais aussi le plus difficile pour l'enseignant. En effet il faut littéralement se couler dans la pensée d'autrui pour aider chaque étudiant à élaborer son processus compositionnel et à le mener à son terme dans une période temporelle strictement limitée (deux mois et demi). La difficulté est accrue du fait de l'hétérogénéité des niveaux de connaissance théorique atteints par les étudiants, surtout en 2e année. Dans ce « travail d'accoucheur » selon l'expression de Marc Texier⁶, l'exemple idéal à suivre me semble être celui de Klaus Huber « par sa façon de comprendre instantanément, à la simple lecture, et ce

4 Cf. Philippe Manoury, *L'oreille et l'écriture, du studio à la scène*, propos recueillis par Peter Szendy, in *Enseigner la composition*, op. cit., p. 206.

5 Cf. Peter Szendy, *L'effacement du maître de musique*, in *Enseigner la composition*, op. cit., p. 41.

6 Cf. Marc Texier, *Les géôles de la liberté*, in *Enseigner la composition*, op. cit., p. 63.

que l'apprenti avait voulu faire et ce qu'il n'était pas parvenu à faire »⁷. En provoquant les questions, les doutes de l'étudiant sur son travail, on tente de « renouveler à chaque fois l'acte de craintive certitude qui permet d'aider autrui à aller vers les expériences essentielles de la recherche compositionnelle », comme le disait Franco Donatoni⁸. Marc Tirel et moi, au fil des ans et de notre expérience pédagogique, avons adopté pour l'encadrement de ce travail un certain nombre de principes qu'on voudra bien considérer comme points de départ et non d'arrivée d'une aventure sans cesse à réinventer.

1- Partant de la réflexion de Ferneyhough selon laquelle « il est d'une importance vitale pour la situation pédagogique que l'enseignant jette par dessus bord tout préjugé personnel quant aux savoirs, notions et compétences à transmettre »⁹, n'imposer ou ne privilégier aucun type de langage (tonal, modal, atonal, sériel, jazz, électro-acoustique, informatique etc...).

2- Susciter des éléments ou idées de départ mélodique certes : cellules, motifs, thèmes, mais pas exclusivement : rythmes, alliages timbriques, trames électro-acoustiques, graphes, afin de mettre en mouvement l'imagination, voire de lever certains blocages psychologiques (« Mais, monsieur, je ne suis pas compositeur moi !!.. »)

3- Exiger des étudiants qu'ils prennent une architecture formelle d'ensemble même schématiquement, quitte à la modifier et à l'enrichir ensuite de manière à ne pas la « figer » mais à maintenir une unité de conception (cf. Schoenberg, *Fondements de la composition musicale*¹⁰) pour une pièce de courte durée (3 à 4 minutes maximum).

4- Encourager tous les types de développement en différenciant dessins principaux et dessins secondaires tant s'avère vérifiée – avec des étudiants n'ayant pas forcément une vocation de compositeur – la constatation de Boulez selon laquelle : « si les jeunes compositeurs /.../ ont des idées, et même beaucoup, souvent, ils ne savent pas déduire d'une idée, même simple, des conséquences. »¹¹

5- Pour remédier à cet état de fait, travailler différents types de répétition et de variation en favorisant les liaisons avec le cours d'écriture et plus spécifiquement avec des notions de contrepoint. Méditer à ce propos la réflexion de Berio : « Non je ne suis pas un nostalgique du contrepoint, mais je ne connais pas encore un autre moyen qui permette à un jeune musicien de s'exercer de manière systématique à relier le cerveau à l'oreille. »¹²

6- Multiplier les exemples illustrant concrètement telle ou telle possibilité non seulement à travers des œuvres classiques ou romantiques (comme le faisaient Schoenberg dans ses *Fondements de la composition musicale* et Messiaen à sa classe d'Analyse musicale du C.N.S.M. de Paris), mais aussi à travers des œuvres très proches de nous dans le temps de Boulez à aujourd'hui. La liaison avec les cours d'analyse s'impose ici tout naturellement, tant il est clair, pour reprendre les propos de Ferneyhough « qu'une profonde familiarité avec la vie intérieure des œuvres majeures devrait s'avérer stimulante, voire cruciale pour les progrès essentiels dans le développement personnel de l'élève »¹³. Que l'enseignant-compositeur n'hésite pas de plus à analyser certaines de ses propres œuvres et à montrer à ses étudiants, comme le fait Manoury, ses propres esquisses en leur expliquant son cheminement créatif

7 *Idem*, p. 62.

8 Cf. Franco Donatoni, Arnold le nourricier, in *Enseigner la composition*, *op. cit.*, p. 133.

9 Cf. Brian Ferneyhough, *Thinking once more*, in *op. cit.*, p. 189.

10 Cf. Arnold Schoenberg, *Fondements de la composition musicale*, traduit par Dennis Collins, Paris, Jean-Claude Lattès, 1987.

11 Cf. Pierre Boulez, *L'instant et l'étendue*, in *Enseigner la composition*, *op. cit.*, p. 142.

12 Cf. Luciano Berio, *Entretiens avec Rossana Dalmonte*, traduit et présenté par Martin Kaltnecker, Paris, Jean-Claude Lattès, 1983, p. 102.

13 Cf. Brian Ferneyhough, *op. cit.*, p. 194.

« non pas pour qu'ils ['] imitent, mais pour déclencher chez eux certaines méthodologies de travail »¹⁴.

7- Dans ce même esprit, inviter (au moins) une fois par an un compositeur à venir analyser devant les étudiants les processus mis en œuvre dans une ou plusieurs de ses pièces.

8- Lors du premier examen partiel enregistrer toutes les pièces exécutées, les faire ensuite écouter. Commenter chaque pièce en insistant sur « cette distance qui s'appelle le métier entre l'intention et sa réalisation »¹⁵. Inviter donc l'étudiant à « reprendre » certains passages de sa composition en cherchant, comme le dit Ligeti, « plutôt à conduire l'élève à trouver lui-même les 'points faibles' dans sa solution, c'est-à-dire ces points dans lesquels ou à cause desquels il n'avait pas pu réaliser sans reste l'objectif qu'il s'était fixé »¹⁶.

9- Encourager l'étudiant à poursuivre avec un autre volet sa composition ou bien encore à changer complètement de formation instrumentale pour la deuxième pièce à écrire en vue de l'examen partiel suivant.

10- Faire un ou deux concerts publics à la fin de l'année universitaire en donnant à entendre les meilleures pièces produites et exécutées durant l'année.

J'ajouterai que la Section de Musique de Nice a commencé de se doter d'un studio d'enregistrement, de montage et de production électro-acoustique. Un tel apprentissage nous paraît en effet nécessaire mais nous demeurons conscients qu'avec des moyens incomparablement moindres que ceux dont disposent les universités américaines, il est « néanmoins vital, aujourd'hui », comme l'affirmait Ferneyhough dès 1996, « de continuer à différencier, à calibrer l'interaction pédagogique d'un enseignement de la technologie et d'un enseignement de la composition, comme deux composantes intégrales d'une réévaluation pédagogique qui ne fait que commencer. »¹⁷ C'est pourquoi l'informatisation de notre studio est en cours et une collaboration étroite avec le Centre international de recherche musicale (C.I.R.M. - reconnu Centre national par le ministère de la Culture) et son nouveau directeur : le compositeur François Paris a permis d'ores et déjà de mettre sur pied plusieurs opérations conjointes – notamment dans le cadre du Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain (M.A.M.A.C.) de Nice.

Disons, pour conclure, que de telles expériences pédagogiques de création, par l'interaction entre les différents enseignements et ateliers qu'elles impliquent, n'ont d'autre but que de tendre vers « un bon système pédagogique » selon Donatoni reprenant Schoenberg. Un tel système « stimule et forme à l'attention, à l'observation, à la comparaison, à la description, à la réflexion, à la recherche, à la déduction et à l'application »¹⁸.

14 Cf. Philippe Manoury, *op. cit.*, p. 211.

15 Cf. Marc Texier, *op. cit.*, p. 66.

16 Cf. György Ligeti, *op. cit.*, pp. 161-162.

17 Cf. Brian Ferneyhough, *op. cit.*, p. 199.

18 Cf. Arnold Schoenberg, cité par Franco Donatoni, in *Arnold le nourricier*, *op. cit.*, p. 131.

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS

Etienne Dalmasso

Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Bernard Lacroix

Loïc Rognant

Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71